

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**RAPPORT DE RECHERCHE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN THÉOLOGIE**

**PAR
DANIEL DUPONT**

**LE TEMPLE QUE DIEU A CONSTRUIT: ETUDE COMPARATIVE ENTRE LE
PONTIFICALE ROMANUM, PARS SECUNDA DE 1596 ET L'*ORDO
DEDICATIONIS, CAPUT SECONDUS*, DE 1977**

FÉVRIER 1998

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

À LA MÉMOIRE DE DOM MICHEL BEAUDOIN, O.S.B.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire, spécialement l'abbé Gaëtan Baillargeon qui dirigea ma recherche et qui me seconda de son appui et de ses conseils pertinents. Mes remerciements vont aussi à mes supérieurs et à mes frères de Saint-Benoît-du-Lac qui m'ont encouragé et permis de mener à bien ce travail. Je remercie dom Guy-Marie Oury qui a bien voulu vérifier et corriger mes traductions latines.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER: ORIGINE DE LA LITURGIE CHRÉTIENNE DE LA DÉDICACE	7
1. ENRACINEMENT HUMAIN ET BIBLIQUE	8
1.1 Enracinement humain	8
1.2 Enracinement biblique	10
2. AVANT L'ÉDIT DE MILAN	13
3. LE RITUEL ANTIQUE DE LA DÉDICACE	17
3.1 La célébration de l'eucharistie comme rite principal	18
3.2 La translation et la déposition des reliques des martyrs: un complément	21
3.3 La lustration des temples païens transformés en église	30
3.4 La Fête du peuple de Dieu	31
4. LA CÉLÉBRATION DE LA DÉDICACE AU HAUT MOYEN ÂGE	33
4.1 L' <i>Ordo XLI</i> d'origine gallicane	34
4.2 L' <i>Ordo XLII</i> d'origine romaine	43
4.3 Le rituel byzantin de la dédicace	47
4.4 L' <i>Ordo XLIII</i> , amalgame des <i>Ordines XLI</i> et <i>XLII</i>	49
4.5 La dédicace selon le Pontifical romano-germanique	50
4.6 Le rituel ambrosien de la dédicace	52
5. LES FASTES DE LA DÉDICACE DEPUIS LE ONZIÈME SIÈCLE	53
5.1 Fusions diverses des rituels gélasien et grégorien au onzième siècle	53
5.2 La dédicace selon le Pontifical de Guillaume Durand de Mende	55
6. SYNTHÈSE	56

CHAPITRE DEUXIÈME: RITUEL DE LA DÉDICACE DU <i>PONTIFICALE ROMANUM</i> , PARS SECUNDA DE 1596	59
1. LES RITES D'OUVERTURE	62
1.1 La veillée auprès des reliques	62
1.2 La psalmodie pénitentielle	63
2. LES RITES BAPTISMAUX	63
2.1 Les lustrations extérieures	64
2.1.1 La procession vers le portail	64
2.1.2 La litanie des Saints	65
2.1.3 La confection de l'eau ordinaire d'aspersion	65
2.1.4 La triple aspersion des murs	67
2.2 La prise de possession de l'église	69
2.2.1 L'entrée en procession dans la Nef	69
2.2.2 Les prières solennelles préparatoires	71
2.2.3 La Consignation de l'édifice	72
2.3 Les lustrations intérieures	74
2.3.1 La confection de l'eau grégorienne	74
2.3.2 Les lustrations	79
2.4 La prière de dédicace	83
2.4.1 Les deux prières d'introduction	83
2.4.2 La prière de dédicace	84
3. LES RITES FUNÉRAIRES	86
3.1 La préparation du ciment	87
3.1.1 La confection	87
3.1.2 La bénédiction et l'effusion d'eau au pied de l'autel	87
3.2 La levée des reliques	87
3.2.1 Vers la chapelle des reliques	88
3.2.2 Entrée dans la chapelle	88
3.3 La translation des reliques	89
3.3.1 Procession vers l'église	90
3.3.2 Procession autour de l'église	91
3.3.3 Station devant la porte	91
3.3.4 Entrée dans l'église et procession vers le tombeau	92
3.4 La déposition solennelle des reliques	93
3.4.1 La préparation du tombeau	94
3.4.2 La mise au tombeau	95
3.4.3 La fermeture du tombeau	95
4. LES RITES CHRISMAUX	96
4.1 La première oblation d'encens	98
4.1.1 Les encensements de la table	98
4.1.2 Les encensements de la maçonnerie	98
4.1.3 L'encensement continu	99
4.2 La chrismation de l'autel	99
4.2.1 Les onctions cruciformes	100
4.2.2 L'onction de la surface de la table	102
4.3 La chrismation des murs	103
4.3.1 Chants	104
4.3.2 Les douze onctions	104

4.4 La deuxième oblation d'encens	105
4.4.1 L'encensoir fumant	106
4.4.2 L'embrassement de l'autel	106
4.5 La prière de dédicace pour consacrer l'autel	108
4.5.1 Introduction à la prière: collecte	108
4.5.2 La prière de dédicace	109
5. LES RITES COMPLÉMENTAIRES	110
5.1 La chrismation de la base de l'autel	110
5.1.1 La chrismation du devant de la base	110
5.1.2 La chrismation des jointures de la table	111
5.2 La vestition de l'autel	111
5.2.1 La toilette de l'autel	112
5.2.2 La bénédiction des vêtements	112
5.2.3 L'imposition des vêtements	112
5.2.4 L'encensement de l'autel garni	113
5.2.5 Les dernières prières	113
5.3 Les préparatifs à la célébration eucharistique	114
6. LE RITE EUCHARISTIQUE	115
6.1 Introït	117
6.2 Collecte	117
6.3 Épître	118
6.4 Graduel	118
6.5 Alleluia ou Trait	119
6.6 Évangile	119
6.7 Offertoire	120
6.8 Secrète	121
6.9 Préface	121
6.10 Communion	122
6.11 Postcommunion	122
6.12 Publication de l'Indulgence par le diacre	123
7. SYNTHÈSE	124
8. LES MODIFICATIONS EFFECTUÉES EN 1961	125
8.1 La vigile de la dédicace	127
8.2 Les rites baptismaux	128
8.3 Les rites funéraires	132
8.4 Les rites chrismaux	132
8.5 Le rite eucharistique	134
8.6 Remarques au sujet des bénédictions	135
9. SYNTHÈSE	135
CHAPITRE TROISIÈME:	
<i>ORDO DEDICATIONIS, CAPUT SECUNDUM DE 1977</i>	137
1. PRÉLIMINAIRES	138
1.1 Dédicace ou consécration?	139
1.2 Historique	140
1.3 Les « <i>prænotanda</i> »	141

2. LES PRINCIPES DE LA RÉFORME LITURGIQUE DE VATICAN II	142
2.1 La troisième section du chapitre premier de <i>Sacrosanctum Concilium</i>	142
2.1.1 Les normes générales de la réforme	142
2.1.2 Normes tirées du caractère hiérarchique et communautaire de la liturgie ..	144
2.1.3 Normes tirées de la nature didactique et pastorale de la liturgie	144
2.2 Le chapitre troisième de <i>Sacrosanctum Concilium</i>	145
3. PRÉLIMINAIRES À LA CÉLÉBRATION PROPREMENT DITE	145
4. LES RITES D'OUVERTURE	146
5. LA LITURGIE DE LA PAROLE	151
5.1 Première lecture	152
5.2 Psaume responsorial	153
5.3 Deuxième lecture	154
5.4 Évangile	155
6. LA PRIÈRE DE DÉDICACE ET LES ONCTIONS	156
6.1 Litanie des saints et déposition des reliques	156
6.2 Célébration facultative de la déposition des reliques	158
6.3 Prière de dédicace	159
6.4 L'onction de l'autel et des murs de l'église	162
6.5 L'encensement de l'autel et de l'église	165
6.6 L'illumination de l'église	168
7. LA LITURGIE EUCHARISTIQUE	171
7.1 Préparation des dons	172
7.2 Prière eucharistique	173
7.3 Chant de communion	174
7.4 Inauguration de la chapelle du Saint-Sacrement	174
7.5 Bénédiction et renvoi	176
8. SYNTHÈSE	176
CHAPITRE QUATRIÈME:	
LA NOUVELLE LITURGIE DE LA DÉDICACE:	
CONTINUITÉS ET RUPTURES	181
1. RETOUR SUR QUELQUES POINTS	
ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	182
1.1 La réforme des rites de la dédicace	182
1.2 Question de vocabulaire	184
1.3 La dédicace par étape	184
1.4 Regroupement des rites	185
1.5 La participation des laïcs aux rites de la dédicace	186
2. RITES FONDAMENTAUX	187
2.1 Les rites baptismaux	187
2.1.1 Les rites baptismaux, un retour aux origines?	188
2.1.2 Aspersion inspirée de l' <i>Ordo XLIII</i>	190
2.1.3 La bénédiction de l'eau d'aspersion	191
2.1.4 La séquence: fidèles-nef-autel-ambon	192

2.1.5 Les exorcismes	195
2.1.6 Un point obscur	196
2.2 Les rites chrismaux	197
2.2.1 Les onctions	197
2.2.2 Utilisation du psaume 83 au lieu du psaume 44	198
2.2.3 Nécessité des croix de consécration des murs	199
2.2.4 Embrasement de l'autel	199
2.2.5 Vénération de l'autel	202
2.2.6 Emploi de l'encens	204
2.3 Le rite eucharistique	205
2.3.1 L'eucharistie comme rite principal	205
2.3.2 Doublet de la prière de dédicace et de la préface eucharistique	208
2.3.3 Embolismes dans la prière eucharistique	211
2.4 La liturgie de la Parole	212
2.4.1 Les lectures du rituel de 1596	213
2.4.2 La première lecture de l' <i>Ordo dedicationis</i> de 1977	214
2.4.3 Le psaume responsorial de l' <i>Ordo dedicationis</i> de 1977	214
2.4.4 La seconde lecture de l' <i>Ordo dedicationis</i> de 1977	215
2.4.5 La lecture évangélique de l' <i>Ordo dedicationis</i> de 1977	218
2.4.6 La théologie sous-jacente aux lectures	220
3. RITES SECONDAIRES	221
3.1 La procession d'entrée	221
3.1.1 Procession des reliques	221
3.1.2 Consignation du seuil et prise de possession	222
3.2 La litanie des saints	223
3.3 Les rites funéraires	224
3.3.1 Moment de la sépulture	224
3.3.2 Rites funéraires atrophiés?	226
3.4 La prière de dédicace	227
3.4.1 Comparaison des trois prières de dédicace des rituels de 1596 et 1977	227
3.4.2 La question de l'épiclèse consécratoire	234
3.4.3 La place de la prière de dédicace dans la cérémonie	237
3.5 L'illumination de l'église et de l'autel	239
4. LES ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES DE LA COMPARAISON DES RITUELS	241
4.1 Le contenu des oraisons	241
4.2 Office de la dédicace à célébrer	243
4.3 Les chants	244
5. SYNTHÈSE	256
CONCLUSION	259
1. La liturgie de la dédicace des églises	260
2. La réforme post-conciliaire du rite de la dédicace	263
3. Les points forts de l' <i>Ordo dedicationis</i> de 1977	265
3.1 Simplicité des rites	265
3.2 L'eucharistie et les rites de l'initiation chrétienne... ..	266
3.3 ... sans les exorcismes	267
3.4 La participation des laïcs	267

4. Les points faibles de l' <i>Ordo dedicationis</i> de 1977	268
4.1 L'initiation chrétienne n'est pas suffisamment explicitée	268
4.2 Les rites baptismaux	268
4.3 Le rite funéraire	269
4.4 Les embolismes des Prières eucharistiques	269
4.5 La procession d'entrée	272
4.6 Les monitions des prières et des rites	273
5. La cosmologie sous-jacente à la célébration	274
6. L'ecclésiologie sous-jacente à la célébration	276
7. L' <i>Ordo dedicationis</i> parmi les sacramentaux et autres bénédictions	277
8. Le doublet de la Prière eucharistique et le problème de l'épiclese	280
 BIBLIOGRAPHIE	 281
 APPENDICE I: BÉNÉDICTION AMBROSIENNE (RITUEL DE 1596)	 292
APPENDICE II: PRIÈRE DE DÉDICACE DE L'ÉGLISE (RITUEL DE 1596)	295
APPENDICE III: PRIÈRE DE DÉDICACE DE L'AUTEL (RITUEL DE 1596)	297
APPENDICE IV: PRIÈRE DE DÉDICACE (<i>ORDO DEDICATIONIS</i> DE 1977)	299
APPENDICE V: PRÉFACE EUCHARISTIQUE (RITUEL DE 1596)	301
APPENDICE VI: PRÉFACE EUCHARISTIQUE (<i>ORDO DEDICATIONIS</i> DE 1977)	302

LISTE DES ABRÉVIATIONS

1. Références bibliques:

Ab	Abdias	He	Hébreux	Os	Osée
Ac	Actes des Apôtres	Is	Isaïe	1 P	1 ^{ère} de Pierre
Ag	Aggée	Jb	Job	2 P	2 ^e de Pierre
Am	Amos	Jc	Jacques	Ph	Philippiens
Ap	Apocalypse	Jdt	Judith	Phm	Philémon
Ba	Baruch	Jg	Juges	Pr	Proverbes
1 Ch	1 ^{er} des Chroniques	Jl	Joël	Ps	Psaumes ¹
2 Ch	2 ^e des Chroniques	Jn	Jean	Qo	Qohélet (Ecclésiaste)
1 Co	1 ^{ère} aux Corinthiens	1 Jn	1 ^{ère} de Jean	1 R	1 ^{er} des Rois
2 Co	2 ^e aux Corinthiens	2 Jn	2 ^e de Jean	2 R	2 ^e des Rois
Col	Colossiens	3 Jn	3 ^e de Jean	Rm	Romains
Ct	Cantique des Cantiques	Jon	Jonas	Rt	Ruth
Dn	Daniel	Jr	Jérémie	1 S	1 ^{er} de Samuel
Dt	Deutéronome	Jude	Jude	2 S	2 ^e de Samuel
	Ecclésiaste	Lc	Luc	Sg	Sagesse
	= Qohélet (Qo)	Lm	Lamentations	Si	Sirac (Ecclésiastique)
	Ecclésiastique	Lv	Lévitique	So	Sophonie
	= Sirac (Si)	1 M	1 ^{er} des Maccabées	Tb	Tobie
Ep	Ephésiens	2 M	2 ^e des Maccabées	1 Th	1 ^{ère} aux Thessaloniens
Esd	Esdras	Mc	Marc	2 Th	2 ^e aux Thessaloniens
Ex	Exode	Mi	Michée	1 Tm	1 ^{ère} à Timothée
Ez	Ézéchiël	Ml	Malachie	2 Tm	2 ^e à Timothée
Ga	Galates	Mt	Matthieu	Tt	Tite
Gn	Genèse	Na	Nahum	Za	Zacharie
		Nb	Nombres		
Ha	Habaquq	Ne	Néhémie		

¹ La numérotation de la Vulgate sera utilisée dans cette recherche, car c'est cette numérotation qui est utilisée par les livres liturgiques.

2. Ouvrages les plus souvent cités:

- CIC 1918* *Codex Iuris Canonici*, Pii X Pontificis Maximi iussu promulgatus, præfatione Emi Petri Card. Gasparri, et Indice analytico-alphabetico auctus, Romæ, typis polyglottis Vaticanis, 1918, 852 pages.
- CIC 1983* *Codex Iuris Canonici*, auctoritate Ioannis Pauli PP. II promulgatus, Libreria editrice Vaticana, 1983, 317 pages.
- D.A.C.L.* *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* publié sous la direction de F. CABROL, H. LECLERCQ [et H. MARROU], Letouzey et Ané, 1907-1953, 15 tomes, en 30 volumes.
- LMD* *La Maison-Dieu, Revue de pastorale liturgique*, Éd. du Cerf, 1945 et suiv.
- O.D.*, c.II *Ordo dedicationis ecclesiæ et altaris, Pontificale Romanum ex Decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, caput II, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1977, pp. 31-59.
- P.G.* J.P. MIGNE, *Patrologiæ cursus completus, Series græca*, Paris-Montrouge, 1857-1866, 161 vols.
- P.L.* J.P. MIGNE, *Patrologiæ cursus completus, Series latina*, Paris-Montrouge, 1844-1864, 221 vols.

INTRODUCTION

La présente recherche s'intéresse à la nouvelle liturgie de la dédicace des églises parue en 1977: il s'agit de l'*Ordo dedicationis* pour la célébration de la dédicace et de la bénédiction des églises. La dédicace des églises est une liturgie par laquelle l'évêque consacre le bâtiment à l'usage exclusif du culte. Dans cet *ordo* se trouve plusieurs chapitres consacrés aux diverses étapes de la construction et de la prise de possession du lieu en vue du culte par les chrétiens et les chrétiennes.

Bien des aspects de ce rituel pourraient être abordés dans ce mémoire, mais un aspect s'est imposé au cours de la recherche bibliographique: l'étude comparative de l'ancien et du nouveau rituel de la dédicace des églises. Ayant pris connaissance de la documentation disponible au sujet de l'*Ordo dedicationis* de 1977, on constate rapidement qu'il n'existe pas réellement d'étude comparative des deux rituels. Les études sur la dédicace des églises sont plutôt rares. Ces commentaires se bornent généralement à la présentation du nouvel *ordo* lors de sa parution en référant occasionnellement le lecteur à l'ancien rituel sans plus. Calabuig fait une excellente présentation du rituel dans les *Notitiæ*¹. Elle a l'avantage d'exploiter des aspects qui ont été omis par les autres auteurs.

¹ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *The Dedication of a church and an altar: a theological commentary*, Washington, D.C., United States Catholic Conference, 1980, 36 pages. Ce volume est en fait une traduction d'un article parut dans les *Notitiæ*. Occasionnellement, le texte des *Notitiæ* sera préféré à la traduction anglaise. Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., art. "L'«Ordo dedicationis ecclesiae et altaris» appunti di una lettura", dans *Notitiæ, Sacra Congregatio pro Sacramentis et Cultu divino* — Sectio pro cultu divino, n° 133-134-135, vol. 13, nn. 8-9-10, Città del Vaticano, août-octobre 1977, pp. 391-450.

Christol², en plus de faire une présentation du rituel, ne se borne pas à cette présentation, mais il aborde l'aspect plus théologique, ce que fait également, mais plus complètement, Chengalikavil³. Jounel⁴ présente deux articles intéressants sur le sujet mais brefs. Évenou écrit lui aussi un article sur le sujet pour la revue *La Maison-Dieu*⁵. L'ensemble de ces commentaires peuvent donner une idée très appréciable sur le sujet étudié, mais, comme il a été dit, aucun ne l'aborde du point de vue comparatif, du moins, pas de manière systématique.

Pour celui qui connaît bien l'Écriture Sainte, le terme «Église» rappelle immédiatement le peuple rassemblé par le Christ pour son Père. Il n'y a désormais qu'un temple et qu'un sacerdoce dans le Christ. Le peuple que Dieu s'est rassemblé devient un prolongement de lui-même: cette Église est son corps. Elle est donc elle aussi le Temple dans lequel habite la divinité où se vit l'unique culte qui plait à Dieu dans l'unique sacerdoce du Christ.

Ces éléments théologiques étant rappelés, on peut s'étonner qu'apparut chez les chrétiens de l'Antiquité la tendance à déplacer cet accent. En effet, on appela «église» non plus seulement le peuple rassemblé par le Christ, mais le lieu de rassemblement de ce peuple. Très tôt on en vint à procéder à la dédicace de ces lieux de culte. Cela peut étonner, puisque les chrétiens ne possédaient pas de Temple comme ce fut autrefois le cas des Juifs à Jérusalem et des païens un peu partout dans le monde puisque les chrétiens sont eux-

² Cf. Bernard CHRISTOL, art. "L'anniversaire de la Dédicace", dans *Liturgie O.C.S.O.*, nos 22 et 23, publiée par la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.), 1977, pp. 197-222; 305-333.

³ Luke CHENGALIKAVIL, "La dedicazione della chiesa e dell'altare (Parte seconda)", dans *Anàmnesis : Introduzione storico-teologica alla Liturgia*, tome 7: I sacramentali e le benedizioni, Genova, Casa Editrice Marietti, 1989, pp. 69-109.

⁴ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), (sous la direction de Dominco Sartore et Achille M. Triacca), adapt. franç. sous la direction d'Henri Delhougne, Belgique, Brépols, 1992, pp. 261-271.

Pierre JOUNEL, "La Dédicace des églises", dans *L'Église en prière*, tome 1: *Principes de la liturgie*, éd. nouvelle, Belgique, Desclée, 1983, pp. 223-234.

⁵ Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, Paris, Cerf, 1978, pp. 85-105.

mêmes ce temple que Dieu construit⁶. Comment pouvaient-ils dédier à Dieu un lieu de culte alors que ce lieu est en réalité le peuple lui-même⁷ et le cœur de chaque chrétien où Dieu habite⁸? Ce n'est plus ni sur le mont Garizim ni à Jérusalem que les chrétiens devront adorer, mais ils adoreront en esprit et en vérité en tout lieu⁹. Le dialogue du Christ avec la Samaritaine ne laisse pas de doute à ce propos pour qui sait comprendre le sens profond des paroles du Sauveur. Telle fut du moins l'interprétation des Pères de l'Église. Saint Augustin dans son admirable commentaire de l'Évangile de saint Jean en donne l'explication:

Si je pouvais trouver, disais-tu, quelque montagne élevée et solitaire; je crois en effet que Dieu habite dans les hauteurs, il m'exauce davantage si je le prie sur les hauteurs. T'imagines-tu plus proche de Dieu parce que tu te trouves sur une montagne, et qu'il t'exaucera rapidement comme si tu lui parlais de tout près? [...] Et si tu veux chercher quelque lieu élevé, quelque lieu sacré, offre-toi à Dieu comme un temple. Car le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple. Tu veux prier dans un temple? Prie en toi-même. Mais commence par être un temple de Dieu, car c'est dans son temple qu'il exaucera celui qui le prie.¹⁰

Mais déjà à l'époque de saint Augustin — et bien avant lui — on dédiait à Dieu des bâtiments comme s'il s'agissait d'un lieu de culte et non simplement d'un lieu de rassemblement. Un rite de dédicace vit le jour et se développa. Des rites s'ajoutèrent peu à peu les uns aux autres pour contribuer ainsi à l'enrichissement de l'ensemble. Après plusieurs siècles, le rituel de la dédicace des églises du *Pontificale romanum* de 1596 se constitua et eut cours jusqu'en 1977.

Le rituel de la dédicace des églises de 1596 fut considérablement transformé lors de la parution de l'*Ordo dedicationis* de 1977 au point de laisser dans l'oubli de nombreux

⁶ Cf. Ep 2, 20-22.

⁷ Cf. Ep 2, 19s; 1 Co 3, 9-17; 2 Co 6, 16.

⁸ Cf. 1 Co 6, 19.

⁹ Cf. Jn 4, 19-24.

¹⁰ AUGUSTIN D'HIPPONE, *Tractatus in Iohannis evangelium*, tract. 15, 25, dans *P.L.* 35, col. 1519-1520. N.B.: La traduction française est empruntée à: *Œuvres de saint Augustin*, tome 71: Homélie sur l'Évangile de saint Jean, I-XVI, [Bibliothèque augustiniennne], traduction, introduction et notes par M.-F. Berrouard, Paris, Desclée de Brouwer, 1969, pp. 797-799.

rites et chants qui le composaient. À première vue, une richesse qui s'était constituée au cours des âges semblait perdue à jamais. En réduisant le rituel de la dédicace d'au moins deux tiers, les rédacteurs du nouvel *ordo* durent supprimer des rites et des chants porteurs d'une théologie de l'Église. L'*Ordo dedicationis* de 1977 se devait d'être une adaptation de l'ancien rituel de 1596 dans l'esprit du second concile du Vatican. Les objectifs rapportés par *Sacrosanctum Concilium* ne sont pas demeurés dans l'oubli au détriment de certains chants et de certains gestes liturgiques.

Un questionnement naquit de ce constat. À quoi bon sacrifier des gestes et des chants au profit d'autres gestes et d'autres chants? De tels changements étaient-ils justifiés? Que reste-t-il de la longue cérémonie du *Pontificale romanum* de 1596 dans l'*Ordo dedicationis* de 1977? Les rites conservés ont-ils encore une signification valable pour aujourd'hui?

Comme il a été dit, les rédacteurs de l'*Ordo dedicationis* de 1977 supprimèrent des rites et en conservèrent d'autres. Cette recherche s'efforcera de faire ressortir la signification des rites conservés et de découvrir les raisons qui ont pu inciter à en abandonner d'autres. Elle tentera aussi d'éclaircir les points obscurs énumérés plus haut en mettant en lumière les différences entre les deux rituels, mais surtout en établissant les liens de continuité de ces rites anciens. Elle tentera également de prouver qu'en dépit des énormes transformations et abandons, l'essence même de cette liturgie médiévale fut conservée et que, par surcroît, le retour aux sources antiques ne fut pas négligé. Aucun auteur n'aborda ce sujet en effectuant une étude comparative systématique des rituels. Chacun rapporte des aspects des anciennes liturgies antiques ou médiévales, mais aucun ne semble s'intéresser directement au problème du retour réel aux sources. Pour bien comprendre le rituel de 1977, l'étude de l'ancien rituel du *Pontificale romanum* de 1596 est nécessaire, car le nouvel *ordo* en tire sa source d'inspiration. Pour effectuer l'étude du

rituel, cette recherche procédera donc par comparaison des deux rituels en cause. Chaque élément ne trouvera pas nécessairement un point de comparaison et ne devra donc pas être analysé en profondeur. Les rites principaux entreront en ligne de compte, tandis que les oraisons et les chants devront être pris globalement pour une bonne part. La longueur du rituel de 1596 motive cette façon de procéder. Les oraisons et les chants ne seront toutefois pas négligés puisqu'ils feront l'objet d'une comparaison au chapitre quatrième de ce mémoire.

Un premier chapitre traitera de l'origine de la liturgie chrétienne de la dédicace. Une bonne connaissance de l'histoire du rite de la dédicace des églises aidera à la compréhension de l'esprit qui anime cette liturgie. Un parcours à la fois rapide mais méthodique et abondant en témoins anciens permettra de mieux saisir l'élaboration de la liturgie de la dédicace et son évolution progressive qui aboutirent au rituel du *Pontificale romanum* de 1596 après des transformations et des ajouts successifs. L'enracinement humain et biblique de ces rites de la dédicace des églises sera vu ainsi que les premiers témoins des dédicaces avant la rédaction des rituels, pour ensuite parcourir l'élaboration des différentes liturgies de la paix constantinienne à la publication du *Pontificale romanum* de 1596 en passant par les *Ordines romani* et les Pontificaux du Moyen Âge.

Pour présenter le long rituel de la dédicace des églises du *Pontificale romanum* de 1596, il fallut ajouter un second chapitre. La cérémonie étant très longue et complexe, elle ne pouvait figurer à elle seule dans le premier chapitre de nature historique. Les nombreuses antiennes et oraisons, les gestes tant de fois répétés de ce rituel très détaillé et les sections principales de la cérémonie trouvèrent place dans ce chapitre. En 1961, une simplification temporaire du Pontifical de 1596 effectua un travail d'élagage. La présentation sommaire de ce rituel trouvera place dans ce second chapitre consacré à la présentation du premier rituel devant être comparé à l'*Ordo dedicationis* de 1977.

Le troisième chapitre présentera le rituel de 1977 nommé *Ordo dedicationis ecclesiae et altaris*. Parce que ce rituel est actuellement en usage, il sera présenté plus en détail que celui de 1596. Des citations des textes de l'*ordo* trouveront place dans ce chapitre. Qu'il soit nécessaire de le faire à déjà été reconnu par Jounel, commentant le rituel de 1961:

Il ne sera pas inutile cependant de donner une référence détaillée aux rites et aux formulaires, afin que le lecteur puisse les confronter avec l'ancien rituel. C'est la meilleure manière de saisir la portée de la simplification qui a été faite et les structures liturgiques mises en lumière par cette simplification¹¹.

Les explications des rites d'ouverture, des rites de l'initiation chrétienne de l'église et des rites secondaires se succéderont tour à tour selon leur ordre dans la cérémonie.

Enfin, un dernier chapitre effectuera l'analyse comparative des deux rituels. Celui-ci dégagera des éléments de comparaison et procédera à la présentation de chacun de ces éléments pour ensuite effectuer la comparaison proprement dite.

Une simple étude comparative ne saurait suffire à démontrer le retour aux sources antiques puisque le *Pontificale romanum* de 1596 est le témoin des sources médiévales accumulées aux cours des âges. Le chapitre premier devra avoir remédié à cette carence de la méthode préconisée.

¹¹ Pierre JOUNEL, art. "Le nouvel ordo de la dédicace des églises", dans *Notes de Pastorale liturgique*, no 38, Paris, Cerf, 1^{er} mai 1962, p. 25.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE LA LITURGIE CHRÉTIENNE DE LA DÉDICACE

Avant de commencer le travail d'analyse comparative au sujet du rituel de la dédicace du *Pontificale romanum* de 1596¹ et de l'*Ordo dedicationis* de 1977², il est nécessaire de retracer brièvement l'évolution historique des rites de la dédicace des églises, des premiers témoins de cette pratique jusqu'au rituel actuellement en usage. Cette rétrospective aidera à mieux comprendre la continuité dans la tradition liturgique de cet *ordo*. En effet, la constitution *De Sacra Liturgia* du second concile du Vatican demandait que, tout en progressant, la restauration de la liturgie respecte la tradition³. Il est de toute première importance de connaître cette tradition afin de bien juger de la continuité de la tradition liturgique de l'*Ordo dedicationis*.

L'étude de l'histoire liturgique a pour objet de connaître exactement les richesses du passé, de retrouver la spontanéité qu'avaient les choses et les rites lors de leur création, de redresser les déviations, de discerner

¹ Cf. *Pontificale Romanum, pars secunda, c.2, De Ecclesiæ Dedicazione seu Consecratione*.

² Cf. *Ordo dedicationis ecclesiæ et altaris, Pontificale Romanum ex Decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1977, pp. 31-59.

³ Cf. VATICAN II, *Sacrosanctum concilium*, 23.

l'essentiel de l'accidentel, de fournir comme l'axe des évolutions ultérieures...⁴

Ce premier chapitre examinera sommairement l'enracinement humain et biblique des rites de dédicace: la situation de l'Église avant la paix constantinienne, les premières dédicaces après les grandes persécutions et les accents particuliers de ces rites, la célébration de la dédicace du Haut Moyen Âge et l'augmentation des rites, enfin, les Pontificaux fastueux qui ont précédé la réforme conciliaire de notre époque. Des synthèses viendront ponctuer ce chapitre pour mieux faire ressortir l'essentiel de la tradition et l'apport que le Moyen Âge a légué à cette liturgie. Plusieurs auteurs ont été consultés dans l'élaboration de ce chapitre.

1. ENRACINEMENT HUMAIN ET BIBLIQUE

1.1 Enracinement humain⁵

Les verbes *dedicare*, *consecrare*, *benedicere* ne sont pas spécifiquement chrétiens, ils ont leur origine dans le vocabulaire païen.

L'idée de mettre à part, de séparer de l'usage profane et de sanctifier par une cérémonie quelconque les emplacements destinés au culte divin, répond comme à un instinct naturel. Aussi la trouve-t-on dans les anciennes religions des Grecs et des Romains⁶.

L'usage de consacrer et de dédier des temples, des autels, des villes, des animaux, des

⁴ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, Paris, Cerf, 1962, pp. 25-26.

⁵ Cf. Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), (sous la direction de Dominco Sartore et Achille M. Triacca), adapt. franç. sous la direction d'Henri Delhougne, Belgique, Brépols, 1992, p. 262.

Cf. Mgr Pierre BATIFFOL, art. "De la dédicace des églises. Dédicace païenne et Dédicace chrétienne", dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 28^e année, no 1, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1939, pp. 58-70.

⁶ Pierre DE PUNIET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécrations et bénédictions, Paris (VII^e), Desclée De Brouwer et cie, Mont-César, 1931, p. 233.

théâtres, des personnes à une divinité était universellement connu de l'antiquité païenne. Le rite comportait toujours des processions avec aspersion d'eau lustrale⁷, prières, oblation d'encens et offrande de sacrifices d'animaux qui formaient le cérémonial auquel il fallait se conformer. Ce cérémonial supposait l'intervention des prêtres: «On est en droit de supposer que le prêtre intervenait presque toujours pour donner à l'offrande un caractère religieux et qu'elle devait passer par ses mains pour être consacrée à la divinité⁸.» En plus des prêtres et des magistrats, le peuple assistait aux dédicaces des temples ou d'autres objets⁹. De plus il y avait un *dies natalis* inscrit au calendrier pour les sanctuaires principaux de la ville. Les chrétiens hériteront de cette pratique qui était aussi celle des Juifs. De plus, les dédicaces païennes obligeaient à ne plus toucher à l'objet consacré: on ne pouvait plus détruire le temple, labourer le champ, changer la statue de place, émonder l'arbre, etc. L'objet était devenu intouchable¹⁰.

À lire ces détails on croirait volontiers reconnaître les prototypes authentiques des rites chrétiens. Il ne faut cependant pas se fier trop vite à ce mirage qui donne l'illusion de la réalité. La dédicace des églises n'a sans doute pas plus emprunté directement au cérémonial païen qu'elle n'est redevable au rituel judaïque. Encore verrons-nous qu'elle se rapproche plus de ce dernier que du premier. Ce qu'on doit surtout reconnaître une fois de plus, c'est que les rites symboliques, adoptés au cours des âges pour manifester la consécration à Dieu des édifices destinés à la prière liturgique, répondent à des idées communes qui tout naturellement se sont traduites sous des formes analogues et quelquefois identiques. Mais de dépendance directe vis-à-vis du judaïsme ou du paganisme il ne saurait être question: l'histoire en tout cas n'en dit rien¹¹.

⁷ L'eau lustrale est utilisée pour laver la chose ou la personne à consacrer, l'aspersion l'arrache ainsi à l'usage profane en la purifiant.

⁸ E. POTTIER, "Consecratio", dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, d'après les textes et les monuments, tome 1, 2^e partie (C), Paris, Lib. Hachette et Cie, 1887, p. 1448.

⁹ E. POTTIER, "Dedicatio", dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, d'après les textes et les monuments, tome 2, 1^{re} partie (D-E), Paris, Lib. Hachette et Cie, 1892, p. 43.

¹⁰ Cf. Bernard CHRISTOL, art. "L'anniversaire de la Dédicace", dans *Liturgie O.C.S.O.*, no 22, publiée par la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.), 1977, pp. 200-201.

¹¹ Pierre DE PUNIET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécrations et bénédictions, *Op. Cit.*, p. 257. Cette opinion de 1931 ne semble pas avoir été contestée jusqu'à présent.

Cela dit, l'universalité de la pratique de la dédicace des objets consacrés au culte peut être reconnue sans toutefois y voir une dépendance directe dans les rites utilisés.

Christol fait remarquer ce constat:

Il nous semblerait plus vraisemblable que les chrétiens de l'époque, cessant de craindre une confusion entre rites chrétiens et rites païens ou juifs, se soient résolus à réassumer un rite de dédicace considéré en tous lieux comme «traditionnel». Quelles que soient, de fait, les options théologiques ou spirituelles, il est indéniable que certains gestes sont inscrits dans la nature de l'homme avec leur signification propre (l'histoire des religions en fait foi); par exemple, l'eau comme symbole de renaissance et de purification, le pain comme symbole de nourriture ou de communion, le sang comme symbole d'expiation, de propitiation, de communion, de rachat, etc¹².

1.2 Enracinement biblique

Il y a également des réminiscences bibliques de l'Ancien Testament dans les rites de dédicace sans que ceux-ci aient emprunté directement à l'usage judaïque l'ensemble des symboles utilisés dans la liturgie chrétienne. Toutefois, il est facile de constater qu'il y eut une influence indéniable même si cette dernière est plutôt tardive puisque la plupart des rites qui seront mentionnés ne se trouvait pas dans les rites de dédicace des années qui ont succédé à l'Édit de Milan.

Le rite de l'onction de l'autel trouve, entre autre lieu, son origine dans l'expérience de Jacob à Béthel:

Jacob s'éveilla de son sommeil et dit: «En vérité, Yahvé est en ce lieu et je ne le savais pas!» Il eut peur et dit: «Que ce lieu est redoutable! Ce n'est rien de moins qu'une maison de Dieu et la porte du ciel!» Levé de bon matin, il prit la pierre qui lui avait servi de chevet, il la dressa comme une stèle et répandit de l'huile sur son sommet¹³.

L'onction de l'autel a également une origine dans la loi mosaïque de la consécration de l'autel des sacrifices: «Tu prendras du sang du taureau et tu le mettras avec ton doigt sur les

¹² Bernard CHRISTOL, *Op. Cit.*, p. 209.

¹³ Gn 28, 16-18.

cornes de l'autel; tout le sang, tu le répandras à la base de l'autel¹⁴.» On s'inspira sans doute de la consécration du sanctuaire de l'Ancienne Alliance pour l'encensement de l'autel: «[Moïse] plaça l'autel d'or dans la Tente du Rendez-vous, devant le voile, et fit fumer dessus l'encens aromatique, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse¹⁵.» Aspersions, onctions des murs, et bénédictions des vases et des linges sacrés y trouvent de lointaines ressemblances: «Moïse prit alors l'huile d'onction, il oignit pour les consacrer la Demeure et tout ce qui s'y trouvait. Il fit sept aspersions sur l'autel et oignit pour les consacrer l'autel et ses accessoires, la bassin et son socle¹⁶.» Le peuple juif connut la consécration d'un édifice voué uniquement au culte, il s'agit du Temple de Salomon dont la cérémonie est décrite au premier livre des Rois¹⁷. Les rites étaient les suivants: le transfert de l'Arche d'Alliance, la prise de possession du Temple par Yahvé, le discours de Salomon au peuple réuni, la longue prière de Salomon pour lui-même, pour le peuple, pour l'étranger, pour l'exilé, etc., et les nombreux sacrifices de boeufs et de moutons. Il y eut également la célébration de la dédicace du Temple post-exilique:

Les Israélites — les prêtres, les lévites et le reste des exilés — firent avec joie la dédicace de ce Temple de Dieu; ils offrirent, pour la dédicace de ce Temple de Dieu, cent taureaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux et, en sacrifice pour le péché de tout Israël, douze boucs suivant le nombre des tribus d'Israël¹⁸.

En 164 avant Jésus-Christ, les Juifs ont connu la purification de leur Temple et de son autel qui avaient été profanés par Antiochus Épiphane. Cette dédicace fut célébrée par Judas Maccabée¹⁹. Le souvenir en sera maintenu par l'anniversaire que connurent le Christ et ses apôtres²⁰.

¹⁴ Ex 29, 12.

¹⁵ Ex 40, 26-27.

¹⁶ Lv 8, 10-11.

¹⁷ Cf. I R 8.

¹⁸ Esd 6, 16-17.

¹⁹ Cf. I M 4, 36-59.

²⁰ Cf. Jn 10, 22.

On puise dans l'Apocalypse de saint Jean l'évocation de la liturgie céleste à laquelle la liturgie terrestre fait déjà participer²¹: l'encensement de l'autel et les douze onctions des croix sur les murs de l'église y trouvent leur origine:

Et, de la main de l'Ange, la fumée des parfums s'éleva devant Dieu, avec les prières des saints²².
Le rempart de la ville repose sur douze assises portant chacune le nom de l'un des douze apôtres de l'Agneau²³.

Le rite juif de la dédicace a pu inspirer naturellement le rite chrétien, mais son influence fut assez tardive. Grégoire de Nazianze au 4^e siècle fera le rapprochement entre la fête de la dédicace connue dans les Écritures et celle qui est célébrée par les chrétiens²⁴. «La dédicace des églises n'a sans doute pas plus emprunté directement au cérémonial païen qu'elle n'est redevable au rituel judaïque. Encore verrons-nous qu'elle se rapproche plus de ce dernier que du premier²⁵.»

Une constatation s'impose: en tout lieu, on consacrait à la divinité des édifices par des rites semblables et quelquefois identiques à ceux rencontrés chez les Juifs et les chrétiens. Mais nulle part on ne voit que les églises chrétiennes aient pris la relève du Temple de Jérusalem, car le temple nouveau, c'est le Christ et son corps qui est l'Église²⁶. Voilà pourquoi on ne fera pas de dédicace de temple, mais plutôt des inaugurations des lieux de rassemblement.

²¹ Cf. VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 8.

²² Ap 8, 4.

²³ Ap 21, 14.

²⁴ Cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Discours 44*, dans *P.G. 36, col. 607*; Grégoire de Nazianze prononcera ce discours le dimanche de la dédicace: Cf. Dom Rémy CEILLIER, O.S.B., *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tome 5, Paris, Louis Vivès, 1860, p. 239: «Il prononça son quarante-troisième discours [il s'agit en fait du 44^e discours selon l'édition de Migne souligne la note 6 de la présente citation] à Nazianze, dans l'église du martyr saint Mamas, le dimanche de l'octave de Pâques, que l'on appelait alors *le nouveau dimanche*, et auquel on célébrait la dédicace de cette église.»

²⁵ Pierre DE PUNIET, O.S.B., «Dédicace des églises», dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, tome IV, vol. 1 (*D.A.C.L.*, t. IV¹), Lib. Letouzey et Ané, Paris, 1920, col. 376. De Puniet cita ce passage dans son livre *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécration et bénédictions, *Op. Cit.*, p. 257, note 9.

²⁶ Cf. Dom Dominique SANCHIS, O.S.B., art. «Le symbolisme communautaire du Temple chez Saint Augustin», dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 37^e année, no 1, Toulouse, 1961, pp. 10 et 15.

2. AVANT L'ÉDIT DE MILAN

Les Actes des Apôtres et les Lettres de saint Paul mentionnent que les assemblées chrétiennes se tenaient souvent dans les maisons privées. La Cène fut elle-même célébrée dans une salle ornée désignée par le Christ. Après la Passion, selon les Actes, les Apôtres se retirèrent dans une salle jusqu'à la Résurrection et y resteront probablement jusqu'à la Pentecôte où ils y recevront le don de l'Esprit. C'est dans une maison privée qu'ils célébreront la «fraction du pain» à Jérusalem tout en se rendant au Temple pour le chant des psaumes et l'audition de la Parole:

Journal après journal, d'un seul cœur, ils fréquentaient assidûment le Temple et rompaient le pain dans leurs maisons, prenant leur nourriture avec allégresse et simplicité de cœur. Ils louaient Dieu et avaient la faveur de tout le peuple. Et chaque jour, le Seigneur adjoignait à la communauté ceux qui seraient sauvés²⁷.

Au sujet du cénacle, De Puniet mentionne une tradition qui laisse supposer que les premiers chrétiens avaient l'habitude de se réunir dans les maisons et que ces dernières devinrent des lieux privilégiés de réunion:

On ne nous dit pas si, après la Pentecôte, le Cénacle servit encore aux réunions du culte, mais c'est bien vraisemblable, d'autant qu'à Jérusalem on conservait au IV^e siècle la tradition qui voulait que la plus ancienne église de la ville, celle du Mont-Sion, fût précisément bâtie sur l'emplacement du Cénacle²⁸.

Cyrille de Jérusalem et Épiphanie mentionnent cette construction²⁹. Cette tradition rapportée par De Puniet, bien qu'il soit difficile d'en déterminer l'authenticité, rappelle que l'usage de réunir l'assemblée chrétienne dans des maisons privées était la pratique courante, et jusqu'à un certain point, la seule possible. C'est aussi dans une maison privée que Paul prêchera et

²⁷ Ac 2, 46-47.

²⁸ Pierre DE PUNJET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécrations et bénédictions, *Op. Cit.*, p. 243.

²⁹ Cf. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catech.* 16,4, dans *P.G.* 33, col. 923; ÉPIPHANE, *De mensuris et ponderibus*, 14, dans *P.G.* 43, col. 262.

ressuscitera un mort³⁰. Aquila et Prisca possédaient deux maisons, une à Rome et une à Corinthe, où ils recevaient l'Église pour la prière et la fraction du pain³¹.

Un apocryphe³² mentionné par De Puniet fait découvrir que des chrétiens ouvraient leur demeure au service de l'Église et allaient parfois jusqu'à la donner pour l'usage exclusif du culte:

L'usage des maisons privées pour le culte chrétien se perpétua très probablement après l'époque apostolique. Il est encore attesté à la fin du II^e siècle par un document apocryphe, les *Recognitiones Clementis*, qui témoignent du moins pour les usages d'Antioche et des environs. Il y est question d'un certain Théophile, le premier citoyen de la ville, qui convertit sa demeure en église: *domus suæ ingentem basilicam ecclesiæ nomine consecraret*; aussitôt saint Pierre y établit sa *cathedra*, et le peuple fidèle commença à y tenir ses réunions. De même un riche habitant de Césarée cède à l'Apôtre sa maison, «capable de contenir plus de cinq cents personnes», et son jardin³³.

Il pouvait aussi s'agir de salle moins spacieuse, ne contenant qu'une assemblée réduite:

Les plus fortunés d'entre eux disposaient de salles de réception spacieuses, faciles à imaginer dans les ruines de Pompei et d'Ostie. Mais il pouvait s'agir aussi d'une simple pièce à l'étage de l'un de ces flots d'habitation d'allure si moderne que nous trouvons à Ostie. C'est dans ce cadre qu'on peut revivre l'assemblée dominicale de Troas décrite au livre des Actes: «Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain; Paul, qui devait partir le lendemain, s'entretenait avec eux. Il prolongea son

³⁰ Cf. Ac 20, 7-12.

³¹ Cf. Rm 16, 3-5; 1 Co 16, 19.

³² Cf. *Recognitiones Clementis*, lib. X, 71, dans P.G. 1, col. 1453.

Johannes QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, trad. de l'anglais par J. Laporte, tome 1^{er}, Paris, Cerf, 1955, p. 72:

C'est... une autobiographie de Clément... Des circonstances curieuses ont provoqué la séparation des membres de la famille... Grâce à l'intervention de Pierre, ils se réunissent finalement, après de multiples aventures. L'ouvrage doit son nom de *Reconnaisances* aux nombreuses scènes de reconnaissance au cours desquelles se retrouvent les membres si longtemps séparés de la famille.

Dr. RAUSCHEN, *Éléments de Patrologie et d'Histoire des Dogmes*, trad. de l'allemand et adaptés par E. Ricard, Paris, R. Roger et F. Chernoviz, éditeurs, 1911, p. 47:

Les *Recognitiones* sont un roman religieux. Elles racontent comment Clément de Rome fit un voyage en Palestine, y devint disciple de saint Pierre et retrouva, plus tard, ses parents et ses frères; de cette reconnaissance vient le nom de l'ouvrage. Mais le récit n'est inventé que pour servir de cadre à des discussions théologiques.

³³ Pierre DE PUNJET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécration et bénédiction, *Op. Cit.*, pp. 244-245.

discours jusqu'au milieu de la nuit. Il y avait bon nombre de lampes dans la chambre haute où nous étions réunis» (Ac 20, 7-8)³⁴.

À Rome, des exemples semblables attestent l'usage ancien d'adapter des maisons particulières, en tout ou en partie, à la célébration de l'eucharistie. On peut constater comment s'introduit en certains lieux l'idée de céder définitivement ces «églises domestiques» et privées à l'usage de la communauté chrétienne et d'en faire de véritables églises publiques:

Aussi l'usage, constaté aux origines, des églises domestiques n'exclut pas la vraisemblance dès le II^e siècle, probablement même dès le I^{er}, d'édifices voués d'une façon *définitive* aux exercices du culte et susceptibles par conséquent d'une consécration ou dédicace liturgique. On ne saurait rien dire de plus. Quant au rite lui-même, il va de soi que nous n'en connaissons aucun détail, sauf toutefois la grande solennité dont on devait l'entourer au III^e siècle. Car le fait même que, d'après le témoignage d'Eusèbe, on attendait partout avec grande impatience (*Hist. eccl. l.X c.III*) la consécration des édifices qui surgirent en tous lieux à la paix de l'Église, prouve que dès lors une dédicace entraînait avec elle tout un déploiement de fonctions liturgiques capables de frapper l'attention du peuple chrétien et consacrées déjà par la tradition³⁵.

Les basiliques chrétiennes du 4^e siècle s'inspireront, pour leur forme et leur distribution, des demeures privées des Romains³⁶.

Le 3^e siècle connaissait déjà l'usage des églises publiques. De Puniet mentionne dans une note³⁷ que l'empereur romain Alexandre Sévère (†235) permit aux chrétiens d'utiliser pour leur culte des bâtiments qu'ils avaient acquis dans Rome. En 302 Dioclétien fit détruire toutes les églises. C'est donc qu'il en existait avant lui au 3^e siècle. En effet, à

³⁴ Pierre JOUNEL, art. "L'assemblée chrétienne, lieux et rassemblement au premier millénaire", dans *LMD*, no 136, Paris, Cerf, 1978, p. 16.

³⁵ Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, *Op. Cit.*, col. 378.

³⁶ Cf. Pierre DE PUNIET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécrations et bénédictions, *Op. Cit.*, pp. 248 à 254. De Puniet y décrit l'architecture des maisons romaines de l'époque et l'architecture des églises qui s'en inspireront.

³⁷ Cf. *Ibid.*, p. 242.

l'époque tourmentée de l'empereur Commode (180-192), il fut permis aux chrétiens d'avoir des lieux de culte plus vastes que ne l'étaient les maisons privées³⁸. Mais il n'était pas du tout question de dédicace. Christol en donne l'explication et les raisons:

Les chrétiens ne semblent pas désirer dédicacer leurs églises: la loi romaine restant en vigueur, une telle dédicace, comme nous l'avons vu plus haut, les mettrait sous le patronage de la «magistrature», donc de l'État, et d'autre part les rendrait «intangibles». Ce qui ne serait pas sans inconvénients, compte-tenu du fait que la croissance des communautés chrétiennes obligerait plus d'une fois à détruire telle ou telle église pour la reconstruire plus grande³⁹.

De plus, le ritualisme sensuel du sacerdoce païen, l'usage de l'encens pour faire des fumigations aux dieux et d'autre part, le haut idéal de l'adoration en esprit et en vérité rendaient presque impossible l'édification de véritable temple et des autels voués au culte chrétien.

Ces raisons, jointes au fait précédemment établi, de l'impossibilité pour l'Église d'avoir, durant les trois premiers siècles de persécution, des lieux absolument stables et exclusivement destinés aux actes cultuels, expliquent pourquoi le rite de la dédicace des temples ne put se dérouler qu'après la paix de l'Église⁴⁰.

Aucun rituel n'a vu le jour avant l'Édit de Milan. Les raisons ci-haut mentionnées par Christol et Schuster en expliquent les raisons. Ce n'est pas cette époque de l'histoire de l'Église chrétienne qui donnera des renseignements susceptibles de faire avancer cette recherche comparative. Il ne faut toutefois pas négliger que ces chrétiens vivaient le culte en esprit et en vérité comme le Christ et les apôtres leur avaient enseigné. La paix de Constantin apportera des changements notables dans l'orientation de l'Église et dans son organisation extérieure. La liturgie en sera alors transformée.

³⁸ Cf. Dom Idesbald VAN HOUTRYVE, O.S.B., art. "Lieux de réunion des chrétiens avant l'édit de Milan", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, tome IV, no 6, Louvain, Abbaye du Mont-César, 31 juillet 1914, p. 432.

³⁹ Bernard CHRISTOL, *Op. Cit.*, pp. 206 à 207.

⁴⁰ I. SCHUSTER, O.S.B., , *Liber Sacramentorum*, (notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain), tome I : *La Sainte liturgie - notions générales*, Bruxelles, Vromunt et Co, éditeurs, 1925, p. 175.

3. LE RITUEL ANTIQUE DE LA DÉDICACE⁴¹

Après l'Édit de Milan, la situation de l'Église et de sa liturgie connaîtra des transformations. Dès les premières années, des témoins en rapporteront les faits et donneront les aspects majeurs des rites de la dédicace des églises. Andrieu souligne que de très bonne heure les papes se réservèrent le droit de contrôler, dans l'Italie centrale et les îles, la consécration de nouveaux sanctuaires⁴², ce qui, à première vue, les rendait plutôt rares. «La consécration et la dédicace d'une église sont des actes si importants qu'au 5^e siècle (S. Gélase) et au 6^e (S. Grégoire) l'autorisation du pape est requise pour ces célébrations⁴³.» Les évêques de ces régions ne pouvaient procéder à la cérémonie sans la permission du Siège apostolique. Gélase I^{er} (†496), Pélage I^{er} (†561) et Grégoire le Grand (†604) rappelleront cette règle. «Bien plus tard, en 865, Nicolas I^{er} prétendra même que, sans l'autorisation du Saint-Siège, aucun évêque n'a le pouvoir de dédier une église⁴⁴.» Mais, règle générale, les dédicaces d'église se firent en bon nombre.

Quatre aspects des rites de dédicace dans l'histoire des premiers siècles de l'ère chrétienne sont à souligner: la célébration de l'eucharistie comme rite principal de la dédicace des églises, l'ajout de la déposition des reliques des martyrs, la lustration des

⁴¹ Cette période s'étend du 4^e au 8^e siècle.

⁴² Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du Haut Moyen Age*, tome IV : *Op. Cit.*, p. 359.

Cf. I. SCHUSTER, O.S.B., *Op. Cit.*, pp. 175 à 177:

Le consentement impérial fut, au moins pendant un certain temps, en Orient et en Afrique, la condition primordiale pour que la cérémonie pût s'accomplir légalement; cette condition est d'ailleurs parallèle à celle de la convocation des conciles par le pouvoir et de la remise du pallium au nom du *Basileus* byzantin. Le consentement impérial était provoqué surtout par le caractère public et presque synodal qu'assumait la cérémonie, à cause de l'assistance des évêques provinciaux... Ce droit impérial relativement à la dédicace des nouveaux temples, et dont on ne trouve pas trace hors de l'Orient, fut au contraire exercé pendant quelque temps en Italie par le Pape... Hors des limites de la province papale,... nous ne voyons pas que les Pontifes aient jamais exercé ce droit, puisque saint Ambroise à Milan, saint Gaudence de Brescia, saint Colomban, saint Grégoire de Tours, dédièrent à leur gré leurs basiliques, sans avoir besoin pour cela de concessions pontificales.

⁴³ Bernard CHRISTOL, *Op. Cit.*, p. 208.

⁴⁴ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome IV, *Op. Cit.*, p. 361; Cf. *P.L.* 119, col. 920D.

temples païens transformés en église, et enfin, la réunion du peuple de Dieu pour la célébration de ces dédicaces après la période des persécutions.

3.1 La célébration de l'eucharistie comme rite principal

Dans la première partie du 4^e siècle, il semble bien que la dédicace des églises se réduisait à la seule célébration solennelle de l'eucharistie. Eusèbe de Césarée est témoin de ces premières dédicaces que l'Église célébra après les grandes persécutions. Le rite principal étant la célébration de l'eucharistie, Eusèbe écrit:

C'étaient vraiment de parfaites adorations des chefs, des rites sacrés des prêtres et, dans l'église, des institutions dignes de Dieu, manifestées tantôt par le chant des psaumes, par l'audition des paroles que Dieu nous a transmises, tantôt par l'accomplissement de liturgies divines et mystiques: c'étaient des symboles ineffables de la passion du Sauveur... Et chacun des chefs présents prononçait des panégyriques, selon la mesure de son talent, pour célébrer la fête⁴⁵.

Ce qui ressemble à une ample liturgie de la Parole comportant plusieurs discours précédait la liturgie eucharistique. Une ligne directrice claire de ces cérémonies caractérisait ces rites dont la simplicité ne rappelle en rien le rituel de 1596: il s'agit de la célébration de la liturgie eucharistique telle qu'on la célébrait à cette époque. Ce récit fournit peu de renseignements sur les rites précis de la dédicace. La multiplicité des rites se greffera ultérieurement sur cette ligne directrice.

Cinquante ans plus tard, saint Jean Chrysostome dira au sujet de l'autel:

Ah! qu'il est plus auguste, cet autel, que celui de la loi ancienne! Qu'il est même plus redoutable que celui de la loi nouvelle! Cependant, ne tremblez pas. L'autel de la loi est sanctifié par la victime qu'on immole; celui de l'homme miséricordieux est construit de la victime même qui l'édifie. Le premier, fait de pierres, devient saint par l'attachement du corps du Christ; le second, parce qu'il est le corps même du Christ⁴⁶.

⁴⁵ EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Ecclesiasticæ Historiæ*, lib. X, c.3, dans P.G. 20, col. 848: Cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, Livres VIII-X et les martyrs en Palestine, texte grec, traduction et notes par Gustave Bardy, [Sources Chrétiennes, 55], Paris, Cerf, 1958, pp. 80-81.

⁴⁶ JEAN CHRYSOSTOME, *Homil. XX in II Cor.*, 3; dans P.G. 61, col. 540: La traduction française est empruntée à: *Œuvres complètes de Saint Jean Chrysostome*, nouvelle traduction par l'abbé J. Bareille, t. 17, Paris, Lib. de Louis Vivès, 1865, p. 561.

Pendant longtemps, la célébration eucharistique demeura le seul rite de dédicace:

Ces dédicaces seront célébrées selon un type déterminé, très nettement distinct de la dédicace païenne. On les appelle «encénies⁴⁷» (fêtes d'inauguration, de «renouvellement»), ou bien on parle tout simplement de «consécration». Le seul rite qui marque cette célébration est le repas eucharistique. Lorsque le Sacrifice eucharistique communautaire y a été célébré pour la première fois, cet édifice est désormais considéré à la fois comme la Maison du Seigneur (basilique) et de l'assemblée (église): le culte y a été inauguré⁴⁸!

Christol, citant Optat de Milève (†384), fait remarquer qu'à cette époque, il n'y avait aucune onction, rien du moins qui était ajouté à l'eucharistie pour consacrer l'autel: «À cette époque, il n'est pas encore consacré, c'est la célébration de l'Eucharistie qui lui donne sa dignité: "qu'est-ce que l'autel, sinon le siège du Corps et du Sang du Christ"⁴⁹.»

À Rome, au 6^e siècle, on estimait encore qu'elle suffisait. En 538 dans une lettre à Profuturus de Braga⁵⁰, la pape Vigile affirme que «la consécration d'une église dans laquelle on n'a pas déposé de reliques se fait seulement par la célébration de la messe.»

Si l'on doit réitérer la solennité de la Consécration d'une église dans laquelle il n'y a pas eu de Reliques, nous ne pensons pas que, dans ce cas, il soit nécessaire d'asperger la nouvelle église d'eau bénite, parce que nous savons que la Consécration d'une église dans laquelle des Reliques n'ont pas été déposées se fait seulement par la célébration de la Messe. Et c'est pourquoi, si une Basilique est relevée de ses ruines, sans aucun doute, la sanctification de toute la Consécration sera remplie quand on y aura célébré solennellement la Messe. Mais si les Reliques qu'elle avait ont été enlevées, on la consacra: 1^o en y déposant de nouveau les Reliques et 2^o en y célébrant le saint Sacrifice⁵¹.

Le pape Vigile avait été consulté sur les cérémonies qu'il convenait de faire, avant de vouer

⁴⁷ *Encénies*: mot grec signifiant *inauguration*. Cf. *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), (sous la direction de Dominco Sartore et Achille M. Triacca), adapt. franç. sous la direction d'Henri Delhogue, Belgique, Brépols, 1992, p. 262.

⁴⁸ Bernard CHRISTOL, *Op. Cit.*, p. 207.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 207.

⁵⁰ I. SCHUSTER, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 178: «Le plus ancien document relatif au rite de la dédicace, à Rome, est une lettre du pape Vigile à l'évêque Profuturus de Braga; elle nous révèle un double type de dédicace alors en usage, selon qu'on déposait ou non des reliques.»

⁵¹ VIGILE, *Epist. 1,4, ad Profuturum*, dans *P.L. 69, col. 18BC*: La traduction française fut empruntée à: René DUBOSQ, p.s.s., *La Dédicace des Églises ou présentation analytique des rites de leur Consécration*, [Bibliothèque Sacramentaire], Paris, Desclée & Cie, Rome, Tournai, 1948, p. CVII.

au culte une église restaurée ou rebâtie. Aucun rituel ne fait mention d'une cérémonie spéciale:

Jusqu'au pontificat de saint Grégoire le Grand l'Église romaine n'a pas eu, à proprement parler, de rituel pour la consécration des églises: ni le sacramentaire léonien, ni celui du pape Hadrien n'ont de formules spécialement destinées à ce rite⁵².

Capelle apporte plus de précision au sujet des rituels:

Dans les plus anciens textes, il n'existe aucun rituel dit «in dedicatione». C'était inutile, puisque la consécration de l'édifice ne consistait qu'en la célébration de la messe. Mais on trouve, à part, un «Ordo quomodo in Ecclesia romana reliquiæ reconduntur» dont on usait lorsque l'église à consacrer était dédiée à un saint. Comme c'était, dès le VII^e siècle, le cas le plus fréquent, la «reconditio» devint vite partie obligée de la dédicace⁵³.

On devait alors chanter la messe du titulaire dont on portait les reliques⁵⁴.

Dès le 3^e siècle, Origène conçoit que l'autel et par la suite l'église reçoivent une sanctification spéciale par le sacrifice eucharistique qui y est offert: «lorsque tu as vu... les autels être aspergés non par le sang rouge des bêtes mais être consacrés par le sang précieux du Christ...⁵⁵» Saint Cyprien exprime le concept d'autel consacré par l'eucharistie dans une thèse qui n'a pas été retenue sur le baptême conféré par les hérétiques.

Or, c'est à l'eucharistie que les baptisés doivent de pouvoir être oints d'une huile consacrée à l'autel. Mais on n'a pas pu consacrer la substance de l'huile, si l'on n'avait ni autel ni église. Par conséquent, l'onction spirituelle ne peut pas non plus exister chez les hérétiques, puisqu'il est constant que l'huile ne peut pas du tout être consacrée, ni le sacrifice eucharistique avoir lieu chez eux⁵⁶.

⁵² Pierre DE PUNIET, O.S.B., art. «La consécration des églises», dans *Revue des questions historiques*, tome 77, 39^e année (Nouvelle série — tome 33), Paris, Bureaux de la Revue, 1905, p. 596.

⁵³ D. B. CAPELLE, art. «Ad Sancta Sanctorum introire», dans *Revue liturgique et monastique*, 23^e année, no 6 (Dédicace), Belgique, Abbaye de Maredsous, 1938, p. 261.

⁵⁴ Cf. Dom Lambert BEAUDUIN, O.S.B., art. «Le culte de Saint Michel», dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, tome VII, Louvain, Abbaye du Mont-César, 1922, p. 162.

⁵⁵ ORIGÈNE, *Hom. II in Librum Jesu Nave*, dans *P.G.* 12, col. 833: «cum videris... altaria non cruore pecudum respergi, sed pretioso Christi sanguine consecrari...» N.B.: Traduction de l'auteur faite à partir du latin.

⁵⁶ CYPRIEN DE CARTHAGE, *Epist. ad Jubaianum 2*, dans *P.L.* 3, col. 1078-1079; cf. *P.L.* 4, col. 421: La traduction française fut empruntée à: *Saint Cyprien, correspondance*, tome II, texte établi et traduit par le chanoine Bayard, 2^e éd., [Coll. des Universités de France], publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, Paris, soc. d'éd. «Les Belles Lettres», 1961, pp. 254-255.

C'est vers l'autel que convergent les regards pendant la consécration du pain et du vin. Il est tout à fait normal que, par son rôle dans la célébration eucharistique, il reçoive le premier une consécration spéciale. Cette consécration se communiquera en même temps à l'édifice tout entier.

Au 12^e siècle encore, ce rite sera essentiel. Dans le *De clericorum institutione*, Rhaban Maur rappelle que, dans l'Ancien Testament, les dédicaces du Temple s'étaient également conclues par des sacrifices solennels, dont la sainte écriture nous a conservé tous les détails.

Mais c'est en ceci que cette dédicace est plus noble que l'ancienne dédicace, que là (ancienne dédicace) étaient immolés plusieurs milliers de boeufs et de moutons, mais maintenant est immolé le corps de cet agneau qui a enlevé les péchés du monde⁵⁷.

Malgré le surcroît des rites au Moyen Âge, la célébration eucharistique demeurera un des rites principaux, ou au moins, un des rites de conclusion de la dédicace.

3.2 La translation et la déposition des reliques des martyrs: un complément

On devait bientôt ajouter à la célébration de la messe de dédicace la déposition des reliques des martyrs sous l'autel. En effet, le lien se fit très tôt entre le sacrifice du Christ et celui des martyrs. De plus, «au 4^e siècle, sous l'influence des églises cémétériales, on pense augmenter la sainteté de l'autel en y plaçant des reliques de martyrs⁵⁸.» La déposition des reliques est née de cet usage plus ancien d'élever des oratoires, et plus tard des basiliques au-dessus des tombes des martyrs les plus illustres de Rome.

Toutefois, à l'aurore de ce IV^e siècle, les basiliques construites sur les tombes des martyrs étaient une infime exception. Ce fait trouve son explication dans les dispositions du droit romain qui interdisait sévèrement la sépulture à l'intérieur des agglomérations urbaines. De là l'usage, chez les chrétiens, d'ensevelir leurs morts, donc aussi les martyrs, le long des

⁵⁷ RHABAN MAUR, *De clericorum institutione*, lib. II, c.45, dans P.L. 107, col. 359-360: «In hoc autem istud præstantius est veteri illi dedicationi, quod illic mactabantur boum et ovium multa millia, hic vero immolatur agni illius corpus, qui abstulit peccata mundi.» N.B.: Traduction de l'auteur.

⁵⁸ Bernard CHRISTOL, *Op. Cit.*, p. 207.

grandes voies romaines, conformément aux usages de leurs contemporains... Il serait donc vain de vouloir chercher trace de corps de saints, dans les églises à l'intérieur de la ville, au III^e et durant presque tout le cours du IV^e siècle⁵⁹.

Maurice-Denis-Boulet⁶⁰ rapporte que saint Damase (366-384) construisit des églises sur les tombeaux de la banlieue romaine. Cela constitua une innovation, car l'usage antique n'était pas de construire des églises sur les tombeaux mais à côté de ceux-ci. Saint Jérôme devra prendre la défense de ce pape: «L'évêque de Rome fait-il mal en offrant au Seigneur des sacrifices sur les os vénérables de Pierre et de Paul... et en considérant leurs tombeaux comme les autels du Christ?⁶¹» La pape en effet avait célébré la messe de Noël à la basilique Saint-Pierre-de-Rome, ce qui n'était pas la coutume. Constantin avait construit la première basilique sur le tombeau de saint Pierre. Celle-ci n'était qu'une basilique funéraire servant à honorer le martyr et non à y célébrer l'eucharistie. De plus, l'autel ne fut pas sur le tombeau même mais à côté de celui-ci; ce qui constitue une première étape de l'évolution de l'autel-tombeau. C'est le pape Grégoire le Grand qui, le premier, fera construire un autel sur le tombeau de saint Pierre. En Afrique, par contre, c'est aux 5^e et 6^e siècles qu'apparaissent les premières églises sur les tombeaux des martyrs⁶². Aux 6^e et 7^e siècles, on commença à exhumer les reliques des martyrs pour les transporter dans Rome afin d'éviter les profanations faites par les peuples germaniques.

Les processions des reliques étaient inconnues à Rome au 4^e siècle, tandis qu'à la même époque en Orient, on n'hésitait pas à déplacer les corps ou les reliques des martyrs

⁵⁹ Dom Joseph CROQUISON, O.S.B., art. "La Liturgie de la Consécration des églises", dans *Bulletin Paroissial et liturgique*, 18^e année, no 1, Belgique, Abbaye de Saint-André, 1936, p. 13.

⁶⁰ Cf. Noël MAURICE-DENIS-BOULET, art. "L'autel dans l'antiquité chrétienne", dans *LMD*, no 29, Paris, Cerf, 1952, pp. 52-57.

⁶¹ JÉRÔME, *Contra Vigilantium*, 8, dans *P.L.* 23, col. 361-362. N.B.: La traduction est empruntée à Noël MAURICE-DENIS-BOULET, art. "L'autel dans l'antiquité chrétienne", dans *LMD*, no 29, Paris, Cerf, 1952, pp. 54.

⁶² Cf. Paul HOUIX, art. "L'évolution de l'autel", dans *Liturgie O.C.S.O.*, no 27, publiée par la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.), 1978, p. 304: Le type de ce genre d'autel est celui du martyr Alexandre datant du 5^e siècle.

pour enrichir les églises nouvellement bâties. On connaît de nombreuses attestations de l'usage de déposer des reliques de martyrs sous les autels à dédier dans les églises d'Orient, dès le 4^e, et surtout aux 5^e et 6^e siècles. Plusieurs concernent les différentes basiliques de Constantinople: les sanctuaires de Sainte-Euphémie⁶³, et de l'Hebdomon avant 395⁶⁴, l'église de Samuel en 406⁶⁵, la Grande Église ou Sainte-Sophie en 415⁶⁶, et la basilique de Sainte-Irène en 551⁶⁷. Pour la dédicace de Sainte-Sophie, «on transféra des reliques de Joseph, fils de Jacob et de saint Zacharie père de saint Jean-Baptiste⁶⁸.»

Les romains du 4^e siècle, comme les chrétiens d'aujourd'hui, n'étaient pas favorables au démembrement des corps. On préférait construire une église sur le tombeau d'un martyr. Ce fut l'usage le plus ancien de cette pratique des autels contenant des reliques:

L'usage, qui se constate au IV^e siècle, était un souvenir des catacombes et des premiers oratoires chrétiens, établis près des tombes des martyrs et des fidèles; on s'y réunissait les jours d'anniversaire des défunts pour la célébration du saint sacrifice. Ces oratoires primitifs à destination spéciale au commencement, devinrent souvent, dans les temps de persécution, lieux de réunions liturgiques pour la communauté de Rome⁶⁹.

Le problème se posa lorsqu'on vint à manquer de tombeaux et lorsqu'on construisait des églises dans la ville et non sur les tombeaux des martyrs. Au 6^e siècle, en effet, les reliques manquaient, la translation des reliques faisait ainsi son apparition. Une autre raison semble

⁶³ Cf. THÉODORE LE LECTEUR, *Historiæ ecclesiasticæ*, lib. II, c.62, dans P.G. 86, col. 213-214.

⁶⁴ Cf. SOZOMÈNE, *Historiæ ecclesiasticæ*, lib. VII, c.21, dans P.L. 67, col. 1483: Cf. Hippolyte DELEHAYE, s.j., *Les origines du culte des martyrs*, 2 éd. revue, [Subsidia hagiographica, 20], Bruxelles, Société des Bollandistes, 1933, p. 56.

⁶⁵ Cf. JÉRÔME, *Contra Vigilantium*, c.V, dans P.L. 23, col. 358-359.

⁶⁶ Cf. *Chronicon Paschale*, ad ann. 415, dans P.G. 92, col. 787.

⁶⁷ Cf. THÉOPHANE, *Chronographia*, dans P.G. 108, col. 499-502.

⁶⁸ *Chronicon Paschale*, ad ann. 415, dans P.G. 92, col. 788. Traduction française empruntée à: Pierre DE PUNIET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécration et bénédiction, Paris (VII^e), Mont-César, Desclée De Brouwer et cie, 1931, p. 262.

⁶⁹ Pierre DE PUNIET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécration et bénédiction, Paris (VII^e), Mont-César, Desclée De Brouwer et cie, 1931, p. 230.

mise en cause: «Peu à peu on abandonnera les catacombes, exposées hors des murs aux déprédations des Barbares, on transportera les corps saints à l'intérieur de la ville⁷⁰.»

Il y avait au moment de la dédicace de la nouvelle église un transfert solennel du corps saint, et un ensevelissement, ou *depositio*, près de l'autel, ou plus fréquemment sous l'autel de la basilique. De bonne heure, on assimila aux vraies reliques des martyrs, c'est-à-dire à leur corps entier, soit des portions minimales de leurs ossements, soit même des objets ayant quelque rapport avec les reliques du Saint, linges imbibés de son sang, huile puisée à la lampe de son sanctuaire, etc⁷¹.

Grégoire le Grand rappelle à l'impératrice Constantine qu'il ne peut lui envoyer la tête de saint Paul. Il lui explique qu'à Rome, les reliques employées pour les dédicaces sont des lambeaux d'étoffe qui, enfermés dans une pyxide, ont reposé quelque temps au contact d'une tombe dont on vénérât les reliques. On leur substitue des *sanctuarium* ou *brandea*⁷², noms des linges ayant touché à une tombe sainte. Cette pratique est devenue de plus en plus répandue au 6^e et au 7^e siècle. Toutefois, très tôt, on se contenta des *brandea* au lieu de corps entiers de martyrs, même dans les régions où on ne répugnait pas à fractionner les corps. On se contenta, conformément à la discipline romaine, d'utiliser les linges ou autres objets ayant touché au corps saint⁷³. Certaines reliques pouvaient même s'obtenir en l'absence de tout tombeau enfermant des restes corporels, tels les *beneficia sancti Angeli*, ou reliques de saint Michel, dont le *Liber Diurnus* prévoit la concession⁷⁴. Il ne s'agit ici

⁷⁰ Noël, MAURICE-DENIS-BOULET, art. "L'autel dans l'antiquité chrétienne", *Op. Cit.*, p. 57.

⁷¹ Pierre DE PUNIET, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécrations et bénédictions, Paris (VII^e), Mont-César, Desclée De Brouwer et cie, 1931, p. 230.

⁷² Les *sanctuarium* étaient des linges qu'on avait déposés près des ossements des saints pour que ces mêmes linges en soient sanctifiés. Ils pouvaient alors servir eux-mêmes de reliques. *Brandea* et *sanctuarium* sont synonymes.

⁷³ Cf. Hippolyte DELEHAYE, *Op. Cit.*, pp. 72-76; Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.* pp. 362-364.

⁷⁴ Cf. *Liber diurnus romanum pontificum, caput V, titulus VII: De dando beneficio sancti angeli*, dans *P.L.* 105, col. 90:

Ill. beneficia sancti Archangeli, oblata petitione, sibi postulat debere concedi, quatenus in ejus nomine oratorium propriis constructum sumptibus possit solemniter consecrari: et ideo, frater charissime, præfati desiderii, ex nostra te præceptione convenit obedire, ut devotionis suæ, in consecratione quam postulat, potiatur effectu.

Le *Liber diurnus* est un recueil officiel de la chancellerie papale du 6^e siècle. Il donne les usages romains en vigueur à cette époque. Cf. Cyrille VOGEL, *Introduction aux sources de l'histoire du culte chrétien au Moyen Âge*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, [s.d.], p. 159.

que d'objets sanctifiés par leur séjour dans un sanctuaire de l'archange. On attachait en particulier un grand prix à l'huile des lampes brûlant en un lieu saint. Les Grecs toutefois osaient fractionner les corps saints pour en faire des reliques. Avec ces procédés, la diffusion des reliques romaines se multiplia. «La cité apostolique avait donc commencé de bonne heure à être, pour les diverses régions du monde chrétien, la grande pourvoyeuse de reliques, comme l'écrivaient en 519 les légats du pape Hormisdas⁷⁵.»

Le droit civil romain fit respecter plus longtemps le principe de l'inviolabilité des sépultures. À en croire Grégoire le Grand, il était impensable de déterrer les morts. C'était selon lui une règle pratiquée dans tout l'Occident. Et il s'étonne que les Grecs procèdent au transfert des reliques⁷⁶. À ce sujet, Grégoire connaissait certainement les usages de Constantinople où il avait été apocrisiaire. Il ne pouvait pas ignorer qu'en Occident aussi on pratiquait de semblables translations, comme ce fut le cas à Milan sous l'épiscopat de saint Ambroise. Mais on devine les motifs qui le poussent à agir ainsi. Il ne voulait certainement pas voir Rome dépouillée de ses reliques au profit de Constantinople. Il voulait ainsi contenir les convoitises impériales. Son prédécesseur Pélage II, raconte-t-il, faisant exécuter des travaux auprès de la sépulture de saint Laurent, le tombeau fut ouvert par mégarde. Tous ceux qui en virent le contenu moururent dans les dix jours⁷⁷.

De toutes parts et depuis longtemps affluaient les demandes de reliques pour la consécration d'églises édifiées sous un patronage romain. Avec l'expédient des *brandea*, les papes eurent les moyens de se montrer intransigeants sur la doctrine de l'inviolabilité des corps saints et de propager néanmoins, dans le monde entier, la dévotion à saint Pierre, à saint Paul, à saint Laurent et aux autres martyrs qui faisaient de Rome une ville sainte entre toutes⁷⁸.

⁷⁵ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 368.

⁷⁶ Cf. *Ibid.*, pp. 379-380.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 379, note 3.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 380.

En effet, selon une ancienne formule liturgique du 7^e siècle, «là où l'on vénère une relique, là est supposé reposer la totalité du corps⁷⁹.»

En Orient, les récits de translations des martyrs au 4^e siècle racontent que ces translations s'accomplirent de la façon la plus solennelle, avec grand concours de peuple, à la lumière des flambeaux et au chant des psaumes; c'étaient de vraies marches triomphales. En Occident, Grégoire de Tours mentionne souvent les reliques déposées dans les autels au moment de leur consécration⁸⁰. «L'usage était donc universellement répandu en Gaule à son époque⁸¹.» Voici ce qu'en dit Andrieu:

Lorsque le deuxième concile de Nicée, en 787, ordonnait que l'on procédât à la déposition [sic] des reliques, avec les prières d'usage, dans les sanctuaires qui auraient été consacrés sans en être pourvus, ceux-ci, en Occident du moins, devaient être fort rares⁸².

Le 8^e siècle connut même des transferts massifs de reliques étrangères vers Rome.

Le rite de la déposition des reliques faisait lentement son apparition dans la Chrétienté. Longtemps cette déposition apparaîtra comme un complément à la célébration eucharistique, mais non comme une obligation. Pélage I^{er} (†561) mentionne qu'on ne doit pas être empêché de dédier une église si on ne possède pas de reliques⁸³. L'usage romain du 4^e siècle distinguait les sanctuaires possédant des corps ou des reliques des martyrs et

⁷⁹ *Sacramentarium Gelasianum sive Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ, Liber secundus, Orationes et preces de Natalitiis Sanctorum, c. I: Denunciatio cum reliquiæ ponendæ sunt martyrum*, dans P.L. 74, col. 1155C: «... ut, fidelium votis eorum preclaris reliquiis conlocatis, integritas sancti corporis esse credatur.» Antoine CHAVASSE, *Le Sacramentaire gélasien (Vaticanus Reginensis 316)*, (Sacramentaire presbytéral en usage dans les titres romains au VII^e siècle), [Bibliothèque de théologie], série IV: Histoire de la Théologie, vol. I, Tournai, Desclée et cie, 1958, p. V: «Il est manifeste que le sacramentaire gélasien est une compilation dans laquelle il y a des parties d'époque différente, et dans laquelle des éléments gallicans voisinent avec des portions authentiquement romaines.» Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 378, note 3 et renvoie à p. 339: *Ordo XLI, I. Denuntiatio cum reliquiæ sanctorum martyrum ponendæ sunt*.

⁸⁰ Cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, 51, lib. I, dans P.L. 71, col. 753.; *Libri Miraculorum*, lib. II, *De miraculis S. Juliani*, 33, dans P.L. 71, col. 820; *De Vitae Patrum*, 8, 11, dans P.L. 71, col. 1049.

⁸¹ Pierre DE PUNIET, O.S.B., «Dédicace des églises», dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, Paris, Lib. Letouzey et Ané, 1920, col. 385.

⁸² Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 329.

⁸³ Cf. PÉLAGE I^{er}, *Epist. ad Eleutherium*, dans P.L. 69, col. 414-415.

ceux qui en étaient dépourvus. Pour ces derniers, le rite de dédicace était des plus simples: elle consistait uniquement dans la célébration solennelle de la messe.

Vigile, dans la lettre à Profuturus citée plus haut, mentionnait qu'il existait des églises sans reliques (... *in quo sanctuaria non fuerunt*). Telle était la basilique dédiée à saint Pierre⁸⁴, dont la messe *in dedicatione* pour l'anniversaire de la dédicace, est conservée dans la collection du Sacramentaire léonien⁸⁵. La préface croit devoir assurer que la puissance de Pierre n'éclate pas seulement aux lieux où reposent ses reliques, mais Dieu permet qu'elle se manifeste partout où on prie l'apôtre:

Vraiment il est digne... Toi qui magnifies la puissance du bienheureux apôtre Pierre en tout lieu de ta domination, tu lui accordes d'être présente non seulement où reposent ses vénérables reliques, mais en tout lieu où elles sont invoquées avec une précieuse révérence...⁸⁶

Le célébrant éprouve le besoin de fortifier la foi des fidèles dans l'efficacité des prières adressées à saint Pierre même si les reliques du saint sont inexistantes en ce lieu.

Si une basilique portant le vocable d'un saint pouvait néanmoins être dépourvue de reliques, à plus forte raison en était-il ainsi de celles qui ne se réclamaient d'aucun patron. Or tel fut primitivement le cas, à Rome, de presque tous les *tituli*. Encore au synode romain du 1^{er} mars 499, la plupart des prêtres présents désignent simplement par le nom du fondateur le titre auquel ils sont rattachés: on a ainsi les *tituli* de Damase, d'Equitius, d'Eusèbe, de Pammachius, de Vestine, *etc*⁸⁷.

⁸⁴ Il ne semble pas s'agir ici de la basilique Saint-Pierre-de-Rome qui est construite sur le tombeau même de saint Pierre.

⁸⁵ Cf. *Liber Sacramentorum Ecclesiae Romanæ*, dans *P.L. 55, col. 33, mense Aprili, XXXIV, in dedicatione*. Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 375. Cf. Cyrille VOGEL, *Introduction aux sources de l'histoire du culte chrétien au Moyen Âge*, *Op. Cit.*, pp. 32-34:

Fr. Bianchini dans son édition du manuscrit de Vérone, en 1735, attribua l'œuvre au pape Léon I, d'où le nom de Sacramentaire léonien, doublement incorrect, car il ne s'agit ni d'un sacramentaire au sens habituel ni, encore moins, d'une œuvre du pape Léon le Grand... Le Léonien n'est pas un vrai sacramentaire qui aurait été destiné au culte, mais une collection *privée* de formulaires spécifiquement romains. En tant que collection, le *Veronensis* a été composé entre 558-560 (date du *libellus* de septembre, le plus récent de la collection) et l'année 590 (avant la réforme liturgique opérée par Grégoire I, et dont aucune trace n'est décelable dans la compilation).

⁸⁶ *Liber Sacramentorum Ecclesiae Romanæ*, dans *P.L. 55, col. 33, mense Aprili, XXXIV, in dedicatione*: «*Vere dignum. Qui, ut in omni loco dominationis tuae beati Petri apostoli magnifices potestatem, non solum ubi venerabiles eius reliquiae conquiescunt, sed ubicumque pretiosa reverentia fuerit invocata, tuis esse praesentem...*» N.B.: Traduction de l'auteur.

⁸⁷ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 376.

Les Dialogues de saint Grégoire mentionnent que des prodiges peuvent se manifester dans des églises dédiées à un saint dont on ne possède pas les reliques:

2. Pierre. Une question à élucider: pourquoi constatons-nous souvent qu'il en va de même pour le patronage des martyrs? Ils n'accordent pas autant de bienfaits par leurs corps que par des reliques, et ils font de plus grands prodiges là où ils ne gisent pas corporellement.

3. Grégoire. Où gisent les corps des saints martyrs, il n'est pas douteux, Pierre, qu'ils peuvent opérer bien des prodiges, comme ils le font en accordant d'innombrables miracles à ceux qui cherchent avec une âme pure. Mais comme des âmes faibles peuvent douter qu'ils soient présents pour les exaucer là où l'on sait qu'ils ne sont pas présents corporellement, il est nécessaire que les plus grands miracles se produisent là où une âme faible peut douter de leur présence⁸⁸.

Pour justifier la déposition des reliques, un verset de l'Apocalypse était appliqué à l'autel de pierre: «Je vis sous l'autel les âmes de ceux qui furent égorgés pour la Parole de Dieu et le témoignage qu'ils avaient rendu⁸⁹.» La déposition des reliques des martyrs apparaissait alors comme l'expression rituelle de cette réalité céleste, le martyr étant associé au sacrifice du «Témoin fidèle⁹⁰»:

L'Église de cette terre, préparation et image de celle du ciel doit avoir visiblement sous son autel les corps de ceux dont les âmes gisent sous l'autel du ciel. Qu'on pense à l'oraison «Supplices» du canon de la Messe, qui met en relation l'autel, «cet autel» et «l'autel sublime en présence de la majesté divine». Dans tout le cours de cette cérémonie, l'Église a le regard tourné vers les cieux, et les allusions à la présence des saints ne sont que l'expression de son désir d'aller les rejoindre là-haut⁹¹.

Le rite parut si expressif qu'il se généralisa et se répandit en dehors de Rome.

Hors de Rome, il y eut des exceptions à l'usage de ne pas violer les sépultures. Ces exceptions iront grandissantes jusqu'à l'usage connu du Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui.

⁸⁸ GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogus*, ii, c.38, 2-3, dans *P.L.* 77, col. 204. La traduction française est empruntée à: GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, tome II (Livres I-III), texte critique et notes par Adalbert de Vogüé, trad. par Paul Antin, [Sources chrétiennes, 260], Paris, Cerf, 1979, p. 247.

⁸⁹ Ap 6, 9.

⁹⁰ Ap 3, 14.

⁹¹ Dom Romuald VAN WEZEL, O.S.B., art. "La Dédicace des églises", dans *Bulletin Paroissial et liturgique*, 18^e année, no 1, Belgique, Abbaye de Saint-André, 1936, pp. 27-28.

«Le premier document historique faisant allusion d'une façon claire et non équivoque à un rite déterminé, au cours d'une consécration d'église, est la célèbre lettre de S. Ambroise à sa sœur Marcelline...⁹²» En 386, saint Ambroise, écrivant à sa soeur Marcellina, raconte comment il déposa dans la basilique où il comptait se faire enterrer un jour les restes des martyrs Gervais et Protais qu'il venait de découvrir. Le peuple milanais avait demandé avec instance que la basilique soit dédiée avec les rites de translation de reliques de martyrs. L'existence des reliques de Gervais et de Protais qui gisaient oubliées dans la basilique des Saints Nabor-et-Félix fut révélée à Ambroise⁹³. Il put alors procéder à la dédicace de la nouvelle basilique par la transfert des reliques, une célébration nocturne de prière et la déposition de ces mêmes reliques⁹⁴. Avant de déposer les reliques sous l'autel, saint Ambroise en explique le sens aux fidèles:

Que les victimes triomphantes prennent place là où le Christ s'offre comme hostie. Sur l'autel, celui qui a souffert pour tous et, au-dessous, ceux qu'il a rachetés par sa passion. L'endroit où l'évêque avait coutume d'offrir le sacrifice semblait convenir à sa sépulture et je me l'étais réservé. Mais je le cède à ces victimes saintes. Le martyr leur donne le droit de l'occuper⁹⁵.

Maxime de Turin déclare qu'il est convenable que les martyrs soient ensevelis à la place où la mort du Christ est quotidiennement célébrée:

C'est avec raison — et comme pour une sorte de participation — que la sépulture des martyrs a été fixée précisément là où la mort du Seigneur est célébrée quotidiennement, car il a dit: Toutes les fois que vous ferez cela, vous annoncez ma mort jusqu'à ce que je revienne; de sorte que ceux qui sont morts à cause de sa mort, reposent dans le mystère de son sacrement. Ce n'est pas sans raison, dis-je, que par une sorte de participation le

⁹² Dom Joseph CROQUISON, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 12.

⁹³ Cf. AUGUSTIN D'HIPPONE, *Confessionum IX,7,16*, dans *P.L.* 32, col. 770.

⁹⁴ Cf. AMBROISE DE MILAN, *Epist. 22 ad Marcellinam, 13-15*, dans *P.L.* 16, col. 1066-1067.

⁹⁵ *Ibid.*, col. 1066B.:

Succedant victimæ triumphales in locum ubi Christus hostia est. Sed, ille super altare, qui pro omnibus passus est. Isti sub altari, qui illius redempti sunt passione. Hunc ego locum prædestinaveram mihi; dignum est enim ut ibi requiescat sacerdos, ubi offerre consuevit: sed cedo sacris victimis dexteram portionem, locus iste martyribus debebatur.

N.B.: Traduction de l'auteur.

tombeau d'un «sacrifié» soit établi là où sont posés les membres du Seigneur sacrifié, afin que ceux qui ont été liés au Christ par une passion commune, soient mis dans la vénération d'un même lieu⁹⁶.

Ces idées devinrent rapidement communes dans tout le monde chrétien.

Un contemporain du grand évêque de Milan, Gaudence de Brescia, mort vers 410, s'est rendu célèbre par son zèle pour se procurer des reliques des martyrs. Un long voyage qu'il accomplit en Orient, et qu'il rappelle dans une homélie de dédicace, en énumérant les trésors qu'il a su se procurer, est un des témoins les plus précieux de la mentalité nouvelle⁹⁷.

Ce rite de la translation est demeuré l'un des plus populaires de cette liturgie dans les Églises d'Occident comme dans celle d'Orient.

3.3 La lustration des temples païens transformés en église

De Puniet nous signale l'importance de l'autel dans les églises. À cette époque, il ne semble pas nécessaire d'ajouter d'autres rites à la célébration inaugurale de l'eucharistie:

Dans les temps anciens ce qui attire surtout l'attention dans l'édifice chrétien par excellence, dans la basilique, c'est l'autel. Cette partie essentielle de l'église une fois offerte, dédiée et [c]onsacrée à Dieu, l'édifice tout entier est réputé lui aussi la chose de Dieu. On ne paraît pas songer à des rites spéciaux pour sa consécration, puisqu'elle semble achevée dès que l'autel est dédié. Plus tard les idées se sont modifiées quelque peu⁹⁸.

Quand on devait procéder à la dédicace d'un temple païen transformé en église chrétienne, tel le Panthéon de Rome, on procédait au préalable à son aspersion avec de l'eau exorcisée.

⁹⁶ MAXIME DE TURIN, *Sermo 77*, dans *P.L.* 57, col. 690:

Convenienter igitur et quasi pro quodam consortio ibi martyribus sepultura decreta est, ubi mors domini quotidie celebratur, sicut ipse ait: Quotiescumque hæc feceritis, mortem meam annuntiabitis donec veniam, scilicet ut, qui propter mortem eius mortui fuerunt, sacramenti eius mysterio quiescant. Non immerito, inquam, velut consortio quodam illic occisi est tumulus constitutus, ubi occisionis dominicæ membra ponuntur, ut, quos cum Christo unius passionis causa devinxerat, unius etiam loci religio copularet.

N.B.: Traduction de l'auteur.

⁹⁷ Dom Joseph CROQUISON, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 14. Croquison fait allusion à GAUDENCE DE BRESCIA, *Sermo 17: Die dedicationis basilicæ Concilii Sanctorum*, dans *P.L.* 20, col. 960-964.

⁹⁸ Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 187-388.

Grégoire le Grand prescrira à Augustin, l'apôtre de l'Angleterre⁹⁹, l'emploi de l'eau bénite pour la dédicace de temples païens transformés en églises:

J'ai beaucoup réfléchi au cas des *Angli*, et que décidément les temples des idoles ne doivent pas être détruits dans cette nation, mais seulement les idoles qu'ils renferment. On fera de l'eau bénite, on en aspergera les temples, on construira des autels, on y déposera des reliques, parce que, si ces temples sont bien bâtis, il faut qu'ils passent du culte des démons au service de Dieu¹⁰⁰.

Ici les lustrations sont de rigueur pour exorciser les lieux, chasser les démons de leur ancienne demeure et en faire alors la demeure exclusive de Dieu:

Si en effet les fidèles en usaient couramment pour en asperger leurs demeures privées et les garantir ainsi contre les démons, il semble assez naturel de penser qu'elle servait surtout dans la «*Domus Dei*» comme préservatif contre les puissances infernales¹⁰¹.

3.4 La Fête du peuple de Dieu

Les premières dédicaces des basiliques chrétiennes au lendemain de la paix constantinienne étaient déjà débordantes de joie. La dédicace des églises est d'abord fête du peuple de Dieu qui sera appelé à se rassembler dans ces mêmes églises chaque dimanche pour l'eucharistie. Parmi les témoins de ces fêtes, Eusèbe de Césarée nous raconte une dédicace à laquelle il assista lui-même:

En outre, nous fut procuré le spectacle désiré et souhaité par nous tous: fêtes de dédicaces dans chaque ville, consécration d'églises récemment construites, assemblées d'évêques réunis à cette fin, concours de fidèles venus de loin et de partout, sentiments d'amitié des peuples pour les peuples, union des membres du corps du Christ en une seule harmonie d'hommes assemblés... Ensemble, tous les âges, hommes et femmes, de

⁹⁹ C'est dans une lettre adressée à l'abbé Mellitus, chef de la mission d'évangélisation de l'Angleterre, qu'on retrouve cette prescription.

¹⁰⁰ *Corpus Christianorum*, series latina, CXL A, *S. Gregorii Magni Opera, Registrum epistularum libri VIII-XIV, appendix*, typographi Brepols, Belgique, 1982, p. 961: liber XI, epist. 56. La traduction est empruntée à: Pierre BATTIFOL, *Saint Grégoire le Grand*, [Les Saints], Paris, Gabalda et fils, 1928, p. 180.

¹⁰¹ Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 388.

toute la force de la pensée, l'esprit et l'âme réjouis, glorifiaient Dieu auteur des biens, par des prières et des actions de grâces¹⁰².

Au tout début du 5^e siècle, Éthérie, une pèlerine en voyage à Jérusalem, rapporte dans son journal les manifestations populaires entourant l'anniversaire de la dédicace des églises du Martyrium et de l'Anastasia:

Quand vient donc la fête des Encénies, on la célèbre pendant huit jours; plusieurs jours auparavant, commencent à se rassembler de toutes parts des foules de moines et d'apotactites, non seulement de diverses provinces telles que la Mésopotamie, la Syrie, l'Égypte ou la Thébaïde où il y a des quantités de moines, mais aussi de tous lieux et de toutes provinces; il n'y en a pas un en effet qui ne se rende ce jour-là à Jérusalem pour une si grande pompe et des fêtes si solennelles. Quant aux laïques, hommes et femmes, ils se rassemblent fidèlement pour ce saint jour, pareillement de toutes les provinces, ces jours-là, à Jérusalem. Pour les évêques, ils sont au minimum, ces jours-là, à Jérusalem, plus de quarante ou cinquante; et avec eux vient en grand nombre leur clergé¹⁰³.

Au 6^e siècle, saint Grégoire de Tours mentionnera qu'une foule assistera à la dédicace de la basilique Saint-Euphrone dans sa ville épiscopale: «Il y avait un groupe considérable de prêtres et de diacres en vêtements blancs, et la classe illustre des fonctionnaires civils, et encore un grand rassemblement du peuple¹⁰⁴.» Toutes les descriptions faites par la suite évoqueront cette ambiance. Au 12^e siècle, Suger raconte la dédicace de l'Abbatiale de Saint-Denis où une foule immense s'était rassemblée pour participer à la célébration et ainsi voir les reliques des saints:

Nous avons demandé au glorieux et très humble roi de France, Louis, de faire écarter, par les soins des grands et des nobles, la foule qui, en se pressant autour d'elle, retarderait la procession: il répondit qu'il le ferait volontiers tant par lui-même que par ses gens. [...] Le peuple s'agitait au dehors avec une impétuosité intolérable, tant il était nombreux; et lorsque le chœur des évêques projetait vigoureusement avec de l'hysope de l'eau bénite sur les parois extérieures de l'église, le roi lui-même et ses gardes

¹⁰² Cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Ecclesiasticæ Historiæ*, lib. X, c.3, dans P.G. 20, col. 848: Cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, Livres VIII-X et les martyrs en Palestine, *Op. Cit.*, pp. 80-81.

¹⁰³ ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, no 49, [Sources Chrétiennes, 21], texte latin, introduction et traduction de Hélène Pétré, Paris, Cerf, 1948, p. 265.

¹⁰⁴ GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria confessorum*, 20, dans P.L. 71, col. 842-843: «*Erat autem sacerdotum ac levitarum in albis vestibis non minimus chorus, et civium honoratorum ordo præclarus, sed et populi sequentis ordinis magnus conventus.*»

contenaient la poussée tumultueuse de la foule et protégeaient à coups de verges et de bâtons les prélats qui rentraient par les portes¹⁰⁵.

Telles furent les antiques dédicaces des églises. Ces aspects festifs et la participation massive du peuple disparaîtra peu à peu pour faire place à une liturgie compliquée réservée presque exclusivement au clergé.

4. LA CÉLÉBRATION DE LA DÉDICACE AU HAUT MOYEN ÂGE

Ayant déterminé ce qui constituait le rite de dédicace des églises à la fin de l'Antiquité chrétienne, il convient maintenant de regarder de plus près les trois *Ordines romani* du 8^e siècle. Ils sont à l'origine du rituel de la dédicace du Pontifical romain de 1596. Ces *Ordines* ne donnent que le déroulement des cérémonies et renvoient aux Sacramentaires pour les oraisons. Alors que l'antique liturgie romaine de la dédicace était d'une grande sobriété, ce rite deviendra le plus fastueux de la liturgie d'Occident grâce aux ajouts effectués par les rituels en usage en Gaule et en Orient. Nous assisterons alors à la multiplication outrancière des rites.

Le riche cérémonial gallican (*Ordo XLI*), corroboré par de nombreux témoignages indigènes, révèle à la fois des influences celtiques et des influences byzantines. À Rome, l'*Ordo XLII*, auquel se conforme d'ordinaire l'*Ordo XLIII* plus succinct, marque le terme d'une évolution séculaire: désormais, toute église est placée sous le patronage d'un saint et le rite de la déposition des reliques est devenu l'acte essentiel de la consécration de l'autel. Les deux rituels étaient d'ailleurs destinés à se confondre dans le Pontifical romano-germanique et à survivre, ainsi liés, dans notre Pontifical romain¹⁰⁶.

Voilà pourquoi il est important de parcourir les *Ordines romani* qui ont contribué à l'élaboration du rituel de 1596 qui sera étudié au chapitre suivant. En plus de ces *Ordines*, il

¹⁰⁵ SUGER, *Comment fut construit Saint-Denis*, traduction et introduction de Dom Jean Leclercq, O.S.B., [La Clarté-Dieu], Paris, Cerf, 1945, pp. 51-52.

¹⁰⁶ Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, pp. IX-X. Le Pontifical romain dont il est question dans ce texte est celui de 1596.

sera question de quelques autres rituels: l'Euchologe Barberini, le Pontifical romano-germanique et un rituel ambrosien.

4.1 L'Ordo XLI d'origine gallicane

En Gaule, au 9^e siècle, la tradition gallicane possède son rituel: l'*Ordo XLI* appelé *Ordo quomodo ecclesia debeat dedicari*¹⁰⁷. Cet *Ordo XLI* est un fruit de la réforme liturgique entreprise par Pépin et continuée par Charlemagne. Dans la longue série de rites de l'*Ordo XLI*, on peut voir six étapes: les préparatifs, les rites baptismaux, les rites chrismaux, la bénédiction des objets de culte, la déposition des reliques, la vestition et l'eucharistie.

On décèle aisément dans cet *ordo* la double influence romaine et byzantine. À ce sujet, deux points des cérémonies préparatoires sont à signaler. Premièrement, le gélasien¹⁰⁸ prescrit une bénédiction spéciale d'un mélange d'eau et de vin¹⁰⁹ pour la seconde lustration (*cf. Ordo XLI nn.15-16*), alors que la première lustration utilisait déjà

¹⁰⁷ Cf. *Ibid.*, p. 337-349. (*Ordo XLI*).

Cf. *ibid.*, t. I: Les manuscrits, Louvain, 1931, pp. V et VII. Les *ordines* sont des écrits qui:

... servaient jadis de directoire pour l'exécution des principales cérémonies: messe, baptême, ordinations, dédicace, offices de la semaine sainte et des grandes fêtes de l'année chrétienne. Primitivement, c'étaient de simples descriptions, indiquant la suite et l'ordonnance des actes rituels, comme le font aujourd'hui les rubriques minutieuses du missel ou du pontifical. Les renseignements qu'ils nous livrent sont du plus haut prix pour l'histoire de la liturgie et de la théologie sacramentaire...

Les *ordines* primitifs étaient de simples guides, retraçant la suite des cérémonies, sans donner les formules de prière ou de bénédiction que devait prononcer le célébrant.

L'*Ordo XLI* dépend du Sacramentaire gélasien gallicanisé (*Vat.Reg. 316*).

¹⁰⁸ Cf. *Sacramentarium Gelasianum sive Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ, Liber primus*, dans *P.L. 74, col. 1138-1141*.

René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. CIX:

Ce nom fut autrefois attribué, en France, à un recueil liturgique romain, importé dans les Gaules entre 628 et 731, donc bien après saint Grégoire-le-Grand (590-604), mais longtemps avant le pontificat d'Hadrien I^{er} (772-795). L'original romain a subi en France de grandes modifications, c'est pourquoi ce recueil exige une critique et une sélection très soignée pour témoigner des usages liturgiques de Rome antérieurement à Charlemagne...

¹⁰⁹ Cf. *Sacramentarium Gelasianum sive Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ*, dans *P.L. 74, col. 1139: Orat. super aquam et vinum ad consecrationem altaris*.

l'eau dite grégorienne¹¹⁰. Cette particularité n'est pas romaine¹¹¹, mais elle est connue en Orient. Le deuxième point concerne également les rites de lustration de l'autel. Ces derniers reproduisent à la lettre les prescriptions du sacrifice juif telles qu'ils se trouvent dans l'*Exode* et le *Lévitique*. De Puniet en fait le rapprochement:

<p>... la dépendance est indéniable, il suffit de comparer le texte de la Vulgate et la rubrique gélasienne. <i>Exode XXIX,12-18</i> <i>12 Sumptum de sanguine vituli pones super cornua altaris digito tuo; [Lévit. VIII,11: cum aspersionem altare septem vicibus] reliquum autem sanguinem fundes juxta basim ejus; 13... et offeres incensum super altare... 18 ... oblatio ... odor suavissimus ... Domini.</i></p>	<p><i>Sacr. Gélasien Wilson p. 133</i> <i>Primitus enim pones super cornu altaris digito tuo vinum cum aqua mixtum; et asperges altare septem vicibus; reliquum autem fundes ad basem; et offeres incensum super altare, odorem suavissimum Domino¹¹².</i></p>
--	--

Andrieu fait remarquer que le goût des réminiscences bibliques se répand: «Le goût celtique de chercher des précédents et des exemples dans l'Ancien Testament s'était propagé sur le continent, où il marquera les productions liturgiques des VIII^e et IX^e siècles¹¹³.» On en a un exemple dans la lustration de l'autel qui vient d'être mise en parallèle avec le texte de l'*Exode*.

Andrieu donne d'autres points de contact avec le plus ancien euchologe grec connu. On constate ces affinités avec l'*Ordo XLI*: l'usage du vin pour les lustrations, le chant du *Tollite portas, principes, vestras...* sur le seuil de la basilique, les onctions d'huile sainte, le

¹¹⁰ Eau grégorienne: mélange d'eau, de sel, de cendre et de vin. Cf. Pierre JOUNEL, *Dédicace d'une église*, trad.: A.M. Roguet, introductions, monitions, notes : P. Jounel, Paris, Desclée, 1962, p. X, note 2. N.B.: La confection de cette eau sera donnée plus en détail au chapitre suivant.

¹¹¹ Ce mélange d'eau et de vin (et l'oraison *Creator et Conservator*) est d'origine gallicane et son usage est emprunté au *Missale Francorum*: Cf. *Missale Francorum* (Cod. Vat. Reg. lat. 257), [Rerum ecclesiasticarum documenta, Series maior, Fontes, 2], Roma, Casa editrice Herder, 1957, p. 17: il s'agit de la prière no 56,12: *Consecratio altaris*.

¹¹² Pierre DE PUNJET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 392.

¹¹³ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 322.

chant de l'*Asperges me*, l'encensement de l'autel, la vigile dans le sanctuaire où avaient été entreposées les reliques.

1) Les rites préparatoires (*Ordo XLI nn.1-5*): Ces rites comprennent l'entrée de l'évêque dans l'église, la litanie et la prostration et enfin, l'inscription de l'alphabet sur le sol de l'église. Tout d'abord, on prescrit d'allumer douze cierges le long des murs intérieurs de l'église à inaugurer. Dès le début, l'*ordo* décrit un rite qui évoque la liturgie byzantine et qui demeurera en usage dans le rituel de 1596. Dans l'*Ordo XLI*, l'évêque, arrivé au seuil de la nouvelle basilique qu'il trouve fermée, frappe trois fois avec sa crosse le haut de la porte en disant l'antienne *Tollite portas, principes, vestras...*, que suit le chant du psaume 23 d'où elle est tirée. La porte s'ouvre alors et il entre. Cette simplicité du rite d'entrée se verra dramatisée dans les rituels suivants jusqu'au rituel de 1596 pour disparaître dans l'*ordo* de 1977.

Le plus ancien Euchologe grec, le fameux *Cod. Barberini*, transcrit vers l'an 800, et dans lequel nous trouvons au complet pour la première fois le rituel byzantin de la dédicace, montre l'évêque arrivant avec les reliques dans le narthex, devant la grande porte de la basilique. Il dit le verset: *Tu es béni, ô Christ notre Dieu, dans tous les siècles des siècles*. Et les chantres entonnent le tropaïre: *Élevez vos portes, ô chefs...* Les portes s'ouvrent alors et la procession entre dans l'église¹¹⁴.

Mais c'est au commencement d'une seconde journée de célébration que se produit l'arrêt devant les portes de l'église et la déposition des reliques, contrairement aux coutumes occidentales où toute la cérémonie se déroule dans une même journée. L'ouverture des portes est donc le premier rite accompli par le pontife en Occident.

Vers le milieu du 9^e siècle, la cérémonie se trouvera sous une forme plus développée. Après une première aspersion des murs extérieurs de l'église, le pontife frappe aux portes une première fois en disant *Tollite portas, principes, vestras et elevamini, portæ æternales, et introibit rex gloriæ*. De l'intérieur, un clerc répond: *Quis est iste rex gloriæ?*

¹¹⁴ Ibid., p. 317.

Le même scénario se produit deux autres fois. Après la question rituelle du clerc, le pontife ajoute: *Dominus virtutum ipse est rex gloriae*. Alors s'ouvrent les portes: *Pax huic domui*, dit l'évêque, et on entre dans l'église.

Encore amplifié, ce dispositif sera reproduit au siècle suivant dans le Pontifical romano-germanique qui le transmettra au Pontifical romain du XII^e siècle. Il sera ainsi incorporé de façon définitive à la liturgie de Rome¹¹⁵.

Après l'entrée de l'évêque, du clergé et du peuple, «tout le monde se prospérne et la *schola* chante les litanies des saints que clôt la belle prière: “Magnificare, Domine Dominus noster, in sanctis tuis...”¹¹⁶» Après les litanies des saints, l'évêque se met à écrire l'alphabet du bout de sa crosse sur le sol de l'église. Ce rite apparaît ici pour la première fois. C'est le sacramentaire de Drogon de Metz¹¹⁷ (826-855) qui présente ce rite plus développé.

Au 10^e siècle, le Pontifical romano-germanique, amplifiant l'*Ordo XLI*, fera tracer les lettres grecques sur la première des deux lignes diagonales et les lettres latines sur la seconde. C'est sous cette forme que le rite, avec de nouvelles précisions, sera adopté dans la cité apostolique, car le rite de l'alphabet écrit sur le sol n'a rien de romain. Il a dû être imaginé d'abord dans les églises celtiques, d'où il aura été importé sur le continent.

Plusieurs hypothèses furent émises sur l'origine de l'inscription de l'alphabet sur le sol de l'église à dédier. De Puniet retient l'analogie entre le baptisé et l'édifice religieux; plus tard, le lien se fit entre la dédicace et l'initiation chrétienne. Dans un sermon sur la

¹¹⁵ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 318.

¹¹⁶ Victor LEROQUAIS, *Les Pontificaux manuscrits des bibliothèques de France*, tome 1, Paris, [s. éd.], 1937, p. XCIV.

¹¹⁷ Cf. Henri LECLERCQ, “Drogon (Sacramentaire de)”, dans *D.A.C.L.*, t. IV², col. 1540-1541: Drogon, fils de Charlemagne, né en 801 (ou 807), abbé de Luxeuil, évêque de Metz en 926, mort en 855. Ce personnage ne rentre pas dans la limite chronologique de nos études, mais son nom sert à désigner un manuscrit précieux exécuté pour lui et qui est digne d'être compté parmi les monuments paléographiques les plus remarquables de la renaissance carolingienne... Ce manuscrit est coté n° 9428 des mss latins de la Bibliothèque nationale...

Étant donné que l'*Ordo XLI* dépend du gélasien gallicanisé, il est probable qu'il s'agisse ici d'un Sacramentaire gélasien.

dédicace des églises, Césaire d'Arles montre cette analogie entre le baptisé et l'édifice religieux:

Toutes les fois, mes très chers Frères, que nous célébrons la fête de l'autel ou d'un temple ... tout ce qui se fait dans les temples élevés par les mains des hommes, se complète en nous par une édification spirituelle ... Mais comme c'est à la grâce divine, non à nos mérites antérieurs, que nous devons d'être devenus le temple de Dieu, travaillons selon nos forces, avec son secours, afin que notre Seigneur ne trouve en son temple, c'est-à-dire en nous-même, rien qui puisse blesser ses regards et sa majesté¹¹⁸.

Yves de Chartres va plus loin en comparant les rites de dédicace et ceux du baptême:

Puisque vous êtes venus dévotement aujourd'hui prendre part à la dédicace de cette basilique qui se dresse devant vous, il faut que ce que vous voyez se réaliser dans ces gestes saints, vous sachiez que cela a été pleinement accompli [d'abord] en vous-mêmes... Instruits par ces enseignements, vous vous êtes approchés de l'eau, et vous avez été lavés à la source du salut, où, selon l'Apôtre, par le moyen de la triple immersion, vous avez été ensevelis avec le Christ... Ensuite, avec l'huile sainte, vous avez reçu sur la tête une onction... Ayant donc évoqué brièvement ce qui s'accomplit dans le temple spirituel de Dieu, nous pouvons maintenant passer aux rites saints qui sont célébrés pour la dédicace de ces églises visibles, et, dans l'explication que nous en donnerons tout au long, autant que le Seigneur nous l'accordera, nous comparerons à ce qui a été exposé plus haut. D'abord, les pierres que l'on assemble pour construire l'édifice. L'église une fois construite et ressemblant maintenant à une seule pierre grâce au ciment qui donne cohésion à l'ensemble [*littéralement: l'église une fois construite est en quelque sorte amenée à avoir la forme d'une seule pierre grâce au ciment*], de telle manière que cet édifice mérite vraiment le nom et l'honneur de temple de Dieu, dans le but de rappeler le sacrement du baptême par lequel, en cette église, de nouveaux peuples vont être créés à nouveau, nous baptisons d'abord l'église elle-même selon son ordre propre et son mode particulier, puis, ensuite, nous en faisons la dédicace par une série de saints rites [*littéralement: par la sainteté multiforme des rites de la dédicace*]¹¹⁹.

¹¹⁸ CÉSAIRE D'ARLES, *Sermo 229: In Dedicacione ecclesiae vel altaris consecratione, I*, dans *P.L.* 39, col. 2166: La traduction française est empruntée à: *Œuvres complètes de Saint Augustin, évêque d'Hippone*, traduites en français et annotées par MM. Péronne, Écalle, Vincent, Charpentier et Barreau, tome 20, Paris, Lib. de Louis Vivès, 1873, p. 398.

¹¹⁹ YVES DE CHARTRES, *Sermo 4: De sacramentis dedicationis*, dans *P.L.* 162, col. 527-535: *Quoniam ad dedicationem praesentis basilicae hodie devote convenistis, oportet ut quod in his sanctis manufactis fieri videtis, totum impletum esse in vobis cognoscatis. ... His documentis instructi, accessistis ad aquam, et fonte salutis abluti estis, ubi, secundum Apostolum, per trinam mersionem Christo consepulti estis, ... Deinde oleo sancto uncti fuistis in capite, ... His igitur de spirituali templo Dei breviter praelibatis, nunc ad ea quae in his visibilibus templis aguntur sacramenta veniamus, et ea latius exponentes, prout Dominus donaverit, cum superioribus conferamus. Primo enim lapides, qui ad hanc fabricam aedificandam comportati sunt, ... Aedificato itaque templo, et quasi in unius lapidis formam caemento constringente redacto, ut templum Dei nomen et honorem habere mereatur, ad commendandum baptismi sacramentum, per quod in eodem*

Les rites baptismaux et rites de dédicace contiennent des ablutions d'eau, des onctions et une vêtue du baptisé. Il est possible que cette idée de l'analogie des deux rites ait déterminé l'ajout de la *consignatio* aux rites de dédicace. Le premier acte de l'initiation chrétienne dans l'ancienne liturgie baptismale gallicane était la *consignatio*, signe de croix que recevait sur le front le catéchumène désirant devenir chrétien:

C'était la première marque de prise de possession au nom du Seigneur, par elle l'infidèle était admis au nombre des catéchumènes. Un rite semblable paraît dans la dédicace des églises à une époque où l'on devait avoir conscience de l'analogie signalée plus haut¹²⁰.

2) Les rites baptismaux (*Ordo XLI nn.6-17*): Ces rites commencent par la confection de l'eau lustrale, avec mélange de sel, de cendres et de vin. De cette eau, on fait des croix sur les angles de l'autel, puis on procède à des aspersion multiples de l'autel lui-même, des murs de l'église, à l'intérieur et à l'extérieur, et enfin du pavé. On étend ainsi la lustration de l'autel aux murs de l'édifice (*Ordo XLI nn.12-14*). Le reste de l'eau est versé à la base de l'autel. Tandis que le *Sacramentaire gélasien* plaçait les oraisons de dédicace avant l'aspersion, l'*Ordo XLI* les déplace pour les situer après (*Ordo XLI nn.15-16*). Ces oraisons sont celles qui ouvraient l'*Ordo* du *Sacramentaire gélasien*.

La déposition des reliques des martyrs était précédée de la consécration de l'autel, rite plein de symbolisme et de réminiscences bibliques. De même que le chrétien pour devenir temple de Dieu doit recevoir les rites de l'initiation chrétienne, il en sera ainsi pour le bâtiment à dédier au Seigneur. Avant d'y célébrer l'eucharistie, on lavait l'autel dans l'eau et on l'oignait de saint chrême comme pour les catéchumènes qui ne pouvaient participer à l'eucharistie entière avant la réception du baptême.

L'évêque bénit un mélange d'eau et de vin appelé «eau d'exorcisme». L'usage gallican de l'eau et du vin est une adaptation de l'usage oriental où on versait par trois fois

templo novi populi creandi sunt, ipsum templum primum suo modo et suo ordine baptizamus, et deinceps multiplici sacramentorum sanctitate dedicamus.

N.B.: Traduction de l'auteur.

¹²⁰ Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 389.

l'eau sur l'autel sous forme de croix après quoi on faisait le même rite avec le vin pendant l'*Asperges me*. À cette étape de l'*Ordo XLI*, on débute par l'aspersion de l'autel avec une branche d'hysope en chantant le psaume 50 (*Asperges me*) pendant que l'évêque fait sept fois le tour de l'autel en l'aspergeant. Ensuite, le pontife asperge les murs au chant des psaumes 67 et 90 pour finir par l'aspersion du sol en montant vers l'autel. Le psaume 42, *Introibo ad altare Dei* est alors chanté. Pendant ces rites de lustration, des clercs aspergent les murs extérieurs.

Jusqu'ici, la consécration de la partie essentielle, l'autel, entraîne celle du temple entier. Vers le VIII^e siècle on songea à manifester plus explicitement son appartenance à Dieu en purifiant et sanctifiant toutes les parties essentielles: la porte, les murs au dedans et au dehors, le pavement¹²¹.

3) Les rites chrismaux (*Ordo XLI nn.18-26*): Les rites chrismaux comprennent la consécration de l'autel, les encensements et les onctions d'huile et de chrême. On trace aussi des croix de chrême sur les parois de l'église (n. 22). À Rome, ce rite de l'onction sera inconnu, comme ce fut le cas pour les aspersion, jusqu'à l'*Ordo XLII*. Mais il appartenait à la vieille tradition gallicane.

À la préparation des deux premières étapes succède une consécration très détaillée: ce n'est plus l'autel seulement qui reçoit des onctions d'huile et de chrême, les parois de l'église reçoivent également une onction en forme de croix. C'est seulement vers le 13^e siècle que s'introduira l'usage de graver sur les murs des croix destinées à recevoir les onctions. L'évêque ouvre les rites de consécration par l'offrande de l'encens. On procède à l'onction de l'autel avec l'huile des catéchumènes au chant des psaumes 83 et 45. L'évêque renouvelle le rite avec le chrême pendant le chant du psaume 86 dont l'antienne est *Ecce odor filii mei*. Un clerc fait le tour de l'autel en l'encensant continuellement. L'évêque procède à l'onction des murs, suivie de la prière de bénédiction.

¹²¹ P. A. DE BROUWER, art. "Les rites de la Dédicace", dans *Revue liturgique et monastique*, 23^e année, no 6, (sur la dédicace), Belgique, Abbaye de Maredsous, 1938, p. 253.

Ici encore le rite nous vient d'Orient. Dans la seconde moitié du 4^e siècle, Éphrem d'Édesse parle de l'huile avec laquelle sont oints les autels qui portent l'offrande reconciliatrice: «... elle [huile] donne l'onction aux autels et ceux-ci portent l'offrande de la réconciliation¹²².» Le pseudo-Denys, aux alentours de l'an 500, donne un enseignement similaire: «Remarque aussi, selon les règles de la hiérarchie, que les plus saintes prescriptions sacramentelles imposent pour la consécration de l'autel des divins sacrifices de pieuses effusions d'huile sainte¹²³.» Il y aura cinq onctions de chrême sur l'autel. Ces onctions ne sont pas les seules que prescrit l'*Ordo XLI*: à plusieurs autres reprises, la table de l'autel reçoit aussi des effusions d'huile et de chrême.

L'autel est en même temps encensé, comme l'ordonnait aussi l'Euchologe byzantin. Les deux prières finales, invitatoire *Dei patris omnipotentis...* et oraison *Deus omnipotens in cuius honorem...*, forment, nous l'avons vu, la *Benedictio altaris* dans le rituel gallican du *Missale Francorum* et du Sacramentaire gélasien¹²⁴.

4) Les rites complémentaires (*Ordo XLI n.27*): Après l'antienne *Confirma hoc*, on procède à la bénédiction des nappes, linges et vases liturgiques¹²⁵.

5) La déposition des reliques (*Ordo XLI nn.28-29*): Le dernier acte de préparation sera la déposition des reliques qu'on est allé chercher processionnellement¹²⁶. Comme il a été vu plus haut, les basiliques funéraires se sont multipliées au lendemain de la paix de

¹²² Cité par Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 325: Cf. ÉPHREM D'ÉDESSE, *Hymn. de oleo*, I,3; éd. Th. Lamy, *Opera S. Ephrem Syri*, t.II, Mechliniæ, 1886, p. 787: «... altaribus unctionem præbet et oblationem reconciliationis sustinent.» La traduction latine est un peu différente par I. RAHMANI, *Testamentum Domini*, Mohuntia, 1899, p. 156, note I: «oleum... tribuit altaribus unctionem, ut portent sacrificium nostrum.»

¹²³ PSEUDO-DENYS, *De ecclesiast. Hierarchia*, c.IV, 12, dans *P.G.* 3, 484C. La traduction française est empruntée aux: *Œuvres complètes du Pseudo-Denys l'Aréopagite*, trad., préf., notes et index par Maurice de Gandillanc, nouvelle édition avec appendice, [Bibliothèque Philosophique], Montaigne, Aubier, 1943, p. 291.

¹²⁴ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 326.

¹²⁵ Pour les bénédictions des linges et vases sacrés, l'*Ordo 41* renvoie au Sacramentaire gélasien. Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 326.

¹²⁶ L'*Ordo* prescrivait une veille de prière en l'honneur des reliques des martyrs qui seront transportées et déposées dans l'autel le lendemain lors de la dédicace.

l'Église en Orient comme en Occident. Ces églises étaient érigées sur le tombeau des martyrs.

On voit que selon le rituel suivi par Grégoire de Tours, comme selon notre *Ordo* ou l'Euchologe Barberini, l'autel était consacré avant qu'on n'y transférât les reliques. Les deux actes étaient bien séparés. On aurait pu, ainsi qu'on le faisait à Constantinople, ne pas les célébrer le même jour. Cela nous explique que l'*ordo* gallican de la consécration de l'autel, conservé dans le *Missale Francorum* et le Sacramentaire gélasien, ne fasse aucune mention des reliques¹²⁷.

Il arrivait alors que la messe fut célébrée avant même qu'on ait déposé des reliques dans l'autel.

Les éléments romains de la célébration paraissent enfin comme conclusion de tout ce cérémonial complexe: la translation des reliques, leur déposition dans l'autel, la vêtue de l'autel et, enfin, la célébration eucharistique¹²⁸. Donc, on va chercher les reliques au lieu où on les avait laissées: croix, encens et cierges accompagnent la procession, au chant de l'antienne *Ambulate, sancti Dei*. Viennent ensuite les cinq onctions avec le chrême sur l'autel et d'autres sur les murs. Puis vient la procession des reliques avec un grand concours du peuple. Il y a alors la déposition des reliques par l'évêque. Ce dernier est caché par un voile afin de ne pas être dérangé. On chante à ce moment les antiennes *Exultabunt sancti* et le psaume *Cantate Domino*.

6) Dernière étape: la vestition et l'eucharistie (*Ordo XLI nn.30-31*): On procède ensuite à la vêtue de l'autel et à la bénédiction des vases sacrés et des linges. On y allume des luminaires. Enfin, l'évêque célèbre l'eucharistie¹²⁹. La liturgie de cet *ordo* dans ses grandes lignes connaîtra une longévité remarquable.

¹²⁷ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 333.

¹²⁸ Cf. Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 393:

Ici encore les gélasien des 7^e et 8^e siècles complètent le grégorien: deux messes pour les dédicaces ordinaires; en plus de trois autres messes, à savoir les messes *in dedicatione basilicae quam conditor non dedicatam reliquit*, puis *in dedicatione loci illius ubi prius fuit synagoga*, et enfin *in dedicatione fontis*.

¹²⁹ Pour la messe à célébrer, l'*Ordo 41, n.21* renvoie au Sacramentaire (le Gélasien selon le manuscrit de Zurich). Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 333-334.

Jusqu'à présent, les rites de dédicace se résumaient à:

- 1) un rassemblement et une fête du peuple de Dieu;
- 2) une célébration inaugurale de l'eucharistie;
- 3) un transfert facultatif des reliques des martyrs qui tendait à s'imposer comme obligatoire;
- 4) une lustration facultative, car elle est réservée à la conversion des temples païens en lieux de rassemblement des chrétiens.

Avec l'*Ordo XLI* d'origine gallicane, le rite romain se voit transformé par l'ajout de certains rites. On y ajoute de nombreux rites de préparation: l'ouverture des portes, l'alphabet tracé sur le sol, sel et cendres sont ajoutées au mélange d'eau et de vin pour l'aspersion. On multiplie aspersion et onctions, tandis qu'un prêtre fait sans cesse le tour de l'autel en l'encensant. La cérémonie tout entière est prise dans une psalmodie presque continue, qui donne le sens spirituel à l'ensemble des rites. C'est une préparation minutieuse en vue d'une consécration plus complète et plus détaillée qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Les lustrations de l'édifice et la translation des reliques deviennent des rites obligatoires de la dédicace des églises.

4.2 L'*Ordo XLII* d'origine romaine

Le formulaire romain de la messe de la dédicace fut fixé vers 610 pour la transformation du Panthéon en l'église *Sancta Maria ad Martyres*. Ce formulaire s'est perpétué jusqu'à nos jours: la messe *Terribilis est locus iste* est utilisée encore pour la dédicace et en partie pour son anniversaire. Les oraisons de cet *Ordo XLII*¹³⁰ du 8^e siècle¹³¹ se trouvent dans le Sacramentaire grégorien du 7^e siècle. Cet *Ordo* circulait en France au début du 9^e siècle. Il y avait des points de contacts des oraisons et des chants avec l'Antiphonaire romain (*Ordo XLII nos 1,2,4,13,16*). Il est donc d'origine romaine et porte le titre suivant: *Ordo quomodo in sancta romana ecclesia reliquiæ conduuntur*.

¹³⁰ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, pp. 385-402: *Ordo XLII*.

¹³¹ La discipline fut fixée dès le milieu du 8^e siècle à Rome: Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 394: *Ordo XLII*.

Les rites sont d'une extrême simplicité par rapport à ce qu'ils seront à partir du 11^e et du 13^e siècle. «Dans l'*Ordo* en effet c'est la consécration de l'autel qui tient la plus grande place¹³².» Toute la cérémonie se groupe autour de la procession des reliques et de leur déposition dans l'autel et pourrait le diviser en onze parties dont voici les composantes:

1) Levée des reliques (*Ordo XLII nn.1-2,7*): Pendant un premier chant des litanies, l'évêque se rend alors à l'église où reposent les reliques. Ayant déposé les reliques sur une patène (indice de la petitesse de leurs dimensions), il les confie à un prêtre. L'*Oratio quando levantur reliquiæ* (*Aufer a nobis...*), qui est tirée du Sacramentaire grégorien, est l'oraison que récite l'évêque lorsqu'il va prendre possession des reliques reposant dans l'église du voisinage. Cette cérémonie est une figure qui rappelle l'*elevatio* qui avait lieu normalement lors de l'exhumation des reliques ou des *brandea* laissés quelque temps au contact du tombeau d'un martyr. La procession se rend jusqu'à la nouvelle église au chant de l'antienne *Cum iucunditate exhibitis* et elle s'arrête devant les portes de cette église.

2) Les rites baptismaux (*Ordo XLII nn.3-6*): L'évêque entre seul dans l'église avec quelques ministres qui l'assisteront dans la préparation à la réception des reliques. Cette cérémonie privée commence par la confection du ciment devant servir à sceller le sépulcre de l'autel. L'évêque «baptise l'autel» avec de l'eau qu'il vient de bénir.

3) La seconde litanie des saints (*Ordo XLII n.8*): L'évêque étant revenu à l'extérieur, on y chante une seconde litanie. Après l'oraison de conclusion, l'évêque reçoit les reliques des mains du prêtre à qui il les avait confiées.

4) La déposition des reliques (*Ordo XLII n.9*): On entre ensuite dans l'église au chant de la troisième litanie et on dépose d'abord les reliques sur l'autel.

5) Onction de la *confessio*¹³³ (*Ordo XLII n.10*): On procède à l'onction de l'intérieur de la *confessio* avec le chrême.

¹³² Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 396: *Ordo XLII*.

¹³³ *Confessio*: Endroit de l'autel où sont enfouies les reliques comme dans un tombeau.

6) La déposition des reliques (*Ordo XLII nn.11-12*): L'évêque y dépose les reliques avec trois parcelles du corps du Christ et trois grains d'encens au chant de l'antienne *Sub altare Domini sedes accepistis*. Il fait des onctions de chrême aux angles du sépulcre avant la déposition. Les trois grains d'encens représentaient les aromates employés dans les sépultures. Andrieu commente l'usage des trois parcelles eucharistiques:

Quant aux parcelles eucharistiques que l'on joignait aux reliques, nous n'avons pas de témoignage plus ancien que notre *Ordo*. Avec celui-ci l'usage se fit connaître au nord des Alpes et se répandit dans tout l'Occident, où il se maintint en certains endroits jusqu'au XV^e siècle. Le concile de Celchyth (Chelsea), en juillet 816, présente comme pratique normale la déposition conjointe des reliques et de l'eucharistie. Mais celle-ci suffirait, si l'on n'avait pu se procurer des reliques...¹³⁴

Van Doren tente d'expliquer cette coutume:

Le véritable motif de cette pratique n'est-il pas que la sainte Eucharistie était considérée comme la relique la plus éminente ? *Et si alias reliquias intimare non potest tamen hoc maxime proficere potest quia corpus et sanguis est D.N. Jesu Christi*, disait le Concile de Celichyt (816)¹³⁵.

Le Sacramentaire de Drogon de Metz combine dans son rituel de dédicace les *Ordines XLI* et *XLII*, et ne remanie pratiquement pas la rubrique relative à la déposition des reliques et de l'eucharistie. Mais un tel emploi qui tendait à se généraliser finit par soulever des scrupules dans l'esprit des cérémoniaires romains. Les Pontificaux romains des 12^e et 13^e siècles ne prescriront que la déposition des reliques et des trois grains d'encens. Guillaume Durand admet pourtant qu'à défaut de reliques, l'eucharistie pourra être enfermée dans le sépulcre de l'autel avec les trois grains d'encens¹³⁶. Mais dès la première édition officielle

¹³⁴ Ibid., p. 389.

¹³⁵ Dom Rombaut VAN DOREN, O.S.B., art. "L'autel chrétien", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 13^e année, no 6, Bruges, Desclée de Brouwers, Déc. 1928, p. 328.

¹³⁶ Cf. *Pontificale G. Durandi, Liber secundus, II, 3.*: Cf. Michel ANDRIEU, *Le Pontifical Romain au Moyen-âge*, tome III: *Le Pontifical de Guillaume Durand*, [Studi e Testi, 88], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1938, p. 456:

Sana precedenti sero ante diem dedicationis, pontifex paret reliquias in altari consecrando includendas, ponens eas in decenti et mundo vasculo vitreo, vel eneo, vel alio, cum tribus granis incensi, vel deficientibus reliquiis. ponat ibi corpus domini.

Les mots soulignés ne le sont pas dans le texte de Durand.

du *Pontificale Romanum* en 1485 sous Innocent VIII, la déposition de l'eucharistie disparaît définitivement.

7) Les rites chrismaux de l'autel (*Ordo XLII nn.13-14,18*): L'évêque scelle la plaque (*tabula*) qui ferme la *confessio*, (oraison *Deus qui ex omni coaptatione sanctorum...*), et la «confirme» par une onction de chrême.

8) Autres rites chrismaux (*Ordo XLII n.15*): L'évêque oint encore l'autel également aux quatre angles.

9) La vestition de l'autel (*Ordo XLII n.16*): L'évêque procède alors à la vêtue (*velatio*) de l'autel et prononce l'oraison *Descendat quæsumus Domine*¹³⁷.

10) La lustration de l'église (*Ordo XLII n.17*): On asperge toute l'église avec une branche d'hysope. En ce qui regarde la consécration de l'église, seule la lustration y figure comme rite. Toute la place est laissée aux reliques. De plus, ce rite n'est pas très ancien. La prière de bénédiction de l'eau demande que la maison soit débarrassée des démons, des maladies et de toutes les puissances maléfiques par cette aspersion. C'était la coutume d'asperger les demeures des fidèles dont le *Liber Pontificalis*¹³⁸ datant du début du 6^e siècle attribuait l'institution à Alexandre I^{er}, cinquième successeur de saint Pierre. Grégoire le Grand en avait mentionné l'usage en ce qui concerne les temples païens transformés en églises chrétiennes. Avec cet *Ordo*, l'usage s'étend aux églises nouvelles.

11) Le rite eucharistique (*Ordo XLII nn.19-20*): Ces rites accomplis, on commence la célébration de l'eucharistie. Cette messe sera dite durant huit jours dans cette église nouvellement dédiée. Cet *ordo* romain est resté fidèle à la tradition.

Somme toute, ...[sauf la lustration de l'église]... aucune nouveauté liturgique n'est encore venue modifier l'antique tradition romaine, selon laquelle, abstraction faite de la consécration de l'autel et de l'inclusion des

¹³⁷ Voici le texte de l'oraison: «*Descendat quæsumus Domine Deus noster, spiritus sanctus tuus super hoc altare, qui et populi tui dona sanctificet et sumentium corda emundet. Per Dominum...*»

¹³⁸ Cf. Louis DUCHESNE, *Le Liber pontificalis*, texte, introduction et commentaire, tome I, [Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome], Paris, E. Boccard, éd., (1886) 1955, p. 127: «*Hic constituit aquam sparsionis cum sale benedicti in habitaculis hominum.*»

reliques, il n'était besoin, pour consacrer une église, que d'offrir le sacrifice eucharistique. Notre document se présente d'ailleurs, non comme un *ordo* de la dédicace, mais comme un *ordo* de la déposition des reliques: *Ordo quomodo in sancta romana ecclesia reliquiarum conduntur*¹³⁹.

Cet *Ordo XLII* ne peut être réellement comparé à l'*Ordo XLI* puisque leur accent n'est pas tout à fait le même. L'*Ordo XLI* est un rituel d'initiation chrétienne de l'édifice, l'*Ordo XLII* est un rituel de déposition des reliques. Ils seront cependant amalgamés avec l'*Ordo XLIII* et le Pontifical romano-germanique. Toutefois, des points de contact avec l'*Ordo XLI* peuvent être facilement dégagés:

- 1) la translation des reliques est aussi devenue obligatoire, mais trois parcelles de l'Eucharistie y sont ajoutées et ne disparaîtront définitivement qu'en 1485;
- 2) les lustrations de l'autel et de l'église y sont aussi obligatoires, mais il n'est pas question de mêler du vin à l'eau bénite;
- 3) on y fait également des onctions de l'autel et de la *confessio* seulement.

On voit bien que, même à Rome, des rites facultatifs deviennent peu à peu obligatoires: la translation des reliques des martyrs et la lustration de toute l'église qui la suit et qui précède la célébration de l'eucharistie, rite obligatoire comme on le retrouvait dans l'*Ordo XLI*. On voit bien que toute la place est laissée aux reliques.

4.3 Le rituel byzantin de la dédicace¹⁴⁰

Le plus ancien témoin de cette liturgie remonte également au 8^e siècle et il est contenu dans le célèbre *Euchologe Barberini*. Mais certains rites sont déjà connus à Byzance au 6^e siècle et en Syrie dès le milieu du 4^e siècle, tel l'onction de l'autel. Très vraisemblablement, c'est d'Orient qu'est venue l'idée d'employer les onctions pour consacrer l'autel, dont la bénédiction s'accomplissait jusque là par la seule célébration de l'eucharistie. L'usage paraît en effet pour la première fois chez les Syriens, à la fin du 4^e siècle ou dans le courant du 5^e, et dès le début du 6^e siècle, on le trouve établi en Gaule. Il

¹³⁹ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 393.

¹⁴⁰ "Ordo de la dédicace au rite byzantin ancien (*Codex Barberini*)", dans *LMD*, no 70, Paris, Cerf, 1962, pp. 135-140. Cf. Stefano PARENTI et Elena VELKOVSKA, *L'Eucologio Barberini Gr. 336*, Roma, Edizioni liturgiche, 1995, pp. 158-174.

y a dans ce rite de l'onction un souvenir des anciens rites juifs. On veut alors rendre l'autel digne de servir à l'oblation du Christ. Le *Testamentum Domini* du 5^e siècle en indique la raison: «Que l'huile accorde aux autels l'onction, afin qu'ils portent notre sacrifice¹⁴¹.» On voit ici la transformation de l'idée de sanctification qui fit apparaître ce nouveau rite. Primitivement, l'autel reçoit sa sanctification de la célébration eucharistique uniquement; avec le rite de l'onction, on pense à sanctifier l'autel pour le rendre digne de recevoir le corps du Seigneur. Rome n'adopta pas ce rite de l'onction avant le 8^e ou le 9^e siècle pour la consécration de l'autel. Ce rite se retrouva dans les *Ordines romani* influencés par les usages gallicans.

De plus, il y a de nombreux points de contact entre ce rituel et ceux connus en Occident à cette époque. Il n'y a qu'à énumérer les rites utilisés dans ce rituel byzantin pour s'en rendre compte. Le rituel de la dédicace comporte deux célébrations distinctes réparties sur deux jours. Les portes de l'église étant closes, le patriarche et le clergé commencent par la préparation des lieux par la consécration de l'autel le premier jour: longue prière litannique et supplication diaconale, lustration d'eau tiède et de vin, onctions de l'autel et des murs avec le *myron* (chrême), vêtue de l'autel, encensement et prière de dédicace. Le second jour, on célèbre les *encénies*. Le peuple s'étant joint au clergé, les encénies commencent par une veillée auprès des reliques des martyrs, dans une église à proximité de celle dont on a consacré l'autel la veille. Le matin, le patriarche se joint à la veillée et la conclut. La procession de translation des reliques vers l'église à dédier s'organise. Dans le narthex de

¹⁴¹ *Testamentum Domini*, édit. Rahmani, p. 156: «*Oleum... tribuit altaribus unctionem, ut portent sacrificium nostrum.*» Comme il a été cité plus haut aux notes 121 et 122, on peut consulter aussi: ÉPHREM D'ÉDESSE (†373), *Hymn. de oleo chrismatis*; et PSEUDO-DENYS, *De hierarchia eccl.*, IV, 12, dans *P.G.* 3, col. 483D-486A.

Cf. RAUSCHEN, Dr., *Éléments de Patrologie et d'Histoire des Dogmes*, trad. de l'allemand et adaptés par E. Ricard, Paris, R. Roger et F. Chernoviz, éditeurs, 1911, p. 299-300:

Le Testament prétend nous conserver les enseignements que Notre-Seigneur aurait données à ses disciples avant son ascension... Les apôtres Jean, Pierre et Matthieu sont mentionnés comme les rédacteurs du Testament. D'après les recherches très sérieuses de Funk, cet écrit a dû paraître au V^e siècle et vraisemblablement en Syrie; — l'auteur était monophysite.

la nouvelle église, devant la porte principale, les chantres entonnent le tropaire: «Portes, levez vos frontons», après quoi la procession entre dans l'église. On procède à la déposition des reliques au chant du *trisagion* et à la célébration de la messe dont les lectures bibliques sont He 3,1-4 et Mt 16,13-18.

4.4 L'Ordo XLIII, amalgame des Ordines XLI et XLII

Le rituel franc du 8^e siècle subit l'influence du rituel romain. Cette influence se révéla avant tout dans la procession initiale des reliques alors que, selon la liturgie franque, on ne va les chercher qu'après les rites de consécration, immédiatement avant la messe. L'*Ordo XLIII*, datant de la fin du 8^e siècle, élaboré et rédigé en pays franc, ne se donne pas pour but de décrire la cérémonie de dédicace, mais le transfert et la déposition des reliques, comme c'était le cas de l'*Ordo XLII*. Son titre indique son but: *Incipit ad reliquias levandas sive deducendas seu condendas*. Bien des éléments sont passés sous silence¹⁴², mais il suit de très près l'*Ordo XLII*. Il est intéressant de mentionner que cet *ordo* prescrivait l'aspersion du peuple après l'aspersion de l'autel (*nn. 1-5*) et avant l'entrée du peuple dans l'église. L'évêque sortait de l'église après le «baptême» de l'autel et aspergeait les fidèles qui étaient alors autorisés à entrer dans l'église (*nn. 6-9*). Le Pontifical de 1596 prescrira l'aspersion des fidèles avant l'aspersion des murs extérieurs. Une autre différence est à souligner ici: on n'est plus obligé de joindre aux reliques des parcelles eucharistiques et des grains d'encens. De plus l'oraison pour la consécration de l'autel est repoussée jusqu'à la vêtue de l'autel. Elle se trouve ainsi jointe à la bénédiction des linges et vases sacrés (*n. 16*). Cet *ordo* précède dans le temps les *Ordines XLI* et *XLII*, mais il unit déjà les deux idées sous-jacentes à ces deux *ordines*.

¹⁴² Cf., Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. IV, *Op. Cit.*, p. 406: «Les *initia* des oraisons ne sont même pas donnés.»

4.5 La dédicace selon le Pontifical romano-germanique

Les *Ordines romani* furent ensuite remplacés par les Pontificaux qui avaient l'avantage de contenir à la fois les rubriques des *Ordines* et les prières des Sacramentaires.

Le Pontifical romano-germanique du X^e siècle occupe donc une place de charnière, d'importance primordiale, dans le développement du culte chrétien, à la fois comme collecteur d'usages cultuels antérieurs à sa rédaction ou contemporains de celle-ci, et comme point de départ de l'évolution ultérieure¹⁴³.

Vogel ajoute que l'évolution du culte latin en ce qui regarde le Pontifical s'achève avec le Pontifical romano-germanique vers 950 à 964, les autres Pontificaux n'ajouteront rien de substantiel à la liturgie¹⁴⁴.

Les *Ordines* n'étant que des étapes intermédiaires entre la période où il n'y avait aucun rituel et celle où le rituel est ample et complexe, Jounel précise le rôle du Pontifical romano-germanique:

L'*Ordo XLIII* de la fin du VIII^e siècle est le premier témoin de cet amalgame de l'*Ordo XLI* et de l'*Ordo XLII*. Mais c'est le Pontifical de Saint-Alban de Mayence du milieu du X^e siècle, le *Pontifical romano-germanique*, qui permet le mieux de suivre l'élaboration du rituel appelé à se diffuser dans tout l'Occident¹⁴⁵.

Voici les grandes lignes de la cérémonie selon le *Pontifical romano-germanique* du 10^e siècle tel que le rapporte Vogel¹⁴⁶. Le peuple et le clergé se rassemblent d'abord à

¹⁴³ Cyrille VOGEL, *Le Pontifical romano-germanique du dixième siècle*, tome III: *Introduction générale et Tables*, [Studi e Testi, 269], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1972, p. 6.

¹⁴⁴ Sur l'élaboration de ce Pontifical, il est bon d'ajouter ceci:

Vers 950, le scriptorium liturgique de Saint-Alban de Mayence (ou le scriptorium métropolitain) réunira dans une importante compilation les documents du cérémonial en vigueur à cette époque (rituels divers, *benedictiones*): c'est le Pontifical romano-germanique, qui est à l'origine du *pontificale* et du *rituale* en usage jusqu'en 1961, et qui contient le cérémonial non eucharistique.

Cf. Cyrille VOGEL, *Le Pontifical romano-germanique du dixième siècle*, tome III: *Introduction générale et Tables*, *Op.Cit.*, p. 5.

Ce Pontifical romano-germanique s'implantera à Rome avec les Ottons. Viendront ensuite le Pontifical Romain du 12^e siècle et le Pontifical de la Curie romaine du 13^e siècle par lesquels est passée la substance intégrale du Pontifical romano-germanique du 10^e siècle pour aboutir au Pontifical de 1596.

¹⁴⁵ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), (sous la direction de Dominco Sartore et Achille M. Triacca), adapt. franç. sous la direction d'Henri Delhougne, Belgique, Brépols, 1992, p. 265.

¹⁴⁶ Cf. Cyrille VOGEL, *Le Pontifical romano-germanique du dixième siècle*, tome I: *Le texte*, (c.XXXIII), *Op. Cit.*, pp. 82-89.

l'endroit où reposent les reliques des martyrs où on y chante une première litanie. Après la bénédiction de l'eau mêlée de sel, la procession se dirige vers l'église à dédier. Douze cierges déjà allumés sont disposés dans l'église, le long des murs. L'évêque devra frapper aux portes closes avec sa crosse en disant: *Tollite portas*. Elles ne s'ouvriront pour le laisser entrer que lorsqu'il aura terminé un troisième tour d'aspersion des murs extérieurs. Ces lustrations extérieures étaient accomplies par des clercs deux cents ans plus tôt. Une fois à l'intérieur de l'église où il entrera seul avec deux ministres, il préparera les lieux pour recevoir les reliques. Le peuple et le clergé pour leur part demeurent auprès des reliques à l'extérieur en chantant une seconde litanie.

L'évêque tracera d'abord l'alphabet latin — auquel on ajoute l'alphabet grec — sur une croix de cendre répandue sur le sol. Il bénit ensuite l'eau grégorienne. Avec cette eau, il trace des croix sur la table de l'autel, il l'asperge sept fois en faisant le tour, il procède à une triple aspersion des murs intérieurs et il asperge enfin le milieu de l'édifice. L'évêque proclame alors la prière de consécration de l'église. Vient ensuite la confection du ciment qui scellera le sépulcre des reliques que l'évêque aura oint au préalable. Dans cet *ordo*, le double rite d'onction est fait avec l'huile des catéchumènes. Chaque série d'onctions est suivie d'un encensement. Après quoi, l'évêque répand l'huile sur toute la table. Il procède ensuite à l'onction de l'autel avec le saint chrême pendant qu'un prêtre fait le tour de l'autel en l'encensant d'une manière continue. Puis l'évêque oint les murs de l'église en y traçant douze croix avec le chrême. De retour à l'autel, après une seconde offrande d'encens, il chante la préface de consécration de l'autel, puis il bénit les vases, les nappes et les vêtements sacrés.

Il sort ensuite dehors pour y faire entrer les reliques, le clergé et le peuple. La déposition des reliques se fait derrière un voile, ce qui empêche le peuple de voir s'accomplir le rite d'ensevelissement. On fait ensuite des onctions de chrême aux angles du sépulcre avant d'y déposer les reliques, trois parcelles du corps du Seigneur s'il y a lieu et

trois grains d'encens. Enfin on y place le couvercle qui est scellé avec le ciment préparé au début de la cérémonie. Après la vêtue de l'autel faite par un diacre — ce qui constitue un déplacement du rite — l'évêque fait une nouvelle offrande d'encens. Après quoi, ce dernier se retire à la sacristie tandis qu'on illumine l'église, illumination qui était faite avant la translation au 8^e siècle. Tous ces rites ont été accompagnés de psaumes et d'oraisons qui en donnent la signification mystique. À la toute fin, l'évêque célèbre la messe.

Le rituel du *Pontificale romanum* de 1596 se dessine déjà avec les ajouts qu'on a intégrés au rituel franc du 8^e siècle. Tous ces rites se retrouveront au 13^e siècle avec une ordonnance nouvelle et quelques additions. Depuis le milieu du 10^e siècle, les rites n'auront subi aucun retranchement et seront intégrés à la liturgie romaine aux siècles suivants.

4.6 Le rituel ambrosien de la dédicace¹⁴⁷

Depuis le 10^e siècle, on constate dans l'Église de Milan l'existence d'un rituel purement romain pour la dédicace des églises. Ce rite avait dû connaître un *ordo* spécial avant l'introduction du rite romain. C'est un rituel très court, ne comprenant que peu de rubriques et composé en partie d'oraisons inconnues jusqu'ici. Trait remarquable: il ignore tout de la déposition des reliques et des bénédictions d'ornements: il est nettement baptismal; c'est sa caractéristique essentielle. Sous cette forme archaïque, la dédicace ambrosienne comporte l'aspersion de l'église, l'inscription de l'alphabet, les douze onctions en forme de croix sur les murs extérieurs, les onctions à l'intérieur et la consécration des autels. Ce rituel n'a laissé aucune trace dans la liturgie des époques suivantes¹⁴⁸.

¹⁴⁷ Cf. Pierre DE PUNIET, O.S.B., art. "La consécration des églises", dans *Revue des questions historiques*, tome 77, 39^e année (Nouvelle série — tome 33), Paris, Bureaux de la Revue, 1905, p. 597:

M. L'abbé G. Mercati... a été assez heureux pour retrouver au chapitre de Lucques un *ordo* «purement baptismal» de la dédicace des églises, dans lequel la translation des reliques fait défaut. Or cet *ordo* est qualifié d'ambrosien. *Ordo ambrosianus ad consecrandam ecclesiam et altaria*, tel est le titre qui se détache en belles capitales du XI^e siècle sur la marge extérieure du manuscrit.

¹⁴⁸ Cf. Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 396.

5. LES FASTES DE LA DÉDICACE DEPUIS LE ONZIÈME SIÈCLE

Le Père Jounel décrit très bien la situation à cette époque de l'évolution des rites de dédicace, rites qui commencent à se fixer et à se figer:

Avec l'*Ordo 42* l'amalgame est accompli entre les traditions romaine et franque, celle-ci étant toute pénétrée d'influence orientale. Les siècles suivants n'y ajouteront rien de substantiel, mais ils développeront chacun des rites, multipliant les aspersion lustrales, les onctions, les encensements, qu'accompagnent antiennes et psaumes en nombre toujours croissant, au point de faire de la dédicace le rite le plus long de la liturgie romaine. Avec le pontifical du XIII^e siècle, demeuré en usage jusqu'en 1961, il ne faudra pas moins d'une demi-journée pour les accomplir dans toute leur ampleur¹⁴⁹.

Il est toutefois intéressant dès maintenant de noter que ces célébrations longues et grandioses ne décourageront pas la participation du peuple de Dieu à assister à ces dédicaces.

Il suffit d'évoquer la dernière grande dédicace célébrée selon l'ancien Pontifical romain, celle de la basilique Saint-Pie X à Lourdes, que présida le cardinal Roncalli entouré de vingt mille fidèles. Rarement vit-on liturgie plus grandiose (24-25 mars 1958)¹⁵⁰.

5.1 Fusions diverses des rituels gélasiens et grégoriens au onzième siècle

L'introduction du sacramentaire «grégorien» par le pape Hadrien en Gaule vers la fin du 8^e siècle fut un événement. Ce recueil romain était d'une concision et d'une brièveté peu communes, comparé aux sacramentaires gélasiens en usage en Gaule durant le 8^e siècle. On le compléta très tôt à l'aide de recueils connus. Son rituel de la dédicace était excessivement court, ne prescrivant à peu près rien pour la consécration de l'autel: «... le supplément quasi officiel d'Alcuin s'empessa de pourvoir à cette fonction, depuis

¹⁴⁹ Pierre JOUNEL, *L'Église en prière*, tome I: *Principes de la liturgie*, édition nouvelle, Belgique, Desclée, 1983, p. 228.

¹⁵⁰ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 261.

longtemps en usage en France pour être abandonnée¹⁵¹» en plus des rites de consécration des patènes et calices. Mais au courant du 9^e siècle, on constate dans l'agencement de l'*Ordo dedicationis* ce qui s'accomplit sur une plus grande échelle dans le sacramentaire lui-même: les deux parties finissent par se compénétrer.

La bénédiction de l'eau *Sanctificare per Verbum Dei* est empruntée en partie à saint Ambroise et utilisée dans le rite milanais pour l'eau baptismale¹⁵². Elle s'introduira dans le *Pontifical de Durand de Mende* et le *Pontifical romain de 1596*. «L'*Ordo romanus vulgatus* était destiné à jouer un rôle plus décisif, car c'est l'un de ces rituels qui devait s'imposer définitivement à tout l'Occident latin¹⁵³.» Il y eut deux rédactions différentes. La seconde, datant de la fin du 9^e siècle, a traité assez librement les documents dont elle se servait, les arrangeant et les modifiant à sa façon, et surtout y ajoutant beaucoup d'éléments nouveaux.

Ces deux rédactions ont en commun de placer la procession des reliques tout au début de la fonction; par contre, avec toute la tradition gélasienne et française depuis le 8^e siècle, elles renvoient la déposition de ces mêmes reliques dans la *confessio* de l'autel à la fin de la cérémonie. Grâce à l'*Ordo vulgatus*¹⁵⁴ qui fit loi en France et en Angleterre jusqu'au 14^e siècle, cet ordre de choses se conserva longtemps. Cette disposition est somme toute assez logique: l'unité dans la consécration de l'autel était ainsi sauvegardée: aspersion et purifications, oblation d'encens, onctions, et enfin, toutes les préparations et consécrations achevées, ensevelissement des reliques.

¹⁵¹ Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 393.

¹⁵² Cf. Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Bénédictions de l'eau", dans *D.A.C.L.*, t. II¹, col. 692-695.

¹⁵³ Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 394.

¹⁵⁴ Cf. H. LECLERCQ, "Ordines romani", dans *D.A.C.L.*, t. XII², col. 2402-2403:

... désigné sous le nom d'*Ordo romanus vulgatus*; il fut publié par Georges Cassander en 1561 et de façon plus complète par Melchior Hittorp en 1568, dans son *De divinis catholicæ Ecclesiæ officiis*. Ce n'est pas un document purement romain de date ancienne... On est d'accord aujourd'hui, entre liturgistes, pour y voir une compilation exécutée en Gaule dans la seconde moitié du X^e siècle. Cet *Ordo romanus* de Hittorp, qui est une compilation largement entendue des *Ordines I, II, III et VI* de Mabillon, est seul de son espèce parmi les autres... Par suite de son caractère composite, l'*Ordo vulgatus* n'a pas grande importance liturgique quoiqu'il comble une lacune parmi nos connaissances sur un certain nombre de points...

5.2 La dédicace selon le Pontifical de Guillaume Durand de Mende

Le Pontifical de l'évêque de Mende, Guillaume Durand¹⁵⁵, s'inspirait du Pontifical de la Curie romaine¹⁵⁶. Plusieurs éléments des rites de dédicace sont changés de place à la fin du 13^e siècle dans ce Pontifical.

On ne s'explique pas que cet enchaînement logique se trouve brusquement interrompu au XIII^e siècle dans le Pontifical de Durand de Mende, et ensuite dans toute la tradition romaine qui s'est inspirée directement de lui. La procession des reliques et leur déposition prennent place désormais entre les aspersion de l'autel et oblation d'encens, et les onctions du même autel. De cet ordre nouveau on ne trouve pas trace avant Durand. Pourtant dans son *Rationale divini officii* qui est antérieur à son Pontifical, il relate la même ordonnance des cérémonies sans laisser supposer que la modification soit récente¹⁵⁷.

Une autre anomalie de l'*Ordo vulgatus* et du Pontifical romano-germanique du 10^e siècle est reproduite par Durand et le Pontifical romain de 1596: l'aspersion des murs extérieurs est maintenant faite par l'évêque consécrateur, alors qu'auparavant, elle était faite par des clercs qu'il avait délégués, pendant qu'il faisait l'aspersion des murs intérieurs. Ce dédoublement contribuera à rallonger une cérémonie déjà longue.

À ce rite qui nuit à l'unité de la cérémonie est encore venue s'ajouter, au 13^e siècle, la récitation des sept psaumes de la pénitence et le *Veni Creator*, inexistant dans la tradition antérieure. De Puniet note que l'addition aux cérémonies de la dédicace des psaumes de la pénitence fait double emploi avec les vigiles nocturnes célébrées devant les reliques. Cette veille de prière était déjà mentionnée par saint Ambroise¹⁵⁸ et Rhaban Maur:

Mais le fait que dans la dédicace du temple, pendant la nuit précédant le jour de dédicace, les reliques des saints placées sur le brancard sont gardées dans la tente pendant les veilles de la nuit, qu'est-ce que cela démontre d'autre, sinon que l'arche de l'alliance avec les choses saintes qui étaient en elle était

¹⁵⁵ Cf. Michel ANDRIEU, *Le Pontifical Romain au Moyen-âge*, tome III: *Le Pontifical de Guillaume Durand*, [Studi e testi, 88], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1940, pp. 455-478.

À la page 10, on mentionne que ce Pontifical aurait été composé entre 1293 et 1295.

¹⁵⁶ Cf. Michel ANDRIEU, *Le Pontifical Romain au Moyen-âge*, tome III: *Le Pontifical de Guillaume Durand*, *Op. Cit.*, pp. 311-320.

¹⁵⁷ Pierre DE PUNIET, O.S.B., "Dédicace des églises", dans *D.A.C.L.*, t. IV¹, col. 395.

¹⁵⁸ Cf. AMBROISE DE MILAN, *Epist. 22 ad Marcellinam, 15*, dans *P.L. 16*, col. 1066-1067.

conservée par l'entremise des sentinelles des Lévites dans le tabernacle de Moïse avant l'édification du temple¹⁵⁹.

Par contre, la cérémonie fut allégée de toutes les bénédictions d'objets de culte en ne donnant qu'une seule bénédiction commune. Leroquais dira au sujet de l'ancien rite de dédicace de Durand et celui de 1596:

Ce sont ces additions et surcharges, ce chevauchement de deux rites l'un sur l'autre, qui donnent à la dédicace actuelle, surtout dans la dernière partie, l'aspect fâcheux d'une cérémonie qui recommence sans cesse alors qu'elle semblait près de finir¹⁶⁰.

Le Pontifical de Durand respectait, quant au fond, la liturgie de Rome¹⁶¹. «Le succès fut immédiat et durable. Dès le XIV^e siècle, les copies du nouveau Pontifical se multiplient rapidement¹⁶²» et Rome l'utilisera pour la publication de son nouveau Pontifical: «Agostino Patrizzi Piccolomini, au temps d'Innocent VIII, le prit pour modèle de l'édition dont l'avait chargé ce pape. D'ailleurs, constate-t-il, la plupart des évêques l'avaient déjà adopté¹⁶³.»

6. SYNTHÈSE

On peut voir tout au long des siècles la visée baptismale de la célébration, doublée assez tôt de l'ensevelissement des reliques sous l'autel. Initiation chrétienne et rites funéraires se succèdent tour à tour dans une même cérémonie, variant chacun dans leur

¹⁵⁹ RHABAN MAUR, *De clericorum institutione*, lib. II, c.45, dans *P.L.* 107, col. 358:

Nam quod in dedicatione templi, in nocte præcedente diem dedicationis, reliquiæ sanctorum feretro conditæ in tentorio vigiliis custodiuntur, quid aliud demonstrat, quam quod arca testamenti cum sanctis quæ in ea erant, in tabernaculo Mosaïco ante ædificationem templi per excubias Levitarum servabatur.

N.B.: Traduction de l'auteur.

¹⁶⁰ Victor LEROQUAIS, *Op. Cit.*, p. XCIX.

¹⁶¹ Cf. Michel ANDRIEU, *Le Pontifical Romain au Moyen-âge*, tome III: *Le Pontifical de Guillaume Durand*, *Op. Cit.*, p. 15.

¹⁶² *Ibid.*, p. 17.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 19.

proportion. Voici un tableau récapitulatif de l'évolution du rite de la dédicace des églises depuis les premières dédicaces de la paix constantinienne jusqu'au Pontifical romano-germanique du 10^e siècle avec lequel se fixa l'ensemble des rites qui composeront le rituel du *Pontificale romanum* de 1596. Dans ce tableau, l'*Ordo romanus XLI*¹⁶⁴ viendra faire la transition entre ces deux moments de l'histoire du rite.

<u>Avant les livres liturgiques</u>	<u>Ordo romanus XLI</u>	<u>Pontifical romano-germanique</u>
<ul style="list-style-type: none"> • rassemblement du peuple 	<ul style="list-style-type: none"> • rassemblement du peuple • litanie des saints • dialogue (ps 23) • l'évêque entre seul avec deux assistants • alphabet tracé sur la cendre • bénédiction de l'eau lustrale • aspersion de l'autel (7 tours) • aspersion des murs intérieurs et extérieurs • onction de l'autel • encensement continu de l'autel • onction des murs intérieurs • prière de dédicace de l'autel • bénédiction des nappes • entrée des reliques, du clergé et du peuple dans l'église • déposition des reliques dans la <i>confessio</i> de l'autel • vestition de l'autel • illumination de l'église 	<ul style="list-style-type: none"> • rassemblement du peuple • litanie des saints • bénédiction de l'eau et du sel • procession vers l'église à dédier • dialogue (ps 23) • l'évêque entre seul avec deux assistants • alphabet tracé sur la cendre • bénédiction de l'eau grégorienne • aspersion de l'autel (7 tours) • aspersion des murs intérieurs • prière de dédicace de l'église • onction de l'autel • encensement continu de l'autel • onction des murs intérieurs • prière de dédicace de l'autel • bénédiction des nappes • entrée des reliques, du clergé et du peuple dans l'église • déposition des reliques dans la <i>confessio</i> de l'autel • vestition de l'autel • illumination de l'église
<ul style="list-style-type: none"> • liturgie de la Parole • liturgie eucharistique 	<ul style="list-style-type: none"> • liturgie de la Parole • liturgie eucharistique 	<ul style="list-style-type: none"> • liturgie de la Parole • liturgie eucharistique

Le chapitre suivant continuera de tracer l'évolution des rites de dédicace avec des descriptions plus détaillées. Cette étude sur l'histoire des rites de dédicace permet de

¹⁶⁴ Cet *ordo* est celui qui se rapproche le plus du Pontifical romano-germanique tant au plan des rites que de leur disposition. L'*Ordo romanus XLII* ne procède pas à la déposition des reliques au même moment. Il le fera avant la chrismation de l'autel (qui est plutôt sobre) comme le fera plus tard le *Pontificale* de Guillaume Durand et le *Pontificale romanum* de 1596. L'aspersion de l'église se fera avant le rite eucharistique, endroit qui ne sera pas retenu dans les rites des Pontificaux ultérieurs. L'*Ordo romanus XLIII* n'est en fait qu'un *ordo* prévoyant la déposition des reliques et non pas la «consécration de l'autel» comme on le fera dans les Pontificaux et les autres *ordines*.

constater l'apport de plusieurs traditions dans l'élaboration du rituel de 1596 qui eût cours pendant sept siècles puisque ce dernier reprenait à son compte le rituel de Durand de Mende datant du 13^e siècle. La simplicité du rite romain fut longtemps sacrifiée au profit des ajouts gallicans dont la sensibilité liturgique exigeait pour s'exprimer un déploiement multiple de rites. On en viendra à un rituel surchargé dont la durée de célébration atteindra environ sept heures.

CHAPITRE DEUXIÈME

RITUEL DE LA DÉDICACE DU *PONTIFICALE ROMANUM, PARS SECUNDA* DE 1596

Le Pontifical de 1596 reproduit presque sans changement le Pontifical de Guillaume Durand, évêque de Mende, datant de la fin du 13^e siècle. C'est donc à lui qu'il faut attribuer les derniers aménagements de la liturgie romaine de la dédicace des églises.

La célébration commence auprès des reliques. On dit les sept psaumes de la pénitence, ce qui constitue un ajout. Une autre transformation apparaît: sans emporter les reliques, on se rend à l'église à consacrer pour procéder aux rites de préparation: triple lustration extérieure, entrée de l'évêque avec quelques clercs et les chantres, chant du *Veni Creator* (autre ajout), double alphabet, lustration des lieux, et première prière de dédicace constituent les rites de prise de possession. Après cela, l'évêque retourne avec le clergé pour procéder à la translation des reliques demeurées à un autre endroit. Le peuple se joint à ce moment au clergé. Avant d'entrer de nouveau dans l'église, l'évêque fait une longue exhortation. Après l'entrée, les rites suivants sont célébrés: déposition des reliques, encensement, chrismation de l'autel et des murs, vêtue de l'autel et messe. L'ensemble du rite comporte quelques textes nouveaux d'origine ibérique pour la plupart d'entre eux.

Le rituel de la dédicace des églises se trouve dans la seconde partie du *Pontificale romanum* de 1596. C'est cette partie qui sera exposée dans ce chapitre second. La très longue cérémonie de la dédicace des églises du rituel de 1596 est la plus longue et la plus fastueuse des liturgies du Pontifical Romain en usage avant le second concile du Vatican. Elle demande à être divisée en six parties afin de mieux en saisir le sens:

- 1) Les rites d'ouverture se déroulent dans la chapelle des reliques.
- 2) On procède aux rites baptismaux qui consistent en de multiples aspersion de l'édifice à dédier.
- 3) Les rites d'initiation chrétienne sont interrompus par les rites funéraires. Ceux-ci consistent en la déposition solennelle des reliques dans l'autel.
- 4) On continue ensuite les rites d'initiation chrétienne qui pourraient être nommés «rites consécatoires». Ces rites sont constitués principalement par des onctions d'huile sur l'autel et sur les murs de l'édifice.
- 5) Les rites complémentaires prennent place à la suite de ces nombreux rites préparatoires. Ils consistent en la préparation immédiate de l'autel à la célébration solennelle de l'eucharistie.
- 6) L'eucharistie constitue la dernière et sixième série de rites dédicatoires, apothéose de la liturgie de dédicace.

Le rituel de la dédicace des églises fut en vigueur jusqu'en 1977, quoiqu'il ait subi des allègements en 1961. Ce second chapitre comportera en dernier lieu une brève mention des changements et allègements à la cérémonie promulgués en 1961.

Pour commenter cette longue cérémonie, quelques auteurs pouvaient être consultés. Le choix des auteurs fut tout de même compliqué. Durand de Mende, avec ses explications allégoriques, pourrait être une source intéressante puisqu'il fut contemporain de l'élaboration de ce qui sera le rituel de 1596. Bien des agencements de rites et le choix qu'il privilégia dans son Pontifical pourrait trouver une explication intéressante dans le *Rationale*¹. Mais il faudrait prouver que ces explications ont bel et bien influencé le

¹ Guillaume DURAND, évêque de Mende, *Rationale Divinorum Officiorum, Libri primi, c.6: De Ecclesiae dedicatione*, Lugduni, A. Cellier, 1972, pp. 24-32; La traduction française sera empruntée à la traduction de Charles BARTHÉLEMY, *Rational*, tome 1^{er}, Paris, Louis Vivès, 1854, pp. 81-104.

Pontificale romanum de 1596, ce qui n'est pas le but poursuivi par cette recherche. C'est pourquoi il ne sera pas considéré comme source principale de consultation pour ce chapitre.

Dom Fromage, continuateur de *L'année liturgique* de Dom Guéranger, commenta également ce long rituel. Son commentaire² est spirituel, du moins c'est ce qui peut en ressortir à sa lecture. Ce commentaire ne manque pas d'intérêt, mais il semble toutefois s'éloigner du contenu des oraisons et des détails de la cérémonie et délaisse l'ensemble du rituel. À célébrer cette liturgie pendant près de sept heures, il devait être difficile de repérer ce fil conducteur. Cet auteur demeure toutefois intéressant et sera utilisé pour certains commentaires. Il faut aussi considérer le Père Bernard qui donna un commentaire du Pontifical romain³. Il a l'avantage de donner beaucoup de détails pratiques de la cérémonie.

Dubosq, auteur plus récent, commenta le rituel pour les cérémoniaires et ceux qui auraient à préparer la célébration de cette liturgie longue et compliquée⁴. Son point de vue, bien documenté, semble beaucoup plus recevable pour l'exposé du rituel de 1596 dans ce second chapitre. Voilà pourquoi cet auteur sera abondamment utilisé et cité. D'autres commentaires contemporains pourront compléter occasionnellement Dubosq. Ils seront mentionnés au long de l'exposé.

Pour ne pas trop alourdir la présentation et favoriser une meilleure compréhension de ce riche rituel, seules les oraisons importantes du Pontifical seront citées dans ce chapitre.

² Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *L'année liturgique*, tome VI de la continuation (par Dom FROMAGE): le temps après la Pentecôte, dixième édition, Tours, Mame, 1922, pp. 258-292.

³ Th. BERNARD, p.s.s., *Cours de Liturgie Romaine. Le Pontifical*, tome 2, Paris, Berche et Tralin, éd., 1902, pp. 1-205.

⁴ René DUBOSQ, p.s.s., *La Dédicace des Églises ou présentation analytique des rites de leur Consécration*, [Bibliothèque Sacramentaire], Paris, Desclée & Cie, Rome, Tournai, 1948, 362 pages.

1. LES RITES D'OUVERTURE⁵

Avant de commencer la dédicace de l'église proprement dite, des rites préparatoires trouvent leur place la veille et le matin de la dédicace. Il existe deux séries de rites préparatoires: la veillée auprès des reliques, rite remontant au 4^e siècle; et la psalmodie pénitentielle, rite plus récent.

1.1 La veillée auprès des reliques

La veille de la dédicace de l'église, un jeûne est prescrit pour l'évêque consécrateur et pour ceux qui demandent que l'église soit dédiée au culte. C'est une pratique ancienne qui était d'usage dans le Pontifical de Durand de Mende au 13^e siècle⁶. L'évêque se rend au lieu de la veillée et prépare les reliques en les déposant dans le coffret préparé à cet effet. Avec les reliques, l'usage de déposer trois grains d'encens s'est maintenu dans ce rituel, tandis que l'usage de déposer des parcelles eucharistiques fut abandonné. L'évêque y ajoute aussi un procès-verbal plié ou roulé. Cet usage de placer un parchemin dans le coffret n'est pas antérieur à la fin du 15^e siècle. Ensuite, il scelle le couvercle de son sceau. Il place enfin le coffret dans le reliquaire et se retire.

Pour la veillée de prière, on chante les Matines et les Laudes du commun de plusieurs Martyrs, à moins que les Martyrs aient leur Office propre. Comme il a été

⁵ Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Introd. par Thierry Maertens, 2^e édition revue et augmentée, Bruges, Publications de Saint-André - Basilica, 1963, p. 123: Commentant le Pontifical de 1961, Heuschen écrit: «Dans les anciens rituels, les explications des cérémonies et les formules liturgiques se suivaient sans que soit indiquée aucune subdivision. Le nouveau Pontifical porte des titres et des sous-titres.» Les divisions du rituel de la Dédicace du *Pontificale romanum* de 1596 dans ce second chapitre sont inspirées de celles de Dubosq.

⁶ Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 7.

mentionné au chapitre premier, cette veillée de prière remontait au 4^e siècle. Saint Ambroise, saint Augustin⁷ et d'autres en ont fait la description.

1.2 La psalmodie pénitentielle

Le lendemain, jour de la dédicace, le clergé se rend à l'église à dédier et, avec l'évêque, procède à l'inspection des lieux et allume douze cierges qui sont devant les douze croix de consécration. Le clergé et l'évêque en tête se rendent ensuite à la chapelle des reliques. Le «diacre-gardien⁸» ne les accompagne pas, car il doit demeurer dans l'église jusqu'au retour du pontife⁹. On récite alors les sept psaumes de la pénitence¹⁰. Cette addition due probablement à Guillaume Durand de Mende fait double emploi avec la Vigile nocturne célébrée aussi devant les reliques. L'idée d'introduire ici ces psaumes vient peut-être du fait que ceux-ci étaient récités avant la cérémonie du baptême des adultes. Pendant ce temps, l'évêque revêt les ornements pontificaux.¹¹

2. LES RITES BAPTISMAUX

La dédicace proprement dite commence avec les rites baptismaux. Ils constituent eux-mêmes des rites de préparation à la consécration par le chrême et à la célébration

⁷ Cf. *Confessionum S. Augustini, c. IX, VII, 16*, dans *P.L. 32, col. 770*.

⁸ Diacre-gardien : Ce terme est propre à Dubosq. Le Pontifical ne parle que d'un diacre (*diaconus*) demeurant à l'intérieur de l'église. Il s'agit ici d'un diacre qui doit demeurer dans l'église qui sera dédiée et à la fonction de la garde jusqu'au retour de l'évêque. Il lui ouvrira la porte après le troisième tour d'aspersion des murs extérieurs.

⁹ Cf. Première aspersion des murs extérieurs: CHAPITRE DEUXIÈME, 2 LES RITES BAPTISMAUX, 2.1 les lustrations extérieures, 2.1.4 la triple aspersion des murs extérieurs.

¹⁰ Les psaumes de la pénitence sont les suivants: 6, 31, 37, 50, 101, 129, 142. (La numérotation des psaumes sera empruntée à la Vulgate)

¹¹ Les ornements pontificaux sont les suivants: l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, la chape (le formal s'il est dans son diocèse) et la mitre.

solennelle de l'eucharistie. Cette première série de rites baptismaux peut se diviser en quatre temps: les lustrations extérieures de l'édifice avec de l'eau bénite; la prise de possession du temple par la *consignatio* tracée sur le pavement; la purification de l'intérieur de l'église par les lustrations avec l'eau grégorienne; et enfin, la grande préface de sanctification.

Deux parties symétriques, mais d'inégale longueur, divisaient traditionnellement la cérémonie de consécration des églises: les rites de l'eau, les rites de l'huile. Chacune de ces deux parties se terminait par le chant d'une préface qui en constituait comme le sommet¹².

Les lustrations sont d'origine romaine comme il a été dit au chapitre premier. Elles étaient primitivement utilisées pour purifier un temple païen converti en église chrétienne. Les rites baptismaux sont donc imprégnés de cette idée de purification et d'exorcisme. Les oraisons reprendront souvent l'idée de purification et la mention des démons, des esprits maléfiques, des maladies corporelles et spirituelles des fidèles qu'il faut chasser par l'eau qui sert au baptême. Même si ces rites prirent une tournure baptismale avec l'apport de la liturgie gallicane, il n'en demeure pas moins que c'est l'aspect d'exorcisme et non l'aspect vivifiant et régénérateur du baptême qui prime dans ces rites de 1596.

2.1 Les lustrations extérieures

La première série de lustrations commence par quatre rites: la procession vers le portail; la prière litanique; la confection de l'eau bénite; et la triple aspersion des murs.

2.1.1 La procession vers le portail

Après la récitation des psaumes de la pénitence, la procession s'engage vers l'église à consacrer en laissant les reliques dans la chapelle. Elle s'arrête devant le portail. Après

¹² Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, Paris, Cerf, 1962, p. 8.

l'antienne *Adesto Deus unus*¹³ et l'oraison *Actiones nostras*¹⁴ demandant l'assistance de Dieu dans l'exécution des rites, on procède à la litanie des Saints.

2.1.2 La litanie des Saints

Tous se mettent à genoux et on commence la litanie. Cette forme ancienne de prière remonte sans doute au 5^e ou même au 4^e siècle. Les chantres n'exécutent ici que la première partie de la litanie¹⁵.

2.1.3 La confection de l'eau ordinaire d'aspersion¹⁶

Cette confection d'eau d'aspersion fait double emploi avec l'eau grégorienne qui sera bénite plus tard dans la cérémonie. De plus, le chapitre premier fait remarquer qu'avant l'attribution à l'évêque de ce rite de la lustration extérieure, de simples clercs l'exécutaient pendant l'aspersion intérieure des murs par l'évêque. Cette bénédiction de l'eau est celle qu'emploie le *Rituel* et le *Missel Romain* pré-conciliaire. Elle nous vient d'Alcuin (735-804), Abbé de Saint-Martin de Tours. Celui-ci l'avait insérée dans son *Supplément au Sacramentaire grégorien d'Hadrien*¹⁷. Cette bénédiction se fait en trois étapes qui donnent le sens du rite qui se divise en trois parties: la préparation du sel, la préparation de l'eau, et le mélange du sel et de l'eau.

• *Préparation du sel*: Ce rite débute par l'exorcisme du sel. Cet exorcisme rappelle l'épisode où les habitants de Jéricho demandèrent au prophète Élisée d'assainir les eaux de

¹³ *Adesto Deus unus omnipotens, Pater, Filius, et Spiritus Sanctus.*

¹⁴ *Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni et adjuvando prosequere, ut cuncta oratio et operatio a te semper incipiat, et per te cæpta finiatur.*

¹⁵ La litanie s'interrompt au *Propitius esto, Exaudi nos, Domine*. Elle sera exécutée sans interruption pendant la procession des reliques.

¹⁶ Ne pas confondre cette première eau bénite avec l'eau grégorienne. Dubosq note que le terme *eau d'aspersion (aqua sparsionis)* est employé pour désigner l'eau bénite, par opposition avec l'*eau baptismale*. On emploie également l'expression *eau lustrale*. Cette bénédiction est celle de l'eau bénite ordinaire.

¹⁷ Cf. *Liber Sacramentorum Sancti Gregorii Magni, Benedictio salis et aquæ pariter, c. 114-118, dans P.L. 78, col. 231-232.*

leur puits¹⁸. Il utilisa du sel, principe d'incorruptibilité et symbole de la puissance curative du Seigneur pour assainir les eaux du puits. Le sel utilisé pour la dédicace deviendra un sel exorcisé pour le salut des croyants¹⁹. Aucune allusion n'est faite au bâtiment qui recevra la bénédiction par la lustration. Les bienfaits de ce sel exorcisé jailliront plutôt sur les croyants en chassant du lieu où il aura été répandu les maléfices du diable. Enfin vient une bénédiction. Le pontife demande que tout ce qui aura été touché par ce sel — ici on fait allusion à l'église à dédier — soit délivré de toute souillure et de toute attaque de l'esprit maléfique et procure le salut de l'âme et du corps²⁰.

• *Préparation de l'eau*: Sur l'eau, il y a également un exorcisme et une bénédiction. Par l'exorcisme, l'eau deviendra capable de prévenir les puissances ennemies, de les écraser et de les rejeter²¹. La bénédiction pour sa part donne à l'eau le pouvoir de donner la santé du corps et de l'âme en employant plusieurs termes²².

• *Mélange du sel et de l'eau*: Après le mélange du sel et de l'eau accompagné de la formule rituelle, l'évêque bénit le mélange. Encore ici, on invoque la puissance divine pour chasser les puissances infernales²³.

¹⁸ Cf. 2 R 2, 19-22.

¹⁹ ... *ut efficiaris sal exorcizatum in salutem credentium*; ...

²⁰ ... *ut sit omnibus sumentibus salus mentis et corporis; et quidquid ex eo tactum vel respersum fuerit, careat omni immunditia, omnique impugnatione spiritualis nequitiae*.

²¹ ... *ut fias aqua exorcizata ad effugandam omnem potestatem Inimici, et ipsum Inimicum eradicare et explantare valeas*, ...

²² Voici des exemples de termes employés par le rituel:

ad abjiciendos dæmones, morbosque pellendos, divinæ gratiæ sumat effectum; ... *careat omni immunditia, liberetur a noxa; non illic resideat spiritus pestilens, non aura corrumpens*, etc.

«pour chasser les démons et triompher des maladies ;... que soit préservé de toute impureté et à l'abri de tout dommage: que jamais n'y réside un esprit pernicieux, ni aucun souffle corrupteur ; etc.»

²³ Texte et traduction:

... per invocationem sancti tui Nominis, omnis infestatio immundi spiritus abigatur, terrorque venenosi serpentis procul pellatur, ...

«par l'invocation de ton saint nom, toute infestation de l'esprit immonde en soit chassé, toute crainte du serpent venimeux soit repoussée au loin,...»

2.1.4 La triple aspersion des murs

L'aspersion des murs se divise en quatre temps ; l'aspersion initiale, et les trois tours d'aspersion de l'édifice. Dom Fromage commente ce rite comme suit:

Par trois fois, le Pontife fait le tour des murailles et tente de forcer ces portes obstinément closes ; mais son investissement est tout de prières au ciel, sa force toute de persuasion miséricordieuse et respectueuse de l'humaine liberté: *Ouvrez-vous, portes, et le Roi de gloire entrera*. L'infidèle cède enfin ; l'entrée du temple est conquise²⁴.

L'église est ici considérée véritablement comme un catéchumène qui va recevoir le baptême. Dieu, représenté par le pontife, entreprend la conversion du catéchumène en le persuadant de laisser entrer en lui la grâce. Bernard, rapportant les paroles d'un sermon d'Yves de Chartres, fait remarquer que les trois tours d'aspersion représentent la triple immersion baptismale²⁵.

• *Aspersion initiale*: Après avoir entonné l'*Asperges me* sans verset, le pontife s'asperge, asperge le clergé et le peuple présent. Les trois tours d'aspersion suivent cette première aspersion.

• *Premier tour d'aspersion*: Les deux premiers tours d'aspersion se font de droite à gauche, et le troisième se fait de gauche à droite. Dubosq note que «les aspersion extérieures de l'église ne sont autre chose que des **Exorcismes** préalables²⁶.» Pendant ces trois tours, le clergé et le peuple demeurent devant la porte de l'église. L'évêque effectue les trois tours accompagné du cruciféraire, de deux céroféraires, du diacre, du sous-diacre et du porte-bénitier.

Pendant le trajet: Les chantres exécutent le répons *Fundata est domus Domini* tiré du prophète Isaïe²⁷, qui exalte la fermeté de l'Église et son rôle d'accueil de tous les peuples voulant se vouer au Seigneur. Cette première lustration des murs est faite dans la direction

²⁴ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, pp. 268-269.

²⁵ Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 40, note 1: Cf. YVES DE CHARTRES, *Sermo IV: De sacramentis dedicationis*, dans *P.L.* 162, col. 529B.

²⁶ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 66, note 2.

²⁷ Cf. Is 2, 2-3.

du sommet de l'édifice. Chaque aspersion est faite en forme de croix, trois fois répétée accompagnée des paroles suivantes: *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*²⁸! À la fin de ce premier trajet, la collecte *Omnipotens sempiterna Deus, qui in omni loco* prononcée par l'évêque²⁹ demande à Dieu d'être le protecteur de ce lieu qu'il a fondé, afin que l'Église puisse y rendre librement un culte au Seigneur.

Le dialogue entre l'évêque et le diacre-gardien: Ici s'amorce le dialogue entre l'évêque et le diacre-gardien³⁰. L'évêque frappe à la porte avec la pointe de sa crosse en disant à haute voix: *Attollite portas, principes, vestras, et elevamini portæ æternales; et introibit Rex gloriæ*. Et le diacre-gardien lui demande: *Quis est iste Rex gloriæ?* Et le pontife répond: *Dominus fortis et potens, Dominus potens in prælio!*³¹ La porte ne s'ouvre pas.

• *Second tour d'aspersion:* Le répons *Benedic Domine domum istam* accompagne le second tour d'aspersion. Ce chant s'inspire de la prière que Salomon fit lors de la dédicace du Temple de Jérusalem³². On demande à Dieu d'exaucer les prières de tous ceux qui viendront y prier et faire pénitence. L'aspersion des murs se fera cette fois-ci vers la base de l'édifice. La collecte *Omnipotens sempiterna Deus, qui, per Filium tuum* demande que le peuple de Dieu demeure uni par les liens de la charité sous un unique Pasteur dans un seul troupeau comme il a lui-même uni les Juifs aux Gentils³³. À nouveau le dialogue reprend entre l'évêque et le diacre-gardien en utilisant les mêmes versets du psaume 23 comme la première fois.

²⁸ Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 39: «... déjà mentionnée, dans les Pontificaux du XIV^e siècle,... C'est une formule générale de bénédiction...»

²⁹ Ces collectes sont semblables aux collectes du Vendredi Saint faites après le récit de la Passion. Après l'invitation à la prière faite par l'évêque (*Oremus*), le diacre invite l'assemblée à s'agenouiller (*Flectamus genua!*) et le sous-diacre donne le signal de se relever (*Levate!*). Un temps de silence devrait se situer entre l'invitation du diacre et celle du sous-diacre, mais cette pratique s'était peu à peu perdue.

³⁰ Ce diacre-gardien est demeuré à l'intérieur de l'église depuis le début de la cérémonie et attend l'arrivée de l'évêque. Cf. CHAPITRE DEUXIÈME, 1. LES RITES D'OUVERTURE, 1.2 La psalmodie pénitentielle.

³¹ Ps 23, 7-8.

³² Cf. 1 R 8.

³³ La collecte s'inspire ici de Ep 2, 20.

• *Troisième tour d'aspersion*: Les chantres entonnent le répons *Tu Domine universorum* tiré du second livre des Maccabées³⁴. On y demande de garder à jamais, sans souillure, cette demeure que Dieu se choisit parmi les hommes. L'évêque fait le tour en sens contraire, c'est-à-dire de gauche à droite. Dans la collecte *Omnipotens et misericors Deus, qui Sacerdotibus tuis*, l'évêque demande au Seigneur de faire lui-même ce qui va être accompli par le pontife: entrer dans l'église en y chassant les démons. Cette collecte se situe parfaitement avant l'entrée dans l'église. Pour le dialogue, on emprunte cette fois-ci les versets 9-10 du psaume 23. Mais avec cette différence qu'à la réponse de l'évêque au diacre-gardien se joint tout le clergé: *Dominus virtutum. Ipse est Rex gloriæ!* Après cette réponse, tout le peuple ajoute avec enthousiasme *Aperite! Aperite! Aperite!* À ce moment, le diacre-gardien ouvre les portes et l'évêque entre dans l'église avec ses ministres pour y terminer les rites baptismaux.

2.2 La prise de possession de l'église

Après avoir purifié l'extérieur par des lustrations pour y éloigner les puissances démoniaques et avant de consacrer l'église définitivement à Dieu, l'évêque prendra possession de la nef en y priant longuement et en consignant le bâtiment. Cette étape se divise en trois rites: l'entrée dans l'église, les prières solennelles et la consignation de l'édifice. Chacune se divisera en quelques sections.

2.2.1 L'entrée en procession dans la nef

L'entrée dans la nef de l'église se fera par trois rites: la consignation du seuil de l'église, la procession d'entrée et l'introït.

³⁴ Cf. 2 M 14, 35-36.

• *La consignation du seuil*: Dubosq rapporte que «la prise de possession du Catéchumène par le CHRIST s’accomplit par le signe de la croix. C’est aussi par la Signation que le CHRIST prend possession de l’église³⁵.» La porte de l’église étant ouverte, avant d’entrer, l’évêque s’avance près du seuil et trace une croix sur le seuil avec la pointe de sa crosse en disant: «Voici le signe de la Croix! Que fuient tous les démons³⁶!» Il franchit le seuil en disant: «Paix à cette demeure³⁷!», et le diacre-gardien ajoute: «À votre entrée!» Le clergé leur répond: *Amen!* Cette consignation du seuil est encore un exorcisme, comme l’indique la formule rituelle employée par l’évêque. Un article de la revue *Paroisse et Liturgie* dénombra les signes de croix: «En ne comptant que les signes de croix par contact (et pas ceux qui sont faits à distance soit de la main, soit du goupillon) et il y en a pour l’église 23 et pour chaque autel 65, ce qui fait dans notre cas 218³⁸.»

• *La Procession*: Après l’entrée de l’évêque au-delà du seuil, il laisse passer devant lui tous les ministres, le clergé et l’ouvrier maçon³⁹. Un clerc referme aussitôt la porte derrière lui laissant les fidèles dehors. Dubosq en donne une signification intéressante:

La longue attente, que le Cérémonial impose au peuple en dehors de l’église, fait penser à la station que doit faire le candidat au Baptême devant les portes du saint lieu, pendant que le Ministre reçoit sa profession de foi, l’exorcise et lui impose le signe de la croix. Cette station forcée est également un rappel des épreuves prolongées, par lesquelles le Catéchumène passait jadis, et dont les cérémonies du Carême ont gardé quelques vestiges aux jours dits de «scrutin»⁴⁰.

Bernard note ceci: «La présence alors d’un plus grand nombre pourrait aussi gêner pour l’accomplissement de ces cérémonies, dont la plupart se font dans la grande nef même⁴¹.»

³⁵ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 79.

³⁶ Cette note contient le texte latin de la présente phrase et des deux autres qui suivent entre guillemets: «*Ecce Crucis ✽ signum! Fugiant phantasmata cuncta! ; Pax huic domui! ; In introitu vestro!*»

³⁷ Ce souhait rappelle la parole du Christ qu’il recommanda à ses disciples de dire lors de la mission des soixante-douze: Cf. Lc 10, 5.

³⁸ Louis HEUSCHEN et Dom Thierry MEARTENS, art. “Le commentaire d’une dédicace d’église”, dans *Paroisse et liturgie*, 36^e année, no 5, Abbaye de Saint-André, Belgique, 1954, p. 305.

³⁹ Ouvrier maçon (*cæmentarius*): Tailleur de pierre ou maçon qui scellera la pierre d’autel après la déposition des reliques.

⁴⁰ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 80, note 1.

⁴¹ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 47, note 1.

Heuschen souligne aussi un autre aspect: avant les aspersion, l'église «est encore profane et doit être exorcisée, avant que la communauté, le peuple saint, puisse y pénétrer⁴².»

• *L'Introit liturgique*: Pendant l'entrée du clergé, les chantres exécutent l'antienne *Pax æterna ab Æterno huic domui!* qui exprime bien le souhait de paix que le pontife formule en faveur de la demeure. Une deuxième antienne *Zachæe, festinans descende*, tirée de l'Évangile de la messe de la dédicace, rappelle le désir qu'éprouva Jésus de demeurer chez Zachée et d'apporter la paix à sa demeure. Tout le clergé demeure au milieu de la nef.

2.2.2 Les prières solennelles préparatoires:

Ces prières préparatoires à la prise de possession de l'église par la consignation sont au nombre de trois: le *Veni Creator*, la litanie des saints et les collectes.

• *L'appel à l'Esprit-Saint*: Agenouillé avec le clergé, l'évêque entonne la première strophe du *Veni Creator*. À partir de la seconde strophe, tous se lèvent. Et pendant le reste de l'hymne, on prépare la croix de cendre en forme de X pour la consignation.

• *La deuxième prière litanique*: Cette longue litanie comporte quelques particularités. Entre autres, aucun des docteurs de l'Église grecque n'y figurent. Une addition de Pie XI pour l'unité des chrétiens fut ajoutée le 22 mars 1922⁴³, elle ne figurait donc pas dans le rituel de 1596. De plus l'évêque chante cinq invocations spéciales concernant l'église qu'il est en train de dédier à Dieu. Il y demande à Dieu de visiter ce lieu, de le confier à la garde des anges, de bénir, sanctifier et consacrer l'autel et l'église.

• *Les collectes*: La longue prière litanique se conclut par une première collecte, *Præveniat nos*, comme ce fut le cas lors des aspersion extérieures. L'évêque y demande que, par l'intercession des Saints, les fidèles ressentent les effets de la bonté du Seigneur.

⁴² Louis HEUSCHEN, ptre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 131.

⁴³ Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 91, note 1.

Une seconde collecte, *Magnificare, Domine*⁴⁴, fait demander que tous ceux qui viendront prier en ce lieu soient bénis dans leurs actions afin que Dieu soit lui-même béni en eux.

2.2.3 La Consignation de l'édifice:

L'histoire de ce rite de la consignation de l'édifice fut évoquée au premier chapitre. Ce rite est encore aujourd'hui un rite préliminaire à la cérémonie du baptême. Le rituel de la dédicace traite l'église comme un catéchumène qui recevra le baptême. Ce rite était jadis le premier rite du catéchuménat. On peut également voir dans la cendre une évocation de la cendre répandue sur le front des pécheurs à réconcilier. Ce rite subsiste encore dans la cérémonie d'ouverture du Carême⁴⁵. On peut se rappeler aussi que le X est le monogramme du Christ (en grec: ΧΡΙΣΤΟΣ). Avant le rituel de 1596, l'évêque traçait les alphabets pendant que le chœur chantait l'antienne: *Fundamentum aliud nemo potes ponere præter illud denique quod positum est a CHRISTO Domino* qui introduisait le psaume 86⁴⁶. Le mot «*Christo*» justifiait l'emploi de l'antienne.

• *Chant du «Benedictus»*⁴⁷: Pendant la consignation, les chantres exécutent l'antienne *O quam metuentus est* et le chant du *Benedictus*⁴⁸. L'antienne reprend le cri de Jacob à Béthel après le songe mystérieux qu'il fit⁴⁹. «Ce lieu est terrible, c'est ici la maison de Dieu et la porte du ciel.» Cette antienne convient très bien à la prise de possession de l'église. Jacob y élèvera un autel pour y offrir un sacrifice, comme s'apprêtent à le faire l'évêque, le clergé et le peuple qui attend en-dehors de l'église. Le cantique du *Benedictus* pour sa part «exalte la visite ineffable que le Fils de Dieu a faite à la terre par le mystère de son Incarnation...⁵⁰»

⁴⁴ Cette collecte n'a pas le type des collectes du Vendredi Saint.

⁴⁵ Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 83, note 1.

⁴⁶ Cf. *Ibid.*, p. 96, notes 1 et 2

⁴⁷ Cf. Lc 1, 68-79.

⁴⁸ L'antienne est reprise après chaque verset. On ajoute un *Gloria Patri* à la fin du cantique.

⁴⁹ Cf. Gn 28, 17.

⁵⁰ Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 53.

• *L'inscription des deux alphabets*: Pendant le chant de l'antienne et du cantique, l'évêque trace le double alphabet grec et latin. L'alphabet grec développé en son entier n'est que le symbole du Christ alpha et oméga⁵¹. Le croisement des deux alphabets évoque l'universalité de l'Église⁵²: dans l'espace, car elle contient toutes les races et parle toutes les langues; et dans le temps, car elle s'étend du commencement des siècles à leur fin⁵³. Dom Fromage commente l'usage des deux alphabets: «l'alphabet grec et l'alphabet latin: premiers éléments des deux langues principales où se conservent pour nous la Tradition et l'Écriture⁵⁴.» Durand de Mende, pour sa part, donne trois significations de cet inscription de deux alphabets dans le *Rationale*⁵⁵. Avant de donner les trois explications de ce rite, il souligne le fait que l'hébreu ne figure pas dans les alphabets utilisés parce que les Juifs se sont éloignés de la foi chrétienne⁵⁶. Premièrement, le double alphabet en forme de croix marque l'union dans la foi des deux peuples, juif et païen. Deuxièmement, les deux alphabets en forme de croix représentent l'un et l'autre l'Ancien et le Nouveau Testament, l'un étant contenu dans l'autre. Troisièmement, les lettres des alphabets représentent les articles de la foi inscrits dans le cœur de l'homme, tant le Juif que le Païen. Plusieurs explications semblent pouvoir être utilisées pour expliquer cet usage. Ces explications demeurent allégoriques et ne rendent peut-être pas le véritable sens qu'on voulut donner les initiateurs de ce rite. Il est difficile d'en savoir davantage actuellement.

⁵¹ L'alphabet grec comporte 24 lettres et le latin, 23. L'Apocalypse se plaît à désigner le Christ par les deux lettres A et Ω: Ap. 1, 8; 21, 6; 22, 13.

⁵² Durand de Mende expliquera pourquoi ce croisement signifie l'universalité de l'Église.

⁵³ Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 96, notes 1 et 2. Cette interprétation de Dubosq s'appuie sur l'ancien usage de chanter une antienne contenant le nom «Christus» et introduisant le psaume 86 parlant des fondements de la ville sainte.

Bernard reprend une explication semblable en s'appuyant sur Rémi d'Auxerre, Yves de Chartres, Durand de Mende et Dom Guéranger. Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, pp. 53-54.

⁵⁴ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 269.

⁵⁵ Cf. Guillaume DURAND, évêque de Mende, *Op. Cit.*, c.6, XXI-XXIII.

⁵⁶ Cf. *Ibid.*, c.6, XX: «*super quam Cruce pulveris scribitur alphabetum in modum Crucis, literis græcis et latinis: non autem hæbraicis: quia Iudæi recesserunt a fide, et scribitur cum baculo pastoralis.*»

2.3 Les lustrations intérieures

L'initiation chrétienne ne s'arrête pas à la consignation, elle doit se poursuivre par le baptême du catéchumène. Ces rites d'aspersion sont fort anciens, comme on l'a vu. Cette série de rites comprendra deux temps: la confection de l'eau grégorienne et les lustrations proprement dites.

2.3.1 La confection de l'eau grégorienne

La composition de cette eau d'aspersion demeure énigmatique. Plusieurs y ont donné des explications qui pourraient s'approcher de la réalité symbolique d'un tel mélange. Jounel donne l'origine des trois éléments s'ajoutant à l'eau pure:

Il est évident qu'en ordonnant de faire de l'eau bénite, saint Grégoire le Grand ne prescrivait pas cette mixture d'eau, de sel, de vin et de cendres que constitue l'eau grégorienne. Le sel vient de Rome, le vin de Byzance, la cendre d'Irlande; les quatre éléments sont déjà réunis dans le rituel franc du 8^e siècle que décrit l'*Ordo* 41,7-10... La cendre n'est l'objet d'une bénédiction particulière qu'à partir du 12^e siècle⁵⁷.

Dubosq présente le sens de ce rite de l'eau dite «grégorienne⁵⁸» qui est utilisée uniquement dans les dédicaces d'églises. Voici ce qu'il en dit:

La bénédiction de l'eau grégorienne rappelle évidemment la bénédiction de l'eau baptismale. Les textes expliquent assez le sens de ce mélange. La lustration de l'église s'accomplit: avec **l'eau**, qui purifie; avec **le sel** exorcisé, remède contre les démons et symbole de la parole apostolique; avec **les cendres**, symbole de pénitence et d'humilité; avec **le vin**, chargé du souvenir de Cana, symbole d'abondance spirituelle⁵⁹.

Dom Fromage dans son commentaire de la cérémonie y voit une autre signification des quatre éléments:

⁵⁷ Mgr Pierre JOUNEL, *Dédicace d'une église*, trad.: A.M. Roguet, introductions, monitions, notes: P. JOUNEL, Paris, Desclée, 1962, p. X, note 2.

⁵⁸ Cette eau est dite «grégorienne» en souvenir de la prescription donnée par saint Grégoire en 601 à saint Mellitus. Il demandait de pratiquer des lustrations d'eau avant de consacrer au culte chrétien un ancien temple païen. Cf. *Registre des Lettres, Livre XI, Lettre 76*, dans P.L. 77, col. 1215A: Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 96, note 1c.

⁵⁹ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 102, note 3.

Le Pontife s'inspire des plus hautes données du symbolisme chrétien, pour parfaire l'élément de cette purification qui lui tient à cœur ; il y mêle l'eau et le vin, la cendre et le sel, qui figurent l'humanité et la divinité du Sauveur, sa mort et sa résurrection⁶⁰.

Ce qui semble une évidence pour Dubosq et pour Dom Fromage n'en apparaît pas une pour l'homme d'aujourd'hui. Ce mélange d'eau, de cendres surtout et de vin ne saurait en rien rappeler le sacrement du baptême. Le nouveau rituel du baptême des enfants ne prescrit plus la bénédiction du sel et demande de ne prendre que de l'eau naturelle et pure⁶¹.

• *Le solennel préambule*: Ce rite de bénédiction de l'eau grégorienne débute par l'introduction chantée au début de l'Office divin: *Deus in adiutorium meum intende* et le *Gloria Patri*. Il sera entonné par l'évêque et chanté trois fois en élevant d'un ton à chaque reprise. Il implore ainsi le secours divin pour l'accomplissement du rite.

• *La préparation des trois premiers éléments*: Les adaptations du sel et de l'eau comportent chacune un exorcisme et une bénédiction, tandis que l'adaptation de la cendre ne comporte qu'une bénédiction sans exorcisme.

L'adaptation du sel: Pour l'adaptation du sel, l'évêque demande à Dieu dans l'exorcisme *Exorcizo te, creatura salis* que les démons soient chassés loin du lieu consacré et loin des fidèles qui recevront ce sel⁶². La bénédiction *Domine Deus, Pater omnipotens, qui hanc gratiam* en plus de demander à nouveau que ce sel chasse les démons, demande qu'il procure la santé de l'âme et du corps à ceux qui s'en serviront⁶³.

⁶⁰ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 269. Dom Fromage reprend ici Durand de Mende. Cf. Guillaume DURAND, évêque de Mende, *Rationale Divinorum Officiorum, Libri primi, c.6: De Ecclesia dedicatione, n. 38, Op. Cit.*, p. 99 de l'édition française. Durand attribue à la signification du sel non pas la résurrection, mais la doctrine divine. Il y a aussi l'attribution des vertus cardinales à chacun des quatre éléments. Bernard ajoute une autre interprétation allégorique: Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 57.

⁶¹ Cf. *Rituale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II promulgatum. Ordo Baptismi parvulorum. Editio typica altera, Typis Polyglottis Vaticanis, 1973: Prænotanda generalia, n. 18: «aqua Baptismi sit naturalis et munda»; Caput I, nn. 91-92; Caput VII, nn. 223-224.*

⁶² Deux passages bibliques sont évoqués au cours de l'exorcisme: Mt 5, 13: «vous êtes le sel de la terre»; et Col 4, 6: «Que vos discours soient toujours assaisonnés du sel de la sagesse.»

⁶³ ... *et ei salubrem medicinam emitte, ut proficiat sumentibus ad animæ et corporis sanitatem.*

«... et donne-lui une vertu salutaire qui procure la santé de l'âme et du corps à ceux qui s'en serviront.»

L'adaptation de l'eau: Pour l'adaptation de l'eau, l'exorcisme *Exorcizo te, creatura aquæ*, en plus de chasser les démons de ce lieu et de cet autel, en plus de procurer la santé de l'âme et du corps, fait demander à Jésus-Christ d'envoyer l'Esprit-Saint sur l'église et sur l'autel⁶⁴. Par l'Esprit, le Nom de Dieu sera glorifié, les infidèles se convertiront, et le Dieu unique jugera les vivants et les morts. La bénédiction *Domine Deus, Pater omnipotens, Statutor omnium* demande aussi que soient éloignés les esprits impurs.

L'adaptation de la cendre: L'adaptation de la cendre ne comporte que la bénédiction *Omnipotens sempiterna Deus, parce pœnitentibus*. Elle demande à Dieu que ces cendres soient un remède salutaire pour ceux qui feront humblement pénitence en s'en couvrant et en accusant leur faute. Qu'ils trouvent la santé de leur corps et la protection de leur âme. Tous ces exorcismes et toutes ces bénédictions se résument à des demandes de protection divine contre les démons et contre les maladies.

Le mélange des trois éléments: On procède ensuite au mélange des trois éléments. L'évêque fait tomber par trois fois en dessinant à chaque fois un signe de croix du sel dans la cendre. Enfin, il fait la même chose en mélangeant la cendre et le sel à l'eau.

• *La préparation du vin:* La bénédiction *Domine Jesu Christe, qui, in Cana Galilææ* est prononcée sur le vin. Elle demande que les richesses des bénédictions divines soient répandues là où sera aspergé le vin. Les noces de Cana et le Christ, vraie Vigne⁶⁵, sont évoqués dans cette bénédiction. Il semble que le vin symbolise le sang de la victime de l'Ancien Testament⁶⁶. Si on regarde la prière de bénédiction, on a une «image de

⁶⁴ C'est l'Esprit qui, cette fois-ci, procurera la santé de l'âme et du corps:
... *infunde Spiritum sanctum in hanc ecclesiam tuam et altare, ut proficiat ad sanitatem corporum animarumque adorantium te ...*

«... répands le Saint-Esprit sur cette église qui est tienne et, sur l'autel, afin que ceux qui viendront t'adorer (dans ce lieu), y trouvent la santé de l'âme et du corps...»

⁶⁵ Cf. Jn 2, 1-11; 15, 1.

⁶⁶ Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 62, note 2.

l'abondance surnaturelle qui émane du Christ⁶⁷.» Enfin, l'évêque procède au mélange comme précédemment.

• *La bénédiction de l'ensemble*: Ici sont prononcées par l'évêque deux oraisons pour la bénédiction du dernier mélange.

Première oraison: Dans la première oraison *Omnipotens sempiterna Deus, Creator et Conservator*, il prie le Créateur de toutes choses d'achever par une bénédiction plus féconde que les autres, l'œuvre mystérieuse qu'il vient d'ébaucher. Dans le *Missale Francorum*⁶⁸, cette bénédiction était la seule utilisée pour la bénédiction de l'eau grégorienne. On n'y voit mentionné qu'un mélange d'eau et de vin. D'après Dubosq, elle paraît être d'origine gallicane.

*Prière de formule ambrosienne*⁶⁹: Cette prière, *Sanctificare per verbum Dei*, se retrouvera dans les éditions franques du *Sacramentaire grégorien*. Cette longue prière puise abondamment dans le commentaire de l'Évangile de Luc fait par saint Ambroise⁷⁰. Cette prière nous est parvenue sous deux formes: dans les recueils ambrosiens⁷¹ et mozarabes⁷², elle fait partie du formulaire baptismal (ainsi toute la seconde partie a trait au baptême); dans le *Sacramentaire grégorien* d'Hadrien⁷³, dans plusieurs *Pontificaux* publiés par Dom

⁶⁷ Louis HEUSCHEN et Dom Thierry MEARTENS, art. "Le commentaire d'une dédicace d'église", dans *Paroisse et liturgie, Op. Cit.*, p. 306.

⁶⁸ Cf. *P.L.* 72, col. 328D.

⁶⁹ Le texte en est donné dans l'appendice I.

⁷⁰ Cf. AMBROISE DE MILAN, *Expositio Evangelii secundum Lucam, Lib. X, 48*, dans *P.L.* 15, col. 1815C: La première partie de la prière surtout s'en inspire.

⁷¹ Cf. *Das Sacramentarium triplex. Die Handschrift C 43 der Zentralbibliothek Zürich*. Mit Hilfe des Skriptoriums der Benediktinerinnenabtei Varense untersucht und herausgegeben von Odilo Heiming, 1. Teil: Text, [Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen, 49], Münster Westfalen, Aschendorfsche Verlagsbuchhandlung, 1968, p. 120. (n° 1307)

⁷² Cf. Dom Marius FÉROTIN, O.S.B., *Le Liber ordinum en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du cinquième au onzième siècle*, réimpression de l'édition de 1904, et supplément de bibliographie générale de la liturgie hispanique, préparés et présentés par Anthony Ward, sm et Cuthbert Johnson, osb, [Bibliotheca «Ephemerides liturgicæ» subsidia, 83], Roma, edizioni liturgiche, 1996, col. 29-30 (fol. 28-29).

⁷³ Cf. *Liber Sacramentorum Sancti Gregorii Magni*, dans *P.L.* 78, col. 153-154.

Martène⁷⁴, et dans le *Pontifical romain* de 1596, elle fait partie du rituel de la dédicace (et la seconde et la troisième parties se rapportent uniquement à la consécration des églises).

Le contenu de cette prière peut se diviser en trois sections. Premièrement, en s'adressant à l'eau qu'il bénit, le pontife commence par rappeler les nombreux bienfaits de l'eau dans ses emplois naturels et dans l'histoire du peuple juif. Des références scripturaires parsèment cette prière. On y parle du Christ marchant sur les eaux, des Égyptiens engloutis dans les eaux, et de l'eau que Moïse fit sortir du rocher. La cosmologie de l'époque y apparaît. L'évêque s'adresse à l'eau en disant: «Tu soutiens les continents, et supportant le poids des montagnes, tu n'en es pas écrasée; tes réservoirs sont dans les profondeurs des cieux; répandue par toute la terre, “tu laves toute chose et n'es lavée par rien”.» On y raconte le prodige de la Mer des joncs⁷⁵, l'eau jaillissant du rocher au désert⁷⁶, on y vante les bienfaits de la pluie, de l'eau désaltérante, vivifiante pour les êtres, importante dans la croissance des récoltes.

La deuxième section de la prière ambrosienne ne s'adresse plus à l'eau, mais à Dieu pour lui exposer les motifs pour lesquels il doit bénir cette église. L'Église rappelle à Dieu qu'en publiant les mérites de l'eau, ce sont ses propres mérites qu'elle proclame. Car il est l'origine de tout salut, et c'est lui qui répandra sa bénédiction sur sa nouvelle demeure: la prospérité, la protection contre les démons la pourvoyant d'un ange-gardien, la solidité matérielle, et surtout la présence divine.

Pour la troisième partie de la prière ambrosienne, l'évêque s'avance vers le portail pour tracer deux croix sur la face intérieure des battants: la première à la partie supérieure, et la deuxième à la partie inférieure. Il y demeure pour poursuivre la prière en continuant à s'adresser à Dieu. «Il faut que le démon ne vienne en rien s'opposer à l'efficacité des

⁷⁴ Cf. *De antiquis Ecclesiae Ritibus, collecti atque exornati a Reverendo Patre Domino Edmundo Martène, Liber II, Caput XIII, Editio novissima, Acentunt I Tractatus de antiqua disciplina indivinis celebrandis Officiis, Antuerpiæ, J.B. Novellus, 1753-1754, tome 1, p. 271.*

⁷⁵ Cf. Ex 14, 15-31.

⁷⁶ Cf. Ex 17, 4-7.

cérémonies purificatrices; il faut que la croix vienne de nouveau l'expulser d'un lieu qui n'est pas le sien⁷⁷.» Il demande que ceux qui viendront visiter cette maison y trouvent la paix et l'abondance, la sobriété et la modestie, la richesse et la miséricorde. Que toute inquiétude et toute maladie, que tout esprit mauvais en soient éloignés. Que la présence de Dieu purifie par l'aspersion tous les recoins de l'église, afin que tous y trouvent une joie tranquille et le respect du culte. La prière se termine en demandant la protection de «l'ange de la paix, de la pureté, de la charité et de la vérité, afin qu'il garde, protège et défende à jamais le peuple chrétien contre tous les maux.»

- *L'invitation à prier*: Pour terminer cette confection de l'eau grégorienne, le pontife invite les fidèles à unir leur prière à la sienne, afin que Dieu daigne conserver cette habitation par l'aspersion de l'eau grégorienne.

2.3.2 Les lustrations

Il s'agit ici de purifier l'intérieur de l'église qui sera dédiée. Cette purification se fera par les lustrations d'eau grégorienne. On aspergera l'autel, les murs et le pavement, mais non les fidèles, car ils sont demeurés dehors et y ont reçu une aspersion avant la triple lustration des murs extérieurs. Dom Fromage donne une explication de cet ordre d'aspersion: «En la manière que le Christ nous précéda dans les eaux du baptême au Jourdain, les aspersion commencent par l'autel, qui le représente, et se poursuivent dans l'édifice entier⁷⁸.»

- *Les lustrations de l'autel*: Ces lustrations se divisent en deux temps, d'abord les lustrations par cinq signes de croix, et ensuite les lustrations par sept tours d'aspersion.

Cinq signes de croix: Le psaume 42 accompagne le rite. Ce psaume est utilisé dans la messe de rite tridentin comme prière au bas de l'autel au début de la messe. Il montre le

⁷⁷ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 64.

⁷⁸ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, pp. 269-270.

besoin que l'homme a de Dieu face à l'ennemi et la confiance qu'il doit avoir en lui. L'aide divine lui donnera d'approcher encore de l'autel de Dieu pour offrir des sacrifices puisque la mort lui fut épargnée. Pendant ce psaume, l'évêque procède à la consignation de l'autel par les cinq signes de croix qu'il trace avec le pouce en l'ayant d'abord trempé dans l'eau grégorienne. En traçant les croix, l'évêque demande que l'autel soit sanctifié en l'honneur de Dieu, de la Vierge, des saints et du saint patron de l'autel. Le rite se termine par la collecte *Singulare illud propitiatorum*⁷⁹. Plusieurs rappels de l'Ancien Testament y sont faits au sujet de la pierre qui est utilisée par Dieu comme autel et comme tables de la Loi mosaïque⁸⁰.

Sept tours d'aspersion: Les premières lustrations ne suffisent pas à préparer l'autel pour le sacrifice eucharistique, il lui faut recevoir encore d'autres lustrations. Elles se feront ici par sept tours d'aspersion abondante avec l'eau grégorienne⁸¹. On chantera le psaume 50, psaume par excellence de la pénitence. Les vingt versets du psaume seront répartis en sept groupes pour accompagner les sept tours d'aspersion, le septième ne comprenant que deux versets, sans *Gloria Patri*. L'antienne *Asperges me*, bien connue, ponctuera les sept groupes de versets. L'évêque devra l'entonner lui-même au début ainsi qu'à chaque reprise. La table et la base de l'autel seront aspergées par le pontife.

• *Les lustrations des murs*: Dubosq fait remarquer la différence entre les lustrations extérieures et les lustrations intérieures:

Si les aspersion extérieures étaient surtout **des Exorcismes**, celles-ci sont déjà, en partie du moins, **consacrant**es... l'eau atteint toutes les

⁷⁹ Coquin rétablit le texte primitif de cette étrange prière d'origine gallicane. Elle aurait compris initialement une *præfatio* ou invitoire du type des *præfationes missæ* gallicanes et une *oratio* ou prière. Elle serait d'un genre épyclétique comme quelques autres prières de ce rituel. Elle aurait servi vraisemblablement à la consécration d'autel portatif. Cf. COQUIN, René, O.S.B., art. "Oraison de la Dédicace (*Singulare illud propitiatorum*)", dans *LMD*, no 78, Paris, Cerf, 1964, pp. 161-175.

⁸⁰ Cf. Gn 28, 10-22; Ex 24, 12; 34, 1-27. Ces textes rappellent divers sacrifices ou pierre de sacrifice: La pierre érigée par Jacob au-dessus de laquelle les portes du ciel doivent s'ouvrir pour faire entendre les divins oracles.

⁸¹ Le Lévitique contient quelques exemples des sept aspersion avec l'eau, le sang ou l'huile: Lv 4, 5-6.16-17; 14, 7.16.51; 16, 14.19.

parties de l'église, comme elle baigne le corps du catéchumène qui y est plongé. Le Pontife fait trois fois le tour de l'édifice en aspergeant les murs sans discontinuer, par ressemblance avec la triple immersion dans la cuve régénératrice. Il n'y a donc aucune exagération à qualifier de «*Rituel baptismal*», cette partie du Cérémonial de la consécration des églises⁸².

On procédera par trois tours de lustrations pour faire la purification des murs intérieurs du monument. L'évêque fera ces lustrations différemment de celles qu'il fit à l'extérieur. Chaque aspersion devait être faite en forme de croix, trois fois répétée, accompagnée des paroles suivantes: *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti!* Il n'en sera pas de même pour les lustrations intérieures. Elles se feront sans formules et sans aspersion en forme de croix. Les deux premiers tours se feront à partir du côté de l'évangile en passant par la nef. Le troisième tour se fera en sens contraire.

Premier tour: L'aspersion du bas des murs: Le premier tour purifiera les murs à leur base. Le psaume 121 donne l'ambiance liturgique au premier tour d'aspersion. L'antienne *Hæc est domus Domini* chante la solidité de la construction de la maison du Seigneur en ses fondations, car elle est construite sur une pierre ferme qui est le Christ. Le psaume chante les attraits du Temple, la joie du pèlerinage à Jérusalem, la Ville Sainte, et fait prier le peuple pour elle. Les psaumes ne comporteront pas de *Gloria Patri* pendant les trois tours, et on ne répète pas l'antienne. Porte-croix et acolytes précèdent le pontife pendant le trajet.

Second tour: L'aspersion du milieu des murs: L'évêque reprendra le même rite d'aspersion qu'au premier tour. Le chant des onze derniers versets du psaume 67 donneront le sens de ce second tour. Il donne l'assurance que Dieu aplanit les difficultés et réduit à néant les oppositions. Ce psaume rappelle que dans les grandes détresses de l'histoire d'Israël, Dieu n'a jamais abandonné son peuple. L'antienne, premier verset du psaume, montre Dieu qui se lève pour disperser ses ennemis. La confiance n'est plus ici mise dans la solidité et la stabilité de la pierre sur laquelle repose la maison de Dieu comme

⁸² René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 118, note 2.

au psaume 121, mais en Dieu qui assure la protection de son peuple. Les peuples des alentours afflueront au temple en apportant des présents, présage de la suprématie de Yahvé sur les peuples. La fin du psaume appelle la louange des nations, car Dieu est vénérable en son sanctuaire.

Troisième tour: L'aspersion du haut des murs: Ce dernier tour se fait en sens inverse. Le psaume 90 accompagne ce dernier tour d'aspersion. Il chante la confiance qu'aucun mal ne saurait atteindre ceux qui mettent leur espoir en Dieu. L'antienne, également premier verset du même psaume, proclame que celui qui habite sous la protection du Très-Haut loge à l'ombre du Tout-Puissant. Le psaume montre toutes les précautions que prend Dieu pour assurer la protection de celui qui espère en lui.

Il y a ici une progression que marquent les psaumes: le solidité de la demeure (ps.121) lui vient du Seigneur qui protège le peuple (ps.67), qui se confie en lui (ps.90).

• *Les illustrations du pavement:* L'aspersion du pavé se fera de deux manières: processionnellement et sur place.

Processionnellement: Trois antiennes proclameront que l'église est une maison de prière et la maison de Dieu⁸³. Dès que la première antienne est entonnée, le pontife asperge le pavé de l'église en forme de croix, de l'autel jusqu'à la porte principale. Il remonte au croisement des deux bras du transept et l'asperge à droite d'abord et à gauche ensuite, puis il revient au centre de l'église où il demeure.

Sur place: L'évêque entonne l'unique antienne pour ce rite, *Vidit Jacob scalam*, qui reprend le texte de Genèse 21, 12. Ce texte rappelle le songe de Jacob, l'échelle touchant la terre et le ciel où des anges montaient et descendaient. Le pontife procède alors à une aspersion cruciforme. Il jette l'eau dans quatre directions: vers l'autel, vers la porte, du côté

⁸³ Les textes scripturaires sont: Mt, 21, 13; Ps 21, 23; Ps 25, 8; Gn 28, 17.

de l'évangile, et du côté de l'épître (c'est-à-dire, vers l'est, vers l'ouest, vers le nord et vers le sud.).

2.4 La prière de dédicace⁸⁴

L'évêque demeure au centre de la nef. Il y prononcera là les oraisons terminant ce rite de l'aspersion. Les deux premières oraisons seraient d'origine romaine, car elles sont inconnues du *Missale Francorum*⁸⁵. La troisième oraison en est une d'action de grâce (eucharistique). Dom Cagin écrit:

Chaque fois qu'il s'agit de réaliser une action sacramentelle, par exemple les Ordinations, ou une Bénédiction, comme celle des Saintes Huiles, ou une Consécration, comme celle des églises, c'est toujours au type eucharistique qu'appartient la formule euchologique la plus en vue et la plus solennelle⁸⁶.

Cette longue prière conclut la première partie des rites de type baptismal qui se continuera dans les rites consécratoires ou chrismaux après les rites funéraires. Bernard commente l'orientation du pontife vers la porte: «Ces prières ont donc pour principal objet le bien des fidèles; c'est pourquoi le pontife les adresse à Dieu, tourné vers la porte d'entrée où se pressera bientôt le peuple qui attend⁸⁷.»

2.4.1 Les deux prières d'introduction

Ces deux oraisons sont du type des collectes qu'il y eut pendant l'aspersion des murs extérieurs, et comme il y en aura d'autres après celles-ci.

⁸⁴ Le texte en est donné dans l'appendice II.

⁸⁵ Cf. Mgr Louis DUCHESNE, *Origines du culte chrétien* (Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne), 5^e édition revue et augmentée, Paris, E. de Boccard, éd., 1925, p. 436.

⁸⁶ Dom Paul CAGIN, O.S.B., *L'Eucharistia; canon primitif de la messe ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies*, tome 1, Rome, Desclée et Cie; Paris, A. Picard, 1912, p. 131; cité dans René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 144, note 3.

⁸⁷ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 74.

• *Première oraison*: Dans cette première oraison *Deus, qui loca Nomini tuo*, l'Église demande à Dieu de sanctifier le lieu qui va être bientôt consacré, afin que tous éprouvent l'effet de la miséricorde divine en priant en ce lieu.

• *Deuxième oraison*: Cette seconde collecte *Deus sanctificationum* a un type eucharistique plus marqué que la prière de dédicace qui la suit. Après avoir loué le Dieu de toute sanctification, miséricordieux envers le peuple qui marche en présence de sa gloire, le pontife demande à Dieu d'ouvrir les yeux nuit et jour sur cette maison destinée à la célébration des Saints Mystères. Que la bénédiction divine descende sur ce lieu afin que tous ceux qui y seront admis trouvent la paix et le secours, «afin que, trouvant le bonheur et la joie dans le culte qu'ils te rendront, ils persévèrent sans défaillance dans la confession d'un Dieu en trois Personnes, selon la foi catholique⁸⁸.»

2.4.2 La prière de dédicace

Cette longue prière se développe en quatre sections: le prologue, l'action de grâce, la supplication et le Amen final.

• *Le prologue*: Ce dialogue est celui qui se trouve au début des préfaces eucharistiques: *Dominus vobiscum! R. Et cum spiritu tuo! Sursum corda! R. Habemus ad Dominum! Gratias agamus Domino Deo nostro! R. Dignum et justum est!* Ces éléments sont très anciens. La *Tradition apostolique* de saint Hippolyte vers 235 l'atteste⁸⁹.

• *L'action de grâce*: Voici ce que dit Dubosq au sujet de la seconde section de cette prière dans une note:

Dans la plupart des *Préfaces* que la Liturgie continue d'employer, seul le début a conservé un caractère d'action de grâces. Vient souvent ensuite l'énumération, brève ou développée, de motifs ou de faits, selon la raison

⁸⁸ ... ut semper felices, semperque in tua religione lætantes, constanter in sanctæ Trinitatis confessione, fide catholica perseverent.

⁸⁹ Cf. HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition apostolique*, c.4 (De l'oblation), [Sources chrétiennes, 11 bis], Paris, Cerf, 1984, pp. 46-49.

qui a présidé à sa composition. La prière de demande y prend également parfois une large place. Si bien que l'allure «*eucharistique*» est devenue, la plupart du temps, plus extrinsèque qu'intrinsèque à ces formules⁹⁰.

L'action de grâce y est donc réduite à sa plus simple expression. Il s'agit du *Vere dignum* des préfaces eucharistiques. L'Église fait demander à Dieu d'être présent à cette prière d'action de grâces, aux rites sacramentels, aux travaux de ses serviteurs, et elle implore la miséricorde divine pour ceux qui sont en train de faire la dédicace de l'église.

• *La supplication*: Ensuite, l'évêque demande au Père d'envoyer l'Esprit-Saint avec l'abondance de ses sept dons (*septiformis gratiæ ubertate*) afin que soient exaucées les prières de ceux qui viendront y prier. Il demande enfin à la Sainte Trinité de purifier, de bénir et de consacrer par une sanctification éternelle ce lieu de prière. Cette consécration se rapproche de la confirmation sacramentelle par l'envoi de l'Esprit. Pour conclure, cette supplication se transforme en épiclese. On demande que ce lieu soit le lieu où le pécheur trouvera le pardon; tout malade y trouvera la guérison; toute prière se trouvera exaucée afin de pouvoir glorifier la miséricorde divine. On y mentionne le rôle guérisseur de l'Esprit Saint, dévotion chère au Moyen Âge⁹¹.

• *Amen*: Il s'agit ici du rôle du sacerdoce baptismal des fidèles qui s'exprime.

Ainsi se termine cette prise de possession par Dieu de l'église qui est alors soustraite à l'usage profane et réservée au culte.

⁹⁰ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 145, note 2.

⁹¹ Cf. Joseph-André JUNGSMANN, *Missarum sollemnia, Explication génétique de la Messe romaine*, t. 2, [Théologie, 20] Paris, Aubier, 1952, p. 207. Jungmann y commente la séquence de la Pentecôte *Veni Sancte Spiritus*: «... il devient ainsi la prière fervente, appelant cette force vivifiante venue d'en haut, qui surmonte toutes les faiblesses de la nature; en lui s'exprime en même temps la dévotion du Moyen Âge, qui a tant aimé consacrer au Saint-Esprit les hôpitaux et les chapelles.»

3. LES RITES FUNÉRAIRES

Purifiée de la présence du démon, soustraite à l'usage profane, l'église est maintenant digne de célébrer les Saints Mystères. Mais la préparation de l'autel reste à faire. On ne considérait comme consacrés que les autels possédant des reliques⁹². Il reste alors à procéder à leur déposition avant la chrismation de l'autel et de l'église. Le chapitre premier du présent mémoire en donnait l'origine.

Il faut donc procéder au transfert des reliques, car elles sont demeurées dans la chapelle où se déroula la veillée funéraire la veille de la dédicace. Pour ce qui est de la place insolite de ce rite dans la cérémonie, Dubosq note ceci:

On ne saurait dire exactement ni d'où, ni de qui provient le bouleversement de l'ordre adopté primitivement dans l'*Ordo gallican* de la Dédicace, en avançant la translation des Reliques au milieu de la cérémonie, aussitôt avant les Onctions. On le constate déjà dans le *Pontifical* de DURAND DE MENDE (1290); mais cet auteur n'a peut-être fait qu'enregistrer un usage existant. Son *Rationale divini Officii*, antérieur à son *Pontifical*, donne le même ordre des cérémonies, sans aucune allusion à une modification quelconque. Mais les documents de l'époque prouvent qu'il y avait bien eu une modification, et qu'elle ne devait pas être ancienne [...] Faut-il regretter le changement? Sans doute la position actuelle du *Rituel funéraire* a l'inconvénient de disjoindre les deux éléments de la Consécration de l'église: les *Aspersions* et les *Onctions*. Elle a pourtant un avantage: elle rend sa préséance à l'antique usage de l'Église Romaine⁹³.

Peu importe les tentatives d'explication des commentateurs de la cérémonie, il n'est pas difficile de constater le problème qu'engendre une telle procédure dans les rites: les rites de l'initiation chrétienne du baptême et de la confirmation sont scindés en deux parties. Les chapitres subséquents en traiteront plus en détail.

⁹² Cf. *CIC 1918, Canon 1198, § 4*. L'édition du *Codex iuris canonici* réalisée et annotée par le cardinal Pierre Gasparri donne des références aux décisions de la Curie pontificale, décisions qui ont abouti au canon 1198 sur l'obligation d'avoir des reliques dans les autels consacrés. La note 3 de la page 401 donne des références diverses sur le sujet. Il n'y a qu'une décision de la Curie pontificale qui précède la publication du *Pontificale romanum* de 1596. Il s'agit d'une décision de la Sacrée Congrégation des évêques et des religieux en date du 20 septembre 1594, (S.C. Ep. et Reg., *Carmelitarum Hispaniæ*, 20 sept. 1594, ad. 6): Cf. *Codicis Iuris Canonici Fontes*, Cura et Studio Emi Iustiniiani Card. Serédi editi, Volumen IV: Curia Romana, Typis polyglottis Vaticanis, 1926, p. 660: n° 1520.

⁹³ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 155, note 1.

3.1 La préparation du ciment

Ce rite très court peut se faire de deux façons. Le rituel en présente une⁹⁴; et une seconde manière prévoit la bénédiction du ciment avant son mélange avec l'eau grégorienne permettant au ciment de ne pas durcir avant son utilisation. Cette seconde pratique était devenue la plus courante selon Dubosq⁹⁵. En effet, le clergé et le peuple qui attendent à l'extérieur doivent se rendre d'abord chercher les reliques avec l'évêque, cérémonie qui exige un laps de temps assez long. Mais puisque le rituel le présente autrement, ce mémoire fera de même.

3.1.1 La confection

Le diacre présente un vase contenant l'eau grégorienne pour que l'évêque prépare le ciment. Après la confection, il passera immédiatement à la bénédiction.

3.1.2 La bénédiction et l'effusion d'eau au pied de l'autel

Après la courte bénédiction *Summe Deus*, le diacre répand le surplus d'eau grégorienne au pied de l'autel. Ce rite d'effusion d'eau lustrale au pied de l'autel est un souvenir du rite de l'Exode où le Seigneur prescrit à Moïse de répandre autour de l'autel tout ce qui reste du sang des victimes⁹⁶.

3.2 La levée des reliques

Les reliques des martyrs étant demeurées dans la chapelle où se déroula la veillée funéraire, l'évêque, accompagné du clergé et du peuple qui, jusque là, était demeuré à

⁹⁴ C'est cette première façon qui sera décrite dans ce travail.

⁹⁵ Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 153, note 4.

⁹⁶ Cf. Ex 29, 12.

l'écart de la cérémonie, se rendent à la chapelle dans un défilé silencieux pour procéder à leur «levée».

3.2.1 Vers la chapelle des reliques

- *Les préparatifs et le défilé silencieux*: Le clergé étant en ordre de procession et les quatre céroféraires étant prêts, le défilé peut s'engager. Un clerc ouvrira les portes en voyant à ce que le peuple ne pénètre pas dans l'église. Le défilé se rendra à la chapelle des reliques en silence. Un clerc portera sur un plateau le Saint Chrême et de la mie de pain.

- *La station devant la porte*: S'étant arrêté devant les portes de la chapelle, l'évêque prononcera une collecte (du type de celle du Vendredi Saint comme on l'a vu plus haut). Cette oraison *Aufer a nobis* est d'origine romaine⁹⁷. Dans le *Sacramentaire grégorien d'Hadrien* du 8^e siècle, on la trouve déjà sous la rubrique: *Oratio quando elevantur reliquiæ*⁹⁸. Cette prière se retrouvait dans la messe tridentine. Elle se récitait au moment où le prêtre gravissait les degrés de l'autel au début de la messe avant de baiser l'autel contenant les reliques. Du rituel de la dédicace, elle a dû passer dans l'ordinaire de la messe vers le 12^e siècle.

3.2.2 Entrée dans la chapelle

Au signal donné, tous pénètrent dans la chapelle des reliques.

- *Les chants*: Les chants du Pontifical peuvent être omis et remplacés par un répons en l'honneur des martyrs dont on vient chercher les restes. Quatre antiennes et un psaume sont

⁹⁷ Cf. D. B. CAPELLE, art. "Ad Sancta Sanctorum introire", dans *Revue liturgique et monastique*, 23^e année, no 6 (Dédicace), Belgique, Abbaye de Maredsous, 1938, p. 270: «L'oraison *Aufer a nobis* fut donc primitivement une simple prière de carême, évoquant le mystère rédempteur de Pâques sous une image empruntée au rituel juif de l'expiation. Saint Grégoire la transposa pour en faire le commentaire d'un geste. Il indiqua lui-même ce geste: "quando levantur reliquiæ".»

Cf. D. B. CAPELLE, *Op. Cit.*, p. 262: La prière *Aufer a nobis* se retrouve au mois de septembre dans le Sacramentaire dit léonien au 6^e siècle, et à la semaine de la quinquagésime dans le Sacramentaire gélasien au 7^e siècle.

⁹⁸ Cf. *Liber Sacramentorum Sancti Gregorii Magni*, dans *P.L.* 78, col. 159C.

ici prévus pour l'entrée dans la chapelle, ce qui constitue une surcharge d'antiennes pour un même rite. La première antienne *O quam gloriosum*, tirée des textes de l'Apocalypse⁹⁹, chante la gloire des saints qui suivent l'Agneau. La seconde, *Movete vos*, s'adresse aux reliques les enjoignant de se hâter vers le lieu de leur repos (autel). Une troisième antienne, *Ecce populus*, tirée du prophète Isaïe¹⁰⁰, chante l'observance du peuple juste qui espère dans le Seigneur. La dernière, *Via Sanctorum*, parle de la route droite qui est tracée devant les saints. Enfin prend place le psaume 94, la quatrième antienne l'accompagnant, mais on ne double pas l'antienne et on omet le *Gloria Patri* final. Ce psaume est une hymne de procession demandant au peuple de venir adorer le Seigneur lors des grandes solennités.

• *La station devant les reliques*: Dès que les chants sont terminés, l'évêque chante la collecte *Fac nos, quæsumus, Domine*, demandant que l'évêque et les clercs puissent toucher aux reliques pour les transporter à l'église. On demande également le patronage du saint dont on transporte les restes.

3.3 La translation des reliques

Après la levée a lieu la translation des reliques¹⁰¹. Ce transfert n'a pas une allure funèbre comme si on allait enterrer un mort, mais il prend plutôt une allure de triomphe. Les chants font sentir la joie de ce cortège.

⁹⁹ Cf. Ap 7, 9; 14, 4.

¹⁰⁰ Cf. Is 26, 2-4.

¹⁰¹ Citant la *Chronographie de Théophane*, Dubosq rapporte que les reliques furent remplacées par l'Évangile: Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 70:

Le 20 Décembre (562), fut célébrée la seconde Dédicace de la Grande Église; et les vigiles nocturnes qui précèdent habituellement la Dédicace se passèrent à l'église de Saint-Platon. Et de là, au milieu d'une Litanie où s'avavançait l'Empereur, sortit le Patriarche de Constantinople EUTYCHIUS, assis sur un char, portant le vêtement apostolique, et tenant le saint Évangile; et tout le peuple chantait: "*Portes, élevez vos linteaux*"... (*Pat. Gr.*, t. 108, col. 520). — Pour Sainte-Sophie, l'église du VERBE (σοφία=*la sagesse incréée*), les Reliques furent remplacées par l'Évangile.

3.3.1 Procession vers l'église

Des prêtres porteront les reliques. Un décret de Boniface V (†625) défend aux simples acolytes de porter les reliques, honneur qu'il réserve aux prêtres¹⁰² «comme pour éviter l'anathème d'Oza (*II Samuel*, VI, 6-7)¹⁰³». Le peuple participe à ce cortège. Cette procession revêt aussi un caractère très spécial par sa ressemblance avec le transfert de l'Arche de l'Alliance à Jérusalem.

- *Bénédictio de l'encens*: On utilisera de l'encens pour ce cortège triomphal.

- *Chants*: Quatre antiennes accompagnent ce déplacement. Elles demandent aux saints de prendre possession de l'église qui est consacrée à leur honneur¹⁰⁴. La première et la troisième antiennes se trouvaient déjà dans le *Sacramentaire grégorien* d'Hadrien¹⁰⁵. La première antienne *Cum jucunditate* chante la joie de recevoir la présence des reliques dans la nouvelle église, les montagnes et les collines exultent de joie dans cette attente. La seconde antienne *Surgite, Sancti Dei* demande aux reliques d'aller sanctifier le lieu par leur présence et de bénir le peuple et de le garder en paix. La troisième, *Ambulate, Sancti Dei*, leur demande de se diriger vers l'église neuve qui leur a été construite pour que le peuple adore

¹⁰² Dubosq (p. 167, note 1) fait sans doute référence au décret contenu dans le *Liber pontificalis*: Cf. Louis DUCHESNE, *Le Liber pontificalis*, texte, introduction et commentaire, tome I, [Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome], Paris, E. Boccard, éd., 1955, p. 321: «*Hic constituit ut acholitus non præsumat reliquias sanctorum martyrum levare, nisi presbiter.*» Louis Duchesne précise la teneur de ce décret dans la note 2. Il ne s'agirait pas du transfert des reliques parce que c'est sous Théodose que ce fut la première translation des reliques des Saints Primus et Félicien. Les translations étaient rares au 7^e siècle pour qu'on ait besoin de faire un règlement à ce sujet. Il s'agirait plutôt des *brandea* ou *sanctuarium* qu'on apportait comme pieux souvenirs. Le pape aurait sans doute eu la pensée d'en rehausser la valeur aux yeux des pèlerins. En note 3 (pp. 321-322), Duchesne ajoute que les clercs mineurs étaient souvent des enfants à cette époque, ce qui pourrait expliquer le besoin de légiférer au sujet de la concession des reliques aux pèlerins.

¹⁰³ Dom Thierry MAERTENS, art. "La dédicace des églises", dans *Paroisse et liturgie*, 33^e année, no 6, Abbaye de Saint-André, Belgique, nov.-déc. 1951, p. 341.

Il peut aussi s'agir de la traversée du Jourdain où les prêtres devaient eux-mêmes porter l'Arche de l'Alliance. Cf. Jos 3, 3.6: «Quand vous verrez l'arche de l'alliance de Yahvé votre Dieu et les prêtres lévites qui la portent, vous quitterez le lieu où vous vous trouvez et vous la suivrez... puis Josué dit aux prêtres: «Prenez l'arche d'alliance et passez en tête du peuple.»

¹⁰⁴ Le rituel s'est éloigné de l'idéal de consacrer des églises uniquement à Dieu. Ici, on voit bien que s'est glissé l'idée de consacrer les églises en l'honneur des saints.

¹⁰⁵ Cf. *Liber Sacramentorum Sancti Gregorii Magni*, dans *P.L.* 78, col. 159D.

la majesté divine. La quatrième, *Istorum est enim*, cite un texte de l'Apocalypse¹⁰⁶ chantant le mérite de ceux qui ont méprisé le monde et ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau.

3.3.2 Procession autour de l'église

Les chantres et le clergé s'arrêtent devant l'église et laissent passer les reliques, l'évêque et le peuple qui peut alors s'unir au pontife pour l'accomplissement de ce rite. Le cortège effectue un unique tour de l'église en répétant *recto tono* l'invocation *Kyrie eleison!*

3.3.3 Station devant la porte

Elle se divise en trois étapes: l'allocution épiscopale, le répons et la collecte.

• *Allocution épiscopale*: La place de cette allocution est quelque peu inadéquate. En quoi la translation des reliques des martyrs peut-elle exiger une telle allocution? Dubosq remarque ceci: «Du reste, leur présence au milieu même des rites de la Translation ne s'explique guère que par la nécessité de les placer quelque part¹⁰⁷.» Il faut tout de même remarquer qu'à ce moment de la célébration, le peuple prend part pour la première fois à la cérémonie de manière active, si on omet la veillée funéraire auprès des reliques. L'Église sent peut-être le besoin d'exhorter la foule avant de procéder à la suite de la cérémonie! Aujourd'hui, l'homélie a pris la place de cette allocution après la proclamation de l'Évangile.

Monition épiscopale: Elle se divise en deux parties. La première fait un excursus vétéro-testamentaire rappelant le respect dû au lieu saint, et ses privilèges. Moïse avait prescrit que seul les prêtres pouvaient entrer dans le sanctuaire. Les premiers empereurs romains convertis insistaient sur le respect dû aux églises réservées exclusivement au culte. Des peines sévères étaient encourues par les sacrilèges. L'évêque parle ensuite de la

¹⁰⁶ Cf. Ap 7, 14.

¹⁰⁷ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 169, note 2.

consécration du lieu à Dieu, à la Vierge et aux saints; de l'autel qui recevra les reliques qui sont alors transportées en procession. La deuxième partie insiste sur le devoir qu'ont les fidèles de subvenir au frais du culte et met en lumière les bénédictions promises par Dieu à leur générosité. Il cite un sermon de saint Augustin¹⁰⁸ et un texte du prophète Malachie¹⁰⁹ où il est question de la dîme.

Deux décrets du Concile de Trente: Ces deux décrets sont lus par le diacre. Le premier décret s'élève contre ceux qui usurpent ou retiennent les biens ecclésiastiques et les menace de l'excommunication¹¹⁰. Le second rappelle le devoir de tous les fidèles de contribuer à l'entretien du clergé, œuvre de charité chrétienne¹¹¹.

Recommandations au Fondateur: Une courte recommandation au fondateur conclut cette allocution. L'évêque s'assure que le fondateur de l'église a bien prévu tout ce qui est requis pour le service de l'église qu'il a fait construire et termine par un mot de remerciement.

• *Le répons:* Après l'allocution, le répons *Erit mihi* est chanté. Ce répons utilise un texte de l'Exode qui rappelle à tous le devoir de s'acquitter de la dîme¹¹².

• *La collecte:* À la fin du chant se trouve la collecte *Domum tuam, quæsumus, Domine* qui invite le Seigneur (et non le saint) à entrer et à prendre possession de l'église et du cœur des fidèles.

3.3.4 Entrée dans l'église et procession vers le tombeau

Enfin, après une longue attente et de nombreuses cérémonies, le peuple est admis à entrer dans l'église avec l'évêque et le clergé.

¹⁰⁸ Cf. AUGUSTIN D'HIPPONE, *De edendis Decimis*, dans *P.L.* 39, col. 2266-2268.

¹⁰⁹ Cf. *MI* 3, 7-12.

¹¹⁰ Cf. TRENTE, session XXII du 17 septembre 1562: Décret de réformation, chapitre XI, dans *Mansi*, t. 33, col. 137.

¹¹¹ Cf. TRENTE, session XXV du 3-4 décembre 1563: 2^e décret de réformation, chapitre XII, dans *Mansi*, t. 33, col. 189.

¹¹² Cf. *Ex* 28, 21-22.

• *Onction du portail*: L'évêque oint les deux montants du portail et s'adresse à la porte en lui disant qu'elle est la garde du Seigneur, la porte du salut et de la paix, accès pacifique par celui qui s'est appelé la porte: Jésus-Christ¹¹³.

• *Chants*: Le pontife entonne ensuite l'antienne *Ingedimini* qui s'adresse aux saints dont on porte les reliques. Il les invite à franchir le seuil de leur nouvelle demeure et de prier pour le peuple. On chante ensuite la seconde antienne *Gaudet in cælis*, antienne du magnificat empruntée aux deuxièmes vêpres du commun de plusieurs martyrs. Elle décrit la joie céleste des saints qui ont versé leur sang pour le Christ.

• *L'entrée dans l'église*: Dès que la première antienne est entonnée, le cortège entre triomphalement dans l'église.

3.4 La déposition solennelle des reliques

La déposition au tombeau (ou *confessio*) pratiquée ici est bien mise en valeur par une série de rites funéraires: «les gestes de la déposition sont des actes funéraires: on parfume le tombeau, on y dépose des aromates (encens principalement), on scelle le sépulcre. Ces divers actes demeurent très populaires et constituent un des sommets de la cérémonie...¹¹⁴» «Il s'agit donc maintenant de placer, dans le petit logement creusé dans la table, sur laquelle Jésus viendra s'immoler mystiquement, les restes vénérables de ceux qui, par leurs souffrances et leur mort, ont "témoigné" de sa divinité¹¹⁵.» Le rite se compose de trois éléments: la préparation du tombeau, la mise au tombeau et la fermeture du tombeau.

¹¹³ Cf. Jn 10, 7-9.

¹¹⁴ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Rituel de la consécration des églises", dans *LMD*, no 63, Paris, Cerf, 1960, p. 88.

¹¹⁵ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 181.

3.4.1 La préparation du tombeau

Avant de déposer les reliques dans le sépulcre de l'autel, l'évêque se recueille et invite la foule à en faire autant.

• *Prières préalables:*

Au bas de l'autel: Avant de gravir les degrés de l'autel, l'évêque s'arrête pour prier. On chante les psaumes 149-150 avec l'antienne *Exsultabunt Sancti in gloria*, tirée du verset 5 du psaume 149. Ces deux psaumes ont été choisis à cause des versets qui peuvent être attribués aux saints dans un sens parfois accommodatrice:

Sa louange est dans l'assemblée des Saints...
Les Saints triompheront dans la gloire;
ils se réjouiront sur leurs couches...
Sa Gloire est pour tous ses Saints.
Louez le Seigneur dans ses Saints...¹¹⁶

Sur le marchepied: À la répétition de l'antienne, l'évêque gravit les degrés et il chante l'oraison *Deus, qui in omni loco dominationis tuæ* après la reprise de l'antienne. Encore ici on demande à Dieu de procurer le salut pour ceux qui viendront prier dans ce lieu consacré à son nom. On demande aussi que cette consécration ne soit pas violée.

• *Les onctions intérieures:* Ensuite, le pontife oint de Saint-Chrême l'intérieur du sépulcre aux quatre angles, en forme de croix en disant chaque fois: «Que soit consacré et sanctifié ce sépulcre! Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit! Paix à cette demeure^{117!}»

¹¹⁶ Texte latin, il s'agit des versets 1,5,9b du psaume 149 et du versets 1 du psaume 150:

*Laus ejus in Ecclesia sanctorum...
Exaltabunt Sancti in gloria;
lætabuntur in cubilibus suis...
Gloria hæc est omnibus Sanctis ejus.
Laudate Dominum in Sanctis ejus...*

¹¹⁷ *Consecratur, et sanctificetur hoc sepulcrum! In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti! Pax huic domui!*

3.4.2 La mise au tombeau

- *Déposition des reliques*: On amène les reliques à l'évêque qui les place dans le sépulcre.

- *Embaumement des reliques*: Pendant l'embaumement des reliques, on chante l'antienne *Sub altare Dei sedes accepistis* s'adressant aux Saints dont on vient de déposer les reliques leur demandant d'intercéder pour l'Église. Le pontife encense les reliques.

3.4.3 La fermeture du tombeau

- *L'onction du dessous du couvercle*: L'évêque prend de la main gauche le couvercle et oint le dessous de Saint-Chrême en disant: «Que soit consacrée et sanctifiée cette tablette par cette onction et la bénédiction de Dieu! Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit! Paix à toi¹¹⁸!»

- *La cimentation du couvercle*: Au chant de l'antienne *Sub altare Dei audivi vocem occisorum*¹¹⁹, l'évêque fixe le couvercle sur l'autel, aidé d'un ouvrier qui achève l'ouvrage s'il le faut. L'antienne nous rappelle la présence des martyrs qui sont sous l'autel et appellent la vengeance de Dieu. L'oraison *Deus, qui ex omnium cohabitatione Sanctorum* demande que le peuple de Dieu bénéficie des mérites des Saints.

- *L'onction du dessus du couvercle*: L'évêque trace une croix avec le Saint-Chrême en disant: «Que soit signé et sanctifié cet autel! Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit! Paix à toi¹²⁰!» La formule ne concerne pas seulement la *confessio*, mais l'autel entier. Les rites funéraires se conjuguent ici avec les rites chrismaux.

¹¹⁸ *Consecratur, et sanctificetur hæc tabula per istam unctionem et Dei benedictionem! In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti! Pax tibi!*

N.B.: Ce genre de formule se retrouve à profusion dans le présent rituel.

¹¹⁹ Cette antienne est tirée de Ap 6, 9-11. Si le temps le permet, on poursuit avec l'antienne *Corpora Sanctorum in pace* tirée de Si 44, 14.

¹²⁰ *Signetur, et sanctificetur hoc altare! In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti! Pax tibi!*

• *L'encensement du nouvel autel*: Après la bénédiction de l'encens, l'évêque entonne l'antienne *Stetit Angelus* tirée de l'Apocalypse¹²¹, antienne qui rappelle l'encensement de l'autel céleste par un ange. Cet encensement donne l'impression que l'autel reçoit sa dignité des reliques qu'il contient. Bernard précise au sujet de l'encensement: «L'autel, devenu le réceptacle des saintes reliques, méritait déjà cet honneur¹²².» Ce n'était pas ainsi au début de l'ère constantinienne. L'eucharistie avait encore sa vertu dédicatoire. Les reliques apparaissaient vraiment comme un rite complémentaire. Après l'encensement de l'autel, l'évêque conclut le rite par l'oraison *Dirigatur oratio nostra* demandant que le peuple profite du sacrifice qui sera célébré dorénavant sur cet autel. Cette prière conclut également la longue section des rites funéraires.

4. LES RITES CHRISMAUX

Les rites d'initiation chrétienne reprennent et continuent de traiter l'église comme un véritable catéchumène. Après les rites baptismaux, les rites chrismaux viennent continuer cette initiation. En effet, le baptême à lui seul ne constitue pas l'initiation chrétienne en son entier, la confirmation et l'eucharistie achèvent cette initiation. À ce moment de la célébration, les onctions multiples rappelleront cette chrismation du catéchumène¹²³.

Dubosq commente:

«*L'Initiation chrétienne*» se faisait jadis en 3 temps, qui se succédaient sans interruption: le **Baptême**, d'abord, avec sa longue préparation, qui lavait le Chrétien de toutes ses souillures et l'adaptait à son rôle sublime de temple aimé de Dieu; le **Confirmation** ensuite, qui, avec son Onction d'Huile sainte, le consacrait témoin et soldat résolu du CHRIST; le **Communion**

¹²¹ Ap 8, 3-4.

¹²² Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 97.

¹²³ Rose semble être le seul à mettre le sacerdoce en relation avec les rites chrismaux. Cf. ROSE, A., art. "L'autel et l'église dans la liturgie de la Dédicace", dans *Paroisse et liturgie*, 34^e année, no 5, Abbaye de Saint-André, Belgique, sept 1952, pp. 267-268.

enfin, qui lui apportait le Pain merveilleux, seul capable d'entretenir et d'activer en lui les élans d'une pareille vie¹²⁴.

Ces rites se divisent en cinq parties: la première et la seconde oblations d'encens (1-4) qui encadreront la consécration de l'autel (2) et la consécration des murs intérieurs (3) pour se terminer avec la deuxième grande préface consécratoire (5). Les rites précèdent toujours la prière de dédicace. Tout est prêt pour la consécration. Primitivement, l'autel recevait sa consécration du simple fait que l'eucharistie était célébrée. Plus tard, les reliques vinrent rehausser cette consécration par leur présence. Dans l'esprit des gens du Moyen Âge, il était normal que l'autel reçoive des rites supplémentaires pour souligner cette importance de l'autel dans la liturgie. Les dévotions à l'autel se sont multipliées à cette époque et même avant¹²⁵. Dubosq dit à ce propos dans une note:

Il est remarquable que, au cours de cette partie, la plus auguste de notre longue cérémonie, l'Évêque s'occupe plus particulièrement de l'Autel. C'est une survivance heureuse de la discipline primitive: tout au début, le lieu du culte était consacré du fait qu'on disait la Messe sur l'Autel...¹²⁶

Survivance heureuse de la discipline primitive, oui et non! L'autel et son onction montrent bien que c'est l'autel qui consacre tout l'édifice à Dieu. Mais les onctions ne devraient pas se substituer au rôle consécratoire de l'eucharistie. Les onctions semblèrent être les rites principaux de la dédicace, du moins à une certaine époque. L'accent est alors véritablement passé de l'eucharistie aux onctions. Bernardet en fournit une preuve dans son commentaire de la cérémonie au sujet des onctions de l'autel et de l'église: «C'est, pensent les liturgistes, le rite essentiel et principal de toute la cérémonie¹²⁷.»

¹²⁴ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 198.

¹²⁵ Chevrot cite un texte d'Optat à ce sujet. : Il s'agit du *Contra Parmen. l. VI,1*, dans *P.L. 11, col. 1065*: Il mentionne aussi que saint Ambroise atteste l'embrassement de l'autel dans plusieurs circonstances: Cf. AMBROISE DE MILAN, *Epist. 20, 26*, dans *P.L. 16, col. 1036*. Voir aussi Mgr CHEVROT, art. "Dévotion à l'autel", dans *LMD*, no 2, Paris, Cerf, 1945, p. 85; Gougaud donne de nombreux témoignages de ce respect sacré dû à l'autel. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici ces exemples. Il suffit de se référer à son article sur le sujet. Dom Louis GOUGAUD, O.S.B., art. "La dévotion à l'autel", dans *La vie et les arts liturgiques*, no 105, Paris, Librairie de l'art catholique, 1923, pp. 487-494.

¹²⁶ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, pp. 199-200.

¹²⁷ Dom Edmond BERNARDET, O.S.B., *Les plus beaux textes de la liturgie romaine*, préface de Paul Claudel, Paris, Ed. du Vieux Colombiers, 1946, p. 267.

4.1 La première oblation d'encens

Ce premier rite d'encensement donne facilement l'impression que l'autel est déjà dédié puisqu'il a droit aux encensements. Ce n'est pas le premier encensement que connaît la cérémonie, les rites funéraires en ont connu quelques-uns. On laisse la dernière oblation d'encens des rites funéraires pour faire une première oblation d'encens pour les rites chrismaux.

4.1.1 Les encensements de la table

- *Toilette de la table*: Avant de oindre l'autel, on prend soin, chose curieuse, d'essuyer l'autel de l'eau qui l'a purifié¹²⁸. Il est vrai que l'autel avait été abondamment aspergé. Pour que l'huile puisse être répandue sur l'autel, il fallait donc enlever un peu du surplus d'eau qui le couvrait.

- *Les cinq encensements cruciformes*: L'évêque, ayant gravi les degrés de l'autel, procède à cinq encensements en forme de croix où il a précédemment fait des croix avec le pouce trempé dans l'eau grégorienne¹²⁹.

4.1.2 Les encensements de la maçonnerie

- *chant*: L'évêque entonne l'antienne *Dirigatur oratio mea* tiré du psaume 140 au verset 2, qui sera reprise trois autres fois au cours de la cérémonie. On y chante la prière des saints montant vers le Seigneur comme un encens.

- *Les trois tours*: Aussitôt après l'intonation, l'évêque encense l'autel en en faisant trois fois le tour.

¹²⁸ C'était pratique courante d'essuyer, voire d'enlever, ce qui était la matière du sacrement: huile, eau, etc.

¹²⁹ Cf. CHAPITRE DEUXIÈME; 2. LES RITES BAPTISMAUX; 2.3 les lustrations intérieures; 2.3.2 les lustrations; • les lustrations de l'autel; *Cinq signes de croix*.

4.1.3 L'encensement continu

Dubosq fait encore une remarque au sujet de la consécration de l'église par les onctions d'huile: «Il faut que, pendant la consécration proprement dite de l'église, l'encens, qui vient d'être allumé, ne cesse de monter vers le Ciel¹³⁰.» Cette remarque de Dubosq fait encore ressortir le rôle consécatoire qu'avaient pris les onctions d'huile à cette époque. Un prêtre encensera l'autel en en faisant continuellement le tour. Il continuera d'encenser ainsi jusqu'après l'habillage de l'autel (deuxième rite complémentaire). Il ne s'arrête que lorsque l'évêque doit lui-même encenser, après quoi il reprend ses tours d'encensement¹³¹. «**L'encensement**, rite sacrificiel, offrande de parfum à la divinité, est un symbole de la prière, et l'autel est continuellement encensé parce qu'il est «instrument» de la prière par excellence¹³².»

4.2 La chrismation de l'autel

Les textes de la liturgie font ressortir l'action consécatoire des onctions. Dubosq note à ce sujet:

Rapprochées des Onctions faites au Catéchumène et au Néophyte, et de celles qui consacrent les mains des Prêtres et la tête des Évêques, ces Onctions, comme le marquent d'ailleurs les textes, symbolisent et opèrent la Consécration de l'autel et de l'édifice: comme le Chrétien, comme le Prêtre et l'Évêque, l'autel et l'église sont désormais **dédiés** à DIEU¹³³.

Ces commentaires de la cérémonie faits par Dubosq aident à comprendre le sens que prennent les rites dans ce rituel. Ici il est déjà facile de constater que ce sont les onctions de Saint-Chrême qui consacrent l'autel et l'église à Dieu.

¹³⁰ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 203.

¹³¹ Afin de ne jamais manquer d'encens, il fera renouveler le feu par le thuriféraire, changeant au besoin d'encensoir.

¹³² Dom Romuald VAN WEZEL, O.S.B., art. "La Dédicace des églises", dans *Bulletin Paroissial et liturgique*, 18^e année, no 1, Abbaye de Saint-André, Belgique, 1936, p. 29.

¹³³ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 204, note 1.

4.2.1 Les onctions cruciformes

À partir du 11^e siècle, l'huile des catéchumènes fait son apparition dans la cérémonie de la dédicace des églises. Tous les documents antérieurs ne mentionnent que l'onction avec le saint-chrême. Il y aura trois séries d'onctions précédant l'effusion d'huile sur toute la surface de la table d'autel.

• *Première série d'onctions*: Cette première série d'onctions se fera avec l'huile des catéchumènes. Le psaume 83 sans *Gloria Patri* avec l'antienne *Erexit Jacob lapidem* chante la beauté des autels et de la maison du Seigneur et le bonheur d'y habiter. C'est un psaume de pèlerinage vers Jérusalem, lieu saint, où se situe l'unique temple de Dieu. L'antienne, tirée de la Genèse¹³⁴, rappelle la libation d'huile que Jacob offrit à Dieu après le songe qu'il fit en ce lieu.

Les cinq onctions sur la table: Avec l'huile des catéchumènes, l'évêque fait cinq onctions sur la table de l'autel, comme il le fit avec l'eau grégorienne¹³⁵. À chaque onction, l'évêque dira: «Que cette pierre soit sanctifiée et consacrée, au Nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints; sous le nom et en mémoire de saint N.! La paix soit avec toi!¹³⁶»

L'encensement autour de l'autel: À la fin du psaume 83, l'évêque bénit l'encens et après avoir entonné le répons *Dirigatur oratio mea*, il encense lui-même l'autel en faisant un seul tour. Il remet ensuite l'encensoir au cleric chargé de cet office, et ce dernier reprend l'encensement continu de l'autel.

Collecte: Le pontife demande par l'oraison *Adsit, Domine* que la bénédiction descende sur la pierre, et sur ceux qui viendront y déposer leurs dons.

¹³⁴ Cf. Gn 28, 18.20.

¹³⁵ Cf. CHAPITRE DEUXIÈME; 2. LES RITES BAPTISMAUX; 2.3 les lustrations intérieures; 2.3.2 les lustrations; • les lustrations de l'autel; *Cinq signes de croix*.

¹³⁶ *Sanctificetur, et consecretur lapis iste, in Nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti, in honorem Dei et gloriosæ Virginis Mariæ, atque omnium Sanctorum; ad nomen et memoriam sancti N.! Pax tibi!*

• *Deuxième série d'onctions*: Cette deuxième série d'onctions se fera aussi avec l'huile des catéchumènes. L'antienne *Mane surgens Jacob* accompagnant le psaume 91 est également tirée de la Genèse¹³⁷, tout comme l'antienne précédente. Le psaume chante la providence divine qui prend soin de son peuple qu'il délivre en éliminant ses ennemis.

Les cinq onctions sur la table et l'encensement autour de l'autel: L'évêque procède comme à la première série d'onction.

Collectes: La première oraison, *Adesto, Domine, dedicationi*, demande que l'autel soit dédié, béni, sanctifié et consacré par la présence de Dieu; la seconde, *Omnipotens sempiterna Deus, altare hoc*, demande que les sacrements qui y seront célébrés soient source de bienfaits pour tous ceux qui espèrent en Dieu.

• *Troisième série d'onctions*: Cette troisième série d'onctions se fera avec le saint-chrême. L'antienne *Unxit te Deus*, neuvième verset du psaume 44, chante l'onction du roi d'Israël, figure du messie. Les supplications des deux autres psaumes, désirant la beauté de la maison de Dieu et la protection contre les ennemis font place à la présence du roi-messie qui reçoit l'onction, tracent un portrait de l'épouse de ce roi. Alors que les deux premières antiennes s'attardaient à décrire l'autel de pierre, cette troisième antienne décrit l'onction du roi-messie:

On sait que l'antiquité chrétienne lisait l'Ancien Testament pour y trouver des figures, des présages du Christ. Elle se plaisait à voir dans les actions des patriarches et des grands personnages une première élaboration de ce qui serait complet et parfait dans la personne du Messie. Les onctions tout comme la venue de Yahweh dans le tabernacle préfiguraient l'Incarnation, dans laquelle, selon le mot des Pères, la nature humaine de Jésus fut «ointe» par la nature divine. L'autel, figure du Christ, reçoit des onctions pour rappeler cette rencontre de Dieu et de l'humanité dans la personne du Sauveur¹³⁸.

Les cinq onctions sur la table et l'encensement autour de l'autel: L'évêque procède comme aux deux premières séries d'onctions en employant les mêmes formules. Cependant

¹³⁷ Cf. Gn 28, 18.20.16.

¹³⁸ Dom Romuald VAN WEZEL, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 29.

il fait le tour de l'autel en l'encensant en sens contraire en partant de l'évangile plutôt que de l'épître.

Collecte: La collecte *Descendat, quæsumus, Domine* fait un rapprochement entre la dédicace et la confirmation du catéchumène en demandant que l'Esprit descende sur l'autel. Cette formule était déjà dans le *Sacramentaire grégorien* d'Hadrien¹³⁹.

4.2.2 L'onction de la surface de la table

Dubosq nous renseigne sur l'origine récente de cette partie du rite de consécration de l'autel:

Cette Onction générale de Chrême et d'Huile des Catéchumènes sur toute la surface de la table est un développement qu'ignoraient tous les textes antérieurs à DURAND DE MENDE, y compris le *Pontifical des Papes*, des XII^e-XIV^e siècles¹⁴⁰.

Après les trois séries d'onctions d'huile, l'évêque poursuit donc la consécration de l'autel par une effusion d'huile sur toute la surface de la table. Bernard affirme ceci au sujet de l'effusion de l'huile: «Cette onction n'étant que le résumé des autres, n'a pas de formule¹⁴¹.»

• *Pendant l'onction*: Le chant de l'antienne *Sanctificavit Dominus*, tirée de l'office des premières vêpres de la dédicace, proclame que Dieu habite la tente du désert où on pourra l'invoquer. Le psaume 45 qu'elle accompagne chante la Jérusalem où réside Yahvé. Pendant le chant, l'évêque procède à l'onction de toute la table avec l'huile des catéchumènes et le saint-chrême qu'il vide simultanément sur l'autel, et l'étend avec la main.

¹³⁹ Elle y est consignée sous la rubrique *Oratio post vestiatur altare*. Il y a donc eu un déplacement de l'oraison dans la cérémonie. Elle se situe mieux après les onctions qu'après la vêtue puisqu'il y est question de la descente de l'Esprit. Cf. *P.L.78, col. 160C*. Cette oraison se trouvera également parmi les rites complémentaires: Cf. CHAPITRE DEUXIÈME; 4. LES RITES COMPLÉMENTAIRES; 4.2 La vestition de l'autel; 4.2.5 Les dernières prières.

¹⁴⁰ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p.225. Dubosq cite: P. DE PUNIET, *Le Pontifical Romain*, t. II, p. 281.

¹⁴¹ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 104.

• *Après l'onction*: Le pontife entonne l'antienne *Ecce odor filii mei* tirée de la Genèse¹⁴². Dubosq paraphrasant Schuster commente l'antienne:

Faisant allusion au parfum du Chrême qui remplit le saint lieu, le Chœur, par le rapprochement scripturaire de «l'odeur des vêtements parfumés d'Ésaü portés par Jacob» et de la dernière bénédiction d'Isaac mourant, qu'il applique à l'Autel, atteint une élévation de pensée à laquelle ne peut vraiment prétendre aucune littérature¹⁴³.

Le psaume 86, qui accompagne l'antienne, chante l'admiration devant la cité que Dieu s'est choisie pour y établir sa demeure.

Avant d'oindre les murs de l'église, l'évêque invite le peuple à la prière pour demander à Dieu de rendre l'autel digne de recevoir le corps du Seigneur¹⁴⁴. On remarquera que ce sont les onctions et les bénédictions du Seigneur qui semblent consacrer et habilitier le lieu à recevoir le Corps du Seigneur dans la célébration eucharistique et non l'Eucharistie qui consacre à Dieu l'édifice. L'accent s'est déplacé encore ici de l'eucharistie aux onctions d'huile sainte.

4.3 La chrismation des murs

À l'origine, l'autel seul avait besoin d'être consacré, les murs participaient à sa consécration par la protection qu'ils offraient à l'autel qu'ils abritaient. La consécration de l'autel rejaillissait sur eux. Par la suite, on a voulu faire ressortir leur dédicace propre par leur onction. Un autre indice du déplacement de l'accent des rites importants est ce commentaire de Bernard s'appuyant sur Dom Guéranger et sur le droit ecclésial:

¹⁴² Cf. Gn 27, 27-28.

¹⁴³ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p.229: Cf. I. SCHUSTER, O.S.B., *Liber Sacramentorum*, (notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain), Bruxelles, Vromunt et Co, éditeurs, tome I : *La Sainte liturgie - notions générales*, 1925, p. 191.

¹⁴⁴ Cette invitation à la prière parlera de manière voilée du sacrifice du Seigneur en employant des expressions rappelant les sacrifices de l'Ancienne Alliance: «... *ad suscipienda populi sui Vota, et Sacrificia.*»

Cette onction surtout va consacrer la nouvelle église. D. Guéranger nous fait observer en effet que ce rit est le principal dans la cérémonie, et certainement essentiel. C'est pourquoi si le Pontife ne pouvait pas continuer, avant l'onction des murailles, il faudrait qu'un autre reprît tout *ab initio*¹⁴⁵.

4.3.1 Chants

Un psaume et deux répons accompagneront la cérémonie des onctions des murs.

- *La psalmodie*: L'antienne *Lapides pretiosi* est entonnée par l'évêque. Le chœur poursuit en y joignant le psaume 147 qui chante les interventions de Dieu pour son peuple qu'il s'est choisi. Pour son peuple, il a fait des merveilles qu'il n'a pas faites pour d'autres nations. L'antienne tirée de l'Apocalypse¹⁴⁶ fait ressortir la beauté de la Jérusalem céleste, construite de pierres précieuses.

- *Les deux répons*: Le premier répons *Hæc est Jerusalem* est tiré de l'Apocalypse¹⁴⁷. Il chante également la grandeur de la Jérusalem céleste, épouse de l'Agneau, digne d'abriter son Dieu. Le second répons *Plateæ tuæ*, tiré du livre de Tobie¹⁴⁸, chante également la beauté de la cité sainte vers qui toutes les nations accourent.

4.3.2 Les douze onctions

Les douze onctions commencent dès que l'évêque a entonné l'antienne *Lapides pretiosi*. Il doit procéder lui-même à ces onctions. Le nombre de douze¹⁴⁹ apparaît

¹⁴⁵ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, pp. 106-107. Cf. S.R.C. 12, apr. 1614 (n. 319) dans *Codicis Iuris Canonici Fontes*, Cura et Studio Emi Iustiniani Card. Serédi editi, Volumen VII: Curia Romana, Typis polyglottis Vaticanis, 1935, p. 801.

¹⁴⁶ Cf. Ap 21, 19.

¹⁴⁷ Cf. Ap 21, 2-3.25.

¹⁴⁸ Cf. Tb 13, 22.13. (Texte de la Vulgate)

¹⁴⁹ Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p.238, note 1:

Les commentateurs du Moyen-Age se sont ingénies à donner l'**explication mystique** de ce nombre. Le plus vrai, c'est qu'il représente une idée identique à celle des Lustrations. Dans les deux cas, il y a une insistance très marquée à souligner que c'est l'autel et l'édifice, dans toutes leurs parties, qui sont purifiés et consacrés à Dieu.

N.B.: Le souligné n'est pas dans le texte de Dubosq.

Guillaume Durand de Mende donne une explication qui peut paraître étonnante pour ceux qui sont habitués à entendre dire que les douze pierres représentent les douze apôtres, comme dans Ap 21, 19:

seulement à partir du 10^e siècle dans l'*Ordo vulgatus*. À chaque onction, l'évêque sera accompagné des ministres nécessaires à l'exécution des rites. La formule utilisée pour l'onction sera celle-ci: «Que cette église soit sanctifiée et consacrée, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, et de tous les Saints; au nom et en mémoire de Saint N. Paix à toi¹⁵⁰!» Après chaque onction, l'évêque encense la pierre qu'il vient de consacrer. Un seul article commentant la cérémonie laisse entendre qu'on allume ici les cierges devant les pierres¹⁵¹.

4.4 La deuxième oblation d'encens

Dubosq commente merveilleusement cette partie de la cérémonie:

C'est peut-être en cette partie de notre Cérémonie, qu'apparaît, avec le plus de netteté, en dépit de certaines longueurs, la poésie puissante, dont sont tout imprégnés les vieux rites gallicans: commencée par des fumigations abondantes et répétées, voici en effet qu'elle se termine dans un nouveau nuage d'encens, jaillissant d'abord du réceptacle habituel, puis de l'Autel lui-même transformé en un impressionnant encensoir¹⁵².

Rationale c.6, XXVII:

Cruces namque sunt vexilla Christi et signa triumphi sui. Merito ergo, ut ostendatur, quod locus ille Christi dominio subiugatus est ibidem Cruces depinguntur.

«Les croix sont les étendards du Christ et les preuves de son triomphe. C'est donc à juste titre qu'on les peint dans l'église, afin de montrer que ce lieu est sous le joug du Christ Seigneur.»

Le symbolisme des douze apôtres n'est pas attribué aux douze pierres (ou croix peintes sur les murs), mais aux douze luminaires qui éclairent ces croix:

Rationale, c.6, XXIX:

Duodecim vero luminaria ante cruces ipsius posita et significant xij. Apost. qui per fidem Crucifixi totum mundum illuminaverunt, et quorum doctrina tenebras sustulit... quoniam Apostoli crucis mysterium prædicantes, fide passionis Christi quatuor mundi climata illuminaverunt.

«Or, les douze lumières placées devant ces croix signifient les douze apôtres qui, par la foi au Crucifié, ont illuminé le monde entier, et dont la doctrine a éclairé les ténèbres,... les apôtres, en prêchant le mystère de la croix, ont illuminé par la foi de la passion du Christ les quatre parties du monde.»

¹⁵⁰ *Sanctificetur, et consecratur hoc templum, in Nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti; in honorem Dei, et gloriosæ Virginis Mariæ, atque omnium Sanctorum; ad nomen et memoriam sancti N. Pax tibi!*

¹⁵¹ Cf. Louis HEUSCHEN et Dom Thierry MEARTENS, art. "Le commentaire d'une dédicace d'église", dans *Paroisse et liturgie, Op. Cit.*, p. 113.

¹⁵² René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 241.

4.4.1 L'encensoir fumant

- *Chants*: Revenu à l'autel, l'évêque entonne l'antienne *Ædificavit Moyses altare Domino Deo*. Cette antienne tirée de l'Exode¹⁵³ rappelle que Moïse établit un autel pour le sacrifice afin de sceller l'Alliance de Dieu avec son peuple.

- *Les encensements*: L'évêque procède à l'encensement du dessus de la table de l'autel.

- *L'invitatoire*: Après l'encensement, il invite l'assemblée à prier par l'invitatoire *Dei Patris omnipotentis*. «Cette belle formule nous vient du *Sacramentaire Gélasien*; elle précise le sens mystérieux des Onctions préparant **le Sacrifice**, et des Fumigations d'encens annonçant **les prières** des fidèles¹⁵⁴.» La bénédiction de Dieu est destinée à préparer l'autel à recevoir les «sacrifices spirituels» offerts par le peuple chrétien. On voit ici l'insistance habituelle sur les bénédictions plutôt que sur l'eucharistie comme rite consécatoire.

4.4.2 L'embrasement de l'autel

Maintenant l'oblation d'encens proviendra de l'autel lui-même. Il y jaillira une nuée d'encens. Ce rite n'a malheureusement aucune valeur symbolique de la prière, mais il revêt plutôt une fonction purificatrice, du moins c'est ce que laisse entendre la prière de bénédiction de l'encens.

- *Avant la combustion*:

Bénédition des croix: Avant la combustion des croix de cire et d'encens, l'évêque fera la bénédiction *Domine, Deus omnipotens, cui assistit*¹⁵⁵. Encore ici, l'idée de chasser les démons du lieu réapparaît. L'odeur de l'encens devra chasser les démons afin que l'homme

¹⁵³ Cf. Ex 24, 4-5.

¹⁵⁴ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 243, note 1. Cf. *Sacramentarium Gelasianum sive Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ a sancto Gelasio primo, papa. Liber primus*, dans P.L. 74, col. 1139: L'oraison du Pontifical de 1596 n'est pas pris textuellement dans ce Sacramentaire.

¹⁵⁵ Le texte de la bénédiction se trouve au chapitre quatrième de ce travail.

ne subisse pas les dommages de la morsure de l'inique serpent. Il y a aussi aspersion des croix de cire.

L'imposition des croix: Le pontife place les cinq croix aux endroits où il a déjà tracé des croix avec l'eau, l'huile et le Saint-Chrême, et on les allume.

• *Pendant la combustion:*

Chants: L'évêque descend au bas des degrés de l'autel, et pendant que l'autel est embrasé, il s'agenouille avec l'assistance et entonne l'*Alleluia: Veni Sancte Spiritus* de la fête de la Pentecôte qui forme alors un genre d'épiclese. Après l'*Alleluia*, on chante deux antiennes tirées de l'Apocalypse¹⁵⁶: *Ascendit fumus* et *Stetit Angelus*. Ces deux antiennes rappellent la vision de saint Jean où il voit les sept trompettes et les luttes qui attendaient l'Église. L'accent est toutefois mis plus sur la prière que sur le combat. L'antienne *Stetit Angelus* est la reprise de l'antienne chantée pendant les rites funéraires avant le début des rites consécratoires¹⁵⁷. Ces antiennes et l'*Alleluia* atténuent la fonction purificatrice du rite.

La collecte: À la fin de l'antienne, l'évêque adresse à Dieu la prière *Domine sancte, Pater omnipotens* afin qu'il accepte par cet encens que le pain eucharistique soit pour tous les chrétiens un remède salutaire et un gage de vie éternelle.

Seigneur saint, Père tout puissant, Dieu éternel, clément et miséricordieux, exaucez nos humbles prières, et regardez favorablement l'holocauste qui brûle sur cet autel. Nous ne demandons pas, Seigneur, que vous le consumiez, en signe d'approbation, par un feu visible; mais faites que, pénétré par la grâce de votre Saint-Esprit, il monte vers vous en odeur de suavité, et que le Pain Eucharistique, soit, pour tous ceux qui le mangeront saintement, un remède salutaire et un gage de vie éternelle. Par le Christ, notre Seigneur. Amen¹⁵⁸.

¹⁵⁶ Cf. 1^{ère} antienne: Ap 8, 4; 2^e antienne: Ap 8, 3-4.

¹⁵⁷ Cf. CHAPITRE DEUXIÈME; 3. LES RITES FUNÉRAIRES; 3.4 La déposition solennelle des reliques; 3.4.3 la fermeture du tombeau; • l'encensement du nouvel autel.

¹⁵⁸ Texte latin:

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, clemens et propitius, preces nostræ humilitatis exaudi, et respice ad hujus altaris tui holocaustum, quod non igne visibili probetur, sed infusum Sancti Spiritus tui gratia in odorem suavitatis ascendat, et legitime se sumentibus Eucharistia medicabilis fiat, ad vitamque proficiat sempiternam. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

On voit toujours que le sacrifice eucharistique du Christ lui-même ne semble pas suffire à dédier le lieu et à le purifier pour le rendre digne du culte dû à son Père. Toutefois, Bernard affirme ceci:

Remarquons que, pour la première fois, explicitement du moins, l'Eucharistie est nommée, ineffable mystère d'un Dieu immolé, caché sous les saintes espèces, pour lequel est consacré l'autel au milieu de si touchantes et nombreuses cérémonies¹⁵⁹.

4.5 La prière de dédicace pour consacrer l'autel¹⁶⁰

Dubosq commente cette prière qui est, selon lui, le sommet de la célébration, le «moment le plus solennel». Cette autre insistance sur le «moment le plus solennel» de la célébration ne fait que corroborer ce qui fut affirmé jusqu'ici sur le déplacement d'accent au sujet du rite principal de la consécration:

Voici enfin venu l'instant le plus solennel de cette cérémonie magnifique: le moment où, du milieu des nuages odoriférants qui achèvent de s'élever de l'Autel et qui remplissent tout le saint Lieu, l'Évêque va définitivement dédier au Seigneur à jamais la nouvelle demeure que les fidèles lui ont préparée sur la terre¹⁶¹.

Cette section contient deux prières: une première oraison qui introduit la longue prière de dédicace.

4.5.1 Introduction à la prière: collecte

Debout au bas des degrés de l'autel, l'évêque adresse à Dieu la collecte *Deus omnipotens, in cuius honorem*. Il demande que, par cet autel consacré à son nom, les dons qui y seront consacrés lui soient agréables et que toutes prières y soient exaucées.

¹⁵⁹ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 113.

¹⁶⁰ Le texte en est donné dans l'appendice III.

¹⁶¹ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 250.

4.5.2 La prière de dédicace

Cette longue prière d'action de grâces est du même type que la longue prière qui conclut les rites baptismaux¹⁶².

- *Le prologue*: Le prologue est celui des préfaces eucharistiques¹⁶³.

- *L'action de grâce*: Le pontife rend grâce à Dieu à qui les chrétiens doivent être soumis et fidèles en lui rendant les devoirs de la piété. L'action de grâce y est plus présente qu'à la première prière de dédicace, mais elle n'est pas très marquée.

- *La supplication*: On demande à Dieu de bénir ce temple de pierre qui lui est dédié. Cette prière demande également que l'autel soit béni par la présence des Anges et de l'Esprit-Saint, ce qui transforme la supplication en lui procurant une fonction épiclétique. L'Église évoque ici le souvenir des autels dressés par Abraham, Isaac et Jacob, elle demande que l'autel qui vient d'être dédié soit pour tous un mémorial de la table du Banquet céleste. Elle demande aussi que soient consacrés les hosties qui y seront déposées. Bernard affirme au sujet de la conclusion au nom du Christ: «Le pontife, abaissant le ton, ajoute, à voix médiocre, la conclusion qui est moins importante¹⁶⁴», affirmation rapide qui méconnaît le rôle essentiel du Christ-médiateur entre Dieu et les hommes.

- *Amen*: Par cet *Amen*, les fidèles approuvent ce que l'évêque demanda pour eux au Seigneur.

Comme le catéchumène qui vient d'être baptisé et confirmé, la nouvelle église est alors prête pour la célébration de l'eucharistie, étant consacrée à l'usage exclusif du culte adressé à Dieu par les rites baptismaux et chrismaux.

¹⁶² Cf. CHAPITRE DEUXIÈME; 2. LES RITES BAPTISMAUX; 2.4 La prière de dédicace pour consacrer le nef; 2.4.2; La prière de dédicace.

¹⁶³ Cf. CHAPITRE DEUXIÈME; 2. LES RITES BAPTISMAUX; 2.4 La prière de dédicace pour consacrer le nef; 2.4.2; La prière de dédicace; • *Le prologue*.

¹⁶⁴ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 115.

5. LES RITES COMPLÉMENTAIRES

Mais avant de procéder à l'appendice que semble être devenu le rite eucharistique dans cette longue et fastidieuse cérémonie de dédicace, on inséra entre les rites chrismaux et le rite eucharistique une série de rites complémentaires dont seulement la vêtue de l'autel se retrouvera dans l'*Ordo dedicationis* de 1977.

5.1 La chrismation de la base de l'autel

Dubosq commente ces rites de chrismation complémentaire:

Par sa base, qui est incrustée dans le sol, la table de l'Autel reste, en quelque sorte, en contact avec le profane. Déjà, grâce aux effluves de l'encens béni dont elle a subi le bienfaisant contact, cette maçonnerie a commencé d'être adaptée à sa noble fonction. L'Église a cru bon d'achever l'œuvre simplement ébauchée en oignant, avec le saint Chrême, ce massif, qui soutient la table¹⁶⁵.

5.1.1 La chrismation du devant de la base

- *Chants*: Pour accompagner cette onction du milieu de la base, l'évêque entonnera l'antienne *Confirma hoc* tiré du psaume 67 qu'elle accompagne. Une partie de ce psaume fut chantée lorsque l'évêque fit le second tour d'aspersion intérieure des murs. Ce psaume résume l'histoire d'Israël, surtout au temps de l'Exode. L'emploi de ce psaume ne semble justifié que par l'antienne qui demande à Dieu d'affermir ce qu'il a commencé. L'utilisation de ce long psaume de près d'une quarantaine de versets est problématique à cause de la brièveté du rite qu'il accompagne.

¹⁶⁵ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 257.

• *L'onction unique*¹⁶⁶: Sans rien dire, la pontife fait une onction de chrême sur le milieu de la base de l'autel.

• *La prière*: L'oraison *Majestatem tuam* vient clore cette onction. On y demande encore que l'autel soit béni et sanctifié par Dieu, afin que les offrandes qui y seront déposées deviennent dignes de lui.

5.1.2 La chrismation des jointures de la table

• *Les quatre onctions*: Aucun chant n'accompagnera l'accomplissement de ce rite d'onction. L'évêque oint les quatre angles de l'autel en disant chaque fois: «Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.»

• *La prière*: Immédiatement après les onctions, l'évêque chante l'oraison *Supplices, te deprecamur* demandant encore la bénédiction de Dieu. Bernard commente cette oraison:

Il fallait cependant une dernière prière qui résumât toutes les précédentes. On veut y rappeler cette fois que, parmi les sacrifices anciens, celui de Melchisédech est la figure la plus explicite du nôtre, par le pain et le vin qu'offrit alors en présence d'Abraham vainqueur, le roi pontife de Salem¹⁶⁷.

5.2 La vestition de l'autel¹⁶⁸

Après la réception du baptême, le Néophyte recevait les vêtements blancs, l'autel nouvellement dédié reçoit les mêmes honneurs. «La "*Vestitio Altaris*" est un rite très ancien à Rome; la bénédiction est venue s'y ajouter de très bonne heure: ALCUIN l'inséra dans son *Supplément au Sacramentaire Grégorien*, à la fin du VIII^e siècle¹⁶⁹.» Heuschen est le seul à

¹⁶⁶ «Cette Onction sur le devant de l'autel se trouve mentionnée dans le *Pontifical des Papes*, des XII^e-XIV^e siècles.»: René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 263, note 1.

¹⁶⁷ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 117.

¹⁶⁸ Le terme «vestition» est une traduction du latin médiéval *vestitio* qui veut dire «action de s'habiller», «habillement», «toilette». Ces termes seront indifféremment utilisés dans ce mémoire.

¹⁶⁹ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 268, note 1.

mentionner dans son commentaire du rituel de 1961 que la vêtue de l'autel est le symbole de l'habillement de l'Épouse le jour de ses noces¹⁷⁰.

5.2.1 Le nettoyage de l'autel

Avant la vêtue de l'autel, des clercs procèdent à son nettoyage afin qu'il ne reste pas d'huile liquide.

5.2.2 La bénédiction des vêtements

Après le verset *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, l'évêque chante l'oraison *Omnipotens et misericors Deus, qui, ab initio*, pour bénir les trois nappes qui vêtiront l'autel. Il rappelle que Dieu avait demandé à Moïse de confectionner des vêtements et des ornements pour le culte, et bénit ensuite les nappes pour les rendre aptes à recevoir le corps et le sang du Christ.

5.2.3 L'imposition des vêtements

• *chants*: Deux antiennes, un répons et un psaume accompagnent le rite de la vêtue de l'autel.

Première antienne: La première antienne *Circumdate, Levitæ* chante la vêtue en blanc de l'autel¹⁷¹.

Deuxième antienne: Cette antienne, *Circumdate Sion*, tirée du psaume 47, 13.2, «assimile l'Autel à Sion, la Montagne sacrée, sur laquelle les foules s'assemblaient jadis en nombre incalculable pour acclamer le Seigneur¹⁷².»

Répons: Le répons *Induit te Dominus*, utilisé surtout pour le refrain «Le Seigneur t'a revêtu de la tunique d'allégresse et t'a imposé une couronne, et il t'a orné d'ornements

¹⁷⁰ Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 18.

¹⁷¹ Un verset des psaumes 67, 36 et 144, 13.17 accompagneront l'antienne, suivi d'un *Gloria Patri*.

¹⁷² René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 272.

sacrés¹⁷³», chante les noces royales célébrées entre Dieu et l'Église et qui sera consommées dans et par l'eucharistie¹⁷⁴.

Psalmodie: Le psaume 62 est utilisé probablement pour le verset 8 qu'emprunte l'antienne: *In velamento alarum tuarum*. Il exprime aussi le désir de chercher Dieu au moment même où commencera la messe¹⁷⁵.

• *Le travail des clercs*: Pendant la psalmodie, des clercs installent les trois nappes après avoir installé un chrêmeau (*Chrismale*), en toile cirée¹⁷⁶. Ils placent ensuite la croix et les cierges et les allument. Il s'agit ici de la vêtue de l'autel et non de l'illumination de l'église.

5.2.4 L'encensement de l'autel garni

L'encensement de l'autel garni est fait par trois encensements cruciformes accompagnés de l'antienne *Omnis terra*, tirée du quatrième verset du psaume 65, reprise à chaque encensement. Pendant le chant de l'antienne, l'évêque encense en traçant trois croix au milieu de l'autel.

5.2.5 Les dernières prières

Viennent ensuite les dernières prières précédant la célébration de l'eucharistie. Dubosq écrit à leur sujet: «Le Prélat chante alors les deux Oraisons suivantes, sur lesquelles prend fin l'admirable cérémonie de la Dédicace¹⁷⁷.» Une telle affirmation met en lumière l'esprit dans lequel on célébrait l'eucharistie. De plus il sera facile de constater que l'eucharistie ne semblait pas en pratique être nécessaire à la consécration du lieu au culte. La

¹⁷³ *Induit te Dominus tunica jucunditatis, et imposuit tibi coronam, * Et ornavit te ornamentis sanctis.*

¹⁷⁴ Cf. Louis HEUSCHEN, ptre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 19; Dom Jules BAUDOT, O.S.B., *La dédicace des églises*, 3^e édition, Paris, Librairie Bloud, 1909, p. 58. Baudot renvoie à SICARD DE CRÉMONE, *Mitrale*, lib. I, c. 6, dans *P.L. 213*, col. 28.

¹⁷⁵ Cf. Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 122.

¹⁷⁶ Texte latin: «... tum ministri ponunt super altare Chrismale, sive pannum lineum ceratum, ad mensuram altaris factum...»

¹⁷⁷ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 278.

première oraison, *Descendat, quæsumus*¹⁷⁸, demande que l'Esprit Saint descende sur l'autel pour sanctifier les dons et le peuple qui s'en nourrira. La seconde oraison, *Omnipotens sempiterna Deus, Altare hoc Nomini tuo*, demande que Dieu sanctifie l'autel qui vient de lui être dédié et qu'il accorde son secours à ceux qui viendront y célébrer les sacrements. La célébration de la dédicace se termine par une formule de conclusion qui suppose que tout est terminé: «Le Seigneur soit avec vous! Et avec votre esprit! Bénissons le Seigneur! Nous rendons grâces à Dieu!¹⁷⁹» C'est la formule de conclusion qui est utilisée à la fin des offices de la Liturgie des heures. C'était «la façon gallicane de congédier une assemblée; or, loin d'être congédiée, l'assemblée doit se rendre compte que l'essentiel est encore attendu: la messe¹⁸⁰.»

5.3 Les préparatifs à la célébration eucharistique

Enfin, on nettoiera l'église en enlevant les cendres qui ont servi à tracer l'alphabet. On lavera les linges qui ont servi à laver les doigts de l'évêque et on brûlera le coton. On remplira les bénitiers d'eau. L'autel sera orné. On préparera un ciboire pour la Sainte Réserve.

Pour la célébration de l'eucharistie, le Pontifical prévoit quatre cas: messe basse célébrée par l'évêque ou par un prêtre, et messe chantée par l'évêque ou par un prêtre. Si l'évêque est fatigué par la longue cérémonie, il pourra demander à un prêtre de célébrer la messe à sa place. S'il s'agit d'une messe basse, l'évêque donne ici la bénédiction solennelle et le diacre publie l'Indulgence. S'il s'agit d'une messe chantée, la bénédiction se trouvera à

¹⁷⁸ Cette oraison accompagnait déjà la vêtue de l'autel à Rome, vêtue qui se situait immédiatement après la déposition des reliques. Elle se retrouve également après la troisième série d'onctions cruciformes de l'autel: Cf. CHAPITRE DEUXIÈME; 4. LES RITES CONSÉCRATOIRES 4.2; La consécration de l'autel; 4.2.1; Les onctions cruciformes; • *Troisième série d'onctions; Collecte.*

¹⁷⁹ *Dominus vobiscum! Et cum spiritu tuo! Benedicamus Domino! Deo Gratias!*

¹⁸⁰ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, Paris, Cerf, 1962, p. 22.

sa place habituelle dans la célébration eucharistique et l'indulgence la suivra. S'il s'agit d'une messe chantée par l'évêque, on chantera solennellement tierce de la dédicace, s'il est possible. Dubosq conclut cette partie en disant: «Et maintenant le saint Sacrifice de la Messe peut liturgiquement commencer¹⁸¹.»

6. LE RITE EUCHARISTIQUE¹⁸²

La liturgie de la dédicace a subi au cours des siècles de profondes transformations allant jusqu'à changer la théologie de la liturgie de bénédiction. À l'origine, comme il fut exposé dans le chapitre premier de ce travail de recherche, l'eucharistie était le seul rite consécraire du nouveau lieu de culte. La translation des reliques des martyrs est venue ajouter à la signification première des rites d'inauguration de l'édifice voué au service de la liturgie. Les lustrations nombreuses et les chrismations de l'autel et des murs contribuèrent à déplacer l'accent consécraire de la cérémonie. Dubosq écrira en effet:

Cette première Messe, qui va être célébrée sous les voûtes du nouveau temple, et qui paraît faire corps avec la Liturgie de la Dédicace, a-t-elle une valeur spécialement consécraire? Il ne le semble pas. Les profondes transformations subies par le *Pontifical* au cours des siècles, en la reléguant à la place qu'elle occupe maintenant, ne lui ont laissé qu'un caractère **inaugural**¹⁸³.

Voilà! Tout est dit! Cette place qu'elle occupe dans la liturgie ne laisse guère le choix: elle apparaît vraiment comme un appendice presque facultatif. Le Pontifical n'oblige pas

¹⁸¹ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 282.

¹⁸² La traduction française des moines de Solesmes sera utilisée pour tous les chants de cette messe. Ce sont des textes sous forme de fiches qui traduisent les textes du *Missale romanum* de Paul VI. Ces textes sont les mêmes que ceux du *Missale romanum* de Pie V: Cf. *Missale Romanum ex decreto sacrosancti concilii Tridentini restitutum, S. Pii V, Jussu editum, Clementis VIII et Urbani papæ octavi auctoritate recognitum*, Antuerpiæ, ex architypographia Plantiniana, 1773, pp. xlj-xlij.

¹⁸³ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 284.

l'évêque consécrateur à présider cette liturgie eucharistique, il peut déléguer un prêtre qui la célébrera à sa place. De plus, il n'est pas obligatoire de lui donner un caractère solennel, une messe lue suffit. De plus, le Pontifical ne donne pas le texte de cette messe, mais renvoie au Missel Romain¹⁸⁴.

Dans cette partie du chapitre deuxième, il ne sera pas question d'expliquer les rites de la messe, mais plutôt les parties qui concernent plus particulièrement les rites de la dédicace: introït, épître, graduel, alleluia, évangile, offertoire, communion, en plus des oraisons et de la préface. Le rite utilisé par le Pontifical de 1596 est évidemment le rite tridentin.

Dubosq commente en note cette partie de la cérémonie de dédicace en donnant l'origine des chants de cette messe:

Le Liber Pontificalis nous apprend qu'au temps de l'empereur PHOCAS (602-610), le Pape BONIFACE IV (608-615) consacra à Notre-Dame et à tous les Martyrs le vieux Panthéon, où il avait fait transporter de nombreux ossements des Catacombes (t. I, p. 317). C'est à cette occasion que fut composée notre Messe actuelle et notre Office de la Dédicace, en 608 vraisemblablement; et par conséquent quatre ans seulement après la mort de saint GRÉGOIRE (590-604). Malgré cette proximité des origines, on voit très nettement se dessiner, dans le choix des pièces de la nouvelle Messe, la tendance à recourir indifféremment aux divers livres de la sainte Écriture¹⁸⁵.

Bernard précise que la messe de la dédicace peut être empêchée par les rubriques du jour: «Si l'office du jour s'opposait à la célébration de cette messe, on en ferait simplement mémoire¹⁸⁶.»

¹⁸⁴ Cf. *Pontificale Romanum*, édition de 1895, p. 147:

Missa dicitur prout in Missali, in ipsa die Dedicacionis Ecclesiae.

¹⁸⁵ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 285, note 1.

¹⁸⁶ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 127.

6.1 Introït

Tout juste avant de chanter l'introït¹⁸⁷, après que le prêtre ou l'évêque soit monté à l'autel, on procède à l'encensement comme pour les messes solennelles¹⁸⁸. Tiré de la Genèse¹⁸⁹, l'introït montre que les «églises sont pour les Anges le point d'aboutissement du ciel en terre¹⁹⁰.» Le verset du psaume chante le temple d'ici-bas et celui des cieux.

6.2 Collecte

L'oraison *Deus, qui invisibiliter omnia continet*¹⁹¹ se trouve dans le *Sacramentaire Grégorien*¹⁹². La collecte demande que le Seigneur vienne habiter ce temple pour exaucer les prières du peuple qui viendra y prier.

¹⁸⁷ Texte et traduction des moines de Solesmes:

Terribilis est locus iste: hic domus Dei est, et porta cæli, et vocabitur aula Dei — Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.

«Redoutable est ce lieu: c'est ici la maison de Dieu et la porte du ciel; on l'appellera le palais de Dieu. — Qu'elle est aimable ta demeure, Seigneur des Armées! mon âme défaille et soupire après les parvis du Seigneur.»

¹⁸⁸ Dubosq mentionne que ce rite gallican de l'encensement de la pierre fut inséré tardivement dans la liturgie romaine: Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 290, note 1.

¹⁸⁹ Cf. Gn 28, 17. Dubosq note: Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 285, note 1:

On voit très nettement se dessiner, dans le choix des pièces de la nouvelle Messe, la tendance à recourir indifféremment aux divers livres de la sainte Écriture (S. GRÉGOIRE: *Liber antiphonarius*. *Dedicatio basilicæ sanctæ Mariæ ad Mártyres*. — Dans MIGNE: *Pat. Lat.*, t. 78, col. 688, B., qui reproduit l'édition des Mauristes de 1705) ... plutôt qu'au *Psautier*, base de tout le répertoire ancien.

¹⁹⁰ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 273.

¹⁹¹ Texte et traduction tirée de René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 295:

Deus, qui invisibiliter omnia continet, et tamen pro salute generis humani signa tuæ Potentiæ visibiliter ostendis, templum hoc Potentiæ tuæ inhabitationis illustra, et concede, ut omnes qui huc deprecaturi conveniunt, ex quacumque tribulatione ad te clamaverint, consolationis tuæ beneficia consequantur.

«Ô Dieu, qui, tout en gouvernant l'Univers d'une façon invisible, aimez pourtant à y faire voir les signes de votre Puissance pour le salut du genre humain, glorifiez ce temple en y venant habiter dans votre Majesté; et faites que tous ceux qui s'y assembleront pour prier et pour vous invoquer dans chacune de leurs tribulations, obtiennent les bienfaits de votre consolation.»

¹⁹² Cf. *Liber Sacramentorum Sancti Gregorii Magni*, dans *P.L.* 78, col. 160-161.

6.3 Épître

Empruntée au livre de l'Apocalypse¹⁹³, l'épître décrit l'Église descendant des cieux, parée comme une fiancée. Elle sera la demeure du Dieu consolateur parmi les hommes. L'église-édifice est le symbole de la Jérusalem céleste¹⁹⁴.

6.4 Graduel

Le graduel *Locus iste* de la messe de la dédicace est une composition ecclésiastique plutôt qu'un psaume responsorial. Un seul verset est emprunté au 4^e livre d'Esdras 8, 21-24¹⁹⁵. «Ce lieu est l'œuvre de Dieu, inestimable mystère, œuvre irréprochable. — Dieu, devant qui se tient le chœur des Anges, exauce les prières de tes serviteurs¹⁹⁶.» Le cardinal Schuster commente ce graduel comme suit:

Le temple matériel de Dieu est appelé mystère et sacrement insondable, parce qu'il symbolise l'habitation du Seigneur dans l'âme du juste au moyen de la divine charité. En outre, l'Église est le trône visible de la miséricorde divine; elle est le canal qui conduit jusqu'à nous les eaux de la grâce; elle est

¹⁹³ Cf. Ap 21, 2-5.

¹⁹⁴ Cf. Dom Michel COUNE, O.S.B., art. "La Jérusalem céleste", dans *Assemblée du Seigneur*, [ancienne série, 91], Bruges, Publication de Saint-André - Biblica, 1964, pp. 23-38.

¹⁹⁵ André DUPONT-SOMMER et Marc PHILONENKO (dir.), *La Bible, écrits intertestamentaires*, [Bibliothèque de la Pléiade, 337] Tours, Éd. Gallimard, Mame Imprimeurs, 1988, 1905 pages. Les pages CXI et 1395 donnent des indications courtes mais intéressantes sur cet apocryphe:

La présence de IV Esdras dans la Vulgate lui a assuré une extraordinaire diffusion...

Nous possédons le texte de IV Esdras dans des manuscrits de la Vulgate et dans des traductions en plusieurs langues orientales... La version latine est connue par une dizaine de manuscrits complets et un grand nombre de manuscrits, pour la plupart liturgiques, contenant la seule «Confession d'Esdras» (IV Esdras, VIII, 20-36).

¹⁹⁶ Texte latin: «*Locus iste a Deo factus est, inæstimabile sacramentum, irreprehensibilis est. — Deus, cui adstat Angelorum chorus, exaudi preces servorum tuorum.*»

Le mot «mystère» du répons est traduit par «sacrement» dans la version de Dubosq: «Le mot "Sacrement" est à prendre ici au sens large et fondamental de réalité concrète, **symbole et gage** de réalités invisibles, qui la dépassent.»: René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 297, note 2.

la porte à laquelle nous devons frapper avec insistance, pour qu'il nous soit accordé d'entrer au ciel¹⁹⁷.

6.5 Alleluia ou Trait

L'Alleluia¹⁹⁸ *Adorabo ad templum* remplaça rapidement le chant du Trait dans la liturgie. Déjà le *Graduel de Monza* datant du 8^e siècle contenait cet Alleluia. Le verset alléluatique est tiré du psaume 137¹⁹⁹.

6.6 Évangile

L'Évangile, toujours le même, rappelle l'histoire de Zachée²⁰⁰. Ce récit raconte que Jésus établit sa demeure chez lui pour prendre un repas. L'église est l'habitation de Dieu parmi les pécheurs. «La maison que le Seigneur daignait faire sienne alors, et mieux que pour un jour, c'était en effet le publicain lui-même, le méprisé de la synagogue; c'était nous tous, la gentilité, dont saint Ambroise atteste, en l'Office de la nuit, qu'il était la figure²⁰¹.» Dom Fromage cite plusieurs homélies lues à l'Office des matines pendant l'octave de la fête et qui commentent l'évangile dans ce sens. Le cardinal Schuster commente cet évangile en ces termes: «Cette entrée du Sauveur dans la maison du publicain symbolise sa venue et sa demeure dans nos églises. Les effets en sont identiques: *Hodie salus domui huic facta*

¹⁹⁷ I. SCHUSTER, O.S.B., *Liber Sacramentorum, notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain*, tome 7^e: *Les Saints dans le mystère de la Rédemption* (4 Mars - 6 Juillet), traduit de l'italien, Bruxelles, Vromant & C^o, Imprimeurs-Éditeurs, 1931, p. 203.

¹⁹⁸ L'Alleluia est remplacé par le Trait entre la Septuagésime et la Samedi Saint. Le Trait utilisé pour les dédicaces est *Qui confidunt in Domino*, utilisé par la liturgie du quatrième dimanche du Carême. Il est tiré du psaume 124, 1-2. Pendant le temps pascal (c'est-à-dire de Pâques à la Trinité exclusivement), l'Alleluia *Adorabo ad templum* tiré du psaume 137 remplace le *Graduel*. L'Alleluia est remplacé par l'Alleluia *Bene fundata est*.

¹⁹⁹ Texte et traduction: «*Adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo.*» «J'irai dans ton saint temple pour adorer et chanter ton nom.»

²⁰⁰ Cf. Lc 19, 1-10.

²⁰¹ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, pp. 278-279.

est²⁰².» Cocagnac commente cet évangile dans le même sens²⁰³. Reck ajoute ceci dans son commentaire: «Jésus entrant dans la demeure de Zachée en fait comme la consécration; la maison du publicain devient la maison de Dieu, elle se transforme en un lieu saint, en un lieu de salut²⁰⁴.» C'est ce qui est vécu dans les rites de dédicace.

Un sermon peut être fait à ce moment — ce qui devait être rare vu la longueur excessive de la cérémonie et l'instruction qui a été faite déjà par l'évêque lors du transfert des reliques. Le Credo suivra — il s'agit ici du symbole de Nicée-Constantinople.

6.7 Offertoire

Le chant utilisé pour la préparation des dons est tiré du premier livre des Chroniques²⁰⁵. Il redit l'admirable prière de David dans les préparatifs pour la construction du Temple de Jérusalem:

David remercie Dieu qui lui a permis de rassembler les trésors nécessaires à la construction du temple. L'Église fait siennes les paroles du fils de Jessé en offrant à l'autel ses propres dons, en s'offrant surtout elle-même et ses fils, pour être unis dans un même Sacrifice au Seigneur Époux et former avec lui le véritable temple de Dieu²⁰⁶.

Une oblation d'encens sera faite pendant la préparation des dons comme à la messe solennelle.

²⁰² I. SCHUSTER, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 203.

²⁰³ Cf. A.-M. COCAGNAC, O.P., art. "Zachée, l'Église, et la maison des pécheurs" dans *Assemblée du Seigneur*, [ancienne série, 91], Bruges, Publication de Saint-André - Biblica, 1964, pp. 39-51.

²⁰⁴ François Xavier RECK, chan., *Le missel médité, conférences sur les textes liturgiques de la messe*, trad. de l'Allemand par Dom André Noblet, O.S.B., tome troisième : Le commun des saints, Liège, Belgique, H. Dessain, 1913, p. 518.

²⁰⁵ Cf. 1 Ch 29, 17.18, texte et traduction:

Domine Deus, in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa; et populum tuum, qui repertus est, vidi cum ingenti gaudio: Deus Israel, custodi hanc voluntatem, Domine Deus

«Seigneur Dieu, dans la simplicité de mon cœur j'ai tout donné avec joie; à voir le peuple ici rassemblé, mon bonheur était à son comble: ô Dieu d'Israël, garde cette bonne volonté, Seigneur mon Dieu!»

²⁰⁶ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, pp. 279-280.

6.8 Secrète²⁰⁷

Dubosq remarque dans une note que cette secrète n'en est pas une²⁰⁸. Elle serait tirée d'une collecte du *missel Gélasien*²⁰⁹. On y demande que le secours de Dieu se fasse sentir à tous ceux qui viendront invoquer son Nom dans la maison de prière qu'il vient de bénir.

6.9 Préface

Il y a deux préfaces qui peuvent être utilisées: la préface propre et la préface commune. La première étant réservée à quelques diocèses de France, la seconde seulement sera ici commentée. Il s'agit de la préface commune *Per Quem Majestatem tuam*, préface atrophiée du Missel de Pie V. En effet, la partie centrale de la préface donne habituellement une couleur particulière à la prière eucharistique en l'orientant dans le sens de la fête ou des rites célébrés pendant l'eucharistie. C'est l'œuvre de la rédemption qui y est exaltée et Dieu qui y est remercié. Des traits particuliers d'une fête ou d'un temps liturgique y trouvent leur déploiement. Quand il s'agit d'une préface rituelle, elle met en valeur ce qui est célébré en lien avec le salut offert en Jésus, le Fils de Dieu. Or cette préface commune du Missel de Pie V n'a que le début et la finale sans posséder cette partie centrale. Le missel de Paul VI l'a supprimée en lui substituant six autres préfaces communes d'une bien plus grande

²⁰⁷ Texte et traduction tirée de René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 314:

Deus, qui sacrandorum tibi auctor es munerum, effunde super hanc orationis domum benedictionem tuam, ut ab omnibus in ea invocantibus nomen tuum, defensionis tuæ auxiliium sentiatur.

«Ô Dieu, qui êtes le créateur des Offrandes qui vont vous être consacrées, répandez votre bénédiction sur cette maison de prière; afin que le secours de votre défense se fasse sentir à tous ceux qui viendront y invoquer votre nom.»

²⁰⁸ Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 314, note 1.

²⁰⁹ Cf. *Sacramentarium Gelasianum sive Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ a sancto Gelasio primo, papa. Liber primus, c. XC*, dans *P.L.* 74, col. 1142.

valeur, sans compter toutes celles qui se trouvent ailleurs dans les rituels de la réforme liturgique.

6.10 Communion

Le chant accompagnant la communion est tiré de l'Évangile selon Matthieu²¹⁰. Cette antienne rappelle le respect que l'on doit porter à la maison de prière. Elle montre aussi que «bonne en tous lieux, la prière cependant revêt une efficacité particulière dans les églises consacrées²¹¹», commente Dom Fromage. C'est ainsi qu'on comprenait l'importance du lieu sacré au début du siècle!

6.11 Postcommunion

L'oraison *Quæsumus, omnipotens Deus*²¹² demande à Dieu qu'il écoute tous ceux qui viendront s'adresser à lui dans cette église qui vient de lui être dédiée. Elle est également tirée du *Sacramentaire grégorien*²¹³.

²¹⁰ Cf. Mt 21, 13; 7, 8, texte et traduction:

Domus mea, domus orationis vocabitur, dicit Dominus: in ea omnis qui petit accipit, et qui quærit invenit, et pulsanti aperiatur.

«Ma maison sera appelée une maison de prière, dit le Seigneur: en ce lieu, quiconque demande reçoit, qui cherche trouve, et l'on ouvrira à celui qui frappe.»

²¹¹ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 281.

²¹² Texte et traduction tirée de René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 341:

Quæsumus, omnipotens Deus, ut in hoc loco, quem nomini tuo indigni dedicavimus, cunctis petentibus aures tuæ pietatis accomodes.

«Nous vous en supplions, Dieu tout-puissant, écoutez avec bienveillance tous ceux qui vous imploreront dans ce temple, que, malgré notre indignité, nous venons de dédier à votre nom.»

²¹³ Cf. *Liber Sacramentorum Sancti Gregorii Magni*, dans P.L. 78, col. 160-161.

6.12 Publication de l'Indulgence par le diacre

Juste avant le dernier Évangile, le diacre promulgue au nom de l'évêque l'indulgence d'un an pour ceux qui ont participé à la dédicace et l'indulgence de cent jours pour ceux qui participeront à l'anniversaire de la dédicace. «S. Léon III au IX^e siècle, Alexandre II et le B. Urbain II au XI^e, Innocent III et le 4^e Conc. du Latran au XIII^e siècle, Benoît XI au XIV^e ont accordé ces indulgences ou reconnu l'autorité des évêques sur ce point²¹⁴.» En voici le texte:

Notre très Révérend Père et Seigneur dans le Christ, Monseigneur N., par le grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque (ou Archevêque) de N., donne et accorde à tous ceux qui visiteront cette église et cet autel: aujourd'hui, un an; et au jour anniversaire de cette Consécration, 100 jours de véritable Indulgence, selon la forme usitée dans l'Église.
Priez Dieu pour la prospérité de notre très saint Seigneur N., par la Providence divine Pape N., pour son règne et celui de notre sainte Mère l'Église²¹⁵.

Ainsi s'achève la longue cérémonie de dédicace des églises selon le rituel de 1596. Ce qui nourrissait amplement la spiritualité et la dévotion des gens de la réforme tridentine n'était plus à même de nourrir la spiritualité et la dévotion des gens du vingtième siècle. Ce qui nourrissait les uns lasse bien vite les autres. Les longues cérémonies intéressaient facilement des gens qui ne connaissaient pas la vie rapide de l'époque actuelle. La télévision rend les gens plus exigeants devant les représentations liturgiques qui n'utilisent pas les critères de fonctionnement des «mass-média».

²¹⁴ Th. BERNARD, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 9.

²¹⁵ Texte latin:

Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus N., Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus (vel Archiepiscopus) N., dat et concedit omnibus ecclesiam hanc et altare hoc visitantibus: hodie unum annum; et in die anniversario consecrationis hujusmodi, centum dies de vera Indulgentia in forma Ecclesiæ consueta.

Rogate Deum pro felici statu Sanctissimi Domini nostri N., divina Providentia Papæ N., Dominationis suæ Reverendissimæ et sanctæ Matris Ecclesiæ.

7. SYNTHÈSE

Si on effectue un tableau comparatif des rites de la dédicace du *Pontificale romanum* de 1596 avec le Pontifical romano-germanique, on peut aisément remarquer la différence dans la séquence des rites. Les rites funéraires ont été déplacés et se retrouvent maintenant entre les rites baptismaux et les rites chrismaux:

Pontifical romano-germanique

RITES BAPTISMAUX

- rassemblement du peuple
- litanie des saints
- bénédiction de l'eau et du sel
- procession vers l'église à dédier

- dialogue (ps 23)
- l'évêque entre seul avec deux assistants

- alphabet tracé sur la cendre
- bénédiction de l'eau grégorienne
- aspersion de l'autel (7 tours)
- aspersion des murs intérieurs
- prière de dédicace de l'église

RITES CHRISMAUX

- onction de l'autel
- encensement continu de l'autel
- onction des murs intérieurs
- prière de dédicace de l'autel

RITES FUNÉRAIRES

- entrée des reliques, du clergé et du peuple dans l'église
- déposition des reliques dans la *confessio* de l'autel

Pontificale romanum de 1596

RITES BAPTISMAUX

- sept psaumes de la pénitence
- rassemblement du peuple
- procession vers l'église à dédier
- litanie des saints (première)
- bénédiction de l'eau et du sel
- **aspersion des murs extérieurs**
- dialogue (ps 23)
- l'évêque entre **avec le clergé et le maçon**

- *Veni Creator*
- **litanie des saints (deuxième)**
- alphabet tracé sur la cendre
- bénédiction de l'eau grégorienne
- aspersion de l'autel (7 tours)
- aspersion des murs intérieurs
- prière de dédicace de l'église

RITES FUNÉRAIRES

- **procession vers la chapelle des reliques**
- **levée des reliques et procession de retour vers l'église à dédier et procession autour de l'église**
- entrée des reliques, du clergé et du peuple dans l'église
- déposition des reliques dans la *confessio* de l'autel

- bénédiction des nappes
- vestition de l'autel
- illumination de l'église

RITE EUCHARISTIQUE

- liturgie de la Parole
- liturgie eucharistique

RITES CHRISMAUX

- onctions de l'autel
- encensement continu de l'autel
- onction des murs intérieurs
- prière de dédicace de l'autel
- onction de la base de l'autel
- bénédiction des nappes
- vestition de l'autel

RITE EUCHARISTIQUE

- liturgie de la Parole
- liturgie eucharistique

L'ensemble du rite de la dédicace, si ce n'était de quelques additions mineures, demeure le même tant au niveau du rituel que de sa théologie de l'initiation chrétienne de l'église.

8. LES MODIFICATIONS EFFECTUÉES EN 1961

La longue cérémonie de la dédicace des églises du *Pontifical Romain* de 1596 étant ici exposée, il n'est pas nécessaire de rajouter quelque commentaire. Mais avant la parution du nouveau rituel de la dédicace de 1977, des modifications furent apportées au rituel de la dédicace des églises de 1596. Après les guerres, les reconstructions d'églises et aussi les nouvelles constructions rendaient nécessaire la refonte du rituel devenu trop long pour la capacité d'attention des assistants:

... que de doublets fastidieux: gestes répétés à plusieurs reprises, oraisons multiples pour un même rite ou revenant sans cesse sur les mêmes demandes, tout cela aggravant d'une fatigue psychologique le poids de la fatigue physique due à la durée de l'ensemble! C'est pourquoi de tous côtés les évêques réclamaient cette réforme...²¹⁶

Ce nouvel *Ordo* fut promulgué le 13 avril 1961, mais publié seulement en 1962²¹⁷. Le but de ce travail de recherche n'étant pas de comparer le rituel de 1596 et sa réforme de 1961, la description de ce dernier sera sommaire afin de ne pas allonger inutilement ce chapitre.

²¹⁶ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, pp. 6-7.

²¹⁷ Cf. Pierre JOUNEL, art. "Le nouvel ordo de la dédicace des églises", dans *Notes de Pastorale liturgique*, no 38, Paris, Cerf, 1^{er} mai 1962, p. 25.

Plusieurs commentaires de ce nouveau rituel parurent dans diverses revues après sa promulgation²¹⁸. Il sera facile de commenter les changements effectués.

Un grand principe semble avoir présidé à la refonte de cet *Ordo*: toute répétition devait être supprimée. Cela suffisait à réduire de moitié la cérémonie au dire de Mgr Nabuco, Martimort dira qu'elle fut réduite de près des deux tiers. Heuschen dira pour sa part au sujet des rites de la dédicace:

Ils avaient pris une telle ampleur qu'il était difficile de célébrer dignement la consécration d'une église en moins de cinq heures. Dans cet ensemble, la messe occupait au maximum le cinquième du temps...

La réforme vient d'abrégé considérablement les rites de la Dédicace; leur accomplissement ne dépassera plus les deux heures et demie; la messe occupe un gros tiers de la célébration²¹⁹.

Il n'y a donc aucun rite nouveau, mais une simplification de ce qui existait déjà dans le rituel de 1596.

Le nouvel *Ordo* pour la dédicace doit plutôt être appelé le rite du Pontifical Romain simplifié: aucun rite nouveau n'y est introduit, tous les rites existaient déjà. Quelques uns, très peu, furent supprimés. Aucune des prières n'est nouvelle; quelques-unes ont été quand même revues et abrégées; plusieurs furent simplement éliminées: de quarante collectes, quinze sont restées²²⁰.

La simplification, qui a supprimé tant de surcharges, devrait aider à mettre mieux en valeur les rites qui ont été conservés. Il sera plus facile de donner l'intelligence de signes moins nombreux. Parce qu'ils ne sont pas répétés plusieurs fois, comme dans l'ancien rituel, on comprendra que leur accomplissement revêt plus d'importance²²¹.

²¹⁸ Il s'agit de: Louis HEUSCHEN, ptre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Introd. par Thierry Maertens, 2^e édition revue et augmentée, Bruges, Publications de Saint-André - Basilica, 1963, 180 pages; Pierre JOUNEL, art. "Le nouvel ordo de la dédicace des églises", dans *Notes de Pastorale liturgique*, no 38, Paris, Cerf, 1^{er} mai 1962, pp. 25-30; L. MALDONADO ARENAS, art. "Le rituel de la dédicace et de la consécration des églises", dans *Assemblée du Seigneur* [ancienne série] no 91, Bruges, Publication de Saint-André - Biblica, 1964, pp. 7-22; Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, Paris, Cerf, 1962, pp. 6-37; Mgr Joaquim NABUCO, art. "Le nouveau rituel pour la dédicace des églises", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 43^e année, no 1, Louvain, Abbaye du Mont-César, janv.-mars 1962, pp. 40-45.

²¹⁹ Louis HEUSCHEN, ptre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 122.

²²⁰ Mgr Joaquim NABUCO, *Op. Cit.*, pp. 40-41.

²²¹ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 29.

Un certain appauvrissement des rites sera signalé au passage. Le chapitre quatrième reviendra sur ces appauvrissements en les comparant avec le nouveau rituel.

La cérémonie est alors divisée en trois jours de célébration. Le premier jour est consacré à la pénitence et au jeûne avec la procession des reliques vers la chapelle des reliques pour la vénération, la récitation des matines des martyrs (les trois nocturnes), et enfin la bénédiction de l'eau grégorienne, des vêtements liturgiques et des nappes pour la dédicace. Au second jour commencera la cérémonie de la dédicace qui se célébrera en entier avec l'eucharistie et les premières vêpres. On a introduit l'usage des vêtements violets pour les rites baptismaux, comme c'était l'usage à l'époque. Mais Martimort constate que ce changement de vêtements alourdit la cérémonie:

Le changement de vêtements devient alors fastidieux: malheureusement les réformes opérées ces dernières années n'ont fait qu'en multiplier les occasions, ce qui n'est ni une simplification, ni un progrès²²².

Le troisième jour introduit une nouveauté en permettant la récitation de l'office de la dédicace en son entier. Pendant la dédicace, l'évêque est fortement invité à célébrer lui-même la messe de la dédicace. L'octave de la dédicace est désormais supprimée.

8.1 La vigile de la dédicace

Jean XXIII supprime l'obligation du jeûne. On célébrera toutefois la vigile comme le prévoyait l'ancien rituel de 1596. Il y aura changement en ce qui concerne l'office de la dédicace. Il devait commencer par la célébration de tierce, sans avoir été précédée des matines et des laudes de la fête. Désormais, l'office de la dédicace commencera par les premières vêpres solennelles et se poursuivra le lendemain avec la même solennité. Tout cela est possible pour des chanoines ou des moines. «La veillée liturgique, d'ailleurs, là où

²²² Ibid., p. 9.

elle aura effectivement lieu, ne suffira pas, et sera précédée ou suivie d'autres réunions auprès des reliques, par groupes plus ou moins nombreux²²³.»

8.2 Les rites baptismaux

Les sept psaumes de la pénitence sont supprimés, ainsi que la litanie initiale «dont nous avait accablés, un peu dans tous les rites, Durand de Mende. On a maintenu l'antienne *Adesto* avec l'oraison *Actiones nostras*: cela fait tout de même encore préludes de dévotion, peu cohérents à une action liturgique²²⁴.» Mgr Nabuco fait remarquer ceci au sujet des oraisons:

Il n'y avait pas d'ordre dans les collectes, et leur nombre était excessif: une quarantaine. De plus *quinze*, sans que l'on sache bien pourquoi, étaient précédées du *Flectamus genua*. Il n'y avait pas d'ordre dans les conclusions: vingt-six étaient brèves, quatorze longues²²⁵.

Devant les portes de l'église à consacrer a lieu la bénédiction de l'eau grégorienne. Les rubriques permettent de la bénir la veille. À ce sujet, Martimort fait un plaidoyer en faveur du maintien de la bénédiction dans le cours de la cérémonie²²⁶. Heuschen n'est pas aussi catégorique²²⁷. La position de Martimort semble de loin la meilleure à cause du bien pédagogique des fidèles qui bénéficient de l'enseignement donné par les paroles de la bénédiction.

Martimort aurait aimé n'y voir qu'une simple bénédiction d'eau ordinaire sans toutes les prières d'origines diverses qui constituaient la bénédiction de l'eau grégorienne et qui ne correspondaient pas à la circonstance²²⁸. L'évêque asperge les murs extérieurs sans

²²³ Ibid., p. 11.

²²⁴ Ibid., p. 12.

²²⁵ Mgr Joaquim NABUCO, *Op. Cit.*, pp. 42-43.

²²⁶ Cf. Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, pp. 29-30.

²²⁷ Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 132.

²²⁸ Cf. Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 13.

utiliser de formule: un geste est significatif en lui-même sans être accompagné de parole. Le peuple accompagne l'évêque dans un genre de procession²²⁹. Le psaume 86 et son antienne *Bene fundata est* accompagne le rite. Ce psaume se trouvait après l'effusion des huiles saintes sur toute la table de l'autel dans le rituel de 1596 et il était accompagné de l'antienne *Ecce odor*. Martimort aurait préféré le psaume 23: «Je regrette qu'on n'ait pas mis plutôt le psaume 23, traditionnel dans l'antiquité et en Orient, pour le début de la Dédicace²³⁰.» Puis vient l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus qui in omni loco* qui se trouvait déjà dans le Pontifical rhénan du 10^e siècle. Elle n'est pas tout à fait satisfaisante. L'oraison *Omnipotens sempiterna Deus, qui, per Filium tuum* semblait meilleure, car Dieu y joue au point de vue spirituel le rôle essentiel que jouent les fondations dans le bâtiment²³¹.

Un seul dialogue *Attolite portas* est resté à cause de l'aspersion unique des murs extérieurs. Les douze cierges ne seront allumés qu'après chaque onction des pierres. Ainsi, les onctions des portes changent d'endroit dans la cérémonie et se retrouvent avec les onctions des murs.

L'assistance du peuple à partir du début fut introduite. Les fidèles peuvent maintenant assister à l'action sacrée à partir de l'*Aperite* du commencement. Le rituel de 1596 ne permettait la participation des laïcs qu'à partir de la procession des reliques vers l'église à consacrer. L'aspersion du peuple est supprimée dans ce rituel. Cela dut s'avérer nécessaire à cause de la composition de l'eau grégorienne. L'ancien rituel de 1596 utilisait alors l'eau ordinaire d'aspersion.

Pour l'entrée dans l'église, la strophe *Pax aeterna* fut supprimée ainsi que le *Veni Creator*. La litanie des saints prend place ici comme chant d'entrée au lieu de se trouver parmi les rites funéraires. Les litanies furent abrégées de 111 invocations à 54, si on omet

²²⁹ Cf. Ibid., p. 13.

²³⁰ Ibid., p. 13.

²³¹ Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Op. Cit., p. 133.

les invocations spéciales pour la dédicace. L'oraison *Magnificare* clôture la litanie. Cette oraison «se réfère au thème de l'épiphanie de Dieu dans le temple²³².» On a supprimé la signation de la porte qui faisait triple emploi. Suivent les aspersiones de l'église et de l'autel.

Dans l'ancien rituel, les gestes de l'eau et de l'huile étaient toujours accomplis d'abord sur l'autel avant de se prolonger sur les murs de l'édifice; cet ordre, résultat d'une tradition millénaire, soulignait la place de l'autel, véritable centre et lieu essentiel de l'église. Je ne vois pas comment la nouvelle disposition se justifie²³³.

Heuschen tente d'expliquer la nouvelle position du rituel de 1961:

L'optique du nouveau rituel est l'inverse de celle qui inspirait l'ancien; mais finalement, l'idée exprimée reste à peu près la même. Jadis, avec l'eau bénite, l'huile sainte et l'encens, le pontife, allant du foyer à la périphérie, s'occupait d'abord de la table d'autel, puis de tout l'autel, puis de l'église, comme si, d'un foyer particulièrement concentré, la sainteté rayonnait. Qu'il s'agisse du cheminement excentrique de l'ancien rituel ou du cheminement concentrique du nouveau, l'idée est toujours d'exprimer que, dans l'église consacrée, se trouve un endroit particulièrement saint: l'autel et la table du sacrifice²³⁴.

On a conservé deux aspersiones: celle qui est faite en parcourant l'intérieur de l'église et l'autre en parcourant les deux axes. «Quelques rites ont été supprimés, ainsi l'aspersion aux quatre vents: sud, nord, est, ouest; toutes les onctions du sépulcre; et aussi l'onction de toute la table. D'aucuns auraient voulu les maintenir²³⁵» déclara Mgr Nabuco à cette époque. Telle ne sera pas l'avis des rédacteurs du nouvel *ordo* de 1977. Les psaumes 121 et 86 avec leur antienne (*Hæc est domus Domini et non est hic aliud*) accompagnent les rites. Une seule oraison clôture les rites: *Deus sanctificationum* (l'oraison *Deus qui loca* se retrouvera à un autre endroit). Cette oraison, «qui évoque également la manifestation du Seigneur présent dans le temple, rappelle la prière de Salomon lors de la consécration du

²³² L. MALDONADO ARENAS, *Op. Cit.*, p. 20.

²³³ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 14.

²³⁴ Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 124.

²³⁵ Mgr Joaquim NABUCO, *Op. Cit.*, p. 42.

temple de Jérusalem (1 S 8, 23; 2 Ch 6, 14)²³⁶.» Heuschen aurait aimé y voir introduit ici la bénédiction de la croix de l'autel²³⁷.

Les aspersion de l'autel étaient fixées depuis le vieux *Missale Francorum* des 7^e-8^e siècles. Ces gestes étaient calqués sur ceux qu'accomplissaient Moïse dans l'Exode et le Lévitique²³⁸. De ces gestes, il n'en reste que deux: l'aspersion à l'autel en sept tours avec le chant du psaume 50 est réduite à un seul tour sans chant de psaume, et l'évêque fait aussi cinq croix avec l'eau grégorienne. La triple onction des cinq croix de l'autel fut réduite à une onction simple des cinq croix. Le psaume 42 et l'oraison *Singulare illud propitiatorium* accompagnent le rite. Cette dernière ne convient plus tout à fait au rite selon Martimort: «elle est très belle, mais elle pose des problèmes de critique textuelle et suppose un cérémonial de consécration un peu différent de celui qui a été retenu²³⁹.»

Le nouveau rituel de 1961 place le geste de l'alphabet après celui des aspersion, contrairement à ce qui se faisait dans le rituel de 1596. L'ancien rituel demandait que les alphabets soient écrits sur toute la surface de la nef, ce qui obligeait à ne pas avoir de bancs dans l'église avant la consécration. «Comme en Amérique les sièges des fidèles sont très lourds, il était presque impossible de les enlever pour la consécration. Cette difficulté a disparu²⁴⁰.» Les alphabets ont été réduits de dimension. Le refrain *O quam metuendus est* accompagne le rite, non plus toutefois avec le *Benedictus*, mais avec le psaume 47 qui est un psaume de dédicace, nouvellement introduit dans le rituel. Martimort déclare au sujet de ce rite: «On a bien fait de le conserver: il est une des choses qui suscitent, de la part du public, le plus de curiosité et d'intérêt²⁴¹.» À la fin des rites baptismaux et de la prise de possession de l'église se trouve la première grande préface de dédicace: *Vere dignum...*

²³⁶ L. MALDONADO ARENAS, *Op. Cit.*, p. 20.

²³⁷ Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 135.

²³⁸ Cf. Ex 29, 12-18 et Lv 8, 11.

²³⁹ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 15.

²⁴⁰ Mgr Joaquim NABUCO, *Op. Cit.*, p. 42.

²⁴¹ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 16.

teque suppliciter exorare. Les deux préfaces consécratoires demeurèrent, mais furent raccourcies. Ce maintien s'est fait malgré le principe de suppression des doublets.

8.3 Les rites funéraires

Ici viennent se placer les rites funéraires de la translation des reliques. Bien des chants furent supprimés, ainsi que des oraisons. On chantera les quatre antiennes *O quam gloriosum, Movete, Ecce populus* et *Via sanctorum*. À la chapelle des reliques, l'évêque chante l'oraison *Fac nos Domine*. Pour la procession du retour, les psaumes 149 et 150 sont chantés respectivement avec les antiennes *Istorum* et *Ingedimini*. Le rituel prévoit que les reliques seront portées par des diacres, et non par des prêtres selon les rubriques de 1596²⁴². Arrivé à l'église, le cortège entre immédiatement sans faire le tour de celle-ci. Dès leur arrivée près de l'autel, les reliques sont encensées, ensevelies dans l'autel et la pierre est immédiatement scellée. Les deux antiennes *Sub altare Dei* et *Corpora sanctorum* sont chantées. Toutes les onctions du sépulcre sont heureusement disparues, car elles n'apportaient rien au rite de la translation des reliques. L'oraison *Deus qui ex omni coaptatione* clôture le rite. Cette oraison affirme que «l'Église des saints constitue le vrai temple de Dieu²⁴³.»

8.4 Les rites chrismaux

L'ordre de la cérémonie fut changé: le rituel de 1596 demandait de consacrer l'autel par des onctions avant de consacrer l'église. Le rituel de 1961 inverse l'ordre et demande

²⁴² Cf. *Pontificale romanum, pars secunda*, 1961, no 29: «... diaconi (vel diaconus) dalmatica rubri coloris induti, portantes feretrum cum reliquiis...»

Cf. *Pontificale romanum, pars secunda*, 1596: «... Sacerdotes portantes feretrum cum Reliquiis...»

²⁴³ L. MALDONADO ARENAS, *Op. Cit.*, p. 20.

de consacrer l'église avant l'autel: «il faut premièrement consacrer l'église pour que l'on puisse consacrer l'autel²⁴⁴.»

Au sujet de la formule utilisée pour les onctions, Martimort commente: «À chacune des douze onctions le geste s'accompagne d'une formule — simplifiée certes par rapport à l'ancien rituel, mais dont la suppression aurait été meilleure — et de l'encensement²⁴⁵.»

Le rythme des onctions des murs se trouve scindé par l'onction des montants de la porte «et l'interruption du chant, dans le moment précis où il soulève le mieux la masse des participants, est une grosse erreur du point de vue technique comme du point de vue pastoral²⁴⁶.»

L'oraison *Deus qui in omni loco* conclut l'action liturgique de ces rites. Elle se trouvait auparavant avant la sépulture des reliques. «Son contenu demeure très en dehors de la magnifique perspective qu'ouvrait le rite de l'onction des murs²⁴⁷.»

L'onction de l'autel a subi de très grandes simplifications. Une seule des deux huiles est alors utilisée: le saint-chrême. La disparition de l'effusion de l'huile sur toute la surface de la table est très regrettable, mais sera rétablie dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. Des nombreuses onctions du rituel de 1596 n'ont subsisté que des onctions cruciformes de la table de l'autel, puis sur le front de l'autel et sur les jointures de la table avec les bases. Ce choix est très discutable! Martimort souligne ce fait: «Les dernières onctions auraient pu disparaître sans laisser de regrets, sinon à quelques juristes qui se seraient demandé quelle différence il restait entre l'autel fixe et l'autel portatif²⁴⁸.» Les onctions sont ici également accompagnées d'une formule rituelle comme l'étaient les onctions des murs. La même

²⁴⁴ Mgr Joaquim NABUCO, *Op. Cit.*, p. 43.

²⁴⁵ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 18.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 19.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 19.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 19. Heuschen n'est pas d'accord avec ce point de vue de Martimort. Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 19: «C'est le symbole des noces spirituelles qui unissent la communauté dont cet autel est le cœur, et le Seigneur Jésus qui rendra présent sur cet autel son sacrifice à l'intention de cette communauté.» Heuschen fait auparavant l'apologie de ce maintien des onctions du front et des jointures de l'autel.

remarque faite à ce sujet pourrait être faite ici. Le choix du psaume 44 qui accompagne le rite est excellent, il figurait déjà dans le Pontifical Romain de 1596. Il est emprunté au Pontifical germanique. «Il attire l'attention sur le symbolisme le plus radical de l'autel, signe du Christ, notre seul autel véritable²⁴⁹.»

Un seul encensement demeure après l'onction. L'antienne *Stetit angelus* et l'oraison *Dirigatur oratio mea* évoque le symbolisme de l'encens comme le fait le psaume 140. L'oraison *Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus* était meilleure²⁵⁰. La combustion de l'autel demeure. Elle est accompagnée du chant *Veni sancte Spiritus*. Pendant cette combustion, l'évêque chante la préface *Vere dignum... et ut propensiori* en plus des deux oraisons qui la précèdent. «Déprécatore, elle implore la bénédiction divine, en évoquant le sacrifice d'Isaac type de celui du Christ, et demande que cet autel devienne la table du banquet céleste et ecclésial²⁵¹.»

Après ces prières, il reste à procéder à la vêtue de l'autel. Elle se fait pendant que l'évêque a quitté l'église afin de se vêtir de la chasuble pour la célébration de la messe. Aucun chant n'accompagne le rite qui semble alors n'être qu'un simple détail matériel et non plus un des rites de l'initiation chrétienne. Le répons *Induit* est maintenant remplacé par l'antienne *Confirma hoc Deus*. La salutation du *Benedicamus Domino* demeure.

8.5 Le rite eucharistique

Le rite eucharistique qui apparaissait comme un rite-appendice dans le rituel de 1596 reprend de la valeur dans ce rituel réformé. La messe est qualifiée de «*pars totius ritus*

²⁴⁹ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 20.

²⁵⁰ En plus du lien entre la chrismation de l'autel et le rite eucharistique que fait également l'oraison *Dirigatur* mais de manière implicite, on y faisait un lien entre la prière et l'holocauste à la manière des enfants du livre de Daniel (Dn 3, 38-40), ce que ne fait pas la prière *Dirigatur*.

²⁵¹ L. MALDONADO ARENAS, *Op. Cit.*, p. 21.

*consecrationis*²⁵².» On incite fortement l'évêque à la célébrer lui-même. Ce n'est plus le diacre qui proclame les indulgences²⁵³, mais l'évêque lui-même.

8.6 Remarques au sujet des bénédictions

À la triple bénédiction que donnent habituellement les évêques pour toutes les bénédictions, on substitue la bénédiction simple. En ce qui concerne les signes de croix imprimées dans les anciens rituels:

... les éditeurs de livres liturgiques avaient pris l'habitude, depuis des siècles, sur leur propre initiative, d'ajouter une petite croix partout où on lisait, même dans les oraisons, les mots *benedicere*, *sanctificare* ou *consecrare*. En parcourant les anciens manuscrits on trouve rarement ces petites croix. Le nouvel *Ordo* les a tout simplement enlevées, les ayant laissées seulement dans les formules consécatoires proprement dites, et dans les invocations propres du rite dans les litanies. C'est un retour à une tradition plus saine²⁵⁴.

9. SYNTHÈSE

La réforme liturgique des rites de la dédicace des églises ne s'arrête pas là. Elle s'est poursuivie au-delà du second concile du Vatican. Bien des conclusions pourraient être tirées après avoir parcouru le rituel de 1596 et celui de 1961 pour la dédicace des églises. Certaines ne pourront l'être seulement au chapitre quatrième consacré à la comparaison des deux rituels, celui-ci de 1596 et celui de 1977. Mais déjà apparaît ici le caractère nettement baptismal de la dédicace des églises. Dom Robert décrit très bien cette réalité du rite en

²⁵² «partie intégrale du rite de consécration.»

²⁵³ Quelques indulgences furent ajoutées par Jean XXIII.

²⁵⁴ Mgr Joaquim NABUCO, *Op. Cit.*, p. 42.

parlant de la «dédicace du chrétien», après avoir rappelé par quelques textes de saint Paul que les chrétiens sont le temple de Dieu:

Or, ce temple de Dieu que nous sommes, a eu sa dédicace: le baptême. Le Saint Nom des Trois divines Personnes a été invoqué sur nous, et nous avons été renouvelés, recréés, consacrés à leur service. Jusqu'alors nous étions des créatures difformes, enlaidies par le péché originel, impuissantes à rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû. Mais le baptême a restitué en nous l'image de notre créateur: Dieu se reconnaît et se complaît en nous, il vient y habiter²⁵⁵.

Les aspersion d'eau, les onctions et l'eucharistie célébrée à la toute fin des nombreux rites composant la cérémonie renvoient le chrétien aux cérémonies de l'initiation chrétienne. Les gestes des rites de la dédicace le montrent bien, ces rites sont devenus au cours du Moyen Âge des rites essentiels à cette liturgie. Les paroles accompagnant les gestes d'exorcisme et de prise de possession par Dieu sont autant de rappels aidant à effectuer le parallèle entre ce que le chrétien vit ontologiquement par l'initiation chrétienne et ce qui est vécu par le bâtiment qui est le symbole de l'Église et du chrétien lui-même. Toutefois, les surcharges deviendront un obstacle à la bonne compréhension des rites. La réforme post-conciliaire devait remédier à cet inconvénient majeur.

²⁵⁵ Dom Léon ROBERT, O.S.B., art. "Dédicace", dans *Revue Grégorienne*, 32^e année, no 5, Abbaye de Solesmes, sept.-oct. 1953, pp. 172-173.

CHAPITRE TROISIÈME

ORDO DEDICATIONIS, CAPUT SECUNDUM DE 1977¹

La première réforme de 1961 au sujet du rituel de la dédicace des églises demeura insatisfaisante. En fait, cette première réforme n'était qu'un allègement du rituel de 1596 permettant ainsi de consacrer des églises en plus grand nombre sans lasser les évêques, le clergé et les organisateurs de telles célébrations devenues trop nombreuses après la guerre. Après le concile Vatican II, des critères nouveaux s'ajoutèrent à ce premier critère et obligèrent Rome à effectuer une révision systématique de tout son Pontifical. Cette réforme sera complétée et achevée avec la publication de l'*Ordo dedicationis* en 1977. Le présent chapitre de ce travail de comparaison ne traitera que du chapitre second du nouveau rituel concernant la dédicace des églises n'ayant pas servi au culte. La dédicace des églises prend

¹ *Ordo dedicationis ecclesiae et altaris, Pontificale Romanum ex Decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1977, pp. 31-59.

Rituel de la dédicace, édition typique française, Paris, Desclée, 1988, pp. 17-48.

Pour les traductions du texte latin de l'*Ordo dedicationis* de 1977, on empruntera ordinairement la traduction française liturgique officielle du «rituel de la dédicace». Si la traduction vient d'une autre source, on le signalera.

tout son sens lorsque l'église à dédier n'a jamais servi au culte². L'eucharistie de la célébration de la dédicace de l'église garde alors son caractère de rite d'inauguration. Il serait intéressant de pouvoir traiter de la réintroduction dans ce rituel d'une section consacrée à la dédicace d'un autel sans dédicace de l'église³. Mgr Nabuco, commentant les transformations effectuées en 1961 au rituel de 1596, déclarait ceci: «On a voulu en finir, une fois pour toutes, avec le système, si peu correct, de consacrer l'autel sans la consécration de l'église⁴.» Cette affirmation serait très intéressante à commenter, mais tel n'est pas le but de la présente recherche.

Pour commenter cette partie du rituel, les *prænotanda* constituent une source importante où puiser la théologie sous-jacente aux rites retenus dans l'élaboration de cet *ordo*. Constamment, elles viendront expliquer les rites en en donnant le sens que les rédacteurs ont voulu donner à ce rituel.

1. PRÉLIMINAIRES

Avant de commencer la présentation de l'*Ordo dedicationis* de 1977, il convient de traiter ici de quelques points particuliers sur lesquels il ne sera plus nécessaire de revenir au cours de la présentation. Il s'agit du vocabulaire employé pour désigner cette cérémonie, de l'historique de la réforme liturgique et des *prænotanda* des rituels post-conciliaires.

² Évenou mentionne ce qui vient d'être dit dans une note: Cf. Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, Paris, Cerf, 1978, p. 94, note 8: «Ce qui suit [le commentaire du chapitre II de l'*Ordo dedicationis*] ne concerne que la dédicace d'une nouvelle église, ce qui est le cas normal.»

N.B.: Le souligné et les parenthèses ne sont pas dans le texte d'Évenou.

³ Le rituel de 1961 avait supprimé cette section où on pouvait consacrer un autel sans consécration de l'église.

⁴ Mgr Joaquim NABUCO, art. "Le nouveau rituel pour la dédicace des églises", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 43^e année, no 1, Louvain, Abbaye du Mont-César, janv.-mars 1962, p. 43.

1.1 Dédicace ou consécration?

Avant de commencer l'exposition des principes de la réforme liturgique et la présentation de l'*Ordo dedicationis* de 1977, il convient d'aborder brièvement une question de vocabulaire. Il en sera question aussi dans le quatrième chapitre à la page 184. En effet, l'abbé Maldonado Arenas⁵ soulevait le problème des termes de «dédicace» et de «consécration» dans un article de la collection *Assemblée du Seigneur*⁶. Pour les Romains, il existait une différence de sens entre *consecratio* et *dedicatio*. Mais dès leur entrée dans le vocabulaire chrétien, les deux mots devinrent rapidement synonymes. «Ainsi par exemple dans le *Liber diurnus*, dans le *Sacramentaire gélasien* du VII^e siècle, etc⁷.»

Jean Évenou mentionne ce changement de termes dans son article consacré à la présentation du rituel de 1977:

Le terme de consécration que le Pontifical employait, jusqu'en 1961, pour l'église et l'autel a été, dans les livres réformés, réservé aux personnes. Il a suffi de reprendre les termes traditionnels de dédicace et de bénédiction. La dédicace concerne les lieux destinés au culte de manière permanente et stable: églises, autels fixes; la bénédiction s'adresse également à des lieux consacrés au culte, mais de manière moins exclusive, ou moins publique, si leur usage cultuel est temporaire⁸.

En fait, dans l'actuelle traduction française du rituel de la dédicace des églises, les deux termes de dédicace et de consécration sont demeurés équivalents.

⁵ Parmi les ouvrages qui ont servi de base à l'article de Maldonado, on peut signaler les commentaires et introductions ajoutés par Andrieu aux textes des *Ordines*: Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du Haut Moyen Age*, tome IV : Les textes (suite) (Ordines XXXV-XLIX), "Spicilegium sacrum Lovaniense", Louvain, 1956, pp. 311-413; et Antoine CHAVASSE, *Le Sacramentaire gélasien (Vaticanus Reginensis 316)*, (Sacramentaire presbytéral en usage dans les titres romains au VII^e siècle), [Bibliothèque de théologie], série IV: Histoire de la Théologie, vol. I, Tournai, Desclée et cie, 1958, pp. 37-49; l'ouvrage publié par les moines de Maria-Laach sous le titre *Enkaina* et qui rassemble une série de travaux.

⁶ L. MALDONADO ARENAS, art. "Le rituel de la dédicace et de la consécration des églises", dans *Assemblée du Seigneur* [ancienne série, 91], Bruges, Publication de Saint-André - Biblica, 1964, p. 7.

⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁸ Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, pp. 89-90.

1.2 Historique⁹

Le chapitre premier sur l'historique des rites de la dédicace ne saurait suffire à présenter l'actuel *Ordo dedicationis* puisqu'il se rendait jusqu'au rituel de 1596.

Après le Concile Vatican II, il fallait effectuer une révision profonde des rites de dédicace pour respecter les décrets sur la liturgie demandant la suppression des doublets et l'allègement des rites.

Dès 1964, un groupe de travail était constitué auprès du *Concilium* chargé de l'exécution de la Constitution sur la liturgie, pour la restauration du 2^e livre du Pontifical romain («*De rebus*») contenant la bénédiction ou la consécration des «*res sacræ*»: première pierre d'une église, église elle-même et autel, mais aussi nappes, vases et ornements de l'autel. Mais il semble bien n'avoir préparé aucun schéma. La révision de 1961 apparaissait suffisamment proche, et d'autres travaux de révision plus urgents¹⁰.

Jounel ajoute:

La Commission chargée de mettre en œuvre la rénovation de la liturgie hésita d'abord à entreprendre à nouveau une révision des rites de la dédicace. Mais il lui sembla, à la réflexion, qu'il convenait de rendre ceux-ci plus conformes aux principes directeurs de la Constitution liturgique¹¹.

Un groupe de travail fut constitué en mai 1970 sous la direction de Pierre Jounel pour la réforme du deuxième livre du Pontifical. Dès la même année, des expérimentations furent rendues possibles grâce à l'élaboration d'un projet de rituel. En mars 1972, on approuvait le document intitulé *Ordo dedicationis Ecclesiae et altaris deque aliis locis et rebus sacrandis*¹². En 1973 il fut distribué aux conférences épiscopales et à d'autres organismes de liturgie pour qu'on en fasse l'étude. Il n'était pas encore permis de l'utiliser, bien qu'il le

⁹ Cf. Ibid., pp. 85-90.

¹⁰ Ibid., p. 87.

¹¹ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), (sous la direction de Dominco Sartore et Achille M. Triacca), adapt. franç. sous la direction d'Henri Delhogue, Belgique, Brépols, 1992, p. 267.

¹² Cf. *Pontificale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli P.P. VI promulgatum. Ordo dedicationis Ecclesiae et altaris deque aliis locis et rebus sacrandis, editio typica, Typis polyglottis vaticanis, 1973, 173 pages.*

fut avec l'autorisation de la Congrégation pour le Culte divin, ce qui ajoutait une part d'expérimentation à l'étude¹³. Ce document contenait douze chapitres pour toutes sortes de bénédictions. À la fin de 1973, les Conférences épiscopales étaient invitées à donner les résultats de leur étude: critiques, suggestions et propositions.

Ce n'est qu'après quatre ans que fut promulgué l'actuel *Ordo dedicationis Ecclesiae et altaris*, soit le 29 mai 1977. Le contenu fut réduit à sept chapitres dont voici les titres:

1. La pose de la première pierre ou l'ouverture du chantier d'une église;
2. La dédicace d'une église;
3. La dédicace d'une église où le culte est déjà célébré de manière habituelle;
4. La dédicace d'un autel;
5. La bénédiction d'une église;
6. La bénédiction d'un autel;
7. La bénédiction d'un calice et d'une patène.

Le rituel se concentre ainsi sur les lieux et les objets requis pour l'Eucharistie. Les autres objets et lieux seront traités dans le «Livre des bénédictions». Seul le troisième chapitre est une nouveauté par rapport au projet de 1973. La traduction française de l'*Ordo dedicationis* parut en 1988 sous le titre de *Rituel de la dédicace*.

1.3 Les «prænotanda»

Évenou¹⁴ mentionne que le rituel devra être adapté aux conditions des lieux et aux mentalités des divers pays où la dédicace sera célébrée. Comme tous les livres liturgiques issus de la réforme post-conciliaire, le chapitre deuxième de l'*Ordo dedicationis* est précédé de *prænotanda*. Elles ont pour but de donner le sens des rites tout en fournissant des indications pratiques pour la préparation et l'organisation de la célébration.

¹³ On peut supposer que ce document n'a pas dû être utilisé au Québec puisqu'aucune traduction française n'est disponible.

¹⁴ Cf. Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 91.

2. LES PRINCIPES DE LA RÉFORME LITURGIQUE DE VATICAN II

Les principes de la réforme liturgique sont contenus dans la Constitution *Sacrosanctum Concilium* promulguée le 4 décembre 1963 par les Pères conciliaires assemblés à Rome. Cette seconde section du troisième chapitre en fera l'exposé pour ensuite en tirer des conclusions pratiques qui orientèrent les rédacteurs de l'*ordo* dans leurs travaux.

2.1 La troisième section du chapitre premier de *Sacrosanctum Concilium*

La Constitution conciliaire *De Liturgia*, connue sous le nom de Constitution *Sacrosanctum Concilium*, se divise en sept chapitres traitant tour à tour des aspects divers de la liturgie catholique. Le premier chapitre de la Constitution élabore une série de principes généraux pour la restauration et le progrès de la liturgie. Une première section expose la nature de la liturgie et son importance dans la vie ecclésiale. Une seconde section traite de la nécessité d'une bonne formation liturgique et de la participation active des fidèles à cette forme éminente de la prière chrétienne. La troisième section regroupant les paragraphes 21 à 40 donnent les principes pour la restauration de la liturgie. Les numéros de cette section se rapportant plus directement à la réforme de la liturgie de la dédicace seront très brièvement exposés ici. Deux autres chapitres enfin mentionneront le développement obligé de la vie liturgique à divers échelons dans la vie des Églises particulières.

2.1.1 Les normes générales de la réforme

L'intelligibilité des rites et l'adaptation que la réforme liturgique devra effectuer pour en arriver à ce but est d'abord signalé au numéro 21. Il est dit en effet: «Cette

restauration doit consister à organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient¹⁵.» Les normes générales des numéros 22 à 25 explicitent ce grand principe.

La liturgie doit progresser tout en respectant la tradition: «Afin que soit maintenue la saine tradition, et que pourtant la voie soit ouverte à un progrès légitime, pour chacune des parties de la liturgie qui sont à réviser il faudra toujours commencer par une soigneuse étude théologique, historique, pastorale¹⁶.» Calabuig commentait à ce sujet:

Tous les autres critères se résument en deux points: fidélité au texte et renouveau. Dans cette matière, ceux-ci sont les principes de tout progrès authentique: la fidélité à l'histoire et à la liturgie romaine traditionnelle et aux principes formulés dans les documents de Vatican II; pareille fidélité aux idées-clefs demandant la révision d'œuvres liturgiques post-conciliaires¹⁷.

Respecter la tradition suppose une bonne connaissance de celle-ci. Il ne suffit pas de conserver des rites, il ne suffit pas non plus d'en ressusciter d'autres tombés en désuétude, mais le choix doit se faire en fonction d'un thème qui rappelle le sens profond de cette liturgie.

La Sainte Écriture est remise à l'honneur par le numéro 24 de la Constitution. Les lectures fériale et sanctorale du Missel de Pie V n'offraient guère un choix exubérant de lectures bibliques pour la célébration de la liturgie. Le rituel de la dédicace ne faisait pas exception: deux lectures obligatoires y figuraient.

Le souhait de révision des livres liturgiques que les Pères conciliaires comme les laïcs espéraient, révision qui se poursuit encore ces années-ci, est exprimé au numéro 25.

¹⁵ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 21.

¹⁶ *Ibid.*, 23.

¹⁷ Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *The Dedication of a church and an altar: a theological commentary*, Washington, D.C., United States Catholic Conference, 1980, p. 5:

All other criteria come down to two fundamental points: faithfulness to the text and its renewal. These are the principles that in this field account for all authentic progress: faithfulness to history, to the traditional Roman liturgy, and to the principles formulated in the documents of Vatican II; and similar faithfulness to the key ideas animating the revision of postconciliar liturgical works.

2.1.2 Normes tirées du caractère hiérarchique et communautaire de la liturgie

La participation active des fidèles et les célébrations communautaires sont valorisées aux numéros 26 à 32 de *Sacrosanctum Concilium*. «On soulignera que celle-ci, dans la mesure du possible, doit l'emporter sur leur célébration individuelle et quasi privée¹⁸.» Comme ci-haut mentionné au chapitre premier, la liturgie de la dédicace fut, dès l'origine, une liturgie communautaire où un grand concours du peuple se rassemblait pour célébrer l'inauguration tant attendue des lieux de culte chrétiens. Le numéro 7 des *prænotanda* le mentionne explicitement: «on choisira un jour où les fidèles peuvent venir nombreux, en particulier le dimanche¹⁹.»

2.1.3 Normes tirées de la nature didactique et pastorale de la liturgie

Au sujet des rites eux-mêmes et de leur teneur, le paragraphe 34 vient donner l'explication du préambule du paragraphe 33 de *Sacrosanctum Concilium*:

Les rites manifesteront une noble simplicité, seront d'une bièveté remarquable et éviteront des répétitions inutiles; ils seront adaptés à la capacité des fidèles et, en général, il n'y aura pas besoin de nombreuses explications pour les comprendre²⁰.

Ce court paragraphe cité *in extenso* met en lumière la nécessité de la réforme. Il ne s'agit pas simplement de traduire les textes liturgiques en langue vernaculaire, mais il faut aussi et surtout les raffraîchir afin que les rites eux-mêmes deviennent véritablement accessibles à tous et puissent ne pas créer de lassitude.

La Constitution *De Liturgia* invite les futurs organisateurs des lectionnaires à restaurer «une lecture de la Sainte Écriture plus abondante, plus variée et mieux adaptée²¹.»

¹⁸ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 27.

¹⁹ *Ordo dedicationis*, chapitre II (*O.D.*, c.II), no 7: «... eligatur dies quo fideles frequentiores convenire possint, præsertim dies dominica.»

²⁰ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 34.

Cf. Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 87.

Cf. Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 268.

²¹ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 35/1.

Le numéro 35 où il est question de cette réorganisation des lectionnaires porte l'accent sur le lien intime qui doit exister entre le rite et la parole dans la liturgie. Des adaptations aux diverses cultures de l'Église catholique seront désormais favorisées, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique²².

2.2 Le chapitre troisième de *Sacrosanctum Concilium*

Ce chapitre traite plus spécialement des sacrements et des sacramentaux dont fait partie le rite de la dédicace des églises. Il n'est pas nécessaire de faire le tour de tous les paragraphes de ce troisième chapitre. Le numéro 60 seulement concerne les sacramentaux et leur donne le sens profond.

Ce sont des signes sacrés par lesquels, selon une certaine imitation des sacrements, des effets surtout spirituels sont signifiés et sont obtenus par la puissance impérative de l'Église. Par eux, les hommes sont disposés à recevoir l'effet principal des sacrements, et les diverses circonstances de la vie sont sanctifiées²³.

Des conclusions au sujet du respect des normes conciliaires seront tirées à la fin de ce chapitre.

3. PRÉLIMINAIRES À LA CÉLÉBRATION PROPREMENT DITE²⁴

Au lieu de célébrer l'office du commun des martyrs comme le prévoyait l'ancien rituel, le nouvel *ordo* demande que soit déjà célébré l'office de la dédicace dès les vêpres de la veille au soir. Déjà le mystère de la dédicace du lendemain est commencé par la

²² Cf. Ibid., 37-40.

²³ Ibid., 60.

²⁴ Cf. *O.D.*, c.II, no 10.

célébration de la solennité liturgique de l'Office divin. Au lieu d'attendre à l'office qui suivra la dédicace de l'église, peu importe l'heure²⁵, l'Église anticipe cette joie de célébrer son Corps mystique.

Si le rite de la déposition des reliques est prévu dans la célébration du lendemain, il est bon d'organiser une veillée de prière auprès des reliques. Pour ce faire, on prendra l'office des lectures du propre ou du commun du saint dont les reliques sont exposées à la vénération avant d'être ensevelies dans l'autel.

4. LES RITES D'OUVERTURE

La communauté est invitée à prendre une part active et entière à la célébration de la dédicace de leur église. C'est elle en effet qui sera invitée à se rassembler dans ce nouvel édifice voué exclusivement au culte. Christol souligne deux principes importants dans l'élaboration de la liturgie de la dédicace. Il donne ces éléments en faisant ressortir la portée symbolique de la fonction du bâtiment-église:

Deux éléments importants sont à souligner tout de suite; ils seront toujours indispensables, implicitement ou explicitement. Une dédicace d'église implique, signifie, exprime la dimension fonctionnelle de cet édifice; or une église a deux raisons d'être:

— le rassemblement de la communauté: signe sensible de l'unité et de la charité, fondements de l'Église, et commandement du Christ (Jn. 15, 9-14.17; 17, 22-23) et assurance de la présence du Christ en son Église (Mt. 18, 19-20);

— la célébration de l'Eucharistie: à la fois sacrifice expiatoire (mémorial du sacrifice de la Croix) en vue du Salut du monde, et sacrifice de communion par lequel les disciples sont membres du Christ chaque jour davantage, plus intimement.

D'où, deux éléments indispensables, dès le 4^e siècle au moins: célébration eucharistique et grand concours de peuple; avec les dimensions indispensables: action de grâces, joie, communion fraternelle.

²⁵ Dans l'ancien rituel, il s'agissait de l'office de Tierce, peu importe l'heure du jour.

C'est ici qu'apparaît la note essentielle séparant la dédicace chrétienne de la dédicace païenne ou juive²⁶.

Voilà pourquoi il est préférable de célébrer la dédicace des églises le Jour du Seigneur²⁷. Elle est présidée par l'évêque du diocèse où se trouve ce nouveau lieu de culte²⁸. Ce dernier est entouré des prêtres qui ont la charge de la communauté qui s'y rassemble²⁹.

Trois possibilités sont offertes pour accomplir le rite d'entrée dans l'église dont les portes sont demeurées closes³⁰:

- 1) La *procession* vers l'église à consacrer³¹: le peuple se rassemble dans une église voisine ou dans un autre endroit adapté d'où la procession partira vers l'église à consacrer.
- 2) L'*entrée solennelle*: la communauté se rassemble à la porte de l'église à dédier.
- 3) L'*entrée simple*: la communauté se rassemble dans l'église, l'évêque et les ministres sortent de la sacristie, comme d'habitude.

De ces trois formes d'entrée, la première sera la plus favorisée, et c'est elle qui sera décrite dans ce travail de recherche. On propose la deuxième manière seulement «si la procession est impossible ou ne semble pas opportune³².»

Le peuple se rassemble dans un lieu approprié d'où la procession partira. Le numéro 29 des *prænotanda* conseille de se réunir dans une église voisine. Le symbolisme est parlant. Calabuig souligne cet aspect en montrant que la lumière vient de la lumière, la foi naît de la foi, une communauté chrétienne est engendrée par une autre communauté chrétienne, d'où le départ d'une église vers une autre³³. Ayant salué le peuple en disant:

²⁶ Bernard CHRISTOL, art. "L'anniversaire de la Dédicace", dans *Liturgie O.C.S.O.*, no 22, publiée par la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.), 1977, p. 210.

²⁷ Cf. *O.D.*, c.II, no 7.

²⁸ Cf. *Ibid.*, no 6.

²⁹ Cf. *Ibid.*, no 9.

³⁰ Cf. *Ibid.*, no 11.

³¹ Le texte français traduit «*procession* vers l'église à consacrer», mais le texte de l'*ordo dedicationis* dit plutôt «*processio ad ecclesiam dedicandam*».

On semble employer le verbe *consecrare* comme synonyme du verbe *dedicare*. On a vu dans le chapitre premier qu'il existait une différence entre les deux termes *consecratio* et *dedicatio* tant en latin qu'en grec. Les deux termes vinrent à se confondre dans le vocabulaire latin des chrétiens. Cette synonymie se perpétue encore dans la langue française alors que l'*ordo* emploie le terme *dedicatio* et *dedicare*.

³² *O.D.*, c.II, no 36: «*Si processio fieri non potest vel haud opportuna videtur,...*»

³³ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 7.

«Que la grâce et la paix, dans la sainte Église de Dieu, soient toujours avec vous³⁴», l'évêque s'adresse au peuple rassemblé. Dès cette monition, il fera ressortir le but de la célébration: la dédicace de l'église par la célébration du sacrifice du Seigneur. Parole de Dieu, communauté, baptême, eucharistie, autel, charité et temple spirituel trouveront leur place dans cette monition. L'ensemble des rites de la cérémonie qui commence sont alors exposés très brièvement à l'assemblée. Après cette monition, l'évêque reprend la mitre et la crosse et l'on part en procession sans encens ni autre luminaire que ceux qui entourent les reliques, le cas échéant. L'ordre processionnel est alors demandé³⁵. Le psaume 121 est chanté pendant la procession. Ce psaume chante la joie de se rendre à la Ville sainte, au temple de Jérusalem. Il convient très bien à ce rite de procession vers la nouvelle église, symbole de l'assemblée et de la future Jérusalem.

Aux portes de l'église, on remet symboliquement l'église à l'évêque avant d'y entrer³⁶. On lui présente, «suivant les circonstances et les usages locaux, soit les clés, soit le plan ou la maquette de l'église, soit un livre qui décrit le déroulement des travaux et qui indique les noms des artisans de l'ouvrage³⁷.» «L'évêque invite le responsable pastoral de l'église à ouvrir la porte de l'édifice³⁸.» Calabuig y voit le signe d'une réalité supérieure: le pasteur est invité à ouvrir les portes de l'Église à tous ceux qui lui sont confiés³⁹. Aucune formule n'accompagne ce geste. Tous entrent dans l'édifice au chant du psaume 23.

³⁴ *O.D.*, c.II, no 30: «*Gratia et pax sit omnibus vobis in Ecclesia sancta Dei.*»

³⁵ Ordre processionnel: porte-croix en tête, suivi par les ministres, les reliques entourées de flambeaux, les prêtres concélébrants, l'évêque suivi de deux diacres et, enfin, les fidèles. La place de la croix en tête de la procession mérite d'être expliquée: tous nous suivons la croix du Christ qui nous mène à la Jérusalem céleste: Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 9.

³⁶ Cf. *O.D.*, c.II, nos 33, 40 et 47: le même texte expliquant ce rite de la remise de l'église à l'évêque se retrouve dans les trois formes d'entrée.

³⁷ *Ibid.*, no 33: «... *pro rerum et locorum adiunctis, vel instrumenta iuridica possessionis ædificii vel claves vel formam ædis vel librum in quo "iter" operis descriptum est et nomina eorum, qui ei præfuerunt, necnon opificum indicata sunt.*»

La traduction française omet de mentionner les «*instrumenta iuridica possessionis ædificii*», les «documents juridiques de possession de l'église».

³⁸ *Ibid.*, no 33: «*Deinde Episcopus hortatur presbyterum, cui munus pastorale ecclesiæ commissum est, ut ecclesiæ portam aperiat.*»

³⁹ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 11.

Calabuig donne quelques utilisations de ce psaume⁴⁰. Ce dernier était utilisé pour chanter l'entrée de l'Arche d'Alliance dans la tente dressée à Jérusalem par David. Il est utilisé aussi pour rappeler l'entrée du Christ au ciel lors de son Ascension. Il est ici utilisé pour signifier la prise de possession de la nouvelle église par le Seigneur.

Deux rites facultatifs peuvent prendre place à ce moment⁴¹. Le premier rite concerne l'ouverture des portes: l'évêque «peut frapper la porte avec sa crosse en disant: "Ouvrez-vous, portes éternelles, laissez entrer le roi de gloire!" Et l'on ouvre la porte.» Ce geste et cette parole peuvent mettre en lumière le rite de prise de possession et d'entrée solennelle qui est vécu alors par la communauté. À ce sujet, Calabuig, commentant le nouvel *Ordo dedicationis*, souligne que ce rite fut supprimé pour éviter ce qui peut être théâtral dans la cérémonie⁴². Le second rite est la *consignatio* du seuil de la porte. L'évêque trace un signe de croix avec sa crosse en disant «Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.» Après quoi il entre, suivi de toute l'assemblée.

L'évêque prend place au siège présidentiel et il bénit l'eau avec laquelle il aspergera successivement le peuple, les murs et l'autel en parcourant les lieux au chant du *Vidi*

⁴⁰ Cf. Ibid., pp. 11-12.

⁴¹ Cf. *Rituel de la dédicace*, chapitre II, no 33: le texte ne paraît pas dans l'*Ordo dedicationis*. Évenou mentionne en 1978 la possibilité d'ajouter des anciens rites: Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 96: «Si tel ou tel geste apparaissait comme parlant dans certaines régions, rien sans doute n'empêcherait telle conférence épiscopale de la réintroduire dans le cadre des adaptations prévues.»

Cf. VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 38 et 63b:

Servata substantiali unitate Ritus romani, legitimis varietatibus et aptationibus ad diversos cœtus, regiones, populos, præsertim in Missionibus, locus relinquatur, etiam cum libri liturgici recognoscuntur...

Iuxta novam Ritualis romani editionem, Ritualia particularia, singularum regionum necessitatibus... accommodata, a competenti ecclesiastica auctoritate territoriali...

... on admettra des différences légitimes et des adaptations à la diversité des assemblées, des régions, des peuples, surtout dans les missions, même lorsqu'on révisera les livres liturgiques...

En suivant la nouvelle édition du rituel romain, des rituels particuliers, adaptés aux nécessités de chaque région,... seront préparés au plus tôt par l'autorité ecclésiastique qui a compétence sur le territoire...

Cf. *CIC 1983*, can. 838, §2-3; cf. can. 1167, §1. Le code de droit canonique donne les balises à observer dans l'application de ces règles.

⁴² Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 7.

*aquam*⁴³. Les *prænotanda* ne disent rien de spécial sur ce rite⁴⁴. Le texte est une citation de la vision du Temple par le prophète Ezéchiel⁴⁵. Le prophète y voyait l'eau sortir du temple nouveau. Cette source irriguait le désert, assainissant sur son passage les eaux de la Mer Morte et abreuvant des arbres portant chaque mois des fruits, arbres dont le feuillage sera un remède. En Carême, on emploiera le chant *Dum sanctificatus*⁴⁶, tiré aussi d'Ezéchiel⁴⁷. La rubrique, l'invitation à la prière et la prière elle-même mettent très bien en évidence la correspondance du rite de l'aspersion fait sur les fidèles et sur l'église avec le sacrement du baptême et avec le rite pénitentiel. Le lien est fait entre cette prière et la lettre aux Romains⁴⁸ qui met en lumière le rapport entre l'immersion du chrétien dans l'eau et la mort-résurrection dans le Christ. On y mentionne aussi que le peuple de Dieu est devenu temple de l'Esprit par le baptême.

Il n'est plus question dans le nouvel *ordo* de faire des exorcismes comme on le faisait dans l'ancien rite de 1596. Seuls les aspects baptismaux et pénitentiels sont retenus. Donner l'aspersion à l'assemblée et à l'édifice serait une solution de compromis pour certains. D'autres voient dans ce rite la réalisation symbolique de la création rachetée dans le Christ, sauvée des puissances du mal⁴⁹. Cela semble manquer de prudence aussi

⁴³ Cf. *O.D.*, c.II, no 49:

Vidi aquam egredientem de templo, a latere dextro, alleluia; et omnes, ad quos pervenit aqua ista, salvi facti sunt, et dicent: Alleluia, alleluia.

J'ai vu l'eau sortir du temple, du côté droit, alléluia; et tous ceux vers qui parviendra cette eau seront sauvés, et diront: Alléluia, alléluia.

N.B.: Traduction de l'auteur.

⁴⁴ Cf. *O.D.*, c.II, no 11.

⁴⁵ Cf. Ez 47, 1.

⁴⁶ Cf. *O.D.*, c.II, no 49:

Dum sanctificatus fuero in vobis, congregabo vos de universis terris, et effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris; et dabo vobis spiritum novum.

Je sanctifierai mon grand nom... Alors je vous prendrai parmi les nations... Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés de toutes vos souillures... Et... je mettrai en vous un esprit nouveau.

N.B.: Traduction française de l'auteur.

⁴⁷ Cf. Ez 36, 23...26.

⁴⁸ Cf. Rm 6, 1-8. Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 14.

⁴⁹ Cf. Rm 7, 14-25; Gal 5, 17.

longtemps que le problème des exorcismes et des bénédictions des choses demeurent sans solution⁵⁰. La solution actuelle de l'*ordo* donne à l'humanité la place centrale sans oublier les choses de ce monde⁵¹. Dans l'*ordo*, il n'y a donc plus d'exorcisme avant la bénédiction pour arracher l'objet à l'usage profane, objet alors voué au monde et à son prince.

Le *Gloria in excelsis* et la collecte *Omnipotens sempiterna Deus, effunde*⁵² clôturent les rites d'ouverture. Cette collecte met en relief la grâce répandue par Dieu et la célébration de la liturgie de la Parole et des sacrements qui affermissent le cœur des fidèles qui invoquent le Seigneur. Le lien entre les sacrements de l'initiation chrétienne et les sacrements en général est donc évoqué ici. Le texte de cette collecte est tiré d'une secrète du Sacramentaire Gélasien ancien⁵³ et elle est traditionnelle dans le rite de dédicace. Toutefois, le début fut changé et on y apporta des ajouts⁵⁴.

5. LA LITURGIE DE LA PAROLE

La liturgie de la Parole gagne dans le nouvel *ordo* un rôle dédicatoire qu'elle ne semblait pas avoir dans le rituel de 1596:

Il ne s'agit pas seulement de faire découvrir le symbolisme des actions sacrées en projetant par avance sur elles la lumière de la parole de Dieu,

⁵⁰ Or, le rituel des bénédictions, édition typique en langue latine, fut promulgué le 31 mai 1984, et il n'y est pas question d'exorcisme.

⁵¹ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, pp. 13-14.

⁵² Cf. *O.D.*, c.II, no 52:

Omnipotens sempiterna Deus, effunde super hunc locum gratiam tuam, et omnibus te invocantibus auxilii tui munus impende, ut hic verbi tui et sacramentorum virtus omnium fidelium corda confirmet.

Dieu éternel et tout-puissant, répands ta grâce sur cette église et viens en aide à tous ceux qui t'invoquent: que la puissance de ta Parole et des sacrements affermissent la foi au cœur de tous les fidèles.

⁵³ Cf. *Sacramentarium Gelasianum sive Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ a sancto Gelasio primo, papa. Liber primus*, dans *P.L.* 74, col. 1142.

N.B.: Le verbe *ostendere* de Sacramentaire gélasien fut remplacé par *impendere* dans l'*Ordo dedicationis*.

⁵⁴ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 16.

comme on le fait pour la célébration des sacrements et des bénédictions majeures, mais de manifester que la proclamation de la Parole et la participation au corps et au sang du Seigneur sont constitutives de l'Église des vivants. La première proclamation de la parole de Dieu dans le nouvel édifice constitue en elle-même un rite de dédicace: l'évêque fait l'ostension solennelle du lectionnaire au peuple avant de le remettre au lecteur.⁵⁵

La Parole de Dieu est efficace en elle-même et c'est elle qui fait naître la foi dans les cœurs: «La Parole de Dieu scrute les cœurs et crée dans les fidèles les conditions nécessaires pour s'offrir à Dieu dans le sacrifice du Christ et pour accomplir la volonté du Père à l'imitation du Christ⁵⁶.» L'évêque remet le lectionnaire au lecteur, en souhaitant «que résonne toujours en ce lieu la parole de Dieu⁵⁷.» Calabuig⁵⁸ souligne que l'expression *in Ecclesia* utilisée dans cette monition fait référence à la première lettre de saint Pierre⁵⁹. Cette lettre montre que l'Esprit agit dans la communauté qui est le lieu de la sanctification.

5.1 Première lecture⁶⁰

«Le Lectionnaire romain a retenu les plus marquants des textes bibliques utilisés pour la dédicace dans les diverses familles liturgiques. Il offre vingt et une péripocopes, onze pour la dédicace d'une église et dix pour celle d'un autel⁶¹.» La première lecture alors proclamée raconte «le récit de la première "liturgie de la parole", célébrée à Jérusalem par

⁵⁵ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 267.

⁵⁶ CHENGALIKAVIL, Luke, "La dedicazione della chiesa e dell'altare (Parte seconda)", dans *Anàmnesis: Introduzione storico-teologica alla Liturgia*, tome 7: *I sacramentali e le benedizioni*, Genova, Casa Editrice Marietti, 1989, p. 94: «La parola di Dio scruta i cueri e crea nei fedeli le condizioni necessarie per offrirsi a Dio nel sacrificio di Cristo e per compiere la volontà del Padre ad imitazione di Cristo.»

⁵⁷ *O.D.*, c.II, no 53: «*Semper resonet in hac aula Dei verbum...*»

⁵⁸ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 17.

⁵⁹ Cf. 1 P 1, 23.

⁶⁰ Cf. Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 270: «Alors que le Lectionnaire propose quatre lectures vétérotestamentaires pour l'anniversaire de la dédicace, il en a retenu une seule, dont la proclamation est obligatoire, pour le jour où elle est célébrée.»

⁶¹ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, pp. 269-270.

Esdras au retour de l'exil (*Neh* 8, 1-4a.5-6.8-10)⁶².» La lecture relate «le passage de Néhémie où est décrit le peuple de Jérusalem rassemblé auprès du scribe Esdras pour entendre proclamer la loi de Dieu⁶³.» Jounel ajoute une note très intéressante sur ce choix de la première lecture:

En écartant ce jour-là les textes relatifs à la dédicace du premier Temple par Salomon, pour faire revivre à l'assemblée des fidèles le rassemblement du peuple de Jérusalem au pied de la tribune où le scribe Esdras lit les paroles de la Loi, la liturgie souligne une discontinuité: l'édifice destiné à l'assemblée chrétienne n'est pas l'héritier du Temple, où reposait la Gloire de Dieu. La Gloire de Dieu repose désormais sur le peuple lui-même, écoutant son Seigneur au jour qui lui est consacré et faisant de la joie du Seigneur son rempart⁶⁴.

Le temple, ce ne sont plus les pierres, mais les fidèles baptisés. Ce passage doit être lu avec l'idée que c'est la Parole de Dieu qui crée la communauté ecclésiale. Calabuig souligne que la communauté d'Israël naît lors de la réception et de la proclamation de la Loi⁶⁵. Par ce rite de la lecture de Néhémie où on raconte la réception de la Loi par le Peuple d'Israël, l'Église célèbre sa propre naissance par l'accueil de la Parole de Dieu.

5.2 Psaume responsorial

Le chant du psaume responsorial 18B, 8-9,10,15 avec le refrain «Tes paroles, Seigneur, sont esprit et vie» vient répondre à cette première proclamation de la parole⁶⁶. Il chante la perfection de la Loi divine. Rien n'indique dans l'*Ordo dedicationis* que le chant

⁶² Pierre JOUNEL, "La dédicace des églises", dans *L'Église en prière*, tome 1, *Op. Cit.*, p. 233. L'*ordo dedicationis* mentionne au numéro 12 que cette lecture est lue en tout temps, même au temps pascal, alors qu'on doit plutôt lire en cette période les Actes des Apôtres.

⁶³ *O.D.*, c.II, no 12: «... locus Nehemiæ quo describitur populus Ierusalem apud Esdram scribam congregatus ad legis Dei proclamationem audiendam.»

⁶⁴ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 270.

⁶⁵ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 18.

Cf. *Ibid.*, p. 16: «The word calls the community into being. The community is born of the word, is nourished by it, and grows and develops by means of it.»

⁶⁶ *O.D.*, c.II, no 54: «*Verba tua, Domine, spiritus et vita sunt.*»

du graduel ne peut être chanté, toutefois, ce chant ne figure pas dans la liste des chants en appendice⁶⁷.

5.3 Deuxième lecture

La deuxième lecture est au choix⁶⁸. Elle est empruntée au lectionnaire rituel pour la dédicace qui en comporte quatre en plus de deux lectures spéciales pour le temps pascal.

«Les lectures apostoliques développent la parabole de l'Église édifiée⁶⁹.»

- 1) La première lettre aux Corinthiens (3, 9b-11.16-17): Paul affirme que le peuple chrétien est le temple que Dieu construit.
- 2) La lettre aux Éphésiens (2, 19-22): Le Christ est la pierre d'angle sur laquelle est édifiée l'Église.
- 3) La lettre aux Hébreux (12, 18-19.22-24): On y célèbre la fête éternelle dans la cité du Dieu vivant.
- 4) La première lettre de saint Pierre (2, 4-9): Cette lecture proclame que l'Église est un temple de pierres vivantes.

Au temps pascal, l'Apocalypse est à l'honneur tant à la messe qu'à l'office divin. On aura soin de prendre des textes tirés de ce livre:

- 1) L'Apocalypse (21, 1-5a): L'Église est la Jérusalem nouvelle.
- 2) Un second texte de l'Apocalypse (21, 9b-14): La gloire de la cité sainte est fondée sur les douze Apôtres.

⁶⁷ On peut substituer le chant du graduel *Locus iste* du *Graduale Romanum* au chant du psaume responsorial. Cf. *Institutio generalis Missalis Romani*, éd. du 27 mars 1975, ch. 1, no 36:

La première lecture est suivie du psaume responsorial, ou graduel, qui fait partie intégrante de la liturgie de la Parole... Si l'on chante, en dehors du psaume marqué dans le Lectionnaire, on peut prendre soit le graduel du Graduel romain, soit le psaume responsorial ou alléluatique du Graduel simple, tels qu'ils sont libellés dans ces différents livres.

⁶⁸ Cf. *O.D.*, c.II, no 12: Le choix de la deuxième lecture et de l'Évangile se fera dans le «Lectionnaire rituel», pp. 595-596.

⁶⁹ Pierre JOUNEL, «Dédicace des églises et des autels», dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 270.

5.4 Évangile

Le rituel propose un choix de quatre péripocopes évangéliques pour accompagner la dédicace des églises:

- 1) En Matthieu (16, 13-19): C'est la confession de saint Pierre qui est proposée: «Sur cette pierre je bâtirai mon Église». L'image de l'Église-édifice est encore appliquée ici.
- 2) En Luc (19, 1-10): L'aventure du publicain Zachée, la parole du Christ «Aujourd'hui il faut que j'aie demeuré chez toi» et la conversion du pécheur sont annoncées. Elle est «d'une portée moindre⁷⁰» pour sa signification. Mais elle figurait dans le rituel de 1596 et elle a été conservée.
- 3) En Jean (2, 13-22): La péripocope raconte l'épisode où Jésus, chassant les vendeurs du Temple, enseigne que son corps est le nouveau temple de Dieu.
- 4) En Jean (10, 22-30): L'événement raconté est celui où Jésus enseigne dans le Temple à la fête de la Dédicace: L'Église n'est pas ici un édifice, mais le troupeau des brebis auxquelles le Bon Pasteur donne la vie éternelle.

Pour la proclamation de l'Évangile, «on ne porte ni luminaire ni encens⁷¹.»

L'homélie de l'évêque et le *Credo* concluent la liturgie de la Parole. L'évêque fait ressortir la signification des rites qui sont sur le point d'être célébrés⁷². Il n'y a aucune homélie-type proposée à l'évêque.

⁷⁰ Ibid., p. 270.

⁷¹ *O.D.*, c.II, no 54: «*Ad Evangelium non portantur luminaria nec incensum.*»

On veut réserver la première oblation d'encens à l'autel qui sera «consacré» par l'onction d'huile au cours de la célébration. Avec l'ancien rituel de 1596, la messe se célébrait après les rites de dédicace, ce qui donnait la possibilité d'utiliser l'encens à l'Évangile et pendant la préparation des dons. Il est à noter que l'emploi de l'encens était alors multiplié. Plusieurs rites s'accompagnaient d'une oblation d'encens. Ce n'est plus le cas dans le nouvel *ordo*. L'encensement revêt alors une signification particulière: il est signe de la présence sanctifiante du Christ par la consécration toute «fraîche» de l'autel. L'*ordo* donne pour sa part une autre signification: cf. no 16 des *prænotanda*.

⁷² Cf. *O.D.*, c.II, nos 13 et 55.

6. LA PRIÈRE DE DÉDICACE ET LES ONCTIONS

Pendant cette liturgie, aucune prière ne conclura les rites, la litanie des saints exceptée. Une monition précédant chacun des rites se fera sous forme de prière ou de courte explication⁷³.

6.1 Litanie des saints et déposition des reliques

La chant de la litanie des saints ouvre cette partie importante de la célébration. Évenou se réjouit de la place qu'occupe la litanie dans la célébration de la dédicace du nouvel *ordo*:

On appréciera davantage le déplacement des litanies des saints; au lieu de les chanter en entrant dans l'église, comme depuis 1961, elles trouvent leur lieu tout à fait indiqué après la liturgie de la Parole et avant que ne commencent les rites propres de la dédicace⁷⁴.

Calabuig⁷⁵ mentionne que la place traditionnelle de la litanie était pendant l'entrée des fidèles dans l'église. Elle devenait le signe de l'Église en pèlerinage, se confiant dans l'intercession des saints dont elle transportait les reliques. La nouvelle place de la litanie des saints laisse le psaume 23 accompagner l'entrée des fidèles dans l'église à dédier. Plutôt que d'omettre le rite du chant de la litanie, les rédacteurs de l'*Ordo dedicationis* ont préféré lui donner une autre place dans la célébration. On lui donna une place traditionnelle selon certains *Ordines* du *Pontifical Romain*⁷⁶. Elle constitue alors une prière intense de supplication. On y a aussi introduit des intercessions spéciales pour l'église qui est dédiée.

⁷³ Il n'y a qu'un endroit où l'explication peut prendre la forme d'une prière: l'onction de l'autel et des murs de l'église. Cf. *O.D.*, c.II, no 63. (Il y a aussi au no 66)

⁷⁴ Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 96.

⁷⁵ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 18.

⁷⁶ Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome IV, *Op. Cit.*, p. 399: Il s'agit de l'*Ordo Romanus XLII*, no 7, qui date de la seconde moitié du 8^e siècle.

Cet emploi de la litanie des saints est une bonne manifestation de l'Église céleste qui est unie à ceux qui célèbrent la dédicace d'une église terrestre⁷⁷.

L'évêque conclura par l'oraison *Supplicationes nostras*⁷⁸. Il demande à Dieu de faire de cet édifice «une demeure de grâce et de salut, où le peuple chrétien se rassemble dans l'unité⁷⁹» pour adorer Dieu en esprit et en vérité et pour se construire dans la charité. Cette oraison, de facture nouvelle⁸⁰, se réfère à l'Évangile de Jean⁸¹ dans sa seconde partie. En parlant des litanies, Évenou signale ceci:

Il est précisé, comme à la veillée pascale, que pendant la cinquante-pascale et le dimanche, on les chante debout, en signe de résurrection — et pour respecter une prescription, longtemps négligée, du 1^{er} concile de Nicée⁸².

Après ce chant, s'il est prévu de le faire, on procède à la déposition des reliques dans le sépulcre de l'autel, que scelle un maçon. Les antiennes *Sub altare Dei* et *Corpora sanctorum* avec le psaume 14 accompagnent le rite de sépulture. La première antienne demande au saint d'intercéder pour l'Église. La deuxième antienne, qui se trouvait dans le rituel de 1961, est tirée de l'Office des martyrs. Le choix du psaume 14 est dicté par la déposition elle-même: on utilise dans ce psaume un verset au sujet de la tente⁸³: «Seigneur, qui séjournera sous ta tente? Qui habitera ta sainte montagne?» On fait cette déposition «pour signifier que le sacrifice des membres du Corps trouve sa source et son modèle dans

⁷⁷ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 19.

⁷⁸ *O.D.*, c.II, no 60:

Supplicationes nostras, quæsumus, Domine, intercessione beatæ Mariæ Virginis et omnium Sanctorum, propitiatus admitte, ut hæc ædes tuo nomini dicanda domus fiat salutis et gratiæ, ubi christianorum plebs, in unum conveniens, te adoret in spiritu et veritate et se ædificet in caritate.

«Seigneur notre Dieu, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, accueille nos prières: que cet édifice que nous allons te dédier devienne une demeure de grâce et de salut, où le peuple chrétien se rassemble dans l'unité, t'adore en esprit et en vérité et se construise dans la charité.»

⁷⁹ *Ibid.*, no 60: «... domus fiat salutis et gratiæ, ubi christianorum plebs, in unum conveniens, te adoret in spiritu et veritate et se ædificet in caritate.»

⁸⁰ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 19.

⁸¹ Cf. Jn 4, 23.

⁸² Jean ÉVENOU, art. «Le nouveau rituel de la dédicace», dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 96.

⁸³ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 23.

le sacrifice du Chef⁸⁴.» Aucune parole de l'évêque n'accompagnera ce rite de déposition. C'en est fini de l'abondance de parole de l'ancien rituel. Calabuig fait remarquer que le schéma de la célébration respecte bien l'usage des célébrations antiques telles que rapportées par Ambroise de Milan à sa sœur Marcellina⁸⁵: vigile de prière, translation solennelle et déposition.

6.2 Célébration facultative de la déposition des reliques

L'abbé Maldonado Arenas fait remarquer qu'après l'Édit de Milan, la simple célébration de l'eucharistie suffisait à consacrer à Dieu les édifices de pierre:

Ainsi le *Liber diurnus*, compilation de formulaires en usage à la Curie à partir de la fin du V^e siècle, prescrit comme unique condition pour l'inauguration d'une église: «*Sacra mysteria celebrabis*» (formule 33). Et ce n'est pas parce qu'une église se trouve dédiée à un martyr qu'on y fait nécessairement la déposition de ses reliques (n^o 18 et 28). Car lorsqu'on fait allusion à celle-ci, on ne la met pas en relation intrinsèque avec la consécration de l'église: les deux faits apparaissent nettement comme juxtaposés⁸⁶.

L'*Ordo dedicationis* voulut sans doute retourner à cette pratique des origines du rite de la dédicace des églises. Et le même auteur ajoute plus loin:

Cela n'exclut pas pour autant, remarquons-le bien, qu'en de nombreux cas, on procédait également à une déposition de reliques sous l'autel. Mais il ne faut y voir que deux rites distincts, indépendants l'un de l'autre, du point de vue rituel tout au moins⁸⁷.

Cette dépendance est bien marquée dans le nouveau rituel de 1977. Par son caractère facultatif, la déposition des reliques demeure un rite secondaire. La dédicace de l'église ne saurait être compromise s'il ne pouvait y avoir de reliques. Si à l'époque de saint Grégoire

⁸⁴ *O.D.*, c.II, no 14: «... *ad significandum sacrificium membrorum de Capitis sacrificio sumpsisse principium.*» Le texte latin de l'*Ordo dedicationis* ajoute qu'on peut prendre les reliques d'un saint à défaut d'avoir celles d'un martyr, ce qu'omet de mentionner le «rituel de la dédicace», édition française de 1988.

⁸⁵ Cf. AMBROISE DE MILAN, *Epist. 22 ad Marcellinam*, 13-15, dans *P.L. 16*, col. 1066-1067.

⁸⁶ L. MALDONADO ARENAS, *Op. Cit.*, p. 9.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 9.

le Grand l'utilisation de reliques pour la dédicace des églises revêtait une portée symbolique de lien avec le Siège apostolique, ce n'est plus le cas aujourd'hui⁸⁸. De plus, il n'est plus nécessaire de prendre des reliques de martyrs pour la dédicace, des reliques d'un saint suffisent. On demande également que ce soit des reliques authentiques et suffisamment importantes pour qu'elles apparaissent comme des restes d'un corps humain. Pour respecter le symbolisme funéraire primitif et restaurer cet usage ancien, les reliques devront être déposées sous la table de l'autel et non pas sur ou dans celle-ci⁸⁹. Les sensibilités modernes sont plus attentives à l'authenticité des reliques qu'à leur déposition obligatoire.

6.3 Prière de dédicace

Cette prière, «s'inspirant de la préface ambrosienne de la Dédicace, développe la théologie du mystère de l'Église, dont l'église-édifice est le signe, et évoque tous les bienfaits que les hommes viendront chercher dans la maison de Dieu⁹⁰.» Elle développe plusieurs aspects de la constitution de l'Église: l'épouse vierge et mère, la vigne⁹¹. Elle le fait comme en passant, car ces aspects ne sont pas constitutifs de la liturgie de la dédicace qui développe sa théologie sur les rites de l'initiation chrétienne. Cette prière est une composition nouvelle. Elle utilise quelques expressions de la préface ambrosienne pour le

⁸⁸ Maldonado explique bien ce fait. Les reliques qu'on envoyait étaient une attestation que le pape avait donné son approbation à la dédicace d'une église. Cf. L. MALDONADO ARENAS, *Op. Cit.*, p. 10: «Cette approbation romaine s'accompagnait de l'envoi de reliques conservées dans la Ville... L'envoi de reliques fait par Rome peut parfaitement s'entendre comme un signe de communion avec le Siège apostolique, sa foi, sa primauté de témoignage, son apostolicité.» Il ne semble pas que l'emploi de reliques en Orient pour la dédicace des églises ait revêtu la même portée qu'en Occident.

⁸⁹ *O.D.*, c.II, no 5.

⁹⁰ Pierre JOUNEL, «La dédicace des églises», dans *L'Église en prière*, tome 1, *Op. Cit.*, p. 233.

⁹¹ Cf. Luke CHENGALIKAVIL, «La dedicazione della chiesa e dell'altare (Parte seconda)», dans *Anàmnesis: Introduzione storico-teologica alla Liturgia*, tome 7: *I sacramentali e le benedizioni*, Genova, Casa Editrice Marietti, 1989, pp. 96-100.

dimanche consacré à la dédicace des églises⁹². On peut déjà remarquer ici avec Jounel que cette belle prière fait double emploi avec la préface eucharistique de cette célébration. Le projet de 1973⁹³ prévoyait autrement le rite de dédicace: la préface eucharistique tenait lieu de prière dédicatoire⁹⁴. Un doublet semble donc demeurer dans le nouveau rituel. Toutefois, on explique dans les *prænotanda* que:

La célébration de l'Eucharistie est le rite essentiel et même le seul nécessaire pour consacrer une église. Cependant, selon la tradition commune de l'Église, aussi bien d'Orient que d'Occident, on dit aussi une prière spéciale de dédicace, qui exprime la volonté de consacrer l'église à Dieu pour toujours et où l'on demande sa bénédiction⁹⁵.

Cette prière fut insérée dans le nouvel *ordo* pour:

... chanter les grandeurs de l'Église, peuple de Dieu, épouse du Christ, mère des fidèles, vigne féconde, signe levé parmi les nations, temple où Dieu se rend présent au milieu des hommes. C'est tout le mystère de l'Église qui est récapitulé et symbolisé par l'église-bâtiment. D'exaltation, la prière devient alors invocation pour que l'église devienne un lieu saint, et l'autel, la table du sacrifice du Christ. Baptême, Eucharistie, prière de louange et de supplication, service de charité et libération, dignité des fils de Dieu, tels sont les bienfaits que les fidèles viendront puiser en ce lieu, étape terrestre vers l'Église d'en-haut⁹⁶.

Évenou déclare qu'il est tout de même étonnant que cette préface ne fasse aucune mention de l'Esprit sauf en conclusion de la prière. On aurait pu s'attendre à voir une forme d'épiclèse, mais, selon lui, il n'y en a pas⁹⁷. La première préface du rituel de 1596 en

⁹² *Missale ambrosianum, iuxta ritum sanctæ Ecclesiæ Mediolanensis, ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II instauratum, auctoritate Ioannis Colombo Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyteri Cardinalis Archiepiscopi Mediolanensis promulgatum*, Milano, Casa Editrice Marietti, 1981, p. 398 (n° 169/6).

⁹³ Il s'agit du *Pontificale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli P.P. VI promulgatum. Ordo dedicationis Ecclesiæ et altaris deque aliis locis et rebus sacrandis, editio typica, Typis polyglottis vaticanis*, 1973, c. 2, n. 76. Il s'agit de la préface eucharistique actuelle de l'*Ordo dedicationis* de 1977.

⁹⁴ Cf. *Ibid.*, c.2, n.76: Il s'agit de la préface actuelle du l'*Ordo dedicationis* de 1977.

⁹⁵ *O.D.*, c.II, no 15:

Celebratio Eucharistiæ maximus est ritus isque unus necessarius ad ecclesiam dedicandam; attamen, secundum communem traditionem Ecclesiæ, cum Orientis tum Occidentis, dicitur etiam peculiaris Prex dedicationis, qua propositum significatur ecclesiam in perpetuum Domino dicandi eiusque benedictio exposcitur.

⁹⁶ Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 98.

⁹⁷ Cf. *Ibid.*, p. 99.

contenait une: «Que votre Saint-Esprit descende dans cette église... tout débordant de la grâce septiforme⁹⁸.» Calabuig pour sa part voit dans la nouvelle préface dédicatoire une véritable épiclese dans sa structure et dans sa terminologie⁹⁹. Le texte dit en effet:

C'est pourquoi nous te supplions humblement, Seigneur; du haut du ciel, répands ta bénédiction sur cette église: qu'elle soit à tout jamais un lieu saint; répands ta bénédiction sur cet autel: qu'il soit à tout jamais la table préparée pour le sacrifice du Christ¹⁰⁰.

Il n'y a pas de mention de l'Esprit, comme c'est le cas pour le Canon romain, mais de la «bénédiction¹⁰¹». Cette épiclese se divise ensuite en quatre sections liées ensemble par l'adverbe «ici», «*hic*». Chaque section est une demande particulière pour les fonts baptismaux, les tables de la Parole et de l'Eucharistie, le lieu où se rencontrent les Églises céleste et terrestre dans une unique louange, et enfin le lieu où on implore la miséricorde de Dieu, où la dignité et la liberté de chacun sont affirmées. Il y a tout lieu d'y voir une réelle épiclese. Toutes les divisions et leurs détails seront présentées au chapitre quatrième en comparaison avec les deux prières de dédicace du *Pontificale romanum* de 1596.

Plusieurs des prières qui suivront dans ce rituel concerneront l'Église-Corps du Christ et non l'église-édifice. On demande que les signes qui se célèbrent sur l'édifice soient profitables à l'Église. L'église-édifice ne sera plus un lieu saint qui protège les fidèles des maléfices du démon et des calamités de toute sorte comme c'était le cas avec le rituel de 1596, mais cet édifice sera pour eux un rappel, un «sacrement» au sens large du terme, de ce que doit être l'Église, peuple de Dieu. «C'est pourquoi la liturgie de la

⁹⁸ «*Descendat quoque in hanc ecclesiam tuam ... Spiritus Sanctus tuus, septiformis gratiæ ubertate redundans.*»

⁹⁹ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 24.

¹⁰⁰ *O.D.*, c.II, no 62: «*Supplices ergo te, Domine, adprecamur: dignare hanc ecclesiam et hoc altare cælesti sanctificatione perfundere, ut locus sanctus semper existat et mensa fiat in perpetuum Christi sacrificio parata.*»

¹⁰¹ Le texte latin parle non pas de «bénédiction», mais de «*oblationem benedictam, ... rationabilem, acceptabilemque...*».

dédicace constitue un perpétuel va-et-vient entre l'Église des vivants et l'église de pierres qu'ils ont bâtie¹⁰².»

6.4 L'onction de l'autel et des murs de l'église

L'onction de l'autel et des murs de l'église se feront selon la tradition de l'Église: effusion abondante d'huile sur l'autel et onction des douze pierres de consécration. Toutefois, il est maintenant permis de n'avoir que quatre pierres au lieu des douze représentant les apôtres. Il en était question dans un texte de l'Apocalypse¹⁰³. Le symbolisme des quatre pierres est aussi expliqué par le même texte de l'Apocalypse au chapitre 21 où il fut question des douze apôtres¹⁰⁴. La forme carrée de la Jérusalem céleste est représentée par les quatre pierres. Le nombre «quatre» représente également la seigneurie du Christ sur l'univers¹⁰⁵.

Le numéro 16 des *prænotanda* note ceci:

Les rites de l'onction, de l'encensement, de la parure et de l'illumination de l'autel expriment par des signes visibles quelque chose de cette opération invisible que le Seigneur accomplit dans son Église lorsqu'elle célèbre les mystères divins, et en particulier l'Eucharistie¹⁰⁶.

Les mystères divins dont il est question ici sont probablement les rites de l'initiation chrétienne puisqu'on y parle déjà de l'Eucharistie. Les prières accompagnant les rites

¹⁰² Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 269.

¹⁰³ Cf. Ap 21, 14: «Le rempart de la ville repose sur douze assises portant chacune le nom de l'un des douze apôtres de l'Agneau.»

¹⁰⁴ Cf. Ap 21, 16: «Cette ville dessine un carré: sa longueur égale sa largeur.»

¹⁰⁵ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 28. Aucun texte ne semble voir dans ce nombre le symbole des quatre évangélistes ou des quatre vivants. La référence à Ap 21, 16 semble être la seule explication valable qu'ont donnée les commentateurs de l'*ordo*.

¹⁰⁶ *O.D.*, c. II, no 16: «*Ritus unctionis, incensationis, velationis, illuminationis altaris visibilibus signis nonnulla exprimunt illius invisibilis operis, quod Dominus per Ecclesiam divina mysteria, Eucharistiam præsertim, celebrantem, perficit.*»

donneront le sens mentionné dans le numéro 16 des *prænotanda*. Une même structure est employée pour les trois rites ci-haut mentionnés: formules, accomplissement et chant.

L'évêque répand le saint chrême au centre et aux quatre angles de l'autel. Il est souhaitable qu'il étende de l'huile sur toute la superficie de la table en signe de surabondance. La prière qui précède ce rite demande que les pierres vivantes, que sont les fidèles, soient imprégnées de la grâce de Dieu et de sa joie en communiant dans cet édifice au mystère du Christ et de son Église. On peut substituer à cette prière les paroles suivantes: «Cet autel et cette demeure vont recevoir maintenant l'onction d'huile sainte. Que le Seigneur les sanctifie par sa puissance pour qu'ils deviennent un signe visible du mystère du Christ et de l'Église¹⁰⁷.» Ce mystère du Christ et de l'Église s'exprime bien dans l'autel «Tête du corps du Christ» et dans les pierres de consécration comme «Corps ecclésial du Christ». Ce préambule prononcé par l'évêque est quelque peu décevant. Il ne met pas bien en lumière ce qui est dit du rite dans les *prænotanda*:

— Par l'onction du chrême, l'autel devient symbole du Christ qui, plus que tout autre, est «Oint» et est appelé ainsi, car le Père l'a oint par le Saint-Esprit et a fait de lui le Souverain Prêtre, qui devait offrir sur l'autel de son corps le sacrifice de sa vie pour le salut de tous les hommes.

— L'onction de l'église signifie d'abord que celle-ci est consacrée tout entière et pour toujours, au culte chrétien. On fait douze onctions pour signifier que l'église est l'image de la cité sainte, Jérusalem¹⁰⁸.

Le Christ étant le «Oint» du Seigneur, il aurait été intéressant et même nécessaire pour la bonne compréhension du rite de l'expliquer. Tous ne connaissent pas le sens du terme «Christ» et l'importance de ce mot et de la réalité qu'il porte au long de cette célébration. Le

¹⁰⁷ Ibid., no 64: «*Altare ac domum, quæ nostro linimus ministerio, Dominus sua virtute sanctificet, ut Christi et Ecclesiæ mysterium visibili exprimant signo.*»

¹⁰⁸ Ibid., no 16a:

— *Chrismatis unctione altare fit solum Christi, qui præ omnibus «Unctus» est et vocatur; nam Pater Spiritu Sancto unxit eum summumque constituit Sacerdotem, qui in altari Corporis sui vitæ sacrificium pro omnium salute offerret;*

— *Unctio autem ecclesiæ significat eam cultui christiano totam et in perpetuum dicari. Duodecim fiunt unctiones secundum traditionem liturgicam vel, pro opportunitate, quattuor, quibus significatur ecclesiam imaginem esse civitatis sanctæ Ierusalem.*

geste de l'onction est plus éloquent que les paroles qui l'accompagnent, déclare Calabuig¹⁰⁹. Mais pour qu'il en soit ainsi, les fidèles devraient être bien préparés pour comprendre ce rite. L'homélie de l'évêque peut et devrait pallier ce manque. Une catéchèse préparatoire à la célébration de la dédicace de l'église est nécessaire pour une participation intelligente des fidèles. L'abondance de paroles précédant les rites peut étourdir et alourdir la célébration plus qu'elle n'aide à la bonne compréhension de ces rites.

Pendant la célébration de ce rite, on chante le psaume 83 qui exalte les beautés de la maison du Seigneur et le désir intense d'y habiter. Ce chant du pèlerin devient le cantique de l'Église-Épouse désirant le ciel¹¹⁰. Les deux antiennes qui accompagnent ce psaume ne sont pas empruntées à la tradition antiphonique de la dédicace des églises¹¹¹. La première antienne est tirée de l'Apocalypse et exalte l'Église, cité sainte de Dieu¹¹². La seconde antienne est tirée de l'actuelle Liturgie des Heures au commun de la dédicace des églises¹¹³. À ces antiennes peuvent être substituées un autre chant¹¹⁴. De fait, Calabuig considère qu'il aurait mieux valu avoir au moins une antienne se référant à l'onction puisque c'est le rite qui est célébré. Mais le choix d'antiennes exprime un concept tout à fait adapté¹¹⁵.

¹⁰⁹ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 27. Cf. nos 64 et 52-53.

¹¹⁰ Cf. *Ibid.*, p. 28.

¹¹¹ Cf. *Ibid.*, p. 28.

¹¹² Cf. Ap 21, 3.

Texte de l'antienne:

Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis; et ipsi populus eius erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus.

«Voici la demeure de Dieu parmi les hommes: ils seront son peuple et «Dieu-avec-eux» sera leur Dieu.»

¹¹³ Cf. *Liturgia horarum iuxta ritum romanum, editio typica, typis polyglottis vaticanis*, tome III, 1977, p. 1329:

Texte de l'antienne: «*Templum Domini sanctum est, Dei structura (cultura) est, Dei ædificatio est.*» «Elle est le temple saint du Seigneur, la structure architecturale (le culte) et la construction de Dieu.»

Le terme *Structura* est employé par l'*Ordo dedicationis* et *Cultura* par *Liturgia horarum*.

Ce texte est tiré de la 1 Co 3, 9 et est utilisé comme antienne de Tierce au commun de la dédicace.

N.B.: Traduction de l'auteur. La traduction officielle de la Liturgie des heures a cette antienne: «Vous êtes le temple de Dieu, la maison qu'il construit.»

¹¹⁴ Cf. *O.D.*, c.II, no 64 : «... *vel alius cantus.*»

¹¹⁵ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 28.

6.5 L'encensement de l'autel et de l'église

Pour exécuter ce rite, les rubriques du rituel demandent de placer «sur l'autel un brûle-parfum ou, de préférence au centre et aux quatre angles, un amas de grains d'encens mêlés à de la cire¹¹⁶.» L'évêque mettra le feu à cet encens et dira la prière suivante: «Que monte devant toi, Seigneur, notre prière, comme la fumée de cet encens, et comme son parfum dans cette demeure, que ton Église répande par le monde la joie et la grâce du Christ¹¹⁷.» Le numéro 16 des *prænotanda* donne la signification de ce rite:

L'encens est brûlé sur l'autel pour signifier que le sacrifice du Christ, qui se perpétue sacramentellement en ce lieu, monte vers Dieu comme un parfum agréable; mais aussi pour exprimer que les prières des fidèles parviennent jusqu'au trône de Dieu de façon à l'apaiser et à lui plaire¹¹⁸.

Le premier but du rite est très bien expliqué par les paroles de l'évêque au moment d'accomplir le rite. Le second point est plutôt déficient. Rien en effet ne peut supposer dans ce rite que la fumée d'encens signifie la prière «apaisante et plaisante» des fidèles s'il n'est pas expliqué au préalable. Calabuig mentionne que la formule de l'évêque est une formule composite¹¹⁹. La première partie est tirée du psaume 140, aux versets 1 et 2. Le reste du texte est nouveau et met en relief le parallèle entre l'édifice et le peuple de Dieu. Cette Église doit répandre la bonne odeur du Christ dans le monde¹²⁰. Mais ce lien ne semble pas clair. Le verbe «apaiser» n'est pas très heureux, surtout qu'il est une composition nouvelle. Il donne l'impression d'être d'un autre âge. Les notions néo-testamentaires de la prière ne

¹¹⁶ *O.D.*, c.II, no 66: «... *super altare ponitur foculus ad incensa vel aromata comburenda aut, si placet, fit super altare acervus incensi candelis misti.*»

¹¹⁷ *Ibid.*, no 66: «*Dirigatur, Domine, oratio nostra sicut incensum in conspectu tuo; et sicut hæc domus suavi repletur odore, ita Ecclesia tua redoleat Christi fragrantiam.*»

Le texte français ajoute «par le monde», ce qui est probablement sous-entendu dans le texte latin.

¹¹⁸ *Ibid.*, no 16b: «*Incensum super altare comturitur ut significetur sacrificium Christi, quod ibi in mysterio perpetuatur, ad Deum ascendere in odorem suavitatis; sed et ut exprimatür fidelium orationes placabiles gratasque usque ad thronum Dei pervenire.*»

Le texte renvoie à Ap 8, 3-4.

¹¹⁹ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 30.

¹²⁰ Cf. 2 Co 2, 14-15.

réfèrent en rien à des rites d'apaisement de Dieu qui est Père. Il faut aussi noter que seul le sacrifice unique du Christ a valeur de culte qui plaît à Dieu. Les chrétiens offrent en lui leur adoration en esprit et vérité, et c'est par sa médiation qui est unique que cette adoration des fidèles obtient sa valeur. Évenou mentionne ceci au sujet de ce rite de l'embrasement:

L'encensement ou mieux l'embrasement de l'autel est un des rites les plus expressifs. Sa valeur épyclétique a disparu: plus d'agenouillement, plus de «*Veni, Sancte Spiritus*», mais sa pleine signification demeure facilement perceptible. Encore faut-il que les flammes recouvrent l'autel, qu'un nuage d'encens s'en dégage, que l'on entende le grésillement de la cire, que l'odeur parfumée envahisse l'église, pour que l'embrasement de l'autel soit perçu comme le symbole de la prière du Christ et de l'Église «qui s'élève vers Dieu comme un encens» (Ps 140, 2)¹²¹.

Si l'embrasement a perdu sa valeur épyclétique, il n'a pas perdu sa valeur symbolique évocant du mystère du divin. De plus, la prière de dédicace garde sa valeur épyclétique. Il n'y a rien qui puisse justifier un doublet en donnant une valeur épyclétique à ce rite.

L'évêque procède ensuite à l'encensement de l'autel et est enfin lui-même encensé.

Après cela, des ministres encenseront le peuple rassemblé et les murs de l'église.

Quant à l'encensement de la nef de l'église, il indique que celle-ci, par la dédicace, devient maison de prière; mais on encense d'abord le peuple de Dieu; c'est lui qui est le temple vivant, dans lequel chaque fidèle est un autel spirituel¹²².

Les liens avec l'initiation chrétienne ne sont pas toujours pleinement exploités. Seule l'homélie de l'évêque ou l'intervention d'un commentateur pourrait pallier ce manque dans les paroles liturgiques qui accompagnent les rites. Des commentaires supplémentaires avant chaque oraison accompagnant les rites pourraient aussi jouer le même rôle. Les sources

¹²¹ Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 100.

¹²² *O.D.*, c.II, no 16b: «*Incensatio autem aulæ ecclesiæ indicat eam par dedicationem domum fieri orationis; sed incensatur in primis Populus Dei; ille enim est templum vivum, in quo quisque fidelis est altare spiritale.*»

Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, pp. 29-30.

bibliques néo-testamentaires sont toutefois intéressantes à développer en ce qui a trait à ce rite de l'encensement. Calabuig les mentionne dans son livre¹²³.

On chante l'antienne *Ascendit fumus*¹²⁴ que le psaume 137, 1-5 accompagnera. Le psaume peut contribuer à mieux faire ressortir le symbolisme du rite par le thème de l'offrande de la prière à Dieu:

De tout mon cœur, Seigneur, je te rends grâce:
tu as entendu les paroles de ma bouche.
Je te chante en présence des anges,
vers ton temple sacré, je me prosterne.

L'antienne met en valeur cette prière avec le lien qui est fait de la prière et de l'encens. Le chant du psaume peut être remplacé par l'antienne *Stetit angelus*¹²⁵. Ce chant est le symbole de la prière des saints qui veulent hâter le Grand Jour du Seigneur¹²⁶.

C'est après ce rite que l'autel pourra être honoré et vénéré. On procèdera d'abord à l'encensement, pour ensuite parer l'autel d'une nappe blanche et l'orner de fleurs, et enfin, l'évêque montera à l'autel pour le baiser et y offrir le pain et le vin. Tous ces signes de vénération montrent bien que l'autel a déjà reçu sa dignité avant même que la célébration eucharistique l'ait consacré. Le chapitre quatrième traitera de ce point plus en détail.

¹²³ Cf. Ibid., p. 29:

- Ac 2, 1-3: Les langues de feu de la Pentecôte sont signifiées par l'embrasement de l'autel et les lampes qui seront allumées devant les douze pierres après ces rites d'encensement;
- Ep 5, 2: La bonne odeur du Christ est représentée par l'odeur de l'encens;
- Ap 5, 8; 8, 3-4: L'encens, symbole de prière des saints qui ont témoigné pour le Christ, est utilisé ici, mais moins abondamment qu'il ne l'était dans le rituel de 1596.

¹²⁴ Cf. Ibid., no 68: «*Ascendit fumus aromatum in conspectu Domini de manu angeli.*» «La fumée des parfums s'éleva devant le Seigneur, de la main de l'ange.»

¹²⁵ Cf. Ibid., no 68: «*Stetit angelus iuxta aram templi, habens turibulum aureum in manu sua.*» «L'ange se tenait debout près de l'autel du temple, un encensoir d'or à la main.»

Ce chant est tiré de Ap 8, 3-5.

¹²⁶ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 30.

6.6 L'illumination de l'église

La vêtue de l'autel est demeurée un des rites de la dédicace des églises. Mais elle a perdu beaucoup de sa force évocatrice du baptême chrétien et n'a conservé qu'une fonction décorative. De fait, on a complètement supprimé cette signification. La vêtue de l'autel n'a plus rien à voir avec l'initiation chrétienne. Le numéro 16 des *prænotanda* qui commente ce rite n'y fait aucune allusion:

La parure de l'autel indique que l'autel chrétien est l'autel du sacrifice eucharistique et la table du Seigneur, que les prêtres et les fidèles entourent, pour célébrer, dans une seule et même action mais avec des rôles différents, le mémorial de la mort et de la résurrection du Christ et pour manger le repas du Seigneur. C'est pourquoi l'autel se présente comme la table d'un banquet sacrificiel et reçoit une parure de fête. L'ornementation de l'autel signifie clairement qu'il est la table du Seigneur où tous les fidèles se rassemblent dans la joie, pour se restaurer avec la nourriture divine que constituent le corps et le sang du Christ immolé¹²⁷.

Il n'y est question que du repas eucharistique qui va bientôt se célébrer sur cette table du Seigneur et de la parure de fête qui orne l'autel. Le titre de ces rites est significatif: *illuminatio altaris et ecclesiæ* et non pas *velatio altaris*. C'est l'illumination et non la vêtue qui est célébrée ici. La vêtue ne vient que préparer l'autel au sacrifice eucharistique, tandis que l'illumination de l'autel est là pour évoquer le rôle missionnaire de l'Église.

Il est intéressant de noter que le terme «illumination» était un synonyme du baptême dans l'Antiquité chrétienne. Il n'est pas employé ici dans le même sens. L'illumination chrétienne était un pendant de la gnose païenne. Comme ceux-ci prétendaient recevoir des lumières d'en-haut sans l'intervention humaine, les chrétiens affirmèrent qu'ils avaient la

¹²⁷ *O.D.*, c.II, no 16c:

Velatio altaris indicat altare christianum sacrificii eucharistici aram et Domini mensam esse, quam circum stantes sacerdotes et fideles, una eademque actione, diverso autem munere, Memoriale mortis et resurrectionis Christi celebrant et dominicam Cenam manducant. Ideo altare ut convivii sacrificialis mensa paratur ac festive exornatur. Quod aperte significat ipsum esse mensam Domini ad quam omnes fideles lætantes conveniunt ut divino cibo, Corpore nempe et Sanguine Christi immolati, reficiantur.

véritable gnose et que le baptême était une illumination supérieure à celle des sectes gnostiques. Clément d'Alexandrie en est témoin:

Nous pouvons bien maintenant nous en prendre aux amateurs de disputes: si nous portons les noms d'«enfants» et de «tout-petits», ce n'est pas pour avoir une science puérile et méprisable, comme le disent calomnieusement ces gens enflés de gnose. Lorsque nous avons été régénérés, nous avons aussitôt reçu ce qui est parfait, et qui était l'objet de notre empressement. Nous avons été illuminés, ce qui signifie que nous avons connu Dieu... Cette opération reçoit des noms multiples: grâce, illumination, perfection, bain... Illumination, en laquelle nous contemplons la belle et sainte lumière du salut¹²⁸.

L'*Ordo dedicationis* n'exploitera pas cette notion d'illumination de la même façon. Pour l'*ordo*, l'illumination a un lien non pas avec le baptême — même si la cérémonie suit de près les rites de l'initiation chrétienne — mais le rituel se réfère d'abord et avant tout au Christ, Lumière des nations. Étant son Corps, l'Église reçoit de son Seigneur la même mission d'évangélisation. Une rubrique de l'*ordo* donne la signification profonde de ce rite: «On peut chanter aussi un chant en l'honneur du Christ, lumière du monde...¹²⁹»

Après avoir nettoyé l'autel, l'avoir revêtu d'une nappe et l'avoir orné de fleurs, on procède à l'illumination de l'église. On remet un cierge à l'évêque et celui-ci dit à haute voix: «Que resplendisse dans l'Église la lumière du Christ et que parvienne à tous les peuples la plénitude de la vérité¹³⁰!» Le diacre va ensuite allumer les cierges de l'autel et on fait alors l'illumination de l'église. On allume des bougies devant les pierres de

¹²⁸ CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Pædagogus* I, 6, 25-26, dans *P.G.* 8, col. 280-281: La traduction française est empruntée à: CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Le Pédagogue*, Livre I, texte grec, introduction et notes de Henri-Irénée Marrou, traduction de Marguerite Harl, [Sources chrétiennes, 70], Paris, Cerf, 1960, pp. 157-159. Cf. JUSTIN, *Apol.* 61, 12, dans *P.G.* 6, col. 421; BASILE LE GRAND, *Homilia* 13, 1: *Exhortatoria ad sanctum baptismum*, dans *P.G.* 31, col. 424; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Oratio* 40, 3, 1: *In sanctum baptismum*, dans *P.G.* 36, col. 361B.

¹²⁹ *O.D.*, c.II, no 71: «... *cum cantico Tobiaë, vel alius aptus cantus, in honorem præsertim Christi, mundi luminis.*»

¹³⁰ *Ibid.*, no 70: «*Lumen Christi in Ecclesia refulgeat, ut omnes gentes plenitudinem veritatis attingant.*» Calabrig fait remarquer que cette parole de l'évêque rappelle l'*Exultet* de la Veillée pascale. Il ne s'agit pas d'une ressemblance de vocabulaire, mais du thème de la lumière que l'annonce de la Pâque comporte. C'est aussi une bonne synthèse du chapitre premier de *Lumen Gentium*. Cf. Ignazio M. CALABRIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 31.

consécration et on allume les luminaires de l'église¹³¹. Évenou signale dans une note l'origine de cette façon de procéder à l'illumination de l'église: «ce caractère inaugural s'inspire d'une rubrique de l'Ordo XLIII,17, composé vers la fin du 8^e siècle¹³²»:

Tout cela étant complété, l'évêque entre dans le sanctuaire et le «mansionnaire» vient devant l'évêque avec un cierge allumé et demande la prière en disant: Père, daignez le bénir. Et l'évêque dit: Que le Seigneur illumine sa demeure pour toujours. Et tous répondent: Amen. Et ainsi le «mansionnaire» allume les cierges dans l'église¹³³.

Pendant ce temps, on chante le cantique de Tobie accompagné de l'antienne *Venit lumen tuum*¹³⁴. Au temps du Carême, on doit plutôt chanter l'antienne *Ierusalem, civitas Dei*¹³⁵ qui ne contient pas d'alleluia. La première antienne est empruntée à l'Office de l'Épiphanie et est tirée du prophète Isaïe¹³⁶. Elle montre bien l'élan missionnaire de l'Église, illuminée par la Lumière du Christ. La seconde antienne revêt la même signification et elle est tirée du cantique qu'elle accompagne¹³⁷. Dans les deux antiennes comme dans le cantique, la mission évangélisatrice de l'Église qui rassemble les nations est très claire. Ce rite vient bien à sa place après les rites de l'aspersion et de l'onction qui consacrent l'église par les sacrements du baptême et de la confirmation. L'Église est missionnaire et attire au

¹³¹ Cf. *O.D.*, c.II, no 71: «... omnes cerei, candelæ positæ ubi unctiones factæ sunt, ceteræque lampades ecclesiæ in signum gaudii accenduntur.»

¹³² Jean ÉVENOU, art. «Le nouveau rituel de la dédicace», dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 100, note 14 bis.

¹³³ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome IV, *Op. Cit.*, p. 413: *Hec omnia expleta, intrat episcopus in sacrario et venit mansionarius cum cereo accenso ante episcopum et petit orationem et dicit: Iube, domne, benedicere. Et dicit episcopus: Inluminet dominus domum suam in sempiternum. Et respondent omnes: Amen. Et sic accenduntur a mansionario candelæ in ecclesia.*

¹³⁴ Cf. *O.D.*, c.II, no 71: *Venit lumen tuum, Ierusalem, et gloria Domini super te orta est, et ambulabunt gentes in lumine tuo, alleluia*
«Elle est venue ta lumière, Jérusalem, et la gloire du Seigneur s'est levée sur toi; les nations marcheront vers ta lumière, alléluia.»

¹³⁵ Cf. *Ibid.*, no 71: «*Ierusalem, civitas Dei, luce splendida fulgebis, et omnes fines terræ adorabunt te.*»
«Jérusalem, cité de Dieu, tu resplendiras de lumière et tous les confins de la terre viendront te vénérer.»

¹³⁶ Cf. Is 60, 1-3.

¹³⁷ Cf. Tb 13, 13.

Christ de nouveaux membres pour sa demeure. L'Église les attire pour la célébration autour de la table de son Seigneur, rite qui vient à la suite du rite missionnaire de l'illumination.

Le rite de l'illumination de l'autel n'a pas une signification décorative comme c'est le cas pour la vêtue de l'autel. C'est vraiment un rite de la lumière comme on le retrouve à la Veillée pascale ou au baptême. Le Christ y apparaît comme la «Lumière du monde¹³⁸» et l'Église y est associée dans cette mission d'évangélisation. On réserve la lumière pour ce stade de la célébration. Il n'est question de luminaire ailleurs dans la célébration que pour accompagner les reliques pendant la procession d'entrée.

7. LA LITURGIE EUCHARISTIQUE

La prière de dédicace et les onctions étant accomplies, on passe ensuite à la liturgie eucharistique proprement dite. Tous ces rites devaient converger vers ce sommet de l'inauguration de ce nouveau temple dédié à Dieu. «Tous les rites antérieurs ont eu pour but de préparer l'autel à devenir la table du Seigneur. C'est la concélébration de l'eucharistie sous la présidence de l'évêque qui va substituer aux signes la réalité du sacrement¹³⁹.» Jounel fait admirablement ressortir dans cette phrase le rôle de chacun des rites. Les uns sont les signes qui montrent ce que sera la réalité de la dédicace: autour du Corps eucharistique se rassemble le Corps ecclésial constitué par les rites baptismaux et chrismaux et l'audition de la Parole. Ces derniers venaient signifier la réalité du Corps ecclésial rassemblé dans la nouvelle église, le rite eucharistique, pour sa part, fortifie et recrée sans cesse cette même Église, et par le fait même, réalise la réalité des signes.

¹³⁸ Cf. Lc 2, 32; Ap 21, 10.22-23.

¹³⁹ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 269.

Évenou fait remarquer que, «de la messe ancienne de la dédicace, on ne retrouve plus que l’antienne d’offertoire *Domine Deus* et l’antienne de la communion *Domus mea*, ainsi que les deux lectures (Ap 21, 2-5 et Lc 19, 1-10) qui figurent dans le corpus du Lectionnaire pour la dédicace et son anniversaire¹⁴⁰.» Le reste de la messe contient des nouvelles prières et de nouveaux chants qui lui sont propres.

7.1 Préparation des dons

Une procession des offrandes doit être préparée pour cette eucharistie, la première célébrée dans ce nouvel édifice dédié à Dieu¹⁴¹. Le rituel suggère le chant de l’antienne *Domine Deus* pendant la préparation des dons. Il n’y aura pas de rite d’encensement puisqu’il a déjà été fait après l’onction de l’autel.

La prière sur les offrandes, *Accepta tibi sint*¹⁴², met l’accent sur les deux aspects de la célébration du jour: l’église-édifice et l’Église-peuple de Dieu. Le peuple a été rassemblé pour célébrer l’eucharistie et en obtenir «la grâce du salut éternel». Il a été «rassemblé dans une maison que Dieu a sanctifiée». Cette notion de sanctification doit être prise dans le sens de «mise à part», l’édifice est maintenant «réservé au culte».

¹⁴⁰ Jean ÉVENOU, art. “Le nouveau rituel de la dédicace”, dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, p. 100, note 15.

¹⁴¹ Cette procession avait disparu dans l’ancien rituel, mais elle fut rétablie dans le Missel de Paul VI (*prænotanda* nos 49-50). Il était tout à fait normal et même hautement souhaitable que l’inauguration d’une nouvelle église comporte ce rite. Une célébration de la dédicace d’une église qui n’aurait pas eu ce rite n’aurait pas respecté le caractère solennel de la première célébration eucharistique qui doit inaugurer ce nouveau lieu de culte.

¹⁴² Cf. *O.D.*, c.II, no 74:

Accepta tibi sint, Domine, munera lætantis Ecclesiæ, ut populus tuus, in hanc domum sanctam conveniens, per hæc mysteria salutem perpetuam consequatur.

«Accepte, Seigneur, les dons de ton Église en fête: que ton peuple ici rassemblé dans cette maison que tu as sanctifiée obtienne par cette eucharistie la grâce du salut éternel.»

7.2 Prière eucharistique

La préface eucharistique sera propre à la célébration¹⁴³. Elle exalte le Seigneur et lui rend grâce, lui qui, ayant créé l'univers comme temple de sa gloire, ne refuse pas que lui soient consacrés des lieux où seront célébrés les mystères. Pour cette raison, le peuple qui est rassemblé lui dédie cet édifice bâti par leurs mains comme maison de prière et figure de la Jérusalem céleste. Cet édifice est la figure de «la cité sainte que [Dieu a] édifiée, c'est l'Église fondée sur les Apôtres et dont le Christ est la pierre angulaire.» À cette Église, le Père ne cesse d'y ajouter «de nouvelles pierres vivifiées, par l'Esprit, assemblées par la charité¹⁴⁴.»

On prendra le Canon romain ou la troisième prière eucharistique qui conviennent plus à l'ampleur de la solennité du jour. Des clauses ou embolismes ont été prévus pour souligner le rite de dédicace. La clause de la troisième prière eucharistique est particulièrement dédicatoire:

Écoute les prières de ta famille qui te consacre cette église: qu'elle soit la demeure du salut et le lieu de tes sacrements; qu'on y entende proclamer l'Évangile de la paix, qu'on y célèbre tes mystères et que tes fidèles, fortifiés par la parole de vie et guidés par ta grâce dans leur marche en ce monde, parviennent à la Jérusalem éternelle où tu rassembleras, Père très aimant, tous tes enfants dispersés¹⁴⁵.

L'embolisme du Canon romain n'est pas aussi dédicatoire qu'on aurait pu s'y attendre. Habituellement, le Canon romain possède de plus beaux embolismes que les autres prières eucharistiques.

¹⁴³ Cf. Ibid., no 75.

¹⁴⁴ Ibid., no 75: «*Ecclesiam autem sanctam constituisti civitatem, super fundamentum Apostolorum ædificatam, summo angulari lapide ipso Christo Iesu; sed electis construendam lapidibus, Spiritu vivificatis, coagmentatis caritate,...*»

¹⁴⁵ Ibid., no 77:

Votis huius familiæ, quæ hanc tibi dicat ecclesiam, adesto propitius: sit ei domus salutis et aula cælestium sacramentorum; hic resonet evangelium pacis et sacra mysteria celebrentur, quibus fideles tui, verbo vitæ ac divina gratia instructi, per temporalem civitatem peregrinantes ad æternam Ierusalem pervenire mereantur, in qua omnes filios tuos, ubique dispersos, tibi, clemens Pater, miseratus coniungas.

7.3 Chant de communion

Deux antiennes sont proposées pour chant de communion: *Domus mea* et *Sicut novellæ olivarum*. Le psaume 127 est psalmodié pour accompagner l'antienne. Il met en relief les bienfaits de l'homme qui craint le Seigneur et marche selon ses voies. On y parle de la joie des nombreux fils autour de la table. Il s'agit ici de la table du Seigneur qui vient d'être consacrée.

7.4 Inauguration de la chapelle du Saint-Sacrement

Le reste de la célébration eucharistique suit son cours normal. Toutefois, un transfert du Saint-Sacrement, «procession identique à celle du jeudi saint¹⁴⁶», prendra place après la communion. Ce n'est pas le tabernacle qui fait l'église mais cette tradition de la sainte Réserve est un bien précieux à conserver¹⁴⁷. «Après la communion, le ciboire contenant le Saint-Sacrement est laissé sur la table de l'autel¹⁴⁸.» L'évêque revient au siège présidentiel et chante l'oraison après la communion¹⁴⁹. Cette post-communion

¹⁴⁶ Pierre JOUNEL, "La dédicace des églises", dans *L'Église en prière*, tome 1, *Op. Cit.*, p. 234.

¹⁴⁷ Cf. *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe* (éd. franç. de l'*Ordo de sacra communione et de cultu eucharistici extra missam* du 21 juin 1973), Paris, A.E.L.F., 1983, pp. 10-11, no 11:

Le lieu où l'on conserve la sainte Eucharistie doit être vraiment le plus digne. Il est très souhaitable qu'il soit en même temps propice à l'adoration et à la prière privée, pour que les fidèles ne soient pas empêchés d'honorer le Seigneur présent dans le Sacrement, facilement et avec fruit, même par leur culte privé.

On peut l'obtenir plus facilement lorsqu'on ménage une chapelle séparée de la nef principale surtout dans les églises où les mariages et les funérailles sont fréquents, dans les églises de pèlerinages, et les lieux très visités pour leurs trésors artistiques et historiques.

¹⁴⁸ *O.D.*, c.II, no 79: «... *post communionem pyxis cum Ss.mo Sacramento super mensam altaris relinquatur.*»

¹⁴⁹ Cf. Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, *Op. Cit.*, pp. 100-101, note 15:

La prière après la communion *Multiplia*, reprise du Missel et du Pontifical de la curie, du 13^e siècle (cf. M. Andrieu, *Le Pontifical romain au Moyen Âge*, II,66,101,108,440) figure encore dans le *Missale Romanum* de 1474, mais disparaît du missel de S. Pie V. Elle a sa source dans une collecte sur le psaume 137, d'origine romaine, composée vers 500 (...).

*Multiplica*¹⁵⁰ demande à Dieu de répandre abondamment la lumière de sa vérité dans nos cœurs pour pouvoir l'adorer jour après jour dans cette maison de prière. Après cette oraison, «l'évêque retourne à l'autel et encense à genoux le Saint Sacrement... précédée du porte-croix, une procession s'organise pour porter le Saint Sacrement avec lumières et encens, à travers la nef de l'église jusqu'à la chapelle de la reposition¹⁵¹.» Le chant du psaume 147 accompagne cette procession. L'antienne *Lauda Ierusalem, Dominum* est empruntée à l'office du Temps ordinaire¹⁵². Le verset qui parle du «froment qui rassasie» motiva sans doute les rédacteur de l'*ordo* à choisir ce psaume pour l'inauguration de la réserve eucharistique.

Arrivé à la chapelle du Saint-Sacrement, l'évêque dépose le ciboire dans le tabernacle, encense à genoux le Saint-Sacrement et fait une prière silencieuse. On ferme les portes du tabernacle et on allume la lampe qui brûlera devant le Saint-Sacrement. Le rite reprend le même schéma qui fut utilisé pour l'inauguration de la cathèdre et de l'ambon: la simple utilisation inaugure le tabernacle¹⁵³. L'évêque y fait une prière silencieuse pour inaugurer le tabernacle, devant laquelle de nombreuses autres personnes viendront prier en silence. Procession, déposition du Saint-Sacrement et prière silencieuse: voilà ce qui constituent le rite d'inauguration de la chapelle.

¹⁵⁰ Cf. Ibid., no 79:

Multiplica, Domine, quæsumus, per hæc sancta quæ sumpsimus, veritatem tuam in mentibus nostris, ut te in templo sancto tuo iugiter adoremus, et in conspectu tuo cum omnibus Sanctis gloriemur.

«Par cette communion à tes mystères, Seigneur, répands abondamment en nos cœurs la lumière de ta vérité; que nous puissions t'adorer jour après jour dans cette maison de prière et nous réjouir devant ta face avec les saints du ciel.»

¹⁵¹ O.D., c.II, no 80: «*Qua oratione dicta, Episcopus ad altare revertitur et genuflexus incensat Ss.mum Sacramentum; ... præcedente crucifero, defertur Ss.mum Sacramentum cum intorticiis et incenso per aulam ecclesiæ ad sacellum repositionis.*»

¹⁵² Cf. *Liturgia horarum iuxta ritum romanum, editio typica, typis polyglottis vaticanis*, tome III, 1977, p. 768:

L'antienne est empruntée au vendredi de la deuxième semaine du temps ordinaire:

Texte de l'antienne: «*Lauda, Ierusalem, Dominum.*» «Jérusalem, loue le Seigneur.»

¹⁵³ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 35.

7.5 Bénédition et renvoi

De retour au sanctuaire, l'évêque donne la bénédiction solennelle¹⁵⁴ où il demande l'unité du troupeau dans le Fils. Que ce peuple ait le cœur assez pur pour qu'il soit le temple où l'Esprit de Dieu habite. L'hymne *Te Deum* est alors chantée pendant la sortie.

8. SYNTHÈSE

Voici achevée la présentation du rite de la dédicace des églises selon le nouvel *Ordo dedicationis* de 1977. Une comparaison avec l'ancien rite pourra faire ressortir la théologie propre de ce rituel. Mais déjà un certain nombre d'aspects peuvent être dégagés de ce premier contact avec l'*ordo*.

L'aspect le plus frappant est sans aucun doute la simplicité du rite. L'ancien rituel multipliait les rites, ce que s'est bien gardé de faire le nouveau. Des rites furent même abandonnés dans l'*editio typica*, et l'édition française ne les a pas repris, sauf à de rares exceptions.

Un second aspect est la place que prend l'Église dans ce rituel. Sans grande analyse, il est facile de constater que le bâtiment est là pour rappeler et signifier aux fidèles

¹⁵⁴ Cf. *O.D.*, c.II, no 84:

Deus, Dominus cæli et terræ, qui vos hodie ad huius domus dedicationem adunavit, ipse vos cælesti benedictione faciat abundare.

Concedatque vos fieri templum suum et habitaculum Spiritus Sancti, qui omnes filios dispersos voluit in Filio suo congregari.

Quatenus feliciter emundati, habitatorem Deum in vobismetipsis possitis habere, et æternæ beatitudinis hereditatem cum omnibus Sanctis possidere.

«Le Seigneur du ciel et de la terre vous a rassemblés pour la dédicace de cette église: qu'il multiplie en vous ses bénédictions.

Il veut que ses enfants ne soient pas dispersés mais soient tous réunis en son Fils: qu'il fasse de vous son temple vivant et la demeure de son Esprit Saint.

Puissiez-vous avoir le cœur assez pur pour que Dieu habite en vous dès maintenant et qu'il vous donne le bonheur éternel avec tous les saints.»

une réalité plus grande: ils sont l'Église de Dieu, le peuple que le Père s'est acquis par la mort-résurrection de son Fils. Chaque croyant est incorporé au corps ecclésial par le baptême et la confirmation et rassemblé en Église pour la célébration de l'eucharistie.

L'aspect sacramental et missionnaire de l'Église est aussi mis en lumière par les rites qui s'y trouvent: aspersion, Écritures, onction, lumière, Eucharistie. Ces rites qui composent l'essentiel et le «complémentaire» de la célébration rappelle — avec une bonne préparation des fidèles qui les célèbrent — ce qui caractérise la vie de l'Église: la vie de Dieu est transmise à l'Église par les sacrements et ceux-ci la conduisent à Dieu. Entre ces deux temps qui composent la vie spirituelle de l'Église, la vie missionnaire et évangélisatrice de celle-ci n'est pas oubliée au profit de sa relation avec Dieu: nul n'aime Dieu s'il n'aime son frère.

Le chapitre premier de cette recherche retraçait l'historique de ces rites de la dédicace des églises. Des constantes sont apparues au cours des siècles et se retrouvent dans l'*ordo* de 1977, bien que certains points aient été supplantés par d'autres. Voici ces constantes qui rappellent le but de retour aux sources que s'était donné le concile:

— L'inauguration du lieu de rassemblement par la célébration de l'eucharistie. C'est le point le plus ancien et le plus important. Eusèbe, Éthérie, et d'autres témoins le rappellent. Les premières dédicaces n'étaient que de longues inaugurations d'églises par la célébration solennelle de la liturgie eucharistique. Des lectures bibliques, des discours, la fraction du pain constituaient l'essentiel des rites inauguraux.

— L'eucharistie constitua le rite principal et unique de ces inaugurations. Il n'y avait pas d'onction d'huile sainte, de déposition de reliques, de luminaires inutiles, il n'y avait que l'eucharistie constituée de la première et la seconde parties, à savoir: la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique. Ce fut l'essentiel du rite.

— La piété populaire gallicane vint y ajouter des éléments qui aidèrent à situer ce grand mystère d'inauguration et à mieux célébrer le mystère de l'Église. On consacrait des

églises qui devenaient symboles concrets d'une réalité spirituelle: l'église-bâtiment devait représenter l'Église-Corps mystique du Christ. Qu'est-ce que l'Église? Des personnes rassemblées autour d'un même Seigneur par une même foi et ayant reçu la vie divine par les sacrements de l'initiation chrétienne. Ces rites de l'initiation viennent donc ensuite rendre compte du mystère de l'Église rachetée et rassemblée par le Seigneur.

— La création d'une ambiance de mystère ne pouvait être omise par ces chrétiens médiévaux soucieux du sens sacré des célébrations. Ces dernières étaient loin d'être cérébrales ou verbeuses: elles évoquaient plus qu'elles n'expliquaient le mystère sacré célébré par les rites. Pas de grandes explications, mais de nombreux chants et des rites symboliques donnaient le ton et les significations de la cérémonie.

Tous ces éléments sont signifiés d'une manière ou d'une autres par un rite dans l'*ordo*. L'eucharistie y était déjà célébrée comme rite d'inauguration et, très tôt, l'autel vint à représenter le Rocher-Christ sur lequel était établie l'Église. Plus tard, la lettre de saint Paul où il est question des douze apôtres sur lesquels repose l'Église trouva aussi un rite approprié pour le rappeler aux fidèles. Le baptême et la confirmation ne furent pas les parents pauvres des nombreux signes qui sont venus s'ajouter aux signes initiaux. Aspersions nombreuses d'eau lustrale, intérieures et extérieures, se multiplièrent à l'excès. D'abord pour purifier les temples païens, elles furent rapidement assimilées au bain régénérateur. La confirmation elle aussi fut évoquée abondamment. Les onctions d'huile — de chrême d'abord et d'huile des catéchumènes ensuite — se retrouvèrent assez tôt parmi les signes dédicatoires. Malheureusement, un renflement de ces rites plutôt secondaires¹⁵⁵ masqua l'importance du rite eucharistique dans le rite de dédicace. Il fallait réagir et supprimer une foule de signes pour ne garder que l'essentiel, ce que fit l'*ordo* actuel.

¹⁵⁵ Secondaire doit être pris dans le sens de «en second lieu» et non pas dans le sens de «négligeable».

Jounel, commentant l'*Ordo dedicationis* au sujet de la simplicité des rites demandée par le concile, affirme que les rites qui sont utilisés par l'*ordo* sont, en effet, simples à comprendre:

Le langage de l'eau, de l'huile parfumée, de l'encens et de la lumière est un langage universel. Les paroles qui accompagnent l'aspersion, la chrismation, l'offrande de l'encens et l'illumination de l'édifice illustrent la relation de ces gestes au mystère de l'Église dans son être et dans sa mission¹⁵⁶.

Pour ce qui est de l'universalité du langage de ces signes, on les voit dans beaucoup de religions non-chrétiennes. Il faudrait peut-être ajouter qu'ils sont faciles à comprendre pour celui qui a l'habitude des cérémonies liturgiques, ce qui n'est pas toujours le cas des chrétiens occidentaux d'aujourd'hui. Bien des chrétiens ne savent plus ce que signifient les rites de l'encensement ou de l'aspersion ou de l'huile parfumée, car ces rites ne se rencontrent pas à toutes les célébrations — même liturgiques — auxquelles ils ont l'habitude de participer. Mais les chrétiens peuvent percevoir un certain mystère si les symboles sont bien rendus: la nuée d'encens peut rappeler le mystère du Dieu à la fois présent et caché dans la nuée. L'aspersion comme la pluie qui tombe pour abreuver la terre est aussi significative de la régénération de l'Église par le baptême. Le symbole est moins évident pour l'huile qu'on voit peu et qui ne rappelle pas grand chose à un Nord-Américain habitué à faire le lien entre l'huile et les frites.

Quand ces signes sont compris de tous, il est plus facile d'en dégager le mystère de l'être et de la mission de l'Église dont parle Jounel. Cette Église, assemblée de croyants en prière, est porteuse de la présence du Christ ressuscité: «Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux¹⁵⁷.» Dans la liturgie de la dédicace, la mission de l'Église est plus manifeste par le rite de l'illumination de l'église. Calabuig corrobore ce fait dans son commentaire de l'*Ordo dedicationis*:

¹⁵⁶ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 268.

¹⁵⁷ Mt 18, 20.

Toutefois, un critère dépasse les autres: le besoin de simplifier les rites. Cette simplification, qui était le souci de plusieurs personnes, était virtuellement préalable pour l'efficacité pastorale du rite lui-même. Le développement séculaire, les accroissements de la cérémonie, faisaient du rite une célébration à peine compréhensible. Le sens liturgique du rite fut étouffé par un excès de signes¹⁵⁸.

Pour respecter le numéro 24 au sujet de la valorisation de la sainte Écriture dans les rituels, le nouvel *ordo* étendit ce choix à une dizaine de lectures en plus de la péricope de Néhémie qui s'y trouve comme première lecture obligatoire.

Le numéro 60 de *Sacrosanctum Concilium* traitant des sacramentaux aide à voir le rapprochement qui peut être fait avec la liturgie de la dédicace. Tous les rites de la dédicace des églises inculquent aux fidèles la signification des rites de l'initiation chrétienne dans la vie ecclésiale. Ces rites les disposent à profiter de l'effet des grâces baptismales et chrismales qu'ils ont reçues autrefois et à recevoir l'effet nutritif de la sainte eucharistie qui vient revivifier ce qu'ils ont reçu et ce qu'ils viennent de commémorer dans la célébration.

Les principes du concile rappelaient la nécessité de la participation active des fidèles laïcs et l'importance du respect de la tradition et l'adaptation au monde moderne. Ces deux éléments ne furent pas omis dans le nouveau rituel.

Voilà tracées les principales remarques qui s'imposent à ce stade de la recherche. D'autres précisions viendront s'ajouter au cours du quatrième chapitre.

¹⁵⁸ Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 5:

One criterion, however, stands out: the need to simplify the rites. This simplification, the concern of many, was virtually prerequisite to the pastoral efficacy of the rite itself. The centuries-old development and accretions of the ceremony had made what was literally a "popular" rite from the very beginning into a celebration that for many was incomprehensible. The liturgical point of the rite had been smothered by a profusion of signs.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA NOUVELLE LITURGIE DE LA DÉDICACE: CONTINUITÉS ET RUPTURES

Après avoir présenté l'historique du rite de la dédicace des églises dans un premier chapitre, après avoir parcouru en détails les rituels de 1596 et de 1977 sur la dédicace dans deux autres chapitres, ce quatrième chapitre s'attaquera à l'étude comparative des deux rituels, objet de ce mémoire.

Chacun des rites fondamentaux fera l'objet de la comparaison: rites baptismaux, rites chrismaux, rite eucharistique. Il faudra y ajouter la liturgie de la Parole qui prend dans le nouveau rituel un rôle bien particulier qu'elle ne sembla jamais jouer dans les rites de dédicace antérieurs à 1977. Les rites secondaires¹ de la procession d'entrée, de la litanie des saints, de la déposition des reliques, de la prière de dédicace, de l'illumination de l'église et de l'inauguration de la Réserve eucharistique seront traités ensuite. Et pour terminer ce chapitre, il sera question du contenu des oraisons, des chants et de l'office à célébrer.

¹ Chacun des rites secondaires se rattache à un des rites principaux.

1. RETOUR SUR QUELQUES POINTS ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Avant d'aborder l'étude comparative proprement dite, il est nécessaire de revoir quelques points préliminaires: d'abord, une petite synthèse de la réforme des rites de la dédicace des églises, ensuite, une question de vocabulaire, la dédicace par étape, le regroupement des rites, et enfin, la participation des laïcs à l'ensemble de la célébration.

1.1 La réforme des rites de la dédicace

Le second concile du Vatican a élaboré des principes visant le renouveau de la liturgie et d'autres secteurs de la vie ecclésiale. En ce qui a trait à la liturgie de la dédicace, suivant les principes de simplicité des rites et de retour aux sources entre autres choses, on peut résumer en trois points les principes de cette réforme du rituel:

- 1) redonner à la célébration eucharistique son rôle dédicatoire,
- 2) redonner plus d'authenticité à la déposition des reliques des saints,
- 3) simplifier les rites symboliques de la dédicace.

On a voulu redonner à la célébration eucharistique son rôle dédicatoire. «C'est pourquoi les rites d'onction, d'offrande de l'encens et d'illumination ont été insérés entre la liturgie de la Parole et celle de l'eucharistie, chacune des deux parties de la messe appartenant à l'essence de la dédicace².» Dans l'ancien rituel, la messe apparaissait comme «une célébration succédant à une autre, avec le chant de l'introït comme si rien n'avait précédé, et la liturgie de la Parole³.» L'ambon devient vraiment la table de la Parole, et l'autel, la table du repas du Seigneur.

² Pierre JOUNEL, "La dédicace des églises", dans *L'Église en prière*, tome 1: *Principes de la liturgie*, éd. nouvelle, Belgique, Desclée, 1983, p. 232.

³ Jean ÉVENOU, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *LMD*, no 134, Paris, Cerf, 1978, pp.94-95.

En laissant facultative la translation des reliques des saints, conformément à l'usage antique, celle-ci gagne alors sa pleine valeur. Elle retrouve une dignité qu'elle avait perdue à cause de l'enchâssement de simples parcelles de reliques parfois inauthentiques dans la pierre d'autel. Les normes du second concile du Vatican exigent que les reliques qui sont proposées à la vénération des fidèles soient authentiques: «Selon la tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et l'on vénère leurs reliques authentiques et leurs images⁴.» La présentation générale du Missel Romain de Paul VI confirme cette citation: «On gardera l'usage d'inclure dans l'autel à consacrer, ou de déposer sous l'autel des reliques de saints, même non martyrs, si on le juge opportun. On veillera cependant à vérifier l'authenticité de ces reliques⁵.»

La suppression d'une multitude de signes plusieurs fois répétés redonne une valeur signifiante aux symboles de l'eau, de l'huile, de l'encens et de la lumière. De plus, les paroles accompagnant les rites mettent en relation les «gestes au mystère de l'Église dans son être et dans sa mission⁶.» Cette nature lui vient de son origine divine, l'Église est le Corps mystique du Christ qui en est la tête. La mission de l'Église consiste à se vouer à l'évangélisation des peuples par l'annonce du salut et la célébration des sacrements qui apportent ce salut.

⁴ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 111.

⁵ *Missale Romanum, ex decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1975, no 266.

⁶ Pierre JOUNEL, «Dédicace des églises et des autels», dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), (sous la direction de Dominco Sartore et Achille M. Triacca), adapt. franç. sous la direction d'Henri Delhougne, Belgique, Brépols, 1992, p. 268.

1.2 Question de vocabulaire

Aujourd'hui, on ne parle plus de «consécration» d'église, mais de «dédicace». Il est important de bien cerner ce que ce changement de vocabulaire apporte à la réalité de la cérémonie.

Schuster démontre que les premières dédicaces n'avaient pas un caractère consécraire mais plutôt un caractère inaugural:

Après la paix, les premières dédicaces d'églises dont nous ayons des souvenirs, ressemblent plutôt à l'inauguration solennelle d'un édifice religieux qu'à une véritable consécration, au sens qui lui fut attribué plus tard par les liturgies des peuples francs...

Nous lisons au livre des Rois le récit des fêtes solennelles célébrées par Salomon quand le temple de Jérusalem fut consacré; et dans celui des Macchabées nous trouvons le rite de l'expiation, après la violation du temple sous Antiochus; mais il est remarquable que dans l'un et l'autre cas, il s'agit moins d'une vraie consécration que d'une solennelle inauguration du culte sacrificiel ordinaire, sans aucune sanctification spéciale des murailles⁷.

Toutefois, la traduction française emploie indifféremment les deux termes⁸.

1.3 La dédicace par étape

Le nouvel *ordo* met dorénavant l'accent sur le rite eucharistique comme rite principal de la dédicace, ce qui n'était pas le cas de l'ancien Pontifical qui mettait l'accent sur les onctions. Dubosq disait ceci en commentant le rituel de 1596:

Tout est prêt maintenant pour les Consécrations: l'église a été longuement purifiée de toutes les souillures qui la pouvaient encore ternir; les Reliques sont en place dans le tombeau qui leur a été ménagé sous l'autel; il ne reste plus qu'à demander aux Onctions d'Huile sainte de couronner le travail⁹.

⁷ I. SCHUSTER, O.S.B., *Liber Sacramentorum, notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain*, tome 1^{er}: *La Sainte Liturgie — notions générales*, traduit de l'italien, Vromant & C^o, Imprimeurs-Éditeurs, Bruxelles, 1925, pp. 172-173.

⁸ Cf. Chapitre III, p. 139.

⁹ René DUBOSQ, p.s.s., *La Dédicace des Églises ou présentation analytique des rites de leur Consécration*, [Bibliothèque Sacramentaire], Desclée & Cie, Paris, Tournai, Rome, 1948, p. 199.

Selon les commentateurs du rituel de 1596, ce sont les onctions qui consacraient l'église et non pas la célébration solennelle de l'eucharistie, comme ce fut le cas aux origines lors des premières dédicaces célébrées par les chrétiens. Le nouveau rituel procède autrement comme il a été exposé au chapitre précédent. La préparation de la dédicace se fait par étapes pendant la célébration eucharistique elle-même. Et quel rite consécrationnaire prépare-t-elle? Elle prépare le rite consécrationnaire qu'est la prière eucharistique. Ce ne sont plus les onctions d'huile qui prennent la place du rite consécrationnaire, mais l'eucharistie elle-même retrouve sa véritable place et son rôle. Les onctions sont moins nombreuses, les rites moins élaborés. Le rituel intermédiaire de 1973 prévoyait une préface eucharistique dédicatoire qui avait le mérite de mettre en lumière cette vertu de la prière eucharistique. Le nouveau rituel l'a gardée comme préface eucharistique tout en ajoutant une prière de dédicace. Dans l'esprit des participants, l'onction de l'autel, son embrasement et son encensement donnent l'impression que ce rite constitue à lui seul le rite dédicatoire. (Les gens sont plus frappés par ce qu'ils voient que par ce qu'ils entendent). L'eucharistie peut alors sembler un rite allant de soi comme c'est le cas des messes d'ordination, mais non pas comme un rite dédicatoire. Une catéchèse préparatoire et l'homélie de l'évêque peuvent remédier à cet inconvénient.

1.4 Regroupement des rites

Dans l'ancien rituel, chaque rite était multiplié. Pour ne prendre l'exemple que de l'emploi de l'encens au cours de la cérémonie, l'évêque encensait lui-même chaque pierre après chaque onction des pierres de consécration des murs. Le nouveau rituel a regroupé les encensements en un seul moment pour éviter les doublets et pour rassembler dans un rite unique la même signification du geste qui était multiplié dans le rituel de 1596 par le fait même qu'on multipliait les gestes d'encensement. Il en va de même pour les onctions qui

sont toutes regroupées en un même moment. Il n'est plus question d'oindre une partie de l'église sans lier cette onction à l'onction que reçoit l'autel, objet le plus sacré de l'édifice religieux. Bien des onctions ont été supprimées: onction du portail, des jointures, des bases et du sépulcre de l'autel, etc, onctions de chrême et d'huile des catéchumènes.

1.5 La participation des laïcs aux rites de la dédicace

La participation des laïcs lors des dédicaces a évolué au cours des âges. À l'origine, c'était une fête du peuple de Dieu, comme il a été dit au chapitre premier du présent travail de recherche. Au Moyen Âge, la liturgie de dédicace était devenue l'œuvre presque exclusive du clergé et les fidèles devaient attendre hors de l'église la fin des rites baptismaux; aujourd'hui, la place du peuple de Dieu dans l'Église est remise en valeur. L'ecclésiologie ayant renoué avec ses racines, le peuple de Dieu reprend la place qui lui avait été enlevée dans cette liturgie. Depuis 1961, le peuple participe à cette cérémonie du début à la fin.

La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien, «race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté» (1 Pierre 2,9; cf. 2,4-5). Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie¹⁰.

C'est pourquoi elles (les actions liturgiques) appartiennent au Corps tout entier de l'Église, elles le manifestent et elles l'affectent; mais elles atteignent chacun de ses membres, de façon diverse, selon la diversité des ordres, des fonctions, et de la participation effective¹¹.

¹⁰ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 14.

¹¹ *Ibid.*, 26.

Le premier texte conciliaire cité est particulièrement intéressant pour cette cérémonie de dédicace. On y mentionne le baptême comme base de la participation active des fidèles. Le rituel de 1596 ne permettait pas aux baptisés d'entrer dans l'édifice avant que les reliques ne soient entrées elles-mêmes. La participation aux ablutions symbolisant le baptême était réduite au spectacle de la triple aspersion des murs extérieurs. Maintenant, dès la prise de possession de l'édifice, le peuple se rassemble dans ce même édifice à la suite de l'évêque et du clergé pour être immédiatement aspergé en souvenir du baptême et pour assister au baptême de l'Église par l'aspersion intérieure des murs et de l'autel. C'est le peuple qui bénéficie d'abord de ce rite d'aspersion et ensuite seulement les murs, l'autel et l'ambon. Puisque le peuple bénéficie des rites liturgiques dans la mesure de leur participation — ce que rappelle le second texte conciliaire cité plus haut — il s'avère donc normal de favoriser cette participation pleine et entière des laïcs à la liturgie de la dédicace de leur église.

2. LES RITES FONDAMENTAUX

Parmi les nombreux rites à étudier dans ce chapitre, les rites de l'initiation chrétienne viennent en tête de liste par leur importance dans la cérémonie: rites baptismaux, rites chrismaux et rite eucharistique. La liturgie de la Parole s'ajoutera à ces trois séries de rites fondamentaux.

2.1 Les rites baptismaux

Les rites baptismaux ont pour but de manifester que le salut offert à l'Église commence par la réception du baptême. La participation à la vie ecclésiale ne peut se faire

que par l'entrée dans la famille de Dieu opérée par la naissance spirituelle offerte par le baptême. Le code de droit canonique rappelle ce point de la doctrine et de la pratique de l'Église: les baptisés seuls peuvent recevoir les autres sacrements¹². Pour manifester ce lien entre l'entrée de l'assemblée dans le bâtiment symbolisant l'Église et l'entrée du catéchumène dans l'Église, l'aspersion ne peut avoir d'équivalent plus significatif. L'Église se constitue initialement par ce sacrement, fondement de la vie chrétienne. Dans l'histoire de la liturgie de la dédicace des églises, ce rite n'a pas toujours eu cette signification, surtout à Rome où il était utilisé comme un rite de purification des temples païens. Mais avec le nouvel *ordo*, on a voulu conserver cette signification riche de sens pour l'Église actuelle. Les lustrations rituelles d'exorcisme n'auraient pas eu une telle portée.

2.1.1 Les rites baptismaux, un retour aux origines?

Le chapitre deuxième de ce travail faisait ressortir qu'à l'origine, les rites baptismaux étaient des rites de purification des temples païens. Il est vrai que la renonciation à Satan fait partie du rite baptismal, mais il n'est pas nécessaire d'inclure tous les rites entourant le baptême dans la célébration de la dédicace pour que celui-ci soit signifié. À prime abord, le retour aux origines que demande le concile ne paraît pas en être un dans ces rites. Le Moyen Âge non seulement colora mais donna un sens nouveau aux lustrations. Bien des aspects des purifications et des exorcismes demeuraient présents dans le rituel de 1596 malgré sa portée baptismale, et le nouvel *ordo* voulut sans doute épurer tout cela en mettant l'accent sur les rites baptismaux uniquement.

Le chant du *Vidi aquam* lors de l'aspersion montre beaucoup cet aspect du baptême de l'église à l'exemple du catéchumène. Il montre surtout que l'Église existe par ce sacrement qu'elle reçoit en premier lieu et qui l'habilite à recevoir tout autre sacrement, celui

¹² Cf. C.I.C. 1983, can. 842, § 1: «*Ad cetera sacramenta valide admitti nequit, qui baptismum non recepit.*» «Qui n'a pas reçu le baptême ne peut être validement admis aux autres sacrements.»

de l'eucharistie en l'occurrence. En respectant l'ordre baptême-confirmation-eucharistie, la cérémonie met bien en valeur l'aspect de préparation que revêtent les rites de dédicace. Ils convergent tous vers le rite unique de la dédicace qui est l'eucharistie. Le catéchumène reçoit le baptême dans le but bien avoué de pouvoir participer à la célébration de l'eucharistie, source et sommet de la vie ecclésiale¹³.

Quant aux exorcismes, ils furent totalement évacués. Doit-on les regretter? Pour la pureté et la simplicité de la ligne de la célébration de la dédicace, il ne fallait pas surcharger les rites principaux — baptême, confirmation, eucharistie — par les rites secondaires — exorcisme, sépulture, encensement. Ceci résume tout l'esprit de la réforme de ce rituel. Martimort fait remarquer ceci:

Car à côté de l'usage romain, l'usage gaulois représente une conception toute différente du rituel de la dédicace. Certes, il comporte la messe, comme l'usage romain ; il comporte aussi l'ensevelissement des reliques. Mais tout cela est précédé de la consécration de l'autel et de l'église. M. Chavasse a bien montré que le plus ancien rituel gaulois de la dédicace nous a été conservé dans le sacramentaire d'Angoulême... Selon ce rituel...[explication de la cérémonie] ... C'est donc, selon la juste remarque de Mgr Duchesne, comme une reproduction de l'initiation chrétienne...¹⁴

L'initiation chrétienne des églises n'apparaît qu'à une époque plus tardive et non pas à l'époque des premières dédicaces romaines ou palestiniennes. Avec la réforme de l'*Ordo dedicationis*, on n'assiste pas simplement à un retour aux origines, mais à une simplification des rites déjà existants. Ce retour intelligent sut conserver le meilleur des traditions romaine et gallicane. Un retour sans discernement aux origines aurait été une erreur et aurait causé la perte d'un trésor théologique et liturgique qui s'est constitué aux cours des siècles.

¹³ Cf. VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 10: «... *Liturgia est culmen ad quod actio Ecclesiae tendit et simul fons unde omnis eius virtus emanat.*» «... la liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu.» Ce numéro 10 parle de la liturgie, mais principalement de la liturgie eucharistique comme source de grâce.

¹⁴ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Rituel de la consécration des églises", dans *LMD*, no 63, Paris, Cerf, 1960, p. 89.

N.B.: Les parenthèses ne sont pas dans le texte de Martimort.

2.1.2 Aspersions inspirées de l'*Ordo XLIII*

Le procédé de l'*Ordo XLIII* qui a été vu au chapitre premier de ce mémoire était un rite intéressant. Andrieu en donne une description:

Là, l'évêque s'enferme seul pour préparer l'eau bénite, dont il lave aussitôt l'autel. Il sort alors sur le seuil, prononce une première oraison et asperge tout le peuple, qui est maintenant autorisé à pénétrer dans l'édifice. Ni l'*Ordo XLI* ni l'*Ordo XLII* ne prescrivaient cette aspersion faite sur les fidèles¹⁵.

Dans cet *Ordo XLIII*, l'aspersion des fidèles se faisait après l'aspersion de l'autel et avant l'entrée des fidèles dans l'église. C'est le baptême qui marque l'entrée dans l'Église du Christ; tel était l'optique de cet *ordo*.

L'*Ordo dedicationis* de 1977 reprend ce procédé, sans toutefois y donner toute l'ampleur de l'*Ordo XLIII* qui refusait l'entrée dans l'église au peuple qui n'avait pas encore reçu l'aspersion, symbole du baptême. L'*ordo* de 1977 fait vivre aux fidèles ce rite baptismal de l'aspersion, après quoi, le bâtiment et l'autel reçoivent ce rite¹⁶. Il y a aussi suppression de l'eau grégorienne dont la couleur et le symbolisme ne disaient plus grand chose aux gens d'aujourd'hui¹⁷. Les fidèles peuvent faire le lien — grâce notamment aux paroles prononcées par l'évêque avant cette aspersion — entre ce que vit l'église-édifice et l'Église de pierres vivantes. Cela n'était pas aussi évident dans l'*Ordo XLIII*. Ce dernier montrait, semble-t-il, que le baptisé entrait dans l'Église, sans toutefois pouvoir s'identifier spirituellement à elle par le bâtiment. L'*Ordo dedicationis* pour sa part fait ce lien spirituel.

La multiplicité des aspersiones qui était imposée par le rituel de 1596 n'ajoutait plus aucun sens au rite de dédicace: à la rigueur, les sept tours d'aspersion de l'autel et les trois tours d'aspersion des murs intérieurs auraient suffi à donner sens à ce rite baptismal. L'*ordo* de 1977 asperge en une seule fois tout ce qui doit l'être. Les oraisons ne semblaient

¹⁵ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome IV : Les textes (suite) (Ordines XXXV-XLIX), "Spicilegium sacrum Lovaniense", Louvain, 1956, p. 406.

¹⁶ Cf. Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, pp. 95-96: «L'*Ecclesia* rassemblée, faite de personnes vivantes, passe avant l'*ecclesia*-bâtiment, puisque c'est la première qui justifie la seconde et lui donne sa valeur.»

¹⁷ Cf. *Ibid.*, p. 96.

pas donner sens au rite! — exception faite de la bénédiction ambrosienne de l'eau. Dans ces oraisons, on y invoquait Dieu pour la santé de l'âme et du corps, on mentionnait la sanctification du bâtiment, mais ces prières ne renvoyaient pas les fidèles à leur propre baptême. Dans l'*ordo* de 1977 au contraire, la référence baptismale est explicite: «Elle (eau) sera répandue sur nous... en rappel de notre baptême; ensuite elle sera répandue sur les murs et sur l'autel de cette nouvelle église¹⁸.» Une mention explicite du bâtiment qui représente alors les fidèles aurait eu l'avantage de donner l'accent théologique à l'ensemble de la cérémonie et de bien situer les participants. Dans l'*ordo* de 1977, cette aspersion tient lieu de préparation pénitentielle comme le permet le missel de Paul VI.

2.1.3 La bénédiction de l'eau d'aspersion

L'antique bénédiction ambrosienne¹⁹, riche de symboles bibliques et imprégnée du génie littéraire d'Ambroise de Milan, fut remplacée par la bénédiction *Deus, per quem omnis creatura*.

La bénédiction ambrosienne débutait avec un éloge adressé à l'eau: éloge de ses vertus, de son utilisation dans la Création et de son utilisation par Dieu pour le salut des Hébreux fuyant Pharaon:

Tu soutiens les continents, et supportant le poids des montagnes, tu n'en es pas écrasée; tes réservoirs sont dans les profondeurs des cieux; répandue par toute la terre, «tu laves toute chose et n'es lavée par rien»...[tu] engloutis les habitants du Nil, en poursuivant leurs bataillons ennemis de la fureur de tes vagues...²⁰

La seconde partie de cette prière s'adresse à Dieu lui-même pour lui attribuer les mérites, car il est l'Auteur de cette eau qu'il va sanctifier pour la célébration de la dédicace. «Ou

¹⁸ *O.D.*, c.II, no 48: «... ut benedicere dignetur hanc creaturam aquæ, qua nos aspergemur in... baptismi memoriam et novæ abluentur parietes novumque altare.»

¹⁹ Texte et traduction française de la prière ambrosienne en appendice I.

²⁰ *Pontificale romanum* de 1596: «Tu sustines aridam; tu portas montium pondera, nec demergeris; tu cælorum vertice contineris; tu circumfusa per totum, "lavas omnia, non lavaris"... Nili accolat perdis, et hostilem globum freto sævientie persequeris...»

plutôt, Dieu tout-puissant, — car tandis que nous publions les mérites de l'eau, nous n'ignorons pas vos vertus — ce sont vos œuvres, dont nous célébrons les exploits²¹.» L'évêque demande au Seigneur de bénir la demeure par sa présence et de mettre en fuite les démons: «Accordez-lui tous les biens; dispensez-lui la prospérité; repoussez loin d'elle l'adversité; détruisez le démon des actions mauvaises; établissez l'Ange de lumière comme son ami, le pourvoyeur et le défenseur de ses richesses²².» La dernière section se déroule près de la porte d'entrée et demande la paix et d'autres bienfaits pour ceux qui visiteront cette maison: «... et que par l'effet de l'aspersion sainte, il soit purifié jusque dans tous ses coins et jusque dans ses plus intimes profondeurs, afin que toujours les fidèles trouvent ici une joie tranquille, une hospitalité bienveillante, des fruits abondants, le respect du culte et les richesses du salut²³.»

La bénédiction du rituel de 1977 situe immédiatement les fidèles dans la ligne de la grâce de l'immersion baptismale du pardon des péchés et de l'incorporation au Christ:

Tu as voulu dans ta grande miséricorde que les pécheurs qui seraient plongés dans les eaux du baptême et ensevelis dans la mort avec le Christ, en surgissent totalement pardonnés et deviennent les membres de son corps, héritiers de son Royaume²⁴.

Après cette brève action de grâce, l'évêque implore la bénédiction du Seigneur pour cette eau qui rappellera le baptême lors de l'aspersion: «Par la grâce de ta bénédiction, sanctifie cette eau que tu as créée... qu'elle soit le signe de ce bain salutaire...²⁵» Le lien avec l'eucharistie est aussi mentionné: «Accorde à ton peuple ici rassemblé, ainsi qu'à tous nos

²¹ Ibid.: «*Aut tuorum, omnipotens Deus, cujus virtutum non nescii, dum, aquarum merita promimus, operum insignia prædicamus.*»

²² Ibid.: «*Bona omnia largiaris; prospera tribuas; adversa repellas; malorum facinorum dæmonem destruas; Angelum lucis amicum, bonorum provisorem defensoremque constituas.*»

²³ Ibid.: «*... sitque per cunctos ejus angulos ac recessus hujus gurgitis purificatio per lavacrum; ut semper hic lætitia quietis, gratia hospitalitatis, abundantia frugis, reverentia religionis, copiaque sit salutis.*»

²⁴ O.D., c.II, no 48: «*Misericordi enim consilio statuisti ut qui in sacram descendissent undam peccatores, Christo commortui, insontes resurgerent eiusque membra fierent atque æterni præmii coheredes.*»

²⁵ Ibid.: «*Hanc ergo creaturam aquæ tua benedictione ✠ sanctifica, ut... signum exsistat illius salutaris lavacri...*»

frères qui viendront en cette église célébrer tes mystères, de parvenir un jour à la Jérusalem du ciel²⁶.»

D'une beauté simple et concise, cette dernière bénédiction surpasse l'ancienne par le but qu'elle poursuit. Le lien avec le rite baptismal est explicite et ne peut qu'être remarqué par l'auditeur attentif. Aucun éloge de l'eau n'est fait et celui-ci peut être regretté, mais Dieu y est remercié pour l'utilisation qu'il fait de cet élément.

2.1.4 La séquence: fidèles-nef-autel-ambon

Il peut paraître anormal que l'autel reçoive l'aspersion à la fin du rite avant l'ambon. Dans les autres cas, que ce soient la réception des reliques, l'onction, l'illumination, et l'eucharistie, c'est toujours l'autel qui bénéficie des rites le premier. Les murs ou les fidèles reçoivent ensuite la participation au rite si nécessaire. L'encensement poursuit son propre procédé: l'autel d'abord, ensuite les ministres et le peuple assemblé, et enfin les murs. La prière de dédicace pour sa part mentionne l'église d'abord, et l'autel ensuite, pour enfin faire bénéficier de sa bénédiction les fidèles qui s'y rassembleront²⁷.

Pour l'aspersion, l'ordre utilisé par l'*Ordo XLIII* aurait eu l'avantage de montrer que le salut nous vient du Christ, premier-né avant toute créature²⁸. C'est la séquence employée par les rites chrismaux et par le rite eucharistique. Rien dans les *prænotanda* ne donne sens à ce choix des rédacteurs de l'*ordo*. Aucun commentateur ne semble mentionner ce fait. Qu'est-ce que cela signifie?

Le rituel de 1596 donnait d'abord l'aspersion aux clergé, aux fidèles, aux murs extérieurs, à l'autel et terminait par les murs intérieurs. L'*Ordo XLIII* prévoyait la lustration de l'autel sans mention des murs, et ensuite des fidèles et ceux-ci entraient à ce moment

²⁶ Ibid.: «*Nos autem cum omnibus fratribus, qui in hac ecclesia divina celebrabunt mysteria, ad caelestem Ierusalem pervenire concedas.*»

²⁷ Le rituel de 1596 contenait deux prières de dédicace: la première s'adressait d'abord à l'église et la seconde à l'autel. Cet ordre fut observé par l'actuelle prière de dédicace.

²⁸ Cf. Col 1, 15.

dans l'église. Maintenant, l'*Ordo dedicationis* prévoit la séquence inverse: entrée dans l'église du clergé et des fidèles, aspersion des fidèles, des murs, de l'autel et de l'ambon. Dom Fromage donne une explication de l'ordre d'aspersion utilisé par le Pontifical de 1596: «En la manière que le Christ nous précéda dans les eaux du baptême au Jourdain, les aspersion commencent par l'autel, qui le représente, et se poursuivent dans l'édifice entier²⁹.» Cette séquence traditionnelle aurait pu trouver sa place dans l'actuel *ordo*. De fait, si on considère le rite de l'encensement, la séquence autel-clergé-fidèles-murs peut très bien rappeler que tout émane du Christ-tête, tant du fait que l'encensement commence par l'autel et le clergé que du fait qu'il se termine par l'encensement des fidèles et des murs qui les représentent. Avec l'aspersion, on assiste à une séquence contraire: les fidèles reçoivent l'aspersion après le clergé, mais avant les murs, l'autel et l'ambon. Une telle séquence peut s'expliquer de la manière suivante: le clergé et les fidèles reçoivent l'aspersion, car c'est le baptême qui les constitue en Église, en assemblée dans laquelle réside et se manifeste le Christ. Ils doivent donc recevoir l'aspersion, sinon le bâtiment ne pourra jamais à lui seul signifier l'Église et la présence du Christ sans que l'assemblée des fidèles précède ce même bâtiment. Il n'en est pas de même pour les rites chrismaux. C'est le Christ qui est oint par Dieu. C'est donc l'autel qui recevra la première onction et non les murs. Les fidèles dans ces rites ne reçoivent pas d'onction, comme ce fut le cas des rites baptismaux où ils recevaient l'aspersion d'eau. L'autel reçoit le premier l'onction, car il manifeste la présence du Christ, de l'Oint de Dieu au milieu de son Église. À partir de ces rites, l'autel recevra toujours le premier la vénération pour les autres rites: l'encensement, l'illumination, le baiser du célébrant avant la préparation des dons, et évidemment l'eucharistie, puisque c'est la fonction de l'autel dans l'église.

²⁹ Dom Prosper GUÉRANGER, O.S.B., *L'année liturgique*, tome VI de la continuation (par Dom Fromage): le temps après la Pentecôte, dixième édition, Mame, Tours, 1922, pp. 269-270.

L'*ordo* de 1977 se situe différemment des deux précédents (1596 et 1961)³⁰. Le *Pontificale romanum* de 1596 empruntait un cheminement excentrique, celui de 1961, un cheminement concentrique. Ces deux conceptions en apparence différentes se donnaient pour but de mettre en valeur le lieu le plus sacré de l'église. L'*ordo* de 1977 pour sa part ne considère pas que l'autel est l'endroit le plus saint de l'église. En effet, la préoccupation est tout à fait différente, car la partie la plus sainte de l'église, c'est l'Église elle-même, le peuple des fidèles baptisés, le Corps du Christ. C'est ce peuple qui recevra le premier les rites. Et c'est lui qui recevra la première vénération par l'aspersion. Les rites chrismaux, le rite d'illumination et le rite eucharistique ne procéderont pas de la même façon à cause de leur objectif. Le peuple de Dieu bénéficie de l'audition de la Parole avant que ne soit dédié l'édifice. La Prière de dédicace s'adresse d'abord à Dieu pour magnifier son Église qui «désire consacrer pour toujours cette maison de prière³¹.» On y parlera du temple non pas d'abord comme un lieu sacré, mais comme un symbole de l'Église. C'est l'Église qui est sainte, heureuse et glorieuse et qui est exaltée dans cette prière de dédicace qui la compare à son faible signe qu'est le temple de pierre. Toute la partie «action de grâce» s'adressera d'abord à Dieu pour lui parler de ce qu'il y a de plus saint dans ce lieu: le corps mystique de Christ. Même pour les onctions, ce ne sont pas les pierres qui bénéficient de la bénédiction, mais les fidèles.

2.1.5 Les exorcismes

Les exorcismes ont été complètement évacués de la célébration. Ces exorcismes étaient très importants dans les étapes du cheminement des catéchumènes au début de

³⁰ Cette explication est empruntée à: Louis HEUSCHEN, ptre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Introd. par Thierry Maertens, 2^e édition revue et augmentée, Bruges, Publications de Saint-André - Basilica, 1963, p. 124.

³¹ *O.D.*, c.II, no 62: «... quia hodie fidelium plebs hanc orationis domum... tibi dicare.»

l'Église et ils ont été maintenus dans la célébration du baptême des adultes après les réformes liturgiques post-conciliaires³². Il n'en est pas de même pour les rites de la dédicace, car il ne fallait pas surcharger le rituel de rites secondaires sous peine de perdre de vue la ligne directrice de la célébration. Dans le rituel de 1596, il y avait quatorze exorcismes de tous genres. Les chrétiens médiévaux avaient besoin de signifier à la pierre, à l'eau ou à tout autre objet qu'ils devaient quitter le monde terrestre voué à Satan avant d'être consacrés à Dieu. Il fallait arracher la matière au monde profane et mauvais avant de pouvoir la vouer à Dieu. Dans la conception moderne qui a perdu cette notion du lien de la matière avec le monde démoniaque, on ne ressent plus le besoin de signifier à la matière qu'elle est maintenant arrachée au monde de Satan pour recevoir sa pleine signification dans l'action symbolique du culte: l'eau qui régénère le corps, régènera l'âme, l'huile qui adoucit et assouplit, fera de même au niveau spirituel, l'encens qui est symbole du nuage et de la nuée mystérieuse manifestera le mystère de la divinité présente au milieu du peuple, la lumière qui éclaire manifestera la lumière de la vérité éternelle, la nourriture du pain et du vin nourrira maintenant l'âme encore plus qu'elle ne nourrissait le corps.

2.1.6 Un point obscur

Il demeure un point obscur dans le rituel: que fera-t-on de l'eau? Où mettra-t-on le bénitier? Dans le *Pontificale romanum* de 1596, on prévoyait verser l'eau grégorienne au pied de l'autel, peut-être pour éviter la superstition de ceux qui voudrait la dérober. Des suggestions utiles seront faites en conclusion à ce sujet.

³² Cf. *Rituale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II promulgatum. Ordo initiationis christianæ adutorum. Editio typica altera, Typis Polyglottis Vaticanis, 1972, n. 255, p. 95.* Le rituel du baptême des enfants comporte également des prières d'exorcisme: Cf. *Rituale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II promulgatum. Ordo Baptismi parvulorum. Editio typica altera, Typis Polyglottis Vaticanis, 1973: Prænotanda generalia, n. 18: «aqua Baptismi sit naturalis et munda»; Caput I, n. 49.*

2.2 Les rites chrismaux

Après l'aspersion, qui constitue le rite baptismal, et la liturgie de la Parole qui lui fait suite, les rites chrismaux prennent place immédiatement quand il n'y a pas de translation des reliques. Ces rites chrismaux sont la représentation symbolique du sacrement de la confirmation.

2.2.1 Les onctions

Dans le rituel de 1596, une multiplicité d'onctions se greffait sur de nombreux rites. Par exemple, la préparation du tombeau à la réception des reliques des martyrs comportait des onctions de l'intérieur de la *confessio*. Il y avait également des onctions du dessous du couvercle avant de le cimenter sur l'autel et une onction du dessus une fois le couvercle installé et cimenté sur l'autel. Évidemment, des encensements suivaient le tout. Cela pouvait donner l'impression que lors de la déposition des reliques, l'autel recevait une consécration ou une dédicace du fait de ces onctions.

L'onction de l'autel a subi de très grandes simplifications dans l'*ordo* de 1961. La disparition de l'effusion de l'huile sur toute la surface de la table était très regrettable pour sa valeur symbolique, mais fut rétablie dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. Des nombreuses onctions du rituel de 1596, seules les onctions cruciformes de la table de l'autel avaient subsisté ainsi que les onctions sur le front de l'autel et sur les jointures et les bases de la table. Ce choix était très discutable. Les onctions étaient également accompagnées d'une formule rituelle comme l'étaient les onctions des murs. On avait également changé la séquence des onctions en commençant par les murs pour terminer par l'autel. Avec le nouvel *ordo*, la situation s'est rectifiée. Évenou dit en effet:

L'onction commence par l'autel et s'étend à tout l'édifice. Si la formule n'est pas répétée à chaque geste, mais dite une fois à haute voix par l'évêque, pour en exprimer le sens, le geste lui-même retrouve l'ampleur

qu'il avait perdue en 1961: l'évêque répand le saint chrême au milieu de l'autel et aux quatre coins, puis sur toute la surface de la table: cette manière de faire est du moins conseillée³³.

Le nombre des pierres peut être maintenant réduit à quatre au lieu des douze traditionnelles. Seules des conditions d'exiguité justifient cette réduction du nombre des pierres³⁴. La longueur de la cérémonie n'est pas une raison suffisante pour réduire le nombre de pierres puisque l'évêque peut se faire aider par deux ou quatre prêtres pour effectuer ces onctions. En agissant ainsi, on négligerait le symbolisme des «noms des douze Apôtres de l'Agneau inscrits sur les murs de la cité sainte³⁵.» Le symbolisme du chiffre quatre fut expliqué au chapitre précédent.

2.2.2 Utilisation du psaume 83 au lieu du psaume 44

Dans l'ancien rituel, pour la consécration de l'autel, on utilisait le psaume 44 pour mettre en lumière l'onction du Christ en union avec son église. Dans le nouvel *ordo*, on n'a pas retenu le psaume 44 pour la consécration de l'autel lorsque celui-ci est dédié pendant la dédicace de l'église. Ce psaume «attire l'attention sur le symbolisme le plus radical de l'autel, signe du Christ, notre seul autel véritable³⁶.» Cet emploi vient du Pontifical germanique, mais il n'a pas été retenu par l'*ordo* de 1977. Le psaume 83 a l'avantage de mettre en valeur l'Église qui est célébrée dans cette dédicace. Le psaume 44 aurait dû être laissé au choix, à cause de son caractère messianique. Calabuig considère que des antiennes se référant à l'onction auraient dû se trouver dans le choix proposé³⁷.

³³ Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, p. 99.

³⁴ Cf. *O.D.*, c.II, no 16a.

³⁵ Ap 21, 14.

³⁶ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, Paris, Cerf, 1962, p. 20.

³⁷ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 28.

2.2.3 Nécessité des croix de consécration des murs

L'*ordo* de 1977 mentionne l'utilisation des croix de consécration³⁸. Cette pratique n'était pas nécessaire lorsqu'apparurent les onctions des murs intérieurs. À l'origine, on peignait des croix sur les murs à l'endroit des onctions. Les rédacteurs de l'*ordo* n'ont pas jugé bon de reprendre cette pratique. On conseille toutefois «de placer des croix en pierre, en bronze ou dans une autre matière, ou de les sculpter sur les murs même de l'église³⁹.» Le rite étant accompagné du chant d'un psaume, les assistants sont empêchés de comprendre une formule s'adressant à eux ou à la pierre; un simple geste suffit. La suppression de la formule qu'avait réalisée le rituel de 1961 était de loin la meilleure solution.

Martimort, poursuivant la description du rituel de 1961, ajoute:

... quelle innovation ridicule et blâmable de faire essuyer l'onction par un prêtre! Cela énerve la portée du signe, et constitue un vestige de la méthode qui a défigurée tant de gestes liturgiques, les rendant étriqués et formalistes⁴⁰.

Le rituel de 1977 n'a pas retenu ce geste; en laissant l'huile sur la pierre, le rite conserve toute sa portée symbolique. Il n'est donc pas un geste que l'on «défait» après l'avoir posé.

2.2.4 Embrasement de l'autel

Pour donner au signe sa pleine valeur, l'utilisation des croix de cire et d'encens auxquelles on met le feu ne peuvent donner leur pleine signification, car le feu qu'elles produisent n'est pas suffisant pour être bien vu par tous. C'est pourtant la solution envisagée par l'*ordo*⁴¹.

³⁸ Cf. *O.D.*, c.II, no 22.

³⁹ Ibid.: «... *collocandi cruces ex lapide vel ære vel ex alia apta materia confectas aut in ipsis parietibus ecclesiæ eas insculpendi...*»

⁴⁰ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 18.

⁴¹ Cf. *O.D.*, c.II, no 21: «... *foculus ad urenda incensa vel aromata; vel grana incensi et candelæ subtiles super altare comburenda.*» «... un brûle-parfum pour faire brûler l'encens ou les aromates; ou bien les grains d'encens mêlés à de minces bougies que l'on fera brûler sur l'autel.»

Calabuig souligne que, dans le rituel de 1596, ce rite était la partie la plus émouvante de toute la cérémonie. L'autel devenait un champ de feu et on chantait le *Veni, Sancte Spiritus*⁴². L'*Ordo dedicationis* de 1977 en a amoindri la portée, car le rite le plus significatif de la cérémonie doit demeurer la célébration solennelle de l'Eucharistie. Calabuig poursuit en disant que le rite du feu et de l'encens posait un problème aux rédacteurs de l'*ordo*. Ce rite faisait croire que le point culminant de la célébration était l'embrasement de l'autel. De plus, ce rite comportait une portée trop vétéro-testamentaire. Les rédacteurs ont résolu ce problème de la façon suivante:

— L'encensement, justifiable dans son symbolisme naturel et biblique, devait être retenu. Toutefois, les parties qui altéraient le sens ou lui donnaient une importance indue devaient être enlevées (l'invocation solennelle de l'Esprit, l'agenouillement de toute l'assemblée). Ainsi, en déférence à la *veritas rerum*, toute disproportion entre la beauté profondément émouvante de l'encensement et l'importance actuelle de son contenu serait corrigée.

— Les éléments rituels (gestes et textes) devaient exprimer un contenu décidément christologique et ecclésial; ainsi leur esprit ne semblerait pas redevable principalement à celui de la liturgie vétéro-testamentaire⁴³.

Calabuig continue en fournissant des textes néo-testamentaires sur le feu et l'encens: Ac 2, 1-3; Ep 5, 2; Ap 5, 8; 8, 3-4. Ces textes rappellent la descente de l'Esprit sur les apôtres à la Pentecôte, le sacrifice d'agréable odeur offert par les chrétiens et la prière céleste des saints présentée à Dieu comme un parfum. Il est peut-être facile d'évoquer la présence de l'Esprit en faisant de l'autel un brasier enflammé. Par contre, la nuée d'encens peut rappeler le Dieu de l'Exode qui se rendait présent ainsi, ou encore, la liturgie du temple où l'encens cachait Dieu et protégeait ainsi le prêtre qui officiait.

⁴² Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, pp. 28-29.

⁴³ *Ibid.*, p. 29:

— The incensation, justifiable in its natural and biblical symbolism, was to be retained. Those parts, however, which altered its meaning or gave it undue importance were to be removed (the solemn invocation of the Spirit, the entire congregation on its knees). Thus, in deference to *veritas rerum*, any disproportion between the deeply touching beauty of the incensation and the actual importance of its content would be corrected.

— The ritual elements (gestures and texts) were to express a decidedly christological and ecclesial content; thus their spirit would not seem principally indebted to that of Old Testament liturgy.

Il semble que dans la prière du rituel de 1596, *Domine sancte, Pater omnipotens*, le feu dégagant une odeur d'encens est mis en relation avec la présence eucharistique du Seigneur sur l'autel⁴⁴. Cette prière se lit comme suit:

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, clément et miséricordieux, exaucez nos humbles prières, et regardez favorablement l'holocauste qui brûle sur cet autel. Nous ne demandons pas, Seigneur, que vous le consumiez, en signe d'approbation, par un feu visible; mais faites que, pénétré par la grâce de votre Saint-Esprit, il monte vers vous en odeur de suavité, et que le Pain Eucharistique, soit, pour tous ceux qui le mangeront saintement, un remède salubre et un gage de vie éternelle. Par le Christ, notre Seigneur. Amen⁴⁵.

Bien des modes de présence sont offerts au Seigneur qui veut s'unir à l'humanité. Il y eut l'incarnation et l'union de l'Église à son corps glorifié, la présence eucharistique et la charité fraternelle qui renforcent cette union à Dieu et entre les baptisés. Il ne faut pas rejeter toutes les autres formes de présence divine de l'Ancienne Alliance qui sont encore actuelles et réelles aujourd'hui. Le Seigneur se rendit présent dans le buisson ardent, dans la colonne de feu au désert, dans le sacrifice du Carmel, dans le feu partagé de la Pentecôte. Ces éléments semblent être réunis ici: l'autel évidemment ne se consume pas, l'encens qui l'accompagne rappelle la nuée du désert, nuée lumineuse la nuit et obscure le jour. Il est le lieu du sacrifice supérieur à celui du Carmel et l'Esprit de Dieu y est invoqué. Ces aspects ne se retrouvent plus dans le nouvel *ordo*. On a voulu à tout prix évacuer les références vétéro-testamentaires trop explicites au sujet de la Présence divine dans un lieu précis. L'objectif est louable, mais il demeure irréaliste en vertu même de l'incarnation de Verbe. Se rendant présent matériellement dans la chair, Dieu ne peut pas oublier qu'il fut symboliquement mais réellement présent dans la matière organisée pour le signifier: temple,

⁴⁴ Cf. Dom Guy-Marie OURY, O.S.B., art. "L'Église de pierre et son mystère. Regard sur la Dédicace", dans *L'Ami du Clergé*, tome 72, Langres, 1962, p. 646.

⁴⁵ Texte latin:

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, clemens et propitius, preces nostræ humilitatis exaudi, et respice ad hujus altaris tui holocaustum, quod non igne visibili probetur, sed infusum Sancti Spiritus tui gratia in odorem suavitatis ascendat, et legitime se sumentibus Eucharistia medicabilis fiat, ad vitamque proficiat sempiternam. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

feu, sang, tables de la Loi, prêtres, prophètes, etc. Les «presbytres» de la Nouvelle Alliance sont là pour le rappeler. Les églises-édifices le sont également. Et pourquoi pas le feu? De fait, il l'est mais la prière l'omet, ce que ne faisait pas l'ancienne prière du rituel de 1596. La prière actuelle est celle-ci: «Que monte devant toi, Seigneur, notre prière, comme la fumée de cet encens, et comme son parfum dans cette demeure, que ton Église répande par le monde la joie et la grâce du Christ⁴⁶.» La prière de bénédiction de l'encens du rituel de 1596 avait également des significations que ne contient plus l'actuelle prière *Dirigatur, Domine*. La bénédiction *Domine, Deus omnipotens, cui assistit* disait ceci:

Seigneur, Dieu tout-puissant, qu'entoure en tremblant l'Armée des Anges, ces célestes esprits, qui exécutent vos ordres avec la rapidité de la flamme, daignez regarder favorablement, bénir et sanctifier cet encens que vous avez créé, afin que, chassées par son odeur, toutes les langueurs, toutes les infirmités et les embûches du démon se dissipent, et aussi que l'homme, que vous avez formé, et qui a été racheté par le Sang précieux de votre Fils, n'en subisse pas les atteintes et jamais ne soit blessé par la dent du serpent infernal. Par le même Christ, notre Seigneur. Amen⁴⁷.

On y parle du rachat par le sang du Christ, rachat qui sera célébré par l'offrande de ce même sang sur l'autel. On y parle de signes de la présence du Royaume parmi nous: les infirmités chassées, les embûches des démons dissipées. La prière *Dirigatur, Domine* de l'*ordo* de 1977 ne fait mentionner par l'évêque que le parfum d'encens, signe de la joie et de la grâce du Christ que doit répandre l'Église de par le monde.

2.2.5 Vénération de l'autel

Le rituel de 1977 fait en sorte que l'autel soit vénéré après avoir reçu l'onction: on l'encensera, on illuminera l'église mais surtout l'autel et les pierres de consécration, on

⁴⁶ O.D., c.II, no 66: «*Dirigatur, Domine, oratio nostra sicut incensum in conspectu tuo; et sicut hæc domus suavi repletur odore, ita Ecclesia tua redoleat Christi fragrantiam.*»

⁴⁷ Texte latin:

Domine, Deus omnipotens, cui assistit Exercitus Angelorum cum tremore, quorum servitium spirituale et igneum esse cognoscitur, dignare respicere, benedicere et sanctificare hanc creaturam incensi, ut omnes languores, omnesque infirmitates, atque insidiæ inimici, odorem ejus sentientes, effugiant, et separentur a plasmate tuo, quod pretioso Filii tui Sanguine redemisti, et nunquam lædatur a morsu iniqui serpentis. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

vêtira de blanc l'autel, on déposera des fleurs à sa base, et surtout, l'évêque le baisera au début de la préparation des dons. Une telle vénération à ce stade de la célébration s'explique très bien selon Calabuig⁴⁸. Deux concepts complémentaires — mais qui semblent parfois contradictoires au cours de l'évolution de ce rite — se rencontrent encore dans cet *Ordo dedicationis* à savoir:

- 1) c'est la célébration de l'eucharistie qui consacre;
- 2) les rites qui sont célébrés avant la consécration eucharistique sont là pour préparer l'autel à cette célébration eucharistique inaugurale.

Calabuig fait remarquer que, tout au long de l'évolution de ce rite de dédicace, deux conceptions différentes mais non contradictoires se sont amalgamées en essayant d'unifier l'*Ordo XLI* d'origine gallicane et l'*ordo XLII* d'origine romaine. Le rite demeura toutefois composite. La première conception, qui est la plus ancienne et qui est d'origine romaine, considère que c'est l'eucharistie qui consacre le lieu de culte. La seconde, d'origine gallicane, veut préparer le lieu pour le rendre apte à la célébration de l'eucharistie et des autres sacrements. Ces deux concepts se rencontrèrent et se rencontrent encore aujourd'hui dans le rituel de la dédicace des églises. «Dans le nouveau rituel, il y a un moment qui peut être considéré comme le point de contact entre les deux approches: c'est le moment de la vénération de l'autel⁴⁹.» Le baiser de l'autel a été reporté au moment de la préparation des dons, à la jonction de la liturgie de la dédicace et de la liturgie eucharistique proprement dite. Ce n'est qu'après l'onction de l'autel que l'évêque ira baiser l'autel qui, à ce moment, représente le Christ, l'Oint de Dieu. Il le baise au moment même où l'assemblée se prépare à offrir le sacrifice eucharistique qui rendra effective la consécration de l'autel et son identification symbolique au Christ qui a été signifié symboliquement par son onction. Déjà, par cette onction, l'autel est le symbole du Christ, de l'Oint, et digne de vénération.

⁴⁸ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 34.

⁴⁹ Ibid., p. 34: «In the new rite there is a moment which can be considered the point of contact between the two approaches: the moment of the veneration of the altar.»

2.2.6 Emploi de l'encens

De toutes les oblations d'encens du rituel de 1596, oblations multipliées au point d'en étouffer les meilleurs chantres du chœur, il n'a subsisté dans le nouveau rituel que la seconde oblation d'encens et l'embrasement de l'autel qui trouvait place dans les rites chrismaux à la quatrième intervention consécatoire du rituel de 1596. Dubosq en donnait un merveilleux commentaire qu'il vaut la peine de reproduire ici:

C'est peut-être en cette partie de notre Cérémonie, qu'apparaît, avec le plus de netteté, en dépit de certaines longueurs, la poésie puissante, dont sont tout imprégnés les vieux rites gallicans: commencée par des fumigations abondantes et répétées, voici en effet qu'elle se termine dans un nouveau nuage d'encens, jaillissant d'abord du réceptacle habituel, puis de l'Autel lui-même transformé en un impressionnant encensoir⁵⁰.

Dans le rituel de 1977, on réserve l'honneur de l'encens à l'autel consacré par le Chrême et non aux reliques comme cela se faisait dans le rituel de 1596. Ce dernier comportait des encensements lors de la procession des reliques et lors de la mise au tombeau après sa fermeture. Il est tout de même à remarquer que l'encens est offert après les onctions et non pas seulement après la consécration eucharistique. Pourtant, c'est l'eucharistie beaucoup plus que le Chrême qui consacre l'autel. Cependant, comme il a été dit plus haut, l'autel représente déjà le Christ à cause de l'onction qu'il a reçu, même s'il n'est pas tout à fait dédié puisqu'il lui manque le rite principal: la prière eucharistique. À cause de son onction, et parce que l'encens est toujours offert pour le Christ même si ce sont des hommes qui sont encensés, l'autel est maintenant apte à recevoir cet honneur. Il n'y a plus de confusion possible, comme cela pouvait se rencontrer dans l'ancien rituel avec la multiplication des encensements.

Dans le rituel de 1596, une oblation d'encens était offerte pendant la préparation des dons. Le rituel l'omet tout simplement, l'autel ayant déjà été encensé peu de temps avant. Un détail fait défaut: les oblats ne sont pas encensés. Or, c'est par leur consécration que

⁵⁰ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 241.

l'église de pierres sera véritablement dédiée. Il n'y a pas d'encensement prévu pendant le récit de l'institution bien que rien n'empêche d'en faire un. Cet encensement peut remplacer à lui seul celui qui est habituellement offert aux oblats pendant les messes solennelles.

2.3 Le rite eucharistique

Comme il a été vu, ce rite essentiel avait à la fois gardé et perdu son rôle dédicatoire. Il l'avait conservé, car on ne dédiait jamais une église sans célébration eucharistique. Il l'avait perdu, car les rites secondaires avaient pris une telle ampleur que le rite eucharistique semblait n'être qu'un appendice convenable à cette célébration. La réforme semble bien avoir remédié à la situation. Cette primauté du rite eucharistique sur les autres rites de la célébration de la dédicace est bien exprimée par Heuschen:

Il nous semble cependant qu'une véritable ecclésiologie vivante s'y exprime, centrant l'attention des fidèles sur le sacrifice eucharistique. C'est là que prennent naissance l'unité et la puissance du Corps mystique, déroulant devant les yeux le combat du Christ contre Satan, ce combat étant condition de notre économie sacramentelle et gage de notre citoyenneté céleste⁵¹.

2.3.1 L'eucharistie comme rite principal

Lorsqu'il fut question de la place de la liturgie eucharistique dans les rites de la dédicace du Pontifical de 1596 au second chapitre, des conclusions s'imposaient déjà: il semblait que la liturgie eucharistique avait perdu complètement son caractère consécatoire. Elle n'avait pourtant pas perdu son caractère de rite inaugural. Calabuig rapporte que le *Pontificale romanum* de 1888 avait ajouté au début de la messe les prières au bas de l'autel ce qui donnait l'impression que rien ne s'était passé avant⁵². La réforme de 1961 n'avait pu

⁵¹ Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, pp. 19-20. Heuschen exprime cette réalité dans un langage un peu vieillot qui traduit tout de même la réalité de la cérémonie de dédicace.

⁵² Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 33.

rendre à l'eucharistie sa place de rite consécuteur. On avait établi trois points qui pouvaient pallier ce défaut dans la réforme:

- 1) Il est convenable que l'évêque célèbre l'eucharistie après les rites de dédicace de l'église.
- 2) L'eucharistie est une partie du rite de la consécration.
- 3) Enfin les rubriques omettent le psaume *Judica me* et le *Confiteor*.

Mais cela ne s'avéra pas suffisant pour redonner son sens véritable au rite eucharistique dans la liturgie de dédicace. L'avantage que donne la place centrale du rite eucharistique dans le nouveau rituel de 1977 ne donne pas cette impression de rite-appendice. La translation des reliques et le psaume qui l'accompagne tiennent lieu d'introït et de procession d'entrée de la messe de dédicace. L'aspersion des lieux et du peuple est vraiment un rite de préparation pénitentielle, comme il est encore possible de le faire le dimanche avec le chant de l'*Asperges me* ou du *Vidi aquam* pendant le temps pascal. L'inauguration de l'ambon — rite nouveau — s'intègre bien à sa place. Toutefois, la place de la prière de dédicace laisse quelques insatisfactions sur la nécessité d'un tel rite. Il semble faire double emploi avec la prière eucharistique; ce problème sera approfondi plus loin. Les onctions d'huile de l'autel et des murs ont vraiment un caractère de préparation à la célébration solennelle de la liturgie eucharistique. Ainsi traitée, la célébration eucharistique retrouve l'importance qu'elle avait perdue au cours des évolutions successives du rite de la dédicace. «Cette fusion étroite et harmonieuse de tous les éléments de la seule célébration constitue un des principaux mérites du nouveau rite⁵³.»

Une phrase comme celle qui suit montre que le rite de l'eucharistie avait perdu sa fonction dédicatoire:

... écoute favorablement nos prières, et fait que ces ornements variés, destinés au service de cette église et de cet autel, pour ton honneur et ta gloire, soient: purifiés, bénits, sanctifiés, et consacrés, par notre humble

⁵³ Ibid., p. 32: «This close and harmonious fusion of all the elements of the one celebration constitutes one of the principal merits of the new rite.»

ministère, afin qu'ils soient rendus aptes au culte divin et aux sacrés Mystères...⁵⁴

Cette phrase, que l'on retrouve dans le rituel de 1596 dans la partie des rites complémentaires pour la bénédiction des nappes et des ornements, montre clairement que l'eucharistie n'avait pas sa fonction de rite consécatoire, mais que tout devait être préparé pour la célébration de l'eucharistie par de multiples bénédictions. Dans ces rites post-tridentins, ce n'était pas l'eucharistie inaugurale qui rendait le lieu apte au culte et tout ce qui s'y trouvait, mais c'étaient les aspersion, les reliques, les onctions et les nombreuses bénédictions et exorcismes qui rendaient le lieu apte à la célébration non seulement des eucharisties subséquentes mais de l'eucharistie inaugurale elle-même.

Toutefois, il ne faudrait pas conclure rapidement en disant que l'eucharistie avait complètement perdu son caractère dédicatoire. Évenou commente à ce sujet:

Ce ne sont encore là que préalables [en parlant des rites de la translation des reliques et des aspersion]: la consécration proprement dite se fait par des onctions du saint-chrême sur les murs de l'église et l'autel sur lequel on brûle ensuite l'encens... et la messe enfin met le sceau à cet opulent déploiement de gestes, de signes et de chants⁵⁵.

Ce sceau dont parle Évenou vient rendre réel ce qui était signifié dans le rite chrismal. Lieu privilégié de l'Alliance, l'autel reçoit le chrême en vue de cette élection que Dieu fait pour transformer la pierre en un «lieu de l'Alliance» où sera célébré sous peu le rite eucharistique qui réalisera cette fonction de l'autel. Au sujet du caractère dédicatoire du rite eucharistique, Christol affirme:

La sainteté du lieu a toujours été affirmée par la Tradition comme dérivant du Saint Sacrifice qui est célébré. Si les rites, peu à peu, se sont développés, il semble que ce soit en vue de la catéchèse du peuple chrétien, et dans le sens d'un parallélisme avec les rites de l'Initiation chrétienne⁵⁶.

⁵⁴ Texte latin:

... exaudi propitius preces nostras, et omnia hæc diversarum specierum Ornamenta in usum hujus ecclesiæ tuæ et Altaris, ad honorem et gloriam tuam præparata, purificare, benedicere, sanctificare, et consecrare, per nostræ humilitatis servitium digneris; ut divinis cultibus, et sacris Mysteriis apta existant, ...

⁵⁵ Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, p. 87: Les parenthèses ne sont pas dans le texte d'Évenou.

⁵⁶ Bernard CHRISTOL, *Op. Cit.*, p. 213.

Cette catéchèse du peuple a été conservée et rafraîchie. Plus qu'une catéchèse, ces rites font revivre à l'assemblée célébrante sa propre naissance spirituelle.

Pour conclure, Évenou résume assez bien l'esprit qui anima la réforme de cette partie du Pontifical:

L'intégration du rite tout entier dans la célébration eucharistique renoue de manière heureuse avec la plus ancienne coutume romaine. Jusqu'au milieu du 6^e siècle, l'inauguration d'une nouvelle église semble bien se faire par la célébration solennelle de la messe, sans aucun rite préalable: la première eucharistie suffisait à dédier l'édifice à Dieu⁵⁷.

Sans rien perdre de l'apport gallican, l'*ordo* de 1977 réussit admirablement à allier les deux conceptions romaine et gallicane qui, jusqu'alors, avaient été simplement juxtaposées.

2.3.2 Doublet de la prière de dédicace et de la préface eucharistique

Le chapitre troisième de ce travail mentionnait que le prière de dédicace fait double emploi avec le rite dédicatoire principal de l'eucharistie et la préface eucharistique elle-même. Évenou dit au sujet de ce doublet:

On peut aussi s'interroger sur le bien-fondé d'une telle prière de dédicace à cet endroit. La tradition commune à l'Église d'Orient comme d'Occident d'exposer sous forme de prière la volonté de dédier une église à Dieu et d'appeler sa bénédiction peut sans doute se réclamer de l'illustre exemple de la prière de Salomon lors de la dédicace du temple, mais cette prière ne risque-t-elle pas de faire de la préface de la prière eucharistique un pâle doublet? L'importance primordiale de la prière eucharistique elle-même ne risque-t-elle pas d'être moins vivement perçue, alors que «la célébration de l'Eucharistie est le rite le plus important et même le seul nécessaire pour la dédicace d'une église» (*prænotanda*, n. 15)⁵⁸?

Si les deux prières sont comparées entre elles, il est facile de constater qu'il y a des doublets. Les deux prières mentionnent que l'Église est la Jérusalem céleste, fondée sur les apôtres dont le Christ est la pierre angulaire. Dans cette Église constituées de pierres vivantes resplendit la lumière du Christ. La prière de dédicace comporte une différence

⁵⁷ Ibid., p. 95.

⁵⁸ Ibid., p. 99.

majeure en ce qui a trait à son rôle épiclétique; la préface eucharistique en est dépourvue, car elle est uniquement et essentiellement une prière d'action de grâce.

Cette belle prière, ajoutée au schéma initial, constitue cependant un doublet de la préface de la Prière eucharistique, où l'évêque dira à nouveau: «Nous te dédions dans la joie, Dieu d'immense gloire, cette maison de prière, élevée par le travail des hommes»⁵⁹.

Il est souvent utile de doubler les interventions en liturgie pour inculquer dans l'esprit des gens le mystère célébré afin que ce même mystère soit mieux compris et mieux vécu même si la liturgie post-conciliaire prévoyait la suppression des doublets⁶⁰. Puisque la prière eucharistique suffirait à elle seule à dédier l'édifice à Dieu et à son culte, une prière de dédicace, bien que traditionnellement utilisée depuis quelques siècles, semble créer un doublet dans la liturgie. Un peu plus haut dans son article, Jounel précise:

Quant à la liturgie eucharistique, le schéma de 1973 avait fait de sa préface la prière de dédicace de l'église ou de l'autel, selon l'usage romain du VII^e siècle. L'édition typique n'a pas retenu cette proposition et elle contient une prière de dédicace qui précède l'onction de l'autel. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut plus dissocier désormais le célébrant de la dédicace et celui de la messe⁶¹.

Dans un autre article, Jounel souligne ce même problème:

Cette prière constitue, de fait, un doublet de la préface eucharistique qui, dans le projet initial, faisait de la Prière eucharistique l'unique prière de consécration de l'édifice et d'actualisation du sacrement du corps et du sang du Christ. On y lit, en effet: «Dieu d'immense gloire, nous te dédions dans la joie cette maison de prière, cette œuvre de nos mains»⁶².

Qu'en est-il de ce problème de doublet? Est-ce vraiment nécessaire de manifester par une prière spéciale la prise de possession par Dieu du lieu de culte? Quel apport la prière de dédicace a-t-elle de plus que la préface eucharistique ne pouvait donner? Aurait-il mieux

⁵⁹ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 268.

⁶⁰ Cf. VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 34.

⁶¹ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 267 ; Dans la note 16, Jounel donne la référence du Sacramentaire qui faisait usage de ce genre de préface dédicatoire: J. DESHUSSES, *Le sacramentaire grégorien*, (Spicilegium Friburgense 16), Fribourg, 1971, n° 821.

⁶² Pierre JOUNEL, "La dédicace des églises", dans *L'Église en prière*, tome 1: *Principes de la liturgie*, *Op. Cit.*, p. 233.

valu déclarer l'église dédiée à Dieu sans en faire une prière plutôt que de respecter la tradition commune des Églises d'Orient et d'Occident? Ce ne fut pas le choix des rédacteurs. La prière eucharistique perd-elle sa valeur dédicatoire? Une comparaison entre les trois prières de dédicace — c'est-à-dire les deux prières du rituel de 1596 et celle de l'*ordo* de 1977 — ne saurait suffire pour répondre à ces questions. Cette comparaison sera faite plus loin dans ce chapitre. La préface eucharistique utilisée dans le *Pontificale romanum* de 1596 était dépourvue de ce qui compose le corps des préfaces eucharistiques. Le second chapitre de cette étude comparative a déjà fait mention de cette anomalie⁶³. Les prières de dédicace de l'ancien rituel pouvaient très bien se justifier dans un tel contexte. Mais maintenant que l'*ordo* possède une préface eucharistique propre, est-il nécessaire d'avoir une prière de dédicace en plus?

L'eucharistie est le sommet de la célébration de la dédicace des églises et met le sceau sur les autres rites qui ne faisaient que préfigurer la réalité que manifesterait le rite eucharistique:

Quand le Pontife, au terme des longues cérémonies de la dédicace, célèbre le sacrifice de la messe sur l'autel nouvellement consacré, il n'inaugure pas seulement le service sacré dans un temple nouveau, mais il pose l'acte même qui est la racine de la sanctification de cette demeure. Il pose le fondement d'où tous les rites préliminaires tirent leur raison d'être et leur puissance⁶⁴.

La dernière phrase explique le sens profond de toute cette liturgie. Les rites de la dédicace sont à la fois catéchèse et préfiguration de la réalité qui sera célébrée et actualisée par le rite eucharistique, seul rite nécessaire à la dédicace. Mais ces rites préfiguratifs ont aussi un caractère réel avant que le sceau eucharistique vienne leur donner leur pleine valeur. Ce que les premiers réalisent en figure, le dernier et principal rite le réalise fondamentalement.

⁶³ Cf. Chapitre second, p. 121.

⁶⁴ Louis HEUSCHEN, ptre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Op. Cit., p. 12.

2.3.3 Embolismes dans la prière eucharistique

Pour les temps privilégiés de la liturgie, les trois premières prières eucharistiques du Missel romain de Paul VI comportent des embolismes pour le temps de l'octave de Noël ou de Pâques, pour l'Ascension ou la Pentecôte, l'Épiphanie ou l'Assomption, etc. Il aurait été intéressant de mettre en évidence le rôle consécrateur de la prière eucharistique dans le célébration de la dédicace par un embolisme particulier comme on en trouve pour d'autres circonstances. Seul l'embolisme de la troisième prière eucharistique réalise cette fonction consécraire de la prière eucharistique comme le chapitre troisième le faisait remarquer:

Écoute les prières de ta famille qui te consacre cette église: qu'elle soit la demeure du salut et le lieu de tes sacrements; qu'on y entende proclamer l'Évangile de la paix, qu'on y célèbre tes mystères et que tes fidèles, fortifiés par la parole de vie et guidés par ta grâce dans leur marche en ce monde, parviennent à la Jérusalem éternelle où tu rassembleras, Père très aimant, tous tes enfants dispersés⁶⁵.

L'embolisme du Canon romain est très décevant si on le compare à la plupart des embolismes des autres temps et fêtes de l'année liturgique. Par exemple, l'embolisme pour la Nativité se formule ainsi: «Dans la communion de toute l'Église, nous célébrons la nuit très sainte où Marie, dans la gloire de sa virginité, enfanta le Sauveur du monde; et nous voulons nommer en premier lieu...⁶⁶»

Le *Per quem hæc omnia* de la finale du Canon romain aurait pu être exploité dans le sens d'un rite consécraire⁶⁷ bien qu'historiquement aucun sacramentaire ne possède un tel exemple. Cette possibilité n'a pas été retenue par les rédacteurs de l'*ordo*.

⁶⁵ *O.D.*, c.II, no 77:

Vois huius familiæ, quæ hanc tibi dicat ecclesiam, adesto propitius: sit ei domus salutis et aula caelestium sacramentorum; hic resonet evangelium pacis et sacra mysteria celebrentur, quibus fideles tui, verbo vitæ ac divina gratia instructi, per temporalem civitatem peregrinantes ad æternam Ierusalem pervenire mereantur, in qua omnes filios tuos, ubique dispersos, tibi, clemens Pater, miseratus coniungas.

⁶⁶ Évidemment, cet embolisme n'est pas aussi élaboré que pouvaient l'être les embolismes des anciens sacramentaires romains, mais il est de meilleure qualité que ne le sont les embolismes des autres prières eucharistiques du Missel de Paul VI.

⁶⁷ Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, *Op. Cit.*, p. 148. Heuschen le soulignait déjà.

2.4 La liturgie de la Parole

En revalorisant la liturgie de la Parole, une place fut faite, pour la première fois dans l'histoire, à l'inauguration de l'ambon par la proclamation de la première lecture. «Son caractère inaugural est seulement marqué par une ostension du Lectionnaire au peuple par l'évêque⁶⁸.» Dès ce moment, le *locus iste* peut être chanté en vérité, car la Parole de Dieu a retenti en ce lieu redoutable où demeure maintenant le Seigneur, le Verbe, la Parole de Dieu. Un premier sacrement de la présence divine que constitue la proclamation de la Parole est alors célébré et semble avoir lui aussi valeur dédicatoire. Jounel l'affirme, comme il a été mentionné au chapitre troisième de ce travail de recherche:

Il ne s'agit pas seulement de faire découvrir le symbolisme des actions sacrées en projetant par avance sur elles la lumière de la parole de Dieu, comme on le fait pour la célébration des sacrements et des bénédictions majeures, mais de manifester que la proclamation de la Parole et la participation au corps et au sang du Seigneur sont constitutives de l'Église des vivants. La première proclamation de la parole de Dieu dans le nouvel édifice constitue en elle-même un rite de dédicace: l'évêque fait l'ostension solennelle du lectionnaire au peuple avant de le remettre au lecteur⁶⁹.

Non seulement cette proclamation et l'audition de la Parole de Dieu donne sens à la cérémonie qui va suivre, mais elle réalise l'Église en faisant naître la communauté et en dédiant le lieu à la proclamation de la Parole. De plus, l'*ordo* respecte les demandes de la Constitution sur la liturgie du dernier Concile:

Pour présenter aux fidèles avec plus de richesse la table de la parole de Dieu, on ouvrira plus largement les trésors bibliques pour que, dans un nombre d'années déterminé, on lise au peuple la partie la plus importantes des Saintes Écritures⁷⁰.

⁶⁸ Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, p. 96.

⁶⁹ Pierre JOUNEL, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), *Op. Cit.*, p. 267.

⁷⁰ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 51. Pour la dédicace, un choix judicieux de texte fut fait pour mettre en valeur les rites célébrés. Les textes sur la dédicace du Temple de Salomon furent omis, car on ne voulait pas que la dédicace chrétienne soit assimilées à la dédicace juive du Temple. Chez les Chrétiens, le temple nouveau, c'est le corps entier du Christ, et non pas un bâtiment de pierres. Les textes furent sélectionnés en fonction de cette théologie.

Dès l'homélie, l'évêque peut mettre en lumière le sens des rites qui vont suivre ou qui ont déjà été exécutés. Le peuple est alors orienté dans la célébration de la dédicace qui a commencé par la procession et l'aspersion: il connaît le mystère qui lui sera donné de vivre et qu'il vit déjà, il reconnaît que c'est le corps ecclésial qui est célébré par la consécration du corps eucharistique et la bénédiction du lieu de culte.

2.4.1 Les lectures du rituel de 1596 et celles de l'*ordo* de 1977

Le rituel de 1596 utilisait deux lectures qui donnent bien l'esprit dans lequel devait se dérouler les rites de dédicace. La descente de la Jérusalem céleste est décrite par la lecture de l'Apocalypse (21, 2-5). Cette Église-Épouse est la réalisation parfaite de ce qui a été annoncé dans les rites de la dédicace. La lecture de l'Évangile où il est question de Zachée (Lc 19, 1-10) montre le Christ entrant dans la vie des hommes pour les appeler à la conversion. Ce changement radical de vie et cette adhésion au Christ et à son message sont les exigences requises pour accéder à la Jérusalem céleste décrite dans l'Apocalypse. Les rites de dédicace décrivant l'initiation chrétienne abondent dans cette ligne: le Verbe de Dieu ayant pris chair est venu vers l'humanité pour l'appeler à la conversion, lui faire partager la vie divine en l'introduisant par les rites baptismaux et la sainte chrismation dans son mystère d'amour et de miséricorde. Est déjà citoyen des cieux celui qui vit dès ici-bas les saints mystères qui introduisent par avance les hommes dans la patrie définitive. Le Seigneur dit à ses disciples: «Le Royaume de Dieu est au milieu de vous⁷¹.»

Une comparaison des choix de péricopes bibliques montre l'apport de la réforme de l'*ordo* de 1977 par rapport à l'ancien rite. La première lecture obligatoire montre que c'est la Parole de Dieu qui crée la communauté. C'est la Parole qui rassemble le peuple de Dieu en venant y faire sa demeure. L'Église célèbre sa propre naissance par l'accueil de la Parole de Dieu chez elle. Cette lecture est bien dans la logique des rites régénérateurs de l'initiation

⁷¹ Lc 17, 21.

chrétienne. La célébration s'ouvrait par le rassemblement de la communauté qui recevait l'aspersion en signe du baptême et pour faire pénitence. Par l'écoute de la Parole, les fidèles sont maintenant constitués en assemblée sainte réunie autour du Verbe, de la Parole éternelle de Dieu, qui vient les introduire dans la vie trinitaire. La description de la descende de la Jérusalem céleste ne suffisait pas à évoquer cette création de la communauté par l'audition de la Parole et par la réception du baptême. La messe du rite de 1596 ne pouvait que rappeler aux fidèles ce qui venait de se célébrer: l'initiation de l'église, symbole de la leur. Après celle-ci, la Jérusalem céleste descendait vraiment sur terre.

2.4.2 La première lecture de l'*Ordo dedicationis* de 1977.

La lecture de Néhémie, prenant place avant les rites d'onction et après les rites d'aspersion, signifie non seulement la naissance de la communauté, mais elle la réalise. La liturgie de la Parole n'a plus simplement un rôle explicatif du mystère déjà célébré, mais elle réalise ce mystère. Cette parole inaugurale est réellement sacrement de la naissance de l'Église. Elle forme la communauté, elle la rassemble autour de son Seigneur. Après celle-ci, la lecture de l'Apocalypse (21, 2-5) prendra tout son sens. En effet, après la naissance de la communauté par la réception de la Parole divine, la Jérusalem céleste vient s'établir chez les hommes. Le rôle de la liturgie de la Parole prend assurément une fonction de premier plan dans ce nouvel *ordo*.

2.4.3 Le psaume responsorial de l'*Ordo dedicationis* de 1977.

Le psaume responsorial 18B qui remplace le *locus iste*⁷² chante la perfection de la Loi divine que la communauté vient d'évoquer dans la lecture de Néhémie, loi qui redonne vie et rend sages les simples. Elle redonne vie à un monde sans Dieu parce qu'elle le rassemble autour de son Dieu dans la célébration du baptême qui donne accès auprès du

⁷² Si celui-ci n'a pas été retenu pour la célébration.

Père et de l'eucharistie qui ravive cette vie filiale. Cette charte est sûre, les chrétiens peuvent compter sur elle et elle réjouit leur cœur. Le chant du *Locus iste* n'est pas non plus dépourvu de signification⁷³. La communauté est déjà constituée en assemblée par l'aspersion qui est le symbole de la réception du baptême et par l'écoute de la Parole qui fait naître la foi dans les cœurs⁷⁴. «Ce lieu a été fait par Dieu» chante ce graduel, c'est ce Dieu qui rassemble son peuple et lui donne vie.

2.4.4 La seconde lecture de l'*Ordo dedicationis* de 1977.

Plusieurs péripécies s'offrent à la proclamation de la seconde lecture. La liste de ce choix de lecture a été indiquée dans le chapitre troisième.

Hors du temps pascal, un choix de quatre lectures est offert à la communauté:

1) La première lettre aux Corinthiens (3, 9b-11.16-17):

Le peuple chrétien est la maison que Dieu construit. Cette maison de Dieu, c'est l'Église fondée sur le Christ. Les chrétiens sont appelés à prendre part à cette construction, temple sacré habité par l'Esprit.

2) La lettre aux Éphésiens (2, 19-22)⁷⁵:

Le Christ est la pierre d'angle sur laquelle est édifiée l'Église. Paul montre comment l'Église est le véritable peuple de Dieu et sa famille: le Christ lui-même est la pierre

⁷³ Ce chant n'appartient pas à l'*Ordo dedicationis* de 1977. Mais, conformément à certaines règles émises dans le *Missale romanum* de 1975, le graduel peut remplacer le psaume responsorial. Cf. *Institutio generalis Missalis Romani*, éd. du 27 mars 1975, ch. 1, no 36. Mais comme ce chant appartenait au rituel de 1596, il est intéressant d'en voir la valeur permanente pour la cérémonie de la dédicace selon le nouveau rituel.

⁷⁴ Cf. Rm 10, 17: «La foi naît de la prédication.»

⁷⁵ La liturgie gallicane employait cette péripécie en commençant au verset 8. En plus de cette lecture, les deux auteurs suivants mentionnent d'autres péripécies bibliques servant à la célébration de la dédicace des églises: Gn 28, 11-22 (liturgie gallicane); Ba 3, 24-28 (liturgie ambrosienne); He 2, 11-18 (liturgie byzantine) et Mt 7, 24-28 (liturgie mozarabe).

Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Op. Cit., pp. 14-18.

Cf. Dom Thierry MAERTENS, art. «La dédicace des églises», dans *Paroisse et liturgie*, 33^e année, no 6, Belgique, Abbaye de Saint-André, nov.-déc. 1951, pp. 340-343.

angulaire de ce nouveau temple, les apôtres et les prophètes en sont le fondement et tous les baptisés sont les éléments de cette construction de l'Esprit.

3) La lettre aux Hébreux (12, 18-19.22-24):

Cette lettre évoque et décrit la fête éternelle dans la cité du Dieu vivant, liturgie supérieure plus belle que celle qui était célébrée dans le temple de Jérusalem maintenant détruit. Ou, mieux encore, elle est supérieure à la théophanie du Sinaï. Le bâtiment et la liturgie semblaient parler aux Juifs de la puissance de Yahvé, mais ils manifestaient l'éloignement de Dieu. Maintenant les chrétiens ont accès à la Jérusalem céleste, leur proximité avec le Père ne saurait être supplantée dans leur préférence par la majesté redoutable et la protection du Dieu du Sinaï qui effayaient plus qu'elles ne rassuraient. Les chrétiens s'avancent vers la fête des cieux et non vers le feu et l'ouragan de la montagne du don de la Loi.

4) La première lettre de saint Pierre (2, 4-9):

Le Christ est la pierre vivante du temple spirituel que constitue le peuple chrétien, communauté de foi. Et les chrétiens sont les pierres vivantes qui offrent à Dieu un sacrifice spirituel, car ils sont la «race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple qui appartient à Dieu», chargés d'annoncer les merveilles de leur Sauveur qui les a illuminés. Cette lecture se rencontre dans le lectionnaire rituel parmi les lectures possibles pour le baptême des adultes et des petits enfants⁷⁶. Le lien avec les rites de l'initiation chrétienne peut être fait à partir de cette lecture. C'est la seule lecture de l'*Ordo dedicationis* à se rencontrer dans le rituel du baptême ou de la confirmation⁷⁷.

Au temps pascal, deux péripécies de l'Apocalypse sont données au choix de la communauté célébrante pour la seconde lecture de la dédicace:

⁷⁶ Cf. *Lectionnaire pour les sacrements et autres célébrations*, Paris, Desclée/Mame, 1979, pp. 99 et 131-132: la référence exacte est 1 P 2, 4-5.9-10.

⁷⁷ Cf. Il y a aussi Lc 19 qu'il ne faudrait pas oublier: p. 219 du présent chapitre.

1) L'Apocalypse de saint Jean (21, 1-5a):

L'Église est la Jérusalem nouvelle. Les puissances hostiles au règne du Christ ont été détruites: plus de mer qui est le repère des démons, une terre nouvelle et un ciel nouveau ont pris la place de l'ancien monde. La Jérusalem nouvelle est celle du Christ et non celle de ses accusateurs. Cette réalité, encore à venir, est exprimée par la célébration de la dédicace des églises: symbole de la Jérusalem céleste où le Christ règnera sur toutes choses, où il résidera au milieu du peuple qu'il s'est acquis. L'Église-assemblée, symbolisée par l'église-bâtiment, est le signe annonciateur de cette réalité future où la paix sera complète, où la mort et les malheurs auront disparus pour tous et pour toujours.

2) L'Apocalypse de saint Jean (21, 9b-14):

La grandiose représentation de la cité sainte resplendissante de la gloire de Dieu est montrée à l'apôtre Jean. Elle est la fiancée du Christ et son épouse. Éclatante comme des pierres précieuses, elle est fondée par le Christ sur les douze Apôtres. L'humanité y logera comme Adam au paradis terrestre. La ville sera protégée par des anges afin que rien ni personne ne viennent troubler sa paix.

La seconde lecture apparaît comme un complément de la première. Cette dernière constituait la masse des personnes en un peuple que rassemble la Parole éternelle. La seconde lecture vient appuyer cette affirmation de la création de la communauté par l'audition de la Parole en démontrant que c'est le Christ lui-même qui édifie sa communauté⁷⁸. Il est la pierre d'angle⁷⁹ de l'Église nouvelle, il est celui vers lequel le peuple s'est avancé pour vivre en communion avec Dieu⁸⁰. Les péripécies de l'Apocalypse vont dans un sens différent et mettent en lumière le mystère pascal. Ces lectures montrent le

⁷⁸ Cf. 1 Co 3.

⁷⁹ Cf. Ep 2; 1 P 2.

⁸⁰ Cf. He 12.

renouveau apporté par la résurrection du Christ: les puissances de mort et de destruction sont réduites à néant et le Règne du Seigneur est maintenant parmi nous. La nouvelle Jérusalem descend sur terre, nul ne peut plus rien contre elle, car Dieu habite au milieu d'elle et les hommes y trouvent leur refuge. Cette perspective va dans le sens du rituel de 1596 mais, en venant en second lieu, la lecture du vingt-et-unième chapitre de l'Apocalypse n'a plus la même portée. Dans l'ancien rituel, cette lecture n'avait d'autre fonction que d'exprimer en parole ce qui avait été célébré par les rites de l'initiation chrétienne. Dans le nouvel *ordo*, cette lecture garde sa fonction descriptive tout en accompagnant la lecture de Néhémie qui, elle, avait la fonction de créer la communauté, ce qui constitue une nouveauté dans l'histoire de cette liturgie de dédicace. On ne perd rien de la théologie ecclésiale de l'ancien rituel: l'Église est le lieu de la présence divine, prémices de l'assemblée céleste, mais on y gagne une signification primordiale: c'est par l'audition de la Parole que se constitue l'assemblée et que se construit la communauté.

2.4.5 La lecture évangélique de l'*Ordo dedicationis* de 1977

Les péripécopes évangéliques sont au nombre de quatre.

1) L'Évangile selon saint Matthieu (16, 13-19):

L'Église assemblée par Dieu reposera sur la foi en la divinité du Christ, Fils de Dieu, tel que le Père l'a inspirée à l'Apôtre Simon-Pierre. L'Église naît de la Parole de Dieu proclamée à l'humanité⁸¹, reçue chez les hommes⁸², fondée sur la foi dans la divinité de Jésus⁸³. L'image de l'Église-édifice est appliquée ici, mais de façon à montrer l'importance des fondations.

⁸¹ Cf. Ne 8, 1-4a.5-6.8-10.

⁸² Cf. Jn 1, 9-14.

⁸³ Cf. Mt 16, 13-19.

2) L'Évangile selon saint Luc (19, 1-10)⁸⁴:

L'aventure du publicain Zachée est significative de ce qui se produit dans l'histoire du salut. Dieu suscite son Église à partir d'un monde de pécheurs pardonnés chez lesquels il fait sa demeure pour y prendre le repas où il leur donne sa chair et son sang à manger et à boire pour refaire ainsi son alliance avec eux. Cette économie du salut accomplie, Zachée, qui représente chacun des pécheurs, vit de la charité engendrée par la foi au salut offert par un Dieu qui l'aime. Cette lecture se rencontre dans le lectionnaire pour le baptême des enfants en scolarité pour leur entrée en catéchuménat⁸⁵. Un lien est possible à faire avec le rite baptismal de la célébration de la dédicace.

3) L'Évangile selon saint Jean (2, 13-22):

Les vendeurs chassés du Temple de Jérusalem par Jésus, quelle singulière lecture pour célébrer la fête de la naissance d'une communauté. La péricope n'en demeure pas moins intéressante, car Jésus y enseigne que son corps est le nouveau temple de Dieu. En élargissant la signification immédiate de cet Évangile, il est facile d'affirmer que ce corps ressuscité est aussi le corps mystique de l'Église qui est célébré dans les rites de dédicace.

4) L'Évangile selon saint Jean (10, 22-30):

L'événement raconté est celui où Jésus enseigne dans le Temple à la fête de la Dédicace: L'Église n'est pas ici un édifice mais elle est le troupeau des brebis auxquelles le Bon Pasteur donne la vie éternelle. La portée symbolique est différente des autres péripécies évangéliques. Il n'est plus question d'habitation de Dieu chez les hommes, ni de temple spirituel fondé sur la pierre angulaire ou sur la pierre de la foi, il n'y est plus question de conversion des pécheurs ou du corps du Christ, temple nouveau. Le nouveau peuple est

⁸⁴ La péricope évangélique retenue par le rituel de 1596 narrait l'aventure du publicain Zachée. La signification symbolique de cet extrait de l'évangile de Luc était moindre s'il est comparé aux trois autres passages retenus, mais il a été conservé, car il figurait dans le rituel de 1596.

⁸⁵ Cf. *Lectionnaire pour les sacrements et autres célébrations*, Paris, Desclée/Mame, 1979, pp. 115-116.

une bergerie dont le berger est Dieu lui-même. L'optique est changée, il y est question d'appartenance à cette bergerie et à ce troupeau dont le Christ est le bon berger. Le lien avec la dédicace de l'église y est pourtant présent puisque, pour faire partie du troupeau, il faut au préalable avoir reçu le saint baptême qui est symbolisé ici par l'aspersion du début de la célébration. Rien de tout cela est signifié dans cette péricope, mais fut célébré par l'aspersion et cet Évangile peut apporter un supplément de signification à la sanctification par l'eau. La première lecture constituant l'assemblée en un peuple de fidèles sanctifiés par le baptême, la péricope évangélique montre le résultat de ce rassemblement en faisant surgir le Pasteur, autour duquel les brebis se sont rassemblées dans la foi.

Les trois nouvelles péripécies évangéliques ont le mérite de montrer clairement le mystère de l'Église. Celle-ci n'est pas simplement le lieu de rencontre entre le Seigneur et l'homme pécheur converti, elle est l'édifice solide reposant sur la foi de Pierre (Mt 16), le corps mystique recevant la vie du Christ ressuscité le troisième jour (Jn 2), elle est le troupeau dont le Bon Pasteur donne protection et assure l'unité (Jn 10).

2.4.6 La théologie sous-jacente aux lectures

En résumé, l'image de l'Église qui est proposée dans le cursus des lectures bibliques du rituel de 1596, est celle d'une Église de pécheurs convertis (Lc 19), refuge et protection contre les assauts du mauvais, et prémices de l'assemblée céleste (Ap 21, 2-5). L'image de l'Église qui est proposée dans le choix actuel des lectures bibliques est celle d'une Église rassemblée par la Parole éternelle (Ne 8), dont les membres sont non simplement des réfugiés fuyant les assauts du démon, mais des éléments de la construction, membre de la famille ayant accès au Père (2^e lect.), rassemblés par la foi dans un corps autour du Christ ressuscité⁸⁶.

⁸⁶ L'aspect dynamique des fidèles rassemblés autour du Christ (Jn 2; Jn 10) peut être exploité.

3. LES RITES SECONDAIRES

Les rites secondaires viennent se greffer sur les rites principaux de cette liturgie. Il sera question ici de la procession d'entrée, de la litanie des saints, des rites funéraires, de la prière de dédicace et du rite de l'illumination de l'église et de l'autel. La participation nombreuse des fidèles et la procession d'entrée sont des rites nécessaires à la célébration solennelle de cette liturgie. Les laïcs constituent cette Église qui est célébrée par la dédicace et l'entrée est le premier rite de la messe du Missel romain de 1975. En ce qui concerne les autres rites, ils n'appartiennent pas à proprement parler à l'ensemble des rites constitutifs de l'initiation chrétienne. Ils doivent alors être considérés comme «secondaires», d'où le titre de cette section.

3.1 La procession d'entrée

Les rites d'entrée sont au nombre de trois: la procession des reliques, la consignation du seuil et la prise de possession de l'église.

3.1.1 Procession des reliques

L'ancien rituel utilisait de l'encens pour la procession des reliques; le nouveau omet cet emploi. Il était normal d'utiliser l'encens pour les reliques, car on procédait alors à leur transfert triomphal. De plus on avait déjà utilisé de l'encens dans l'église à dédier. Dans le nouveau rituel, l'emploi de l'encens se fera après l'onction de l'autel et des murs de l'église. Or, actuellement, la procession des reliques prend place au début de la cérémonie. L'encens n'ayant pas été utilisé pour la consécration de l'autel et de l'église, il n'est alors pas à propos de l'utiliser pour le transfert.

En rendant facultatif le rite de la translation des reliques, le nouveau rituel redonne ainsi la place prépondérante de rite consécratoire à l'eucharistie. Même si les rites funéraires sont très anciens, il n'en demeure pas moins qu'aux yeux des chrétiens, il faille affirmer l'importance du rite eucharistique comme rite principal de la dédicace.

3.1.2 Consignation du seuil et prise de possession

Ce rite est devenu facultatif dans l'édition française du rituel de 1988⁸⁷ et les paroles qui l'accompagnaient dans le rituel de 1596 ont été omises. C'est le seul rite d'entrée dans l'église du rituel de 1596 qui a subsisté dans l'édition française. De plus, les fidèles entrent avec le clergé:

Ainsi disparaît aussi définitivement l'étrange anomalie de jadis, déjà résorbée en 1961, qui faisait que seuls l'évêque, le clergé, le chœur et les maçons entraient dans l'église, tandis que le peuple demeurait à la porte jusqu'à la procession conduisant les reliques à l'église⁸⁸.

Les clercs s'installent déjà dans le chœur de l'église contrairement à l'usage du rituel de 1596 où tous demeuraient dans la nef. Tous ces nouveaux rites constituent à eux seuls la prise de possession de l'église par l'évêque. Martimort déclarait en commentant le rituel de 1961 au sujet du rite du double alphabet: «On a bien fait de le conserver: il est une des choses qui suscitent, de la part du public, le plus de curiosité et d'intérêt⁸⁹.» Toutefois, la curiosité et l'intérêt ne sont peut-être pas des bons critères pour conserver des rites.

Une autre nouveauté s'ajoute: l'ouverture des portes ne se fait plus de l'intérieur par le diacre-gardien à la suite du dialogue avec l'évêque, mais elle se fait de l'extérieur par le responsable de l'église à l'invitation de l'évêque. Le côté dramatique de l'ancien rite s'évanouit.

⁸⁷ Il n'apparaît pas dans l'édition typique de 1977.

⁸⁸ Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, p. 95.

⁸⁹ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 16.

Le *Veni Creator* disparaît de la cérémonie. L'endroit où se trouvait cette hymne était curieux dans l'ancien rituel. On aurait compris un peu mieux son emploi s'il avait été chanté lors des onctions d'huile où on aurait pu implorer l'Esprit venant oindre l'autel et les douze pierres.

La prise de possession de l'église change non seulement d'aspect mais aussi de vocation:

La remise de l'église à l'évêque a été rajeunie: le temps où le fondateur d'une église était unique est bien révolu; ce sont désormais des représentants des paroissiens, des bienfaiteurs, des architectes et des ouvriers qui remettent l'édifice à l'évêque...⁹⁰

Ce ne sont plus des bienfaiteurs qui se construisent ou qui construisent au peuple une église, mais c'est le peuple lui-même qui se bâtit un lieu de réunion et de culte.

3.2 La litanie des saints

Calabuig montre que la place choisie par les rédacteurs de l'*ordo* pour la litanie des saints est traditionnelle⁹¹. Évenou est également de cet avis, mais il ne mentionne pas que cette place était attestée dans certains *Ordines romani*:

On appréciera davantage le déplacement des litanies des saints; au lieu de les chanter en entrant dans l'église, comme depuis 1961, elles trouvent leur lieu tout à fait indiqué après la liturgie de la Parole et avant que ne commencent les rites propres de la dédicace⁹².

Il s'agit ici de l'*Ordo romanus XLIII*, alors que l'*Ordo XLI* plaçait la litanie des saints avant la bénédiction de l'eau et l'aspersion⁹³.

⁹⁰ Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, p. 95.

⁹¹ Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 18: «The litany has been placed where it was traditionally found in other *ordines* of *The Roman Pontifical*, that is, before the prayer of dedication, as the preparation for it. In this way the litany has reacquired its time-honored place, one closely related to the depositing of the relics.»

⁹² Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, p. 96.

⁹³ Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome IV, *Op. Cit.*, pp. 340 et 412.

3.3 Les rites funéraires

En rendant facultative la déposition des reliques, le nouveau rituel renoue avec l'ancienne coutume de ne pas utiliser obligatoirement des reliques pour la dédicace des églises, comme il a été vu dans le chapitre premier. Encore au 13^e siècle, Guillaume Durand mentionne dans son rituel⁹⁴ qu'on pouvait substituer l'eucharistie aux reliques à défaut d'en posséder.

Au chapitre deuxième, le problème du moment de la déposition des reliques dans la cérémonie fut soulevé, car il interrompait les rites de l'initiation chrétienne faits sur l'église⁹⁵. Les rites funéraires sont d'origine romaine et furent très vite intégrés à la liturgie gallicane qui transmit par la suite son rituel et la théologie de son rite de dédicace à Rome. L'*Ordo dedicationis* a conservé ce rite en le modifiant.

3.3.1 Moment de la sépulture

La liturgie gallicane emprunta à la liturgie romaine son rituel de la dédicace en conservant les rites de la lustration du temple et de la déposition des reliques des martyrs sous l'autel. Cette liturgie n'a fait qu'amalgamer son rituel avec le rituel romain en plaçant chacune des parties des deux rituels à l'endroit qui lui semblait le meilleur. Mais, des modifications furent apportées au cours de l'évolution de ce rite:

Enfin au XIII^e siècle apparaissent les dernières modifications et pas les plus heureuses. Au lieu de débiter par la translation des reliques et de terminer la

⁹⁴ Cf. *Pontificale G. Durandi*, lib. II, c. II, n. 3: Cf. Michel ANDRIEU, *Le Pontifical Romain du moyen âge*, tome III, Le Pontifical de Guillaume Durand, [Studi e testi, 88], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1940, p. 456.

Cf. *Ordo romanus XLII*, n. 11: Cf. Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome IV, *Op. Cit.*, p. 400.

Cf. Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, p. 97.

⁹⁵ Si on considère que ces rites doivent absolument se dérouler sans interruption, la liturgie de la Parole se trouverait elle-aussi à interrompre ces rites puisqu'elle se situe après l'aspersion de l'église et avant sa chrismation.

consécration de l'autel par leur déposition, on retarde la procession jusqu'au dernier moment, si bien qu'elle interrompt cette consécration⁹⁶.

Au 13^e siècle, la déposition des reliques fut déplacée comme il vient d'être dit dans cette citation de De Brouwer. Dubosq réglait le problème comme suit dans commentaire du rituel de 1596:

Sans doute la position actuelle du *Rituel funéraire* a l'inconvénient de disjoindre les deux éléments de la Consécration de l'église: les *Aspersions* et les *Onctions*. Elle a pourtant un avantage: elle rend sa préséance à l'antique usage de l'Église Romaine⁹⁷.

Mais, l'argument de la préséance du rite romain sur d'autres rites ne fait pas le poids pour justifier la coupure entre les deux parties des rites de l'initiation chrétienne. Et, à prime abord, le problème ne semble pas réglé puisque cet ordre demeure dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. La déposition des reliques la veille de la consécration aurait pu être envisagée — peut-être l'a-t-elle été! — elle aurait eu l'avantage de montrer son côté accessoire. Mais il subsistait un danger: on aurait pu y voir un rite préalable — et non simplement préliminaire — à la dédicace du lendemain: «Il fallait installer les reliques pour ensuite pouvoir procéder à la dédicace proprement dite!» aurait-on dit. Il est dit au chapitre premier en parlant de l'*Ordo XLI*:

On voit que selon le rituel suivi par Grégoire de Tours, comme selon notre *Ordo* ou l'Euchole Barberini, l'autel était consacré avant qu'on n'y transférât les reliques. Les deux actes étaient bien séparés. On aurait pu, ainsi qu'on le faisait à Constantinople, ne pas les célébrer le même jour. Cela nous explique que l'*ordo* gallican de la consécration de l'autel, conservé dans le *Missale Francorum* et le Sacramentaire gélasien, ne fasse aucune mention des reliques⁹⁸.

On aurait pu dans le nouvel *ordo* faire en sorte de déposer les reliques la veille et de procéder à la dédicace de l'église le lendemain. Tel ne fut pas le choix des rédacteurs. De

⁹⁶ P. A. DE BROUWER, art. "Les rites de la Dédicace", dans *Revue liturgique et monastique*, 23^e année, no 6, (sur la dédicace), Belgique, Abbaye de Maredsous, 1938, p. 253.

⁹⁷ René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 155, note 1.

⁹⁸ Michel ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome VI, *Op. Cit.*, p. 333.

plus, si on tenait à n'avoir qu'une seule célébration, il fallait faire un choix judicieux pour la déposition des reliques au cours de la cérémonie.

Il semble que la déposition des reliques apparaisse comme un complément de la litanie des saints. Cependant, aucun commentateur n'y fait allusion. L'hypothèse est toutefois plausible: la litanie des saints implore l'intercession des hommes et des femmes parvenus à la Jérusalem céleste. Il est normal qu'un d'entre eux trouve sa place parmi l'Église d'ici-bas pour intercéder spécialement en leur faveur. C'est le moment idéal pour procéder à la déposition des reliques dans la *confessio*.

3.3.2 Rites funéraires atrophiés?

Martimort affirmait en 1960: «les gestes de la déposition sont des actes funéraires: on parfume le tombeau, on y dépose des aromates (encens principalement), on scelle le sépulcre. Ces divers actes demeurent très populaires et constituent un des sommets de la cérémonie...⁹⁹» En comparant les deux rituels en cause, il est facile de s'apercevoir que le nouvel *ordo* ne respecte pas cette antique tradition de la mise au tombeau. L'encens n'est plus utilisé avant l'onction de l'autel et ce même autel ne reçoit plus d'onction pour la déposition des reliques. Depuis l'antiquité chrétienne, les rites funéraires ont bien changé. Mais l'encens et l'embaumement sont demeurés. Pour la vérité du rite toutefois, il n'est pas nécessaire de reproduire une sépulture en bonne et dûe forme pour que tous puissent reconnaître le rite de la déposition au sépulcre, surtout si c'est le sépulcre qui reçoit l'embaumement et non pas les restes du corps d'un saint comme le prescrivait le *Pontificale romanum* de 1596.

On peut se poser des questions sur ce rite: est-il demeuré véritablement un rite funéraire? Le rituel de 1977 effectue la déposition des reliques sans dire un mot. On

⁹⁹ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Rituel de la consécration des églises", dans *LMD*, no 63, *Op. Cit.*, p. 88.

mentionne bien le mot «sépulcre» dans les rubriques concernant la déposition¹⁰⁰. Le psaume 14 chante le mérite de celui qui demeure fidèle au Seigneur: il recevra le privilège de demeurer avec lui dans sa maison. Les antiennes ont la même teneur. L'antienne *Corpora Sanctorum* fait exception, car elle chante le repos des saints dont le nom est gardé en mémoire pour toujours. L'affirmation de Martimort justifie ces changements effectués par le rituel de 1977: ce rite de la déposition des reliques n'a plus à être le sommet de la célébration en étant le plus populaire. L'accent a été changé de place et doit demeurer où il est: c'est la célébration solennelle de la première eucharistie qui consacre le lieu et non les reliques. C'est elle qui doit prendre la première place et doit recevoir la faveur des fidèles. Il faut convenir que ce sont souvent les rites occasionnels qui attirent la faveur et non les rites habituels. La messe étant célébrée quotidiennement dans l'Église depuis des siècles, la déposition des reliques et d'autres rites comme celui de l'embrasement de l'autel attireront plus l'attention des fidèles que le rite eucharistique lui-même.

3.4 La prière de dédicace

Trois préfaces ou prières de dédicace doivent être comparées dans ce chapitre. Le Pontifical de 1596 en comportait deux: une première pour la conclusion des rites baptismaux et une seconde pour la conclusion des rites chrismaux. L'*Ordo dedicationis* de 1977 n'en comporte qu'une seule.

3.4.1 Comparaison des trois prières de dédicace des rituels de 1596 et 1977

La première prière du rituel de 1596 était une prière de dédicace de l'église. L'autel avait aussi une prière de dédicace après les rites chrismaux. L'*Ordo dedicationis* réunit en

¹⁰⁰ Cf. *O.D.*, c.II, no 61.

une seule prière pour dédier l'église et l'autel les deux prières qu'utilisait l'ancien rituel de la dédicace des églises. Toutefois, cette prière est une composition nouvelle.

• *Première grande prière de dédicace* (1596)¹⁰¹: Dès le début de la prière de dédicace de l'église, celle-ci perd son caractère eucharistique¹⁰²: elle commence par le *Vere dignum* traditionnel pour se clore au *æterne Deus*. Vient immédiatement la supplication qui développe longuement plusieurs demandes dont celle d'envoyer l'Esprit Saint. Cette forme de prière se rapproche beaucoup des prières d'action de grâce d'origine juive où la séquence «action de grâce-demande» est respectée. Malheureusement, comme il a été dit plus haut, l'action de grâce fut atrophiée à l'extrême pour ne garder qu'une simple fonction d'introduction aux demandes. Les *berakoth*, prières juives, développaient toujours des motifs d'action de grâce où on rappelait les *mirabilia Dei*¹⁰³. On passe ensuite à la supplication pour demander à Dieu de les exaucer et d'accepter les prières. Cette tendance est remarquée surtout avec la *berakah Ahabah* de la synagogue¹⁰⁴. Cette prière demande alors à Dieu l'acceptation du sacrifice et la réalisation pour aujourd'hui des demandes faites à la suite de la confession des *mirabilia Dei* qui sont le gage que Dieu exaucera encore ces prières. Dans cette première prière de dédicace, aucuns *mirabilia Dei* n'est mentionnés sur lesquelles les demandes subséquentes pourraient s'appuyer avec confiance.

Parmi les demandes de cette première prière de dédicace, celle de l'assistance de Dieu pour l'accomplissement des rites vient en premier lieu. On demande ensuite au Seigneur d'envoyer son Esprit pour que toute personne invoquant son Nom soit exaucée. On demande instamment à la Trinité de bien vouloir purifier, bénir et consacrer ce lieu.

¹⁰¹ Texte et traduction française de la prière de dédicace en appendice II.

¹⁰² Dans cette section sur la prière de dédicace des deux rituels en cause, le terme «eucharistique» sera pris dans son sens premier, c'est-à-dire, avec la signification «d'action de grâce». Il n'est donc pas un équivalent de «fraction du pain».

¹⁰³ Cf. Louis BOUYER, *Eucharistie. Théologie et spiritualité de la prière eucharistique*, Deuxième édition, Desclée et cie, Belgique, 1968, pp. 35-36 et 48.

¹⁰⁴ Cf. Louis BOUYER, *Op. Cit.*, p. 73.

Cette prière s'adresse à Dieu en l'appelant «Saint des Saints», ce qui n'est pas sans rappeler l'appellation du lieu de la *Schekinah*, la Présence divine dans le Temple de Jérusalem. On avait demandé à l'Esprit de descendre en ce lieu pour l'emplir de la grâce septiforme — autrement dit, pour l'emplir de sa présence sanctifiante. On demande maintenant au Saint des Saints, alors présent par son Esprit, de sanctifier perpétuellement cette église de pierres.

L'adverbe «*hic*» vient par trois fois spécifier le rôle sanctificateur de l'Esprit: «Qu'ici également vos Prêtres vous offrent un sacrifice de louange; qu'ici les peuples fidèles acquittent leurs vœux; qu'ici soient déchargés les fardeaux des péchés, et que les fidèles tombés soient relevés¹⁰⁵.» Cet adverbe «*hic*» se retrouvera également dans la prière de dédicace de l'*ordo* de 1977. On présente ainsi les titres de la maison de Dieu¹⁰⁶. On fera sensiblement la même chose dans le nouvel *ordo*.

Cette longue partie de la prière de dédicace constitue l'épiclese où l'on demande à Dieu d'envoyer l'Esprit et de réaliser ainsi sa Présence parmi son peuple par cette *perpetua sanctificationis tuæ ubertate*, qu'on traduit littéralement par «l'abondance perpétuelle de ta sanctification». On demande en complément la guérison physique et spirituelle de tous ceux qui invoquent Dieu en ce lieu. «Puis se succèdent la liste des biens attendus en ce lieu: que les réalités du Royaume de Dieu présentes dans l'évangile soient aussi présentes en ce lieu¹⁰⁷.» Le rituel de 1596 demande au pontife de chanter la doxologie finale *recto tono* en baissant le ton, alors que le reste était chanté sur le ton de la préface romaine¹⁰⁸. Il en sera de même à quelques détails près pour la seconde prière de dédicace de ce rituel. Cette conclusion est exactement la même que celle qu'utilise la collecte romaine.

¹⁰⁵ *Hic quoque Sacerdotes sacrificia tibi laudes offerant; hic fideles populi vota persolvant; hic peccatorum onera solvantur, fidelesque lapsi reparentur.*

¹⁰⁶ Cf. A. ROSE, art. "L'autel et l'église dans la liturgie de la Dédicace", dans *Paroisse et liturgie*, 34^e année, no 5, Belgique, Abbaye de Saint-André, sept 1952, pp. 267-268.

¹⁰⁷ *Ibid.*, pp. 267-268.

¹⁰⁸ *Pontificale romanum* de 1769. p. 251, *Pontificale romanum* de 1895, p. 84: «*Quod sequitur, dicit submissa voce legendo, ita tamen, quod a circumstantibus audiri possit.*» «Ce qui suit est lu à mi-voix de manière cependant qu'il puisse être entendu par ceux qui l'entourent.»

• *Seconde grande prière de dédicace* (1596)¹⁰⁹: La seconde prière de dédicace qui est faite sur l'autel connaît le même problème que la première prière. Dès le début, après les mots *æterne Deus*, la prière perd son caractère eucharistique. Après une petite transition, la prière s'engage dans la supplication épiclétique. Mais cette épiclese a ceci de particulier: on demande à Dieu de bénir l'autel par la céleste sanctification (*celesti sanctificatione*), comme ce sera le cas pour la prière du rituel de 1977. C'est ensuite seulement qu'on lui demande d'envoyer l'Esprit Saint pour illuminer l'autel. Il sera précédé des Anges qui entourent cet autel¹¹⁰. On y fait mention ensuite des autels dressés par les patriarches Abraham, Isaac et Jacob. Cette épiclese d'une facture particulière rappelle les épicleses de type alexandrin, comme c'est le cas pour l'épiclese du Canon Romain où on fait mémoire des sacrifices de l'époque patriarcale et de celui d'Abel¹¹¹. Cette seconde prière de dédicace se conclut par la demande de bénédiction des futures eucharisties qui seront célébrées sur cet autel: «Aussi, Seigneur, daignez bénir de votre propre bouche, les hosties qui y seront déposées; après les avoir bénies, recevez-les favorablement; et faites que, par leur participation, nous obtenions tous la vie éternelle¹¹².» Il est probable qu'il s'agisse ici d'une réminiscence de la prière pour l'acceptation des sacrifices sur laquelle se développa les premières mentions

¹⁰⁹ Texte et traduction française de la prière de dédicace en appendice III.

¹¹⁰ La mention des Anges apparaît également dans l'Euchologe de Sérapion. Cf. Louis BOUYER, *Op. Cit.*, pp. 203 et 205-206:

Une autre particularité de l'eucharistie de Sérapion est dans ce qui suit cette dernière épiclese: mention des Anges, souvenir des morts, et dernier développement d'une prière pour les offrants, et tout le peuple de Dieu. Ceci encore, nous allons sans tarder le retrouver ailleurs, et il y a tout lieu de penser que Sérapion n'en est pas l'inventeur.

La présente citation est tirée des pages 205-206 de Bouyer.

¹¹¹ Cf. Louis BOUYER, *Op. Cit.*, p. 198: «Nous avons la même chose dans l'eucharistie de saint Marc, et les deux justes de l'Ancien Testament qui y sont mentionnés sont Abel et Abraham, qui venaient également en tête de la liste dans la prière donnée par les *Constitutions apostoliques*.»

¹¹² *Tu igitur, Domine, proprio ore tuo, hostias super eam impositas benedicito; et benedictas suscipito; ac nobis omnibus tribue, ut participatone earum vitam acquiramus sempiternam.*

N.B.: La traduction française est empruntée à: Cf. René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, pp. 253-254.

de l'Esprit, et par la suite, la demande de transformation du pain et du vin. La conclusion de la collecte romaine termine cette prière. On conclue sur le ton des lectures¹¹³.

• *Prière de dédicace du nouvel ordo dedicationis*. (1977)¹¹⁴: Au lieu de se trouver en conclusion des rites secondaires du rituel, la prière de dédicace de l'actuel rituel se trouve après la déposition facultative des reliques.

Cette prière est réellement de type eucharistique. Elle débute par les motifs d'action de grâce pour ensuite se développer en supplication et se terminer par la formule de conclusion de la collecte romaine, comme c'était le cas des deux prières de dédicace du rituel de 1596. Une description détaillée de la prière pourra faire ressortir les aspects d'action de grâce et de supplication.

La prière de dédicace, contrairement aux prières du rituel de 1596, est dépourvue du dialogue de la préface romaine et du *Vere dignum* qui lui fait habituellement suite. Elle commence toutefois de la même manière par une affirmation de la convenance de l'action de grâce rendue à Dieu:

Seigneur, notre Dieu,
toi qui diriges et sanctifies ton Église,
il convient que nous chantions
la louange de ton nom...¹¹⁵

Elle se poursuit par la mention de la dédicace de l'église de pierres où le peuple viendra adorer, écouter la parole et se nourrir des sacrements.

On y fait ensuite la description de l'Église que symbolise le temple de pierres. Elle est à la fois l'épouse et la vierge que le sang du Christ a sanctifiée. Elle est la vigne s'étendant sur toute la terre et grimpant sur l'arbre de la croix, elle est le temple fait de

¹¹³ *Pontificale romanum* de 1769. p. 283; *Pontificale romanum* de 1895, p. 135: «*Quod sequitur, dicit submissa voce legendo, ita tamen, quod a circumstantibus auditur.*» «Ce qui suit est lu à mi-voix de manière cependant à être entendu par ceux qui l'entourent.»

¹¹⁴ Texte et traduction française de la prière de dédicace en appendice IV. Cf. *O.D.*, c.II, no 62.

¹¹⁵ *O.D.*, c.II, no 62: «*Deus, Ecclesiae tuae sanctificator et rector, nomen tuum nos decet festivo celebrare praeconio...*»

pierres vivantes fondées sur le Christ et les Apôtres, elle est la cité des bienheureux éclairant les nations.

Ce chant d'action de grâce où Dieu est glorifié dans son Église se transforme en supplication épiclétique:

C'est pourquoi nous te supplions humblement, Seigneur;
du haut du ciel, répands ta bénédiction sur cette église:
qu'elle soit à tout jamais un lieu saint;
répands ta bénédiction sur cet autel:
qu'il soit à tout jamais
la table préparée pour le sacrifice du Christ¹¹⁶.

On n'y fait aucune mention de l'Esprit Saint, mais l'évêque demande simplement à Dieu de répandre sa sanctification céleste sur l'église et sur l'autel¹¹⁷. Mais avant de se conclure, la prière de dédicace développe sa supplication en quatre demandes concrètes; l'adverbe «*hic*» ponctue ces souhaits. On réclame que la grâce baptismale soit donnée à ceux qui renoncent au péché. Cette première demande rejoint le rite qui fut célébré comme premier des rites de dédicace, à savoir, l'aspersion. C'est la grâce baptismale qui construit l'édifice spirituel de l'Église en y ajoutant de nouvelles pierres vivantes. La présence du Seigneur ressuscité est rendue possible grâce à l'Église, selon l'économie du salut. En second lieu, c'est la grâce eucharistique qui rendra présent le Seigneur parmi son peuple et assurera la croissance du Corps ecclésial par cette nourriture céleste. Cela sera célébré après l'illumination de l'église. En troisième lieu, le ciel s'unira à la terre par la louange et la prière. «Quand deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai là au milieu d'eux¹¹⁸», déclara le Seigneur. La réunion

¹¹⁶ Ibid., no 62:

*Supplices ergo te, Domine, adprecamur:
dignare hanc ecclesiam et hoc altare
cælesti sanctificatione perfundere,
ut locus sanctus semper existat
et mensa fiat in perpetuum Christi sacrificio parata.*

¹¹⁷ Littéralement:

... dignare hanc ecclesiam et hoc altare cælesti sanctificatione perfundere,...
«... daigne «rendre sacré» cette église et cet autel par la sanctification céleste...»

ou bien encore:

«... daigne répandre sur cette église et sur cet autel la sanctification céleste...»

¹¹⁸ Cf. Mt 18,20.

de l'assemblée chrétienne est donc demandée ici. Le pardon, la vraie liberté et la dignité des fils de Dieu sont demandés en quatrième lieu «dans l'espérance de parvenir un jour, pleins de joie, à la Jérusalem d'en haut¹¹⁹», but de la vie chrétienne. L'union avec Dieu commencée sur terre sera alors complète et définitive. Cette partie de la supplication demande donc une nouvelle fois la grâce baptismale qui octroie ce pardon, cette liberté et cette dignité filiale.

Comme pour la première prière de dédicace du rituel de 1596, la prière de l'*ordo* de 1977 demande à Dieu le pardon des péchés pour les pénitents, et d'accepter l'*oblatio laudis* des fidèles. Toutefois, l'*ordo* de 1977 complète en ajoutant une prière pour le sacrifice eucharistique, ce que ne pouvait faire la première prière du rituel de 1596 puisque cette celle-ci ne concernait pas l'autel, mais l'église seulement.

Quatre endroits de la Présence divine sont alors bien spécifiés: le baptême constituant l'Église, l'eucharistie nourrissant l'Église et fortifie son unité, la prière rassemblant l'Église et la Parousie glorifiant l'Église. La prière *Abodah* demandait le retour de la *Schekinah* dans son temple, cette demande trouve sa pleine réalisation dans le peuple rassemblé dans et par le Christ pour la célébration de l'eucharistie par laquelle il se rend présent. Deux de ces modes de présence du Seigneur sont répertoriés dans *Sacrosanctum Concilium* au numéro 7. Ce numéro nomme quatre lieux de la manifestation sacerdotale du Christ dans son Église:

- 1) le sacrifice eucharistique et les saintes espèces eucharistiques,
- 2) le ministre présidant l'eucharistie et les sacrements,
- 3) la Parole de Dieu,
- 4) et enfin, l'Église en prière.

Le dernier paragraphe étend cette présence au-delà du rite eucharistique et des sacrements à toute célébration liturgique. «Toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Église, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de

¹¹⁹ O.D. II, no 62: «... donec ad illam, quæ sursum est, Ierusalem, exultantes perveniant.»

l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré¹²⁰.» Comme la liturgie unit la terre et le ciel dans une même célébration¹²¹, la mention de la Parousie du Christ dans la prière de dédicace manifeste ce mode de présence du Seigneur.

Chengalikavil voit dans cette prière de dédicace du rituel de 1977 un problème pour les églises monastiques¹²². La prière parle de la célébration des baptêmes qui se feront dans l'église après sa dédicace. Or, il n'y a pas habituellement de baptême dans les églises monastiques. Cependant, il arrive que — et cela, il semble ne pas le prendre en considération — il y ait des célébrations du baptême le Samedi Saint. De plus, la célébration de la dédicace exploite cette catéchèse liturgique de l'initiation chrétienne. Il aurait été étrange de voir figurer dans l'*ordo* un texte spécial pour les églises monastiques omettant de mentionner la célébration baptismale comme constituante de la naissance d'une communauté ecclésiale.

3.4.2 La question de l'épiclese consécatoire

Après ce long exposé comparatif des deux rituels de la dédicace des églises, une question demeure: y a-t-il ou non une épiclese consécatoire dans la nouvelle prière de dédicace? Le terme d'épiclese, tiré du grec *επικλησις* signifiant littéralement «invocation sur», est employé pour désigner une des parties de la prière eucharistique. C'est la partie de la prière qui demande au Père d'envoyer l'Esprit Saint pour effectuer la transformation des oblats. Toutefois, ce terme est aussi employé pour désigner des prières qui invoquent l'action du Saint Esprit:

En dehors de la messe, le mot épiclese est parfois utilisé pour désigner les invocations au S[aint]-Esprit accomplies au cours d'une liturgie. Ces épicleses non eucharistiques sont fréquentes chez les Orientaux, qui mettent

¹²⁰ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 7.

¹²¹ Cf. *Ibid.*, 8.

¹²² Cf. Luke CHENGALIKAVIL, "La dedicazione della chiesa e dell'altare (Parte seconda)", dans *Anàmnesis: Introduzione storico-teologica alla Liturgia*, tome 7: *I sacramentali e le benedizioni*, Genova, Casa Editrice Marietti, 1989, p. 82.

en relief, si volontiers, l'action sanctificatrice de la troisième personne divine: «Tous les sacrements et rites ecclésiastiques de l'Église orientale sont aussi bien une profession solennelle et explicite de la pneumatologie orthodoxe. Dans les collectes et les prières on invoque le Paraclet pour qu'il descende et accomplisse soit la bénédiction des fonts baptismaux ou de l'huile des malades, soit le couronnements des jeunes mariés, etc...» (P. Cyprien Kern, dans *Irenikon*, XXIV, 1951, p. 183) L'Église latine utilise aussi de telles épicleses; voir par ex. le rituel de la bénédiction de l'eau baptismale¹²³.

Une telle affirmation pourrait clôturer la question, car seules les prières mentionnant explicitement l'action de l'Esprit-Saint peuvent être considérées comme des épicleses. Ce serait conclure bien rapidement une question aussi intéressante et donner raison à l'ensemble des auteurs consultés sans essayer de voir le point de vue de Calabuig qui, somme toute, a commenté le rituel pour la revue *Notitiæ*, revue de la Sacrée Congrégation pour les Sacrements et le Culte divin. Voici le texte de Calabuig:

La seconde partie (stiques 23-27) contient la demande essentielle de la *prex* avec une structure et une terminologie épiclesétique: instante supplication au Seigneur pour qu'il soit présent avec sa force sanctificatrice ineffable — l'Esprit — dans l'église et sur l'autel, et que celle-ci devienne «lieu saint» et heureuse «table» pour la célébration du sacrifice du Christ et la consommation du banquet pascal¹²⁴.

Une brève histoire de la notion d'épiclesè pourrait situer mieux le lecteur sur son origine et sa fonction dans la liturgie et, par ce fait, contribuer à éclaircir le problème qui est soulevé dans ce texte. Il n'est pas nécessaire d'avoir une mention explicite de l'Esprit pour avoir une épiclesè, le Canon Romain est un témoin privilégié de cette pratique épiclesétique très ancienne. Bouyer dans son étude sur la prière eucharistique mentionne ce fait à quelques reprises. La mention et l'apparition de l'Esprit dans l'épiclesè serait d'origine syrienne:

¹²³ G. JACQUEMET, "Épiclesè", dans *Catholicisme*, Letouzey et Ané, Paris, 1956, tome IV, c. 302.

¹²⁴ Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 24: Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., art. "L'«Ordo dedicationis ecclesiae et altaris» appunti di una lettura", dans *Notitiæ, Sacra Congregatio pro Sacramentis et Cultu divino* — Sectio pro cultu divino, n° 133-134-135, vol. 13, nn. 8-9-10, Città del Vaticano, août-octobre 1977, p. 429.

La *Seconda parte* (stichi 23-27) contiene la domanda essenziale della *prex* con struttura e terminologia epiclesetica: istante supplica al Signore perché sia presente con la sua ineffabile forza santificatrice — lo Spirito — nella chiesa e sull'altare, e questi divengano «luogo santo» e lieta «mensa» per la celebrazione del sacrificio di Cristo e la consumazione del banchetto pasquale.

... C'est évidemment l'idée de cet échange qui amène à une prière pour la transformation des dons, et c'est pourquoi la présence de cette idée, dans l'anaphore de Der Balizêh (comme dans un autre texte auquel nous en viendrons bientôt,) se trouve dans la seconde partie de cette première épiclese et doit y être à sa place originelle. Dans le texte de saint Marc, cependant, cette demande a été rejetée après l'anamnèse, dans la seconde épiclese. On peut se demander si ce transfert, et peut-être aussi l'attribution au Saint-Esprit de la transformation demandée, ne sont pas les premiers signes d'une influence syrienne occidentale sur la liturgie d'Alexandrie. Il est vrai que Sérapion est déjà un témoin de cette transposition, bien qu'il ignore l'épiclese appelant la descente de l'Esprit. Mais l'usage qu'il fait de la *Didachè* montre qu'il est pourtant déjà influencé par les formulaires syriens. L'actuelle première épiclese de saint Marc mentionne bien le Saint-Esprit, mais il y semble appelé par l'idée de plénitude, et ce n'est pas la transformation des éléments, mais l'accomplissement du sacrifice qui y est attendue de lui...¹²⁵

Et Bouyer continue un peu plus loin cette constatation:

En effet, si nous comparons non plus l'eucharistie de saint Marc mais celle de Sérapion avec le canon romain, nous constatons: 1°) qu'à Alexandrie on a dû connaître, tout comme à Rome, mais on n'a pas conservé après le IV^e siècle deux épicleses dont aucune n'invoquait expressément le Saint-Esprit, 2°) qu'Alexandrie a connu également une mention des Anges à la fin de la dernière épiclese...¹²⁶

Cabié fait sensiblement les mêmes constatations en 1983:

Une constatation s'impose: ce que l'on retrouve partout, c'est la demande d'une intervention divine affectant les offrandes, pour que ceux qui y communient en soient sanctifiés. Le Canon romain lui-même, sans mentionner l'Esprit, comporte cet appel des fruits de l'eucharistie sur ceux qui y participent, à travers l'image des deux autels, celui de la terre et celui du ciel, avec le double mouvement qui se dessine: l'offrande des hommes monte vers Dieu et redescend en bénédiction sur ceux qui s'approchent de la table du sacrifice. Et, comme dans l'usage égyptien, la puissance divine est invoquée, en vue de la consécration, avant le récit de l'institution¹²⁷.

Lorsqu'on effectua une transformation de l'épiclese, on ne demanda pas nécessairement à l'Esprit. En effet, dans l'Euchologe de Sérapion, on demande au Logos d'effectuer la transformation des oblats. Suivant cela, Bouyer constate ceci:

¹²⁵ Louis BOUYER, *Op. Cit.*, pp. 207-208.

N.B.: Les parenthèses ne sont pas dans le texte de Bouyer.

¹²⁶ Ibid., p. 214.

¹²⁷ Robert CABIÉ, *L'Église en prière*, tome 2: *L'eucharistie*, éd. nouvelle, Desclée, Belgique, 1983, pp. 119-120.

Tout ce que l'on peut supposer, c'est que les épicleses alexandrines, de son temps, ne mentionnaient aucune personne divine en particulier (nous verrons bientôt que ce n'est pas invraisemblable), et que c'est lui qui a eu l'idée d'en attribuer une au moins au Logos¹²⁸.

Des rapprochements peuvent être faits pour la prière de dédicace de l'*ordo* de 1977. La prière *Abodah* de la prière de la Synagogue, prière qui demandait l'acceptation des sacrifices spirituels et la venue de la *Schekinah*, peut trouver des correspondances intéressantes de ces deux thèmes dans la prière de dédicace. Après avoir exalté la beauté de l'Église, son étendue terrestre, sa maternité évangélisatrice et sa virginité dans la garde intégrale de la foi, l'évêque demande à Dieu de réaliser cela dans cette Église particulière. On reprend ainsi le schéma «action de grâce-supplication» des *berakoth* juives où la supplication demandait que Dieu poursuive l'œuvre évoquée dans l'action de grâce. L'église sera un lieu saint, lieu de la présence sanctificatrice du Père, et l'autel sera la table du sacrifice du Christ que le Père accepte depuis la mort en croix de son Verbe fait chair. Comme il a été dit plus haut, l'épiclese de la prière de dédicace de 1977 continue en se divisant en quatre demandes qui donnent quatre lieux ou aspects de la Présence divine demandée dans la première partie de l'épiclese. Ces quatre demandes viennent spécifier ce mode de la Présence divine, de la *Schekinah* dans son temple qui est l'Église¹²⁹.

3.4.3 La place de la prière de dédicace dans la cérémonie

Dans l'ancien rituel, la prière de dédicace clôturait l'ensemble des rites. Elle déclarait ainsi que ce qui venait d'être fait dans les rites rendait efficace cette intention de dédier le lieu à Dieu.

Il peut paraître étonnant que l'*Ordo dedicationis* n'ait pas conservé cette séquence rite-prière, mais l'ait plutôt inversée. Toutefois, l'ensemble des rites fondamentaux observe

¹²⁸ Louis BOUYER, *Op. Cit.*, p. 205.

¹²⁹ Voir ce qui a été dit plus haut p. 233.

une séquence invariable entre eux. Les rites baptismaux débutent par la bénédiction de l'eau pour continuer avec l'aspersion qui est la ritualisation des paroles précédemment énoncées. Il en va de même pour le rite eucharistique. L'anaphore consacre à la fois les oblats et l'autel pour culminer vers la communion au Corps et au Sang du Christ, but de la célébration eucharistique. Les rites chrismaux ont également leur correspondant en ce domaine. La prière de dédicace précède l'ensemble des rites chrismaux et forme comme une épiclese avant la réception de l'onction. On peut rapprocher facilement cette séquence avec la célébration de la confirmation elle-même. L'imposition des mains et la prière faite sur les confirmands précèdent l'onction proprement dite¹³⁰.

La place qu'avait privilégiée le rituel de 1596 conférait un caractère conclusif aux deux prières de dédicace qui composaient ce rituel. L'*ordo* de 1977 privilégia plutôt le caractère dédicatoire au caractère conclusif et complémentaire. L'ensemble des rituels post-conciliaires ont opté pour cette séquence prière-rite. La prière et l'explication du rite précèdent toujours le rite lui-même. La prière de dédicace précède les onctions et l'eucharistie pour leur donner leur sens dédicatoire. Elle est à la fois épicletique et explicative: épicletique par sa structure et explicative par le but poursuivi. Comme il a été dit plus haut, la prière de dédicace a un caractère eucharistique marqué, mais ce n'est pas la place de cette prière qui lui confère ce caractère, elle le tient de sa structure et de son vocabulaire.

La réforme liturgique post-conciliaire semble avoir préconisé une séquence identique pour tous les *ordines* du Pontifical: le geste ou le rite important est d'abord posé et ensuite les gestes complémentaires explicitent le rite principal. Pour les ordinations par exemple, l'imposition des mains et la prière par laquelle est conféré le sacrement se présentent en premier lieu et elles sont suivies de la tradition des instruments. Cette façon

¹³⁰ Cf. *Ordo confirmationis, Pontificale Romanum ex Decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1971, nn. 24-27.

de procéder marquait l'ensemble de l'ancien pontifical pour les sacrements. Il n'en était pas de même pour la dédicace des églises. Les deux prières de dédicace concluaient les rites qui les précédaient. Maintenant, l'unique prière de dédicace semble — par sa position — avoir un rôle déterminant. Elle vient verbaliser en synthétisant — ou synthétiser verbalement — la totalité des rites de l'initiation chrétienne célébrés sur l'église-bâtiment.

Le projet de 1973 ne prévoyait aucune prière de dédicace; la préface eucharistique et l'embolisme du *Communicantes* ne réalisaient pas suffisamment ce rôle à la fois synthétique, déclaratif et épyclétique que rend l'actuelle prière de dédicace. L'ajout de cette belle prière au projet de 1973 ne crée pas de doublet, bien qu'en apparence il y en ait un. Il ne crée pas de doublet à cause de ce triple rôle. Son rôle synthétique rassemble en une seule prière ce que réalisent l'ensemble des rites. Son style déclaratoire proclame officiellement devant l'assemblée que le lieu est réputé désormais ne servir qu'au culte alors même que l'eucharistie n'y ait pas été célébrée. Son rôle épyclétique réalise ce que ne mentionne pas l'épiclese de la Prière eucharistique bien que celle-ci le réalise par la consécration des oblats qui rend effective la sanctification du lieu de l'Alliance qu'est l'autel chrétien et l'église de pierres.

3.5 L'illumination de l'église et de l'autel

Ce rite de l'illumination s'avère être une bonne synthèse du chapitre premier de *Lumen Gentium*¹³¹. Un des buts de cette Constitution du second concile du Vatican était de faire connaître au monde la nature et la mission universelle de l'Église¹³². Cette nature et cette mission trouvent leur origine et leur but ultime dans le dessein du Père qui est de sauver tous les hommes¹³³. Ce salut est offert par le Christ, son Fils, la lumière du monde:

¹³¹ Cf. Ignazio M. CALABUIG, O.S.M., *Op. Cit.*, p. 31.

¹³² Cf. VATICAN II, *Lumen Gentium*, 1.

¹³³ Cf. *Ibid.*, 2.

«Tous les hommes sont appelés à cette union avec le Christ, qui est la lumière du monde, de qui nous venons, par qui nous vivons, vers qui nous tendons¹³⁴.» Cette mission du Christ, l'Église l'a reçue de Dieu puisqu'elle est son corps¹³⁵ dans lequel l'Esprit de Dieu habite comme dans un temple¹³⁶. La mission de l'Église est d'annoncer et d'instaurer à travers le monde le Royaume du Christ et de Dieu comme Jésus l'a fait autrefois¹³⁷. Cette phrase de l'*Ordo dedicationis* pour l'illumination de l'église et qui concerne la mission ecclésiale résume cet aspect énoncé par *Lumen Gentium*: «Que resplendisse dans l'Église la lumière du Christ et que parvienne à tous les peuples la plénitude de la vérité¹³⁸!» Cette lumière est apportée par le Christ qui la fait rayonner dans toute l'Église. Cette dernière participe ainsi à la mission de son Rédempteur afin que «parvienne à tous les peuples la plénitude de la vérité.» Tel est le but poursuivi par le Christ et réalisé par l'Esprit dans l'avènement du Royaume.

Ce rite vient aussi mettre en évidence le chapitre neuvième de *Sacrosanctum Concilium* qui affirme que la mission de l'Église est de faire naître la foi chez les peuples afin de leur donner la participation à la liturgie:

Quant aux croyants, elle doit toujours leur prêcher la foi et la pénitence; elle doit en outre les disposer aux sacrements, leur enseigner à observer tout ce que le Christ a prescrit, et les engager à toutes les œuvres de charité, de piété et d'apostolat pour manifester par ces œuvres que, si les chrétiens ne sont pas de ce monde, ils sont pourtant la lumière du monde, et ils rendent gloire au Père devant les hommes¹³⁹.

Le lien avec le rite du baptême n'est pas présent dans la phrase du rite de l'illumination. On aurait pu manifester mieux ce lien en montrant que c'est par le baptême que le chrétien devient porteur de la lumière du Christ, éclairant ceux qui s'approchent de lui et vers qui il

¹³⁴ Ibid., 3: «*Omnes homines ad hanc vocantur unionem cum Christo, qui est lux mundi, a quo procedimus, per quem vivimus, ad quem tendimus.*»

¹³⁵ Cf. Ibid., 7.

¹³⁶ Cf. Ibid., 4.

¹³⁷ Cf. Ibid., 5.

¹³⁸ *O.D.*, c.II, no 70.

¹³⁹ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 9.

est envoyé. Avec le *Pontificale romanum* de 1961, les cierges des douze pierres sont allumés seulement après les onctions et non au début de la cérémonie, ce qui pouvait fournir un lien avec la célébration du baptême, qui prévoit ce rite de la lumière après le baptême. Le *Pontificale romanum* de 1596 faisait allumer ces mêmes cierges avant la cérémonie, ce qui n'avait aucun rapport avec les rites de l'initiation chrétienne.

4. LES ASPECTS SUPPLÉMENTAIRES DE LA COMPARAISON DES RITUELS

D'autres aspects qui n'ont pas été traités dans ce mémoire doivent l'être dans ce quatrième chapitre. Il s'agit du contenu des oraisons, de l'office de la dédicace qui doit être célébré et des chants qui composent la cérémonie.

4.1 Le contenu des oraisons

Ce premier point ne veut que démontrer l'incohérence des oraisons de l'ancien rituel par rapport au rite qu'elles accompagnaient tout en mettant l'accent sur la qualité des oraisons de l'actuel rituel de la dédicace des églises. Nabuco fait remarquer au sujet des oraisons de l'ancien rituel:

Il n'y avait pas d'ordre dans les collectes, et leur nombre était excessif: une quarantaine. De plus *quinze*, sans que l'on sache bien pourquoi, étaient précédées du *Flectamus genua*. Il n'y avait pas d'ordre dans les conclusions: vingt-six étaient brèves, quatorze longues¹⁴⁰.

Cet état de chose fut corrigé dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. Le nombre des collectes a diminué: il n'y en a qu'une seule par rite.

¹⁴⁰ Mgr Joaquim NABUCO, *Op. Cit.*, pp. 42-43.

Les oraisons du rituel de 1596 avaient un aspect particulier: elles demandaient constamment au Seigneur de guérir les malades, de chasser les démons et les langueurs, etc. Les miracles du Christ sont signes de sa présence sanctifiante au niveau spirituel. Les guérisons et conversions demandées dans les oraisons de l'ancien rituel sont le signe du Royaume présent parmi nous et représenté matériellement par l'église de pierres. On y préfigure la Jérusalem céleste au milieu de nous¹⁴¹. Les oraisons de l'*Ordo dedicationis* ont perdu de vue cet aspect de la présence du Seigneur au milieu de son peuple. Non seulement les nombreuses prières du rite de dédicace proprement dit étaient de ce type, mais même la collecte de la messe conservait ce thème. La collecte de l'*Ordo dedicationis* a un lien plus étroit avec la trame de la célébration de la dédicace: «Dieu éternel et tout-puissant, répands ta grâce sur cette église et viens en aide à tous ceux qui t'invoquent: que la puissance de ta Parole et des sacrements affermissent la foi au cœur de tous les fidèles¹⁴².» C'est l'initiation chrétienne qui y est évoquée.

L'oraison *super oblata* de 1596 n'était en fait qu'une collecte du Sacramentaire Gélasien comme il a été dit au second chapitre. Celle de l'*ordo* est une réelle oraison *super oblata*. Toutefois, on peut relever un point qui gagnerait à être corrigé. La traduction française de l'oraison dit en effet «ton peuple ici rassemblé dans cette maison que tu as sanctifiée¹⁴³» alors même que le rite principal n'a pas été célébré. L'emploi de l'indicatif présent aurait été de loin plus avantageux. Le texte latin dit plus justement: «ton peuple

¹⁴¹ Cf. Dom Guy-Marie OURY, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 646.

¹⁴² Cf. *O.D.*, c.II, no 52: «*Omnipotens sempiterna Deus, effunde super hunc locum gratiam tuam, et omnibus te invocantibus auxilii tui munus impende, ut hic verbi tui et sacramentorum virtus omnium fidelium corda confirmet.*»

¹⁴³ Cf. *O.D.*, c.II, no 74:

Accepta tibi sint, Domine, munera lætantis Ecclesiæ, ut populus tuus, in hanc domum sanctam conveniens, per hæc mysteria salutem perpetuam consequatur.

«Accepte, Seigneur, les dons de ton Église en fête: que ton peuple ici rassemblé dans cette maison que tu as sanctifiée obtienne par cette eucharistie la grâce du salut éternel.»

N.B.: La partie soulignée dans le texte est soulignée par l'auteur.

rassemblé dans cette maison sainte.» On pourrait traduire par: «dans cette maison sanctifiée.»

L'oraison après la communion met l'accent sur les fruits de l'eucharistie dans le cœur des fidèles: «Seigneur, répands abondamment en nos cœurs la lumière de ta vérité; que nous puissions t'adorer jour après jour dans cette maison de prière¹⁴⁴», alors que celle de 1596 ne demandait que l'exaucement des prières¹⁴⁵.

4.2 Office de la dédicace à célébrer

L'office de la dédicace remplace l'office des martyrs célébré par l'ancien rite de la dédicace. Le but en est simple à déduire: la translation et la déposition des reliques étant devenues facultatives, il fallait un office capable de répondre à la fois aux deux façons de célébrer le rite de dédicace, c'est-à-dire avec ou sans la translation des reliques. L'office des martyrs ne répondait qu'à une des deux formes de la célébration.

Un deuxième aspect peut être évoqué. Dans le rituel de 1596, l'office de la dédicace commençait avec l'office de tierce après la messe de la dédicace alors que l'*Ordo dedicationis* anticipe déjà la célébration du lendemain. Aucun commentateur n'indique la raison de ce choix.

¹⁴⁴ Cf. *O.D.*, c.II, no 79:

Multiplifica, Domine, quæsumus, per hæc sancta quæ sumpsimus, veritatem tuam in mentibus nostris, ut te in templo sancto tuo iugiter adoremus, et in conspectu tuo cum omnibus Sanctis gloriemur.

«Par cette communion à tes mystères, Seigneur, répands abondamment en nos cœurs la lumière de ta vérité; que nous puissions t'adorer jour après jour dans cette maison de prière et nous réjouir devant ta face avec les saints du ciel.»

¹⁴⁵ Texte et traduction tirée de René DUBOSQ, p.s.s., *Op. Cit.*, p. 341:

Quæsumus, omnipotens Deus, ut in hoc loco, quem nomini tuo indigni dedicavimus, cunctis petentibus aures tuæ pietatis accommodes.

«Nous vous en supplions, Dieu tout-puissant, écoutez avec bienveillance tous ceux qui vous imploreront dans ce temple, que, malgré notre indignité, nous venons de dédier à votre nom.»

L'endroit où on doit et où on peut célébrer l'Office de la dédicace n'est mentionné nulle part dans le rituel. Il n'est alors pas mentionné si c'est l'eucharistie de la dédicace qui inaugure l'église et la dédie au culte ou bien si l'Office peut tenir lieu de préparation prochaine d'inauguration. En connaissant bien l'idée de la dédicace dans le présent rituel, on peut conclure que les premières vêpres, les vigiles et les laudes ne se célèbrent pas dans l'église, car elle sera inaugurée et ouverte au culte par l'eucharistie. L'Office de la dédicace devrait donc être célébré dans un autre lieu, mais le rituel n'en parle pas.

4.3 Les chants

Dans l'ancien rituel, une place importante était faite aux chants exécutés par le chœur. Bien des répons y trouvaient leur place. Dans le rituel de 1977, les psaumes occupent la presque totalité des chants. Quelques antiennes y trouvent place, mais elles peuvent toujours être accompagnées par un verset d'un psaume ou plus. Dans le rituel de 1596, l'emploi des psaumes donnaient plusieurs aspects de la maison-église: solidité, protection divine, etc. Mais aucune progression ne s'effectuait entre eux. Le rituel actuel emploie beaucoup moins de psaumes, mais a l'avantage de bien s'appliquer au rite.

Les rites d'ouverture¹⁴⁶

<i>Pontificale romanum</i> de 1596	<i>Ordo dedicationis</i> de 1977
Dialogue entre l'évêque et le diacre-gardien:	Procession vers l'église:
1) Première litanie des saints avant la triple aspersion des murs extérieurs et l'entrée	1) Psaume 121 (ant. <i>In domum</i>)
2) Ps. 23,7-8 ¹⁴⁷	Entrée dans l'église: 2) Psaume 23 (ant. <i>Elevamini</i>)

¹⁴⁶ Les chants utilisés pour la triple aspersion des murs extérieurs ne seront pas considérés faire partie de cette section, bien qu'ils fassent partie des rites de l'entrée dans le *Pontificale romanum* de 1596.

¹⁴⁷ Les chants du *Pontificale romanum* de 1596 qui se retrouvent en totalité ou en partie dans l'*Ordo dedicationis* de 1977 seront mis en caractère gras dans les tableaux.

Entrée de l'évêque:

3) Ant.: *Pax æterna*

4) Ant.: *Zachæe festinans* (Lc 19,5)

Hormis la litanie des saints, ces chants exprimaient à merveille tous les aspects de l'entrée du Seigneur symbolisée par l'entrée de l'évêque dans l'église: le salut entre maintenant dans la demeure, apportant la paix éternelle. Pour effectuer l'entrée, le psaume 23 était des meilleurs choix et sera repris par l'*ordo* de 1977, mais ce dernier l'utilisera en entier et non seulement en partie. Ce psaume parle du peuple de ceux qui cherchent Dieu. Cet aspect du peuple semblait avoir été mis de côté dans l'ancien Pontifical. Le Seigneur a qui appartient la terre entière entre maintenant dans son église, symbole du Corps ecclésial.

Dans le rituel de 1596, le psaume 121 se chantait pendant la première aspersion des murs intérieurs de l'église. Il trouve une meilleure vocation pour la procession conduisant à l'église, puisque sa véritable destination était d'accompagner les pèlerinages à Jérusalem.

Quelques versets du psaume 23 seulement étaient utilisés dans le rituel de 1596 et ils prenaient place au début pour le dialogue entre l'évêque et le diacre-gardien. On lui a maintenant restitué sa véritable place comme chant d'entrée. Les souhaits que Martimort avait formulés lors de la parution du rituel de 1961 sont ici réalisés: «Je regrette qu'on n'ait pas mis plutôt le psaume 23, traditionnel dans l'antiquité et en Orient, pour le début de la Dédicace¹⁴⁸.» avait-il écrit.

Les rites baptismaux

Pontificale romanum de 1596

Ordo dedicationis de 1977

AVANT L'ENTRÉE:

Triple aspersion des murs extérieurs:

1) Ant.: *Asperges me* (Ps. 50,9)

2) Répons: *Fundata est domus* (Is. 2,2)

3) Répons: *Benedic Domine*

4) Répons: *Tu Domine universorum*

¹⁴⁸ Aimé-Georges MARTIMORT, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *LMD*, no 70, *Op. Cit.*, p. 13.

APRÈS L'ENTRÉE:

Dans l'église:

5) *Veni Creator Spiritus*

6) Seconde **litanie des saints**

Consignatio:

7) Cant: *Benedictus* (ant. *O quam metuentus*)

Lustration de l'autel:

8) Ps. 42 (ant. *Introibo ad altare*)

9) Ps. 50 (7 parties) (ant. *Asperges me*)

Aspersion des fidèles, des murs, de l'autel et de l'ambon:

1) *Vidi aquam* (Ez 47,1)

(en Carême: *Dum sanctificatus*)

Triple aspersion des murs intérieurs:

10) **Psaume 121** (ant. *Hæc est domus Domini*)

11) Ps. 67 (ant. *Exsurgat Deus*)

12) Ps. 90 (ant. *Qui habitat in adjutorio*)

Les deux lustrations du pavement:

En croix:

13) Ant.: *Domus mea* (Mt 21,13)

14) Ant.: *Domine, dilexi* (Ps 25,8)

15) Ant.: *Non est hic aliud* (Gn 28,17)

Sur place:

16) Ant.: *Vidit Jacob scalam* (Gn 21,12)

Le chant du *Vidi aquam* constitue un ajout majeur en ce qui regarde la théologie de l'Église. En effet, il s'agit du texte d'Ézéchiel où le prophète reçoit la vision de l'eau sortant du temple comme un fleuve, abreuvant et faisant croître une végétation au désert. Le Christ reprit ce symbole et se l'appliqua: «De son sein couleront des fleuves d'eau vive. Il parlait de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui avaient cru en lui¹⁴⁹.» L'Église est à la fois temple spirituel de l'Esprit et Corps du Christ de qui couleront les fleuves d'eau vive. C'est dans et par l'Église que cette eau jaillira pour abreuver tout ceux qui auront soif de la vie.

Dans le rituel de 1596 se trouvaient tous les aspects du rituel du baptême chrétien: *consignatio*, lustrations (baptême proprement dit), exorcismes et signe de croix. Les chants mis en rapport avec les rites n'exploitaient aucunement ces aspects du baptême chrétien et du lien à faire avec l'aspersion de l'église. Tous les chants, les antiennes des psaumes surtout, mettent en valeur la solidité de l'église, le lieu sacré où habite la divinité, l'endroit où le peuple chrétien se réunit pour rencontrer et adorer son Dieu. Les aspects les plus

¹⁴⁹ Jn 7, 38-39.

importants de l'entrée du chrétien dans l'Église et du salut qu'il reçoit par cette entrée ne sont pas du tout signifiés dans ces chants. Le chant du *Benedictus*, alors utilisé pour accompagner la *consignatio*, pouvait, à la rigueur, faire ressortir l'aspect du salut apporté par Dieu à son peuple par la réalisation des promesses faites aux pères dans la foi. Ce cantique fait évidemment allusion au Christ, mais il n'y est pas question du baptême chrétien.

La litanie pour sa part sera reportée plus loin dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. La situation dans laquelle se retrouve la litanie des saints fut traitée plus haut.

Les rites funéraires

Pontificale romanum de 1596

Ordo dedicationis de 1977

Procession vers les reliques:

... en silence.

Entrée dans la chapelle des reliques:

(Quatre antiennes et un psaume)

- 1) *O quam gloriosum est* (Ap 7,9;14,4)
- 2) *Movete vos, Sancti Dei*
- 3) *Ecce populus custodiens* (Is 26,2-4)
- 4) *Via Sanctorum facta est*
- 5) Psaume 94

Retour vers l'église:

(Quatre antiennes)

- 6) *Cum iucunditate exhibitis*
- 7) *Surgite, Sancti Dei*
- 8) *Ambulate, Sancti Dei*
- 9) *Istorum est enim* (Ap 7,14)

Procession autour de l'église et allocution:

... *Kyrie eleison* (*recto tono*)

- 10) Répons: *Erit mihi Dominus*
(Ex 28,21-22)

Onction du portail:

- 11) Ant.: *Ingredimini*
- 12) Ant.: *Gaudent in cælis*

Préparation du tombeau:

- 13) Ps. 149 (ant. *Exsultabunt sancti in gloria*)

Déposition des reliques:

... en silence.

Embaumement des reliques:

- 14) Ant.: *Sub altare Dei sedes*

Déposition des reliques:

Psaume 14 (ant.: *Sub altare Dei sedes*
ant.: *Corpora Sanctorum*)

Cimentation du couvercle:

Par l'évêque:

15) Répons: *Vos Sacerdotes et Levitæ*

Par un maçon:

16) Ant.: *Sub altare Dei audivi* (Ap 6,9-11)

17) Ant.: ***Corpora Sanctorum***

(Si 41,14)

Encensement de l'autel par l'évêque:

18) Ant.: ***Stetit Angelus*** (Ap 8,3-4) avec
un alleluia.

Les chants utilisés par le *Pontificale romanum* de 1596 mettaient en relief les rites funéraires d'une manière bien particulière. Il ne s'agissait aucunement d'une messe de *Requiem*, mais bel et bien d'un transfert triomphal des reliques des martyrs. Les chants s'adressaient ou bien aux fidèles pour leur signifier ce qui se passait alors, ou bien aux saints pour les exhorter à accompagner de leur soutien spirituel ceux qui effectuent ces rites liturgiques de leur transfert. Ce sont vraiment des chants d'une marche joyeuse et triomphale comme il pouvait en exister au Moyen Âge.

Les quatre antiennes choisies pour la levée des reliques vantent les vertus des martyrs, leur demandent de se hâter vers le lieu préparé pour eux et la dernière antienne parle de la voie préparée pour leur transfert. Cette antienne accompagne le psaume 94 qui est un psaume de procession. Les quatre antiennes accompagnant le transfert des reliques vers l'église parlent de marche triomphale et de la gloire des martyrs.

Le répons *Erit mihi Dominus* rappelle aux fidèles leur devoir d'entretenir le clergé et l'église que ce même clergé dessert. Une telle mention dans le rite de la dédicace des églises peut paraître inopportune au 20^e siècle, mais elle ne devait pas l'être à l'époque où les églises devaient être défendues et entretenues par les princes qui les faisaient construire, et le clergé entretenu par la population dont il avait la charge. Cette visée financière ne sied plus à l'époque actuelle et fut remplacée par l'homélie qui est de fait plus traditionnelle et spirituelle. Cette mention de la dîme coupait en deux les rites funéraires et alourdissait encore plus la cérémonie tout en étant quelque peu hors de propos.

Les deux belles antiennes *Ingredimini* et *Gaudent in cælis* ne sont pas très bien choisies pour l'onction du portail. Elles mentionnent encore la joie et la gloire des bienheureux martyrs dans le ciel alors que ces antiennes auraient pu mentionner que le Christ est la véritable porte par laquelle on entre dans la bergerie. Ce rite était très bien situé à cet endroit après les rites baptismaux. Ces derniers donnaient accès au Royaume du Christ à tous les catéchumènes. Alors que les reliques s'apprêtaient à précéder le peuple dans son entrée dans l'église, l'onction du portail, signe du «Christ-porte-du-Royaume», était tout à fait opportune. Ce rite fut aboli par le changement de séquence dans les rites qui font entrer les fidèles dès le début de la cérémonie avec l'évêque et les reliques. Les rites étant tous regroupés ensemble, il aurait été mal venu de procéder à l'onction du portail au début de la cérémonie. Il n'aurait pas été meilleur de le faire pendant l'onction des murs qui symbolisent les apôtres de l'Agneau et par conséquent, les fidèles qui composent l'Église. L'autel symbolise le Christ; il n'était pas nécessaire d'ajouter un autre symbole comme celui de la porte, ce qui aurait créé un doublet.

La préparation du tombeau devient désuète avec l'*Ordo dedicationis* de 1977. Les reliques trouvent leur place non pas dans l'autel, mais sous l'autel. Le chant du psaume 149, hymne adressée à Dieu en l'honneur du triomphe qu'il donne aux Saints, est supprimé.

Pour l'embaumement et la cimentation du couvercle de la *confessio* de l'autel n'ont subsisté que deux des trois antiennes et du répons utilisés par le rituel de 1596. Il s'agit des antiennes *Sub altare Dei sedes* et *Corpora Sanctorum*. Elles trouvent leur place dans la déposition des reliques sous l'autel, car elles chantent la place des saints et de leur ensevelissement sous l'autel. Une d'elles accompagne le psaume 14 qui est utilisé à cause du verset suivant: «Seigneur, qui séjournera sous ta tente? Qui habitera ta sainte montagne?» L'antienne *Sub altare Dei audivi*, tirée de l'Apocalypse, aurait été plus avantageuse à cause de son contenu symbolique, mais elle a du être écartée à cause de sa

longueur. Elle peut toutefois être utilisée par ceux qui le désirent, conformément à ce qui est prévu dans le rituel au sujet des chants. Le répons *Vos Sacerdotes et Levitæ* ne pouvait pas trouver facilement place ici puisqu'il aurait fallu ne pas utiliser le psaume 14. De plus, il s'agit d'un répons concernant l'autel plus que les reliques. La longue antienne *Stetit Angelus* trouvera place pendant les rites de l'encensement après l'onction de l'autel et des murs.

Les rites chrismaux et l'encensement

Pontificale romanum de 1596

Ordo dedicationis de 1977

Encensement continu:

1) Répons¹⁵⁰: *Dirigatur oratio* (Ps. 140,2)

Onction de l'autel:

1^{ère} série:

2) **Psaume 83** (ant. *Erexit Jacob lapidem*) (Gn 28,18.20)

Répons: *Dirigatur oratio* (Ps. 140,2)

2^e série:

3) Psaume 91 (ant. *Mane surgens Jacob*) (Gn 28,18.20.16)

Répons: *Dirigatur oratio* (Ps. 140,2)

3^e série:

4) Psaume 44 (ant. *Unxit te Deus*)

Répons: *Dirigatur oratio* (Ps. 140,2)

Onction de toute la table de l'autel:

5) Psaume 46 (ant. *Sanctificavit Dominus*)

Après l'onction de la table de l'autel:

6) Psaume 86 (ant. *Ecce odor filii mei*) (Gn 27,27-28)

Onction des murs (12 pierres):

7) **Psaume 147** (ant. *Lapides pretiosi*) (Tb 16,13.16)

8) Répons: *Hæc est Jerusalem* (Ap 21.2-3.25)

9) Répons: *Plateæ tuæ* (Tb 13,22.13)

Embrassement de l'autel:

Encensement:

10) Ant.: *Ædificavit Moyses* (Ex 24,4-5)

1) Litanie des saints
(avant la prière de dédicace)

Onction de l'autel et des murs:

2) Psaume 83
(ant. *Ecce tabernaculum*) (Ap 21,3)
(ant. *Templum Domini*) (1 Co 3,9)

¹⁵⁰ Ce répons sera repris trois fois dans le rite de l'onction de l'autel. Il n'y aura donc pas de numéro avant la mention de ce répons pour les deux autres fois.

Embrassement:

- 11) *Alleluia: Veni Sancte Spiritus*
- 12) Ant.: *Ascendit fumus* (Ap 8,4)
- 13) Ant.: *Stetit Angelus* (Ap 8,3-4)

Embrassement de l'autel et ensencement:

- 3) Ant.: *Stetit Angelus* (Ap 8,3-4)
ou bien
- 4) Psaume 137 (ant. *Ascendit fumus*)

De tous les chants joints aux rites chrismaux du rituel de 1596, il n'y a que le psaume 83 qui soit demeuré en usage pour la dédicace des églises. Le psaume 44, pour sa part, se retrouva dans la section consacrée à la dédicace d'un autel¹⁵¹. Le caractère fortement messianique de ce dernier psaume et le lien qu'il est facile d'établir entre le Christ et son Église auraient pu inciter les rédacteurs de l'*ordo* à l'attribuer à la chrismation de l'autel et des murs puisque ceux-ci ne reçoivent leur consécration véritable que par participation à la consécration de l'autel. Cela fut démontré au point de vue historique dans les chapitres précédents. L'antienne *Unxit te Deus* avait aussi l'avantage de marquer ce caractère messianique du psaume. L'utilisation de ce psaume dans le second chapitre de l'*ordo*, chapitre consacré à la dédicace d'une église, aurait revêtu un caractère particulièrement plus englobant que ne le fait le psaume 83. Ce dernier chante les beautés de la maison de Dieu dans laquelle le chrétien aime habiter. Cette maison fait allusion à l'Église, il va sans dire. L'antienne *Ecce tabernaculum* vient parfaire cette signification en mentionnant que Dieu habite cette demeure. Le chrétien devine que ce lieu d'habitation de Dieu, c'est l'Église, l'assemblée des baptisés-confirmés, et c'est aussi son propre être individuel. L'antienne *Templum Domini* le fait aussi, mais de manière moindre. Cet aspect ne pouvait être développé par le psaume 44 qui s'en tenait à l'onction du Christ, et par le fait, à la confirmation des baptisés. Il développait aussi le lien entre l'Église et son Époux céleste. Plus qu'un lien et qu'une configuration au Christ, la confirmation permet au baptisé de devenir lieu de la Présence divine d'une manière plénière. Ce psaume ne souligne pas le rite de la chrismation et ne mentionne pas suffisamment l'aspect de l'inhabitation de l'Esprit dans l'Église et dans chacun des fidèles.

¹⁵¹ Le nouvel *ordo* prévoit la dédicace d'un autel sans qu'il y ait la dédicace de toute l'église. Cf. *Ordo dedicationis*, chapitre IV, pp. 82-111.

Le psaume 91 se retrouvait parmi les rites de l'onction de l'autel à cause du verset 11 qui parlait de l'huile, selon la traduction empruntée par Dubosq: «tu me oins avec une huile abondante¹⁵².» L'antienne *Mane surgens Jacob* mettait en valeur l'onction que recevait l'autel et non celle que recevait le fidèle: «... Jacob érigea une pierre et versant de l'huile dessus, il fit un vœu...¹⁵³»

Pour l'onction des murs, le rituel de 1596 utilisait le psaume 147 et deux répons: *Hæc est Jerusalem et Plateæ tuæ*. Le psaume 147 chante le privilège d'Israël sur les nations qui n'ont pas bénéficié de la prévenance divine autant qu'Israël en a bénéficié. Le lien avec l'onction des murs est mince: il s'agit des interventions de Dieu en faveur de son Église, préfigurée par Israël. C'est plutôt l'antienne *Lapides pretiosi* qui donnait le ton: tirée du cantique de Tobie au chapitre treize, elle chantait la beauté des pierres composant la cité. Pour cela, elle accompagnait très bien le rite de l'onction des murs. Cette antienne aurait été trop restrictive dans l'*ordo*, puisque le chant du psaume 83 accompagne l'onction de l'autel autant que l'onction des murs

En ce qui regarde les nombreux encensements qui parsemaient la cérémonie de l'ancien rituel, seuls les chants concernant l'embrassement de l'autel ont été repris. L'antienne *Ædificavit Moyses*, tirée de l'Exode, ne faisait que rappeler l'édification de l'autel des sacrifices par Moïse. Cette antienne était utilisée pour l'encensement de l'autel, mais elle ne sera pas retenue à cause de son contenu. Ce sont les antiennes utilisées pour l'embrassement qui conviendraient le plus à ce rite de l'*ordo* de 1977. Il s'agit des antiennes

¹⁵² Le texte latin utilisé par le Pontifical de 1596 n'a pas la même traduction que celle utilisée par Dubosq: «... *Et senectus mea in misericordia uberi*.» «... Et ma vieillesse dans l'abondante miséricorde.» Le Psautier romain qui eut cours jusqu'au Concile de Trente dans certaines régions d'Europe dans la liturgie et qui a dû présider au choix des psaumes pendant l'élaboration de la liturgie de la dédicace avait cette version qui se rapproche de la traduction faite par Dubosq: «...*perfudisti me oleo purissimo*.» «... tu m'a oint d'huile très pure.» Cf. *Le Psautier romain*, traduction et commentaire du *Liber Psalmorum* par Dom Savin Ely, Chartreux, Éditions de l'Œuvre St-Augustin, Saint-Maurice (Suisse), 1948, p. 289.

¹⁵³ ... *surgens Jacob erigebat lapidem in titulum, fundens oleum desuper; votum vovit Domino*.

Ascendit fumus et Stetit Angelus. L'Alleluia *Veni Sancte Spiritus* ne le sera pas puisque son contenu suppose qu'il s'agit ici d'une épiclese et sa forme alléluatique appelle une procession de l'Évangile alors qu'il n'en est rien. Les deux antiennes retenues concernent vraiment le rite de l'encensement¹⁵⁴. Il s'agit des citations de l'Apocalypse où il est question de la fumée de l'encens qui monte vers Dieu, symbole de la prière des saints. Le psaume 137 a été sélectionné pour accompagner ce rite; il ne faisait pas partie des psaumes de l'ancien Pontifical. C'est le thème de la prière qui a incité les rédacteurs de l'*ordo* à choisir ce psaume. Le psaume 140 n'aurait pu trouver ici une utilisation intéressante. Il était déjà utilisé dans le rituel de 1596 par le répons *Dirigatur oratio* qui utilisait le second verset: «Que ma prière devant toi s'élève comme un encens.» Mais ce psaume demande à Dieu de protéger le fidèle qui prie contre l'entraînement au mal. Il n'est question de prière qu'au début du psaume:

Seigneur, je t'appelle: accours vers moi!
Écoute mon appel quand je crie vers toi!
Que ma prière devant toi s'élève comme un encens,
et mes mains, comme l'offrande du soir¹⁵⁵.

La suite du psaume demande la protection contre le péché qu'engendre la fréquentation des pécheurs qui incitent le juste à suivre leur conduite mauvaise.

Pour sa part, le psaume 147 sera retenu pour l'inauguration de la chapelle du Saint-Sacrement alors qu'il accompagnait le rite de l'onction des murs de l'église dans le Pontifical de 1596. Certains versets pouvaient justifier ce choix pour les onctions, mais d'autres psaumes étaient plus appropriés pour cette fonction, tandis que le psaume 147 convenait beaucoup plus à l'inauguration de la chapelle du Saint-Sacrement.

¹⁵⁴ L'antienne *Stetit Angelus* se chante entièrement seule alors que l'antienne *Ascendit fumus* accompagne le psaume 137. On ne choisit qu'une seule des deux propositions pour ce rite.

¹⁵⁵ Cf. Ps 140, 1-2.

Les rites complémentaires

Pontificale romanum de 1596

Ordo dedicationis de 1977

Chrismation de la base de l'autel:

1) Psaume 67 (ant. *Confirma hoc*)

Vestition de l'autel:

2) Ant.: *Circumdate, Levitæ* (avec les psaumes 67,36 et 144,13.17)

3) Ant. *Circumdate Sion* (Ps 47,13.2)

4) Répons: *Induit te Dominus* (avec trois versets)

5) Psaume 62 (ant. *In velamento alarum*)

Triple encensement de l'autel:

6) Ant.: *Omnis terra* (Ps 65,4)

Illumination de l'église:

Cant.: Tobie 13,10...17 (ant. *Venit lumen tuum*)

(en Carême: ant. *Ierusalem, civitas Dei*)

De tous les chants accompagnant les rites complémentaires, aucun d'eux ne sera retenu dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. La chrismation de la base et le triple encensement de l'autel garni ayant disparu de l'*ordo*, les chants qui leur correspondaient et qui ne pouvaient trouver une place dans le nouveau rite ont également disparu. La vestition de l'autel fut retenue dans l'*ordo*, non comme une rite important, mais comme une nécessité que réclame la suite de la célébration: en effet, il faut préparer l'autel pour la célébration eucharistique. Il n'y aura aucun chant correspondant pour mettre en valeur ce rite. Le psaume 62 et son antienne ne seront alors plus nécessaires. Le répons *Induit te Dominus* et les deux autres antiennes *Circumdate, Levitæ*¹⁵⁶ et *Circumdate Sion*¹⁵⁷ ne pourront trouver de place dans l'*ordo*. Le nouveau rite de l'illumination aura une dimension missionnaire que les chants pourront mettre en valeur. Le rite de l'illumination était inexistant dans le Pontifical de 1596, car, dès avant le début de la célébration, les cierges des douze pierres étaient allumés dans l'église. Par conséquent, il a fallu trouver un chant approprié pour accompagner ce rite. Le cantique de Tobie met en évidence la dimension missionnaire de ce nouveau rite:

... Jérusalem ville sainte,
ta lumière brillante brillera

¹⁵⁶ Cette antienne était accompagnée par les psaumes 67, 36 et 144, 13.17.

¹⁵⁷ Cette antienne est tirée du Ps 47, 13.2.

jusqu'aux limites de la terre.
De loin viendront des peuples nombreux...¹⁵⁸

Les deux antiennes proposées soulignent également la mission évangélisatrice de l'Église. Les paroles suivantes de la première antienne *Venit lumen tuum* reprennent une stique du cantique qu'elle accompagne: «... les nations marcheront vers ta lumière, alléluia¹⁵⁹.» La seconde antienne *Ierusalem, civitas Dei* est tirée du cantique de Tobie.

Le rite eucharistique

Pontificale romanum de 1596

Introït: *Terribilis est* (Gn 28,17; Ps 83,2)
Graduel: *Locus iste*
Alleluia: *Adorabo* (Ps 137,2)
Offertoire: ***Domine Deus*** (1 Ch 29,17-18)
Communion: ***Domus mea*** (Mt 21,13)

Ordo dedicationis de 1977

Introït: Psaume 23 (cf. plus haut)
Psaume resp.: Psaume 18B
Alleluia: —
Offertoire: *Domine Deus* (1 Ch 29,17-18)
Communion: *Domus mea* (Mt 21,13);
Sicut novellæ (Ps 127,3)
accompagné du psaume 127
Inauguration de la chapelle du S. Sacr.:
Psaume 147 (ant. *Lauda, Jerusalem*)

L'Introït de la messe du Pontifical de 1596 a été supprimé pour être remplacé par le psaume 23 qui accompagne la procession d'entrée comme il a été vu plus haut. Le Graduel *Locus iste* a fait place au psaume 18B qui met en évidence le rôle de la Parole dans cette liturgie de dédicace¹⁶⁰. Ce qui est étrange, c'est l'absence de suggestion d'alleluia ou de trait pour accompagner l'acclamation à l'Évangile. Alors que tous les chants trouvent place dans l'*Appendix: Cantus antiphonarum et aliorum textuum*¹⁶¹, l'alleluia n'y figure pas; il se trouve plutôt dans le lectionnaire avec l'Évangile qu'il accompagne. Chacun est libre de prendre un des alléluias contenus dans le *Graduale romanum* de 1974¹⁶².

¹⁵⁸ *O.D.*, c.II, no 31: «... *Ierusalem, civitas Dei, luce splendida fulgebis, et omnes fines terræ adorabunt te. Nationes ex longinquo ad te venient...*»

¹⁵⁹ *Ibid.*: «... *et ambulabunt gentes in lumine tuo, alleluia.*»

¹⁶⁰ Le *Locus iste* peut être substitué au psaume responsorial comme il a été exposé au chapitre III de ce travail. Il garde encore sa force suggestive dans cette liturgie.

¹⁶¹ *O.D.*, c.II, pp. 133-159.

¹⁶² Cf. *Graduale sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ*. De tempore et de Sanctis. Primum sancti Pii X iussu restitutum et editum. Pauli VI Pontificis Maximi cura nunc recognitum. Ad exemplar «Ordinis cantus missæ» dispositum, et rhythmicis signis a Solesmensibus Monachis diligenter ornatum, France, Abbaye

L'offertoire et la communion demeurent les mêmes dans les deux rituels. Une antienne de communion s'est toutefois ajoutée à celle qui y était déjà dans le Pontifical de 1596. Il s'agit de l'antienne *Sicut novellæ olivarum* qui paraphrase le verset 3b du psaume qu'elle accompagne. Le psaume 127 se retrouve à la communion, et fait partie des quatre psaumes nouveaux et du cantique de Tobie qui furent introduits dans l'*Ordo dedicationis*. Le verset 3b mentionnant «les fils autour de la table», comme c'est le cas de la deuxième antienne de communion, motive le choix de ce psaume.

Le nouveau rite de l'inauguration de la chapelle du Saint-Sacrement n'est pas traditionnel. Le psaume qui l'accompagne, utilisé à l'office des vêpres de la fête du Saint-Sacrement, est un choix judicieux.

Le nombre de psaumes employés dans le rituel de 1596 était très élevé: 15 psaumes. Leur choix n'est pas toujours facile à justifier¹⁶³. La simplicité du nouveau rituel ne laisse pas de regret sur l'emploi et le choix des psaumes. Néanmoins, Évenou s'étonne du peu de suggestion du nouvel *ordo* en ce qui regarde les chants:

C'est bien peu, comparé au répertoire exubérant du Pontifical précédent, même réduit en 1961. [...] D'autres joyaux auraient pu être conservés au moins *ad libitum* et peuvent encore servir puisque, à la suite de chaque chant, la rubrique ajoute: «*vel alius aptus cantus*»¹⁶⁴.

5. SYNTHÈSE

La théologie de la dédicace des églises semble se préciser avec l'*Ordo dedicationis* de 1977. L'ancien rituel de 1596 avait dilué ce sens par une surcharge de rites. La ligne principale ne se voyait pas facilement, les oraisons ne donnaient pas toujours une

Saint-Pierre de Solesmes, Desclée & Cie, 1974, pp. 399-400.

¹⁶³ Par exemple, le psaume 67 pour l'onction du milieu de la base de l'autel dans la partie des rites complémentaires (chapitre II, 4).

¹⁶⁴ Jean ÉVENOU, *Op. Cit.*, pp. 91-92.

signification claire sur le symbolisme du Temple. Le nouvel *ordo*, malgré ses imperfections et ses manques d'explicitation, rend mieux à la dédicace des églises le sens des rites de l'initiation chrétienne servant de catéchèse au peuple rassemblé.

Toute la liturgie de la dédicace des églises suit le processus de l'initiation chrétienne pour signifier que c'est l'Église peuple de Dieu qui est célébrée ici. Les rites commencent par le rassemblement dans une église avoisinante. Calabuig fait remarquer que c'est d'une autre cellule ecclésiale que naîtra une nouvelle Église. La procession se dirige vers le lieu à dédier et on procède à la prise de possession du lieu.

Le premier rite sacramental à être fait dans cette célébration sera évidemment le rite baptismal par l'aspersion d'eau sur le peuple rassemblé et sur l'autel, l'ambon et les murs du bâtiment. Le début de la vie chrétienne commence par la réception du baptême qui incorpore chaque personne dans le Corps mystique du Christ. L'assemblée chrétienne est un signe de la présence de Dieu en ce monde puisqu'elle est son corps.

La liturgie de la Parole — spécialement la première lecture — viendra mettre en évidence que la foi naît de l'audition de la Parole. C'est elle qui crée et qui nourrit la communauté. Elle est à l'origine de la foi et elle contribue à sa croissance. Cette Parole de Dieu entendue en Église est un autre sacrement de la présence du Christ ressuscité. Elle atteindra son point culminant dans la proclamation de l'Évangile, signe privilégié de la présence du Ressuscité. La *Schekinah* continue de se manifester dans ce lieu.

Vient ensuite la *prex dedicationis*, première épiclese de cette demande du retour de la *Schekinah* dans son temple. Elle consacre spécialement le lieu à recevoir cette Présence. «Heureuse Église, elle est la demeure de Dieu parmi les hommes...», «Lieu saint,... table préparée pour le sacrifice du Christ»; Dieu y est présent pour le rachat par le bain régénérateur. Il pardonne ainsi les fautes et se constitue un peuple dans lequel demeure sa gloire. Il y est aussi présent par la célébration de l'eucharistie, sommet de sa *Schekinah*

parmi nous, où sont unies les deux parties de l'Église, celle du ciel et celle de la terre¹⁶⁵. Trois éléments essentiels de cette *Schekinah* telle que l'ont compris les chrétiens sont présents dans cette célébration: l'assemblée des croyants constituée et réunie par le baptême; l'eucharistie, corps et sang du Christ, autre présence du Seigneur parmi son peuple qui réalise et consolide l'unité du corps; et aussi, réunion de prière qui unit le ciel et la terre, car, quand «deux ou trois, en effet, sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux¹⁶⁶» a dit le Seigneur¹⁶⁷. Cette grande épiclese est la première de cette célébration où on demande à Dieu d'envoyer sa *Schekinah*¹⁶⁸.

L'onction de l'autel et des murs viendra parfaire cet ensemble de signes et montrer que la Présence divine y réside déjà dans son peuple de oints rassemblés par l'Oint. L'encens, la lumière et la vénération de l'autel par le baiser de l'évêque montre que cette Présence est spirituellement réalisée.

Il ne reste plus qu'à la rendre effective par la célébration eucharistique où une dernière épiclese mettra le sceau sur celle qui fut dite sur l'église et l'autel. Le Christ lui-même, dans son corps glorifié, dans son eucharistie, viendra non seulement authentifier des rites qui le sont déjà, mais il viendra rencontrer cette Église dans laquelle il réside, afin d'y intensifier sa présence au plus haut point pouvant être atteint sur cette terre.

¹⁶⁵ Cf. Le Canon romain mentionne dans la prière *Supplices* que l'offrande de l'Église est unie avec l'autel céleste par le ministère de l'ange: il s'agit de la partie de l'épiclese qui rend présente la *Schekinah* et qui ne doit pas être dissociée des prières *Hanc igitur* et *Quam oblationem* qui sont aussi épicletiques selon Bouyer.

¹⁶⁶ Mt 18, 20.

¹⁶⁷ La présence du Seigneur dans le ministre n'est pas nommée dans la prière de dédicace des églises. On peut toutefois supposer la présence du Seigneur dans ses ministres, car il y est fait mention des sacrements. La présence des ministres est donc implicite.

¹⁶⁸ La bénédiction de l'eau d'aspersion semble être aussi pourvue d'une épiclese par la teneur de son vocabulaire qui fait penser à la traduction française de l'épiclese du Canon romain. Le texte de l'*Ordo dedicationis* dit ceci: «*Hanc ergo creaturam aquæ tua benedictione ✠ sanctifica...*», ce qui est traduit par l'édition française de l'*ordo*: «Par la grâce de ta bénédiction, sanctifie cette eau que tu as créée...» La «bénédiction» peut être comparée à la bénédiction demandée pour la transformation des oblats dans la traduction française du Canon: «Sanctifie pleinement cette offrande par la puissance de ta bénédiction...»

CONCLUSION

Depuis l'avènement du Verbe éternel en ce monde il y a deux mille ans, Dieu s'est fait proche de l'humanité d'une manière exceptionnelle. Prenant chair d'une vierge de Nazareth, il assumait la condition humaine, abandonnant ses prérogatives divines afin de déifier la nature qu'il décida de prendre. Les quelques dernières années de sa vie terrestre, il se manifesta à son peuple et fit connaître la bonne nouvelle du salut tant attendu, offert à tous ceux qui croiraient en lui. Envoyé du Père, il retourna à lui après avoir souffert sa passion. Délivré de la mort, il règne maintenant aux cieux où il entra glorieux après sa résurrection.

La mission du Verbe se poursuit encore aujourd'hui par son Église animée de l'Esprit du Père et du Fils. Dieu offre par elle les grâces de salut jadis données et annoncées par le Christ. Le second concile du Vatican rappelle aux fidèles ce mystère du salut en Jésus:

Et quand Jésus, après avoir souffert la mort en croix pour les hommes, fut ressuscité, il apparut établi comme Seigneur et Christ, comme Prêtre éternel (cf. Act. 2, 36; Hébr. 5, 6; 7, 17-21) et il répandit en ses disciples l'Esprit promis par le Père (cf. Act. 2, 33). Dès lors, l'Église pourvue des dons de son Fondateur et attachée à ses préceptes de charité, d'humilité et d'abnégation, reçoit la mission d'annoncer et d'instaurer en toutes les nations le Royaume du Christ et de Dieu dont, sur terre, elle constitue le germe et le commencement. Dans l'intervalle, à mesure qu'elle grandit, elle aspire à l'accomplissement du Royaume, elle espère et souhaite de toutes ses forces être unie à son Roi dans la gloire¹.

¹ VATICAN II, *Lumen Gentium*, 5.

Cette Église, Corps mystique du Christ² sur terre, opère ce salut par le moyen des sacrements: «Dans ce corps la vie du Christ se diffuse en ceux qui croient et qui, par les sacrements, sont unis, d'une façon mystérieuse mais bien réelle, au Christ souffrant et glorifié³.» Les sept sacrements constituent un ensemble privilégié de célébration du salut par lequel le chrétien est rejoint par la grâce à des moments divers de sa vie humaine. Les sacrements de l'initiation chrétienne, baptême-confirmation-eucharistie, sont en première ligne dans l'octroi du salut à l'humanité rachetée. Ils construisent cette Église et l'assemblent autour du même Seigneur.

C'est ainsi que par le baptême les hommes sont greffés sur le mystère pascal du Christ: morts avec lui, ensevelis avec lui, ressuscités avec lui, ils reçoivent l'esprit d'adoption des fils «dans lequel nous crions: Abba Père» (*Rom.* 8, 15), et ils deviennent ainsi ces vrais adorateurs que cherche le Père. Semblablement, chaque fois qu'ils mangent la Cène du Seigneur, ils annoncent sa mort jusqu'à ce qu'il vienne⁴.

C'est dans cette ligne de l'incarnation du Verbe et du salut offert à l'humanité, principalement par la participation aux sacrements de l'initiation chrétienne, que se situe la liturgie de la dédicace des églises. Mais ce n'est qu'après une longue évolution que cette liturgie en est arrivée à ce état.

1. La liturgie de la dédicace des églises

En effet, l'ancien rite romain de la liturgie de la dédicace était une liturgie d'inauguration du lieu de culte. L'eucharistie était le rite principal — le seul rite, à la rigueur — donnant un caractère d'inauguration à la cérémonie sans le surcharger d'autre signification. Ce rite unique fut très tôt doublé par la translation des reliques. Initialement, mais non de manière exclusive, les Romains avaient pris l'habitude de construire des églises sur les tombeaux des martyrs. Quand les reliques vinrent à manquer, ils se mirent à

² Cf. *Ibid.*, 7.

³ *Ibid.*

⁴ VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 6.

transporter les ossements de ces martyrs aux lieux de leur célébration. Ils suivaient alors une coutume nouvelle apparue à la fois en Occident et en Orient. Ce rite de la translation des reliques — ou de leurs *sanctuaría* — connut une popularité grandissante au détriment du rite eucharistique lui-même. Un autre rite romain eut également une diffusion alors qu'il ne devait être qu'une exception. Il s'agit de la lustration des temples païens convertis en lieux de culte pour les communautés chrétiennes. Mais dans la société de plus en plus christianisée, les temples païens se faisaient rares. Les peuples germaniques qui envahirent la Gaule chrétienne ont su récupérer ce rite préliminaire et en faire un des rites principaux de la liturgie de dédicace.

Après la décadence de l'Empire romain, les peuples germaniques émigrèrent en Europe de l'Ouest et prirent la relève des Romains pour contrôler les pays jadis conquis par eux. Après le baptême de Clovis, la religion chrétienne acquit en ces pays le statut de religion d'État. Il fallait adapter le rite romain pour ces peuples nouvellement évangélisés qui ne comprenaient pas le latin. Les gestes prirent rapidement le dessus sur les paroles et ils se multiplièrent pour former une catéchèse liturgique qui leur était adaptée. L'église formée de pierres devint le signe de l'Église d'hommes et de femmes. L'inauguration des lieux de culte de la liturgie romaine devint alors une consécration des églises dont la pédagogie liturgique signifiait pour le peuple franc son entrée dans l'Église par les rites de l'initiation chrétienne.

Le rite de l'eucharistie demeure le rite principal puisqu'il signifie à lui seul le lien constant du chrétien avec son Dieu qui se rend présent sacramentellement au milieu de son peuple. Cependant, au cours du Moyen Âge, ce rite perdit peu à peu son caractère dédicatoire parce que d'autres rites avaient acquis un caractère consécroyaire inconnu jusqu'alors. Ce rite eucharistique sera toutefois présent dans toutes les traditions liturgiques qui aboutirent au rituel du *Pontificale romanum* de 1596.

Les lustrations des temples païens, lustrations parsemées d'exorcismes nombreux et diversifiés, garda son caractère d'arrachement à Satan et se doubla de la signification baptismale. Cette dernière signification a en elle un caractère d'exorcisme, puisque le baptême et sa préparation appelée catéchuménat comportent des exorcismes. Mais le but premier du baptême est d'introduire le catéchumène dans le corps ecclésial et de lui donner la participation pleine et entière à la vie divine en Jésus-Christ. Visuellement, le rite des lustrations acquit un caractère baptismal, verbalement, les oraisons de ce rite gardèrent un caractère d'exorcisme et de purification du lieu.

Les rites chrismaux pour leur part vinrent d'Orient. Ils vinrent compléter le tableau des rites de l'initiation chrétienne. Les onctions d'huile existaient déjà pour les embauments des moines romains⁵, mais ils gagnèrent un caractère et une ampleur que ne prévoyèrent pas donner les onctions funèbres.

À la suite du concile Vatican II, il fallait faire un choix dans toute cette tradition. Le simple retour aux origines romaines aurait été très louable et aurait assuré un caractère uniquement inaugural à la célébration de la dédicace des églises. Mais un simple retour aurait aussi sacrifié une liturgie riche de sens encore aujourd'hui pour le peuple chrétien. Bien préparés pour vivre pleinement cette célébration, les fidèles peuvent puiser aux sources mêmes de leur ontologie, de ce qui les a fait naître à la vie divine en Jésus, de ce qui les a constitués en Église. Les rites baptismaux de cette liturgie, bien que non romains d'origine, sont devenus au cours des siècles l'héritage de l'Église entière et n'auraient pu, à ce titre, être sacrifiés dans un but d'épuration du Pontifical romain. La liturgie romaine, avant même d'essayer de s'imposer à l'ensemble de l'Église lors de la réforme grégorienne, fut une liturgie accueillante des nouveaux éléments apportés par les peuples qui

⁵ Cf. Dom I. SCHUSTER, O.S.B., *Liber Sacramentorum*, (notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain), tome I: *La Sainte liturgie - notions générales*, Bruxelles, Vromunt et Co, éditeurs, 1925, p. 186.

l'environnaient. Elle n'accueillit pas toujours avec un esprit très sélectif — du moins, il est facile de le constater dans la liturgie de la dédicace des églises puisque la presque totalité des éléments gallicans trouvèrent un accueil favorable et vinrent s'ajouter pendant tout le Moyen Âge et la Renaissance aux éléments romains déjà traditionnels. L'Église de Rome allait toutefois imposer sa liturgie à l'ensemble de la Chrétienté latine avec ses apports gallicans et germaniques.

2. La réforme post-conciliaire du rite de la dédicace

Dans le but d'alléger et de rafraîchir le Pontifical romain, les rédacteurs des *ordines* post-conciliaires puisèrent dans le meilleur de la tradition héritée du Moyen-Âge et de l'Antiquité. Le second concile œcuménique du Vatican donne des balises à respecter lors de la révision des livres liturgiques: clarté et simplicité des rites; retour aux origines après étude historique des rites dans un souci de fidélité à la tradition reçue tout en favorisant le renouveau; Écritures saintes remises en valeur et plus abondantes; aspect communautaire de la célébration; et adaptation aux diverses cultures. Le chapitre troisième de cette recherche a démontré que ces points ont été très bien respectés, malgré l'apparence de doublet que constitue la *prex dedicationis* de l'*ordo*.

Au sujet du rituel de 1596, Leroquais déclarait avec admiration devant l'œuvre de plusieurs siècles réunie dans cette cérémonie grandiose:

Le pontifical n'est ni l'œuvre d'un homme ni l'œuvre d'un jour. C'est une œuvre anonyme à laquelle ont travaillé de nombreux ouvriers presque tous demeurés inconnus, et dont l'achèvement a demandé de longs siècles. C'est une cathédrale bâtie à différentes reprises et qui porte l'empreinte d'époques successives. Elle montre des soubassements mérovingiens, une crypte carolingienne, une nef romane, un chœur gothique, plusieurs chapelles qui datent de la Renaissance, et si l'on mettait à nu ses fondations, on y découvrirait le robuste appareil des anciens constructeurs romains. En réalité, le pontifical romain est l'œuvre de quinze siècles de foi et de vie liturgique. L'Occident tout entier: la Rome antique, la Gaule, l'Empire franc, plus tard, l'Espagne, l'Empire germanique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont travaillé à cette œuvre grandiose. Tout le mérite des liturgistes comme le moine anonyme de Saint-Alban de Mayence, comme

plus tard Durand de Mende, Piccolomini et Burchard, a consisté à recueillir l'héritage du passé, à l'adapter au présent en abandonnant certains rites qui tombaient en désuétude, accueillant les innovations heureuses, rectifiant les erreurs, corrigeant les fautes de goût, retouchant les textes et les rites: en un mot, en faisant œuvre vivante, logique et équilibrée. Et c'est ce qui donne à l'ensemble cet accent de sincérité, cette beauté simple et émouvante qui distingue toutes les productions de notre admirable moyen âge⁶.

Ces paroles de Leroquais pourraient très bien s'adapter au nouvel *Ordo dedicationis* de 1977. Dans l'ensemble de la tradition liturgique occidentale, il fallait faire un choix intelligent pour prendre le meilleur de la tradition et laisser de côté ce qui ne faisait qu'alourdir l'ancien rituel. C'est en s'appuyant sur le très riche héritage du passé que les rédacteurs se sont évertués à composer cet *ordo*. La simplification de la ligne directrice, le retour aux sources romaines, le respect de l'apport gallican et l'élaboration logique des rites caractérisent l'*ordo* de 1977. Si le rituel de 1596 suivait une certaine logique, le rituel de 1977 gagne en simplicité sans perdre cette logique. Sa ligne directrice demeure claire tout au long des rites qui la composent et qui convergent tous vers un unique sommet: la célébration solennelle de l'eucharistie inaugurale.

Pour paraphraser Leroquais, on peut affirmer que le travail des rédacteurs de l'*ordo dedicationis* de 1977 a consisté à recueillir l'héritage du passé, riche des traditions venues de toute la Chrétienté antique et médiévale, riche parce que vivant et inculturé dans des peuples qui aimaient évoquer plus qu'ils n'aimaient expliquer, qui dramatisaient ses mystères liturgiques plus qu'ils ne les verbalisaient. Le travail des rédacteurs ne se résumait pas simplement à colliger les vieux rites, mais à les adapter au présent en abandonnant certains rites qui tombaient en désuétude et soulevaient des problèmes d'interprétation chez les chrétiens. Le meilleur de la tradition était autrefois empêtré dans une multitude de rites bigarés devenus parfois insignifiants pour les chrétiens d'aujourd'hui.

⁶ Victor LEROQUAIS, *Les Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, [s.éd.], Paris, 1937, tome 1, pp. XCIX-C.

Ce long mais nécessaire parcours de la tradition liturgique occidentale, ces descriptions des deux grands rituels de 1596 et de 1977, ces comparaisons plus ou moins détaillées, fournissent des conclusions intéressantes desquelles on peut extraire des suggestions pour améliorer ce qui demeure un excellent *ordo*.

3. Les points forts de l'*Ordo dedicationis* de 1977

Parmi les points forts des rites de l'*Ordo dedicationis* de 1977, on peut considérer de près la simplicité des rites, l'eucharistie et les rites de l'initiation chrétienne, l'absence des exorcismes et la participation des laïcs.

3.1 Simplicité des rites

Avec la multiplicité des rites et leur répétition qui ne sont plus que des doublets, la liturgie de la dédicace du *Pontificale romanum* de 1596 donnait vraiment l'impression d'être inachevée. Il n'y avait jamais assez de rites pour pouvoir déclarer que l'église de pierre était enfin vouée exclusivement au culte. Une onction d'huile succédait à une autre. Une oblation d'encens ne suffisait pas, il en fallait plusieurs, sans compter l'encensement continu pendant l'onction de l'autel et les rites qui s'y rattachent. Une seule aspersion des murailles ne suffisait jamais à en chasser complètement les influences maléfiques, il semblait falloir tripler les aspersion, en faire à l'extérieur et à l'intérieur, en plus de la double aspersion du pavée. Les prières d'exorcisme se multipliaient comme s'il fallait ne pas oublier aucun des démons qui auraient pu rôder en légion aux alentours ou à l'intérieur de l'église. Les onctions et les endroits à oindre étaient en grand nombre au long de la cérémonie: étaient oints le portail, l'autel à plusieurs reprises, les murs et la base de l'autel. Dubosq multiplie les expressions du genre «l'Église a cru bon d'achever l'œuvre

simplement ébauchée...⁷» Elle donne non seulement l'impression mais la certitude qu'il manque quelque chose à la dédicace pour être complète. Tous ces rites multiples frôlent la superstition. La peur de ne pas en faire assez hantait toute la cérémonie du *Pontificale romanum* de 1596. Telle n'est pas l'esprit de l'*Ordo dedicationis* qui ne répète pas indéfiniment les mêmes rites sans jamais s'en lasser. La ligne directrice est simple et les répétitions peu nombreuses pour ne pas dire absentes.

3.2 L'eucharistie et les rites de l'initiation chrétienne...

Commentant le culte de l'archange saint Michel, Beauduin précise ceci au sujet de la dédicace des églises:

Il est certain, par une lettre du pape Vigile (538), que vers le milieu du VI^e siècle, l'Église romaine n'avait encore aucun rituel pour la dédicace des églises. On chantait dans la basilique nouvelle la messe solennelle du titulaire: par ce fait le temple était dédié⁸.

Avec le nouvel *Ordo dedicationis*, cette réalité rituelle a été remise en valeur. C'est la première eucharistie qui consacre à Dieu et à son culte le lieu de rassemblement nouvellement construit. L'ensemble des rites de l'aspersion, de la déposition des reliques et de la chrismation de l'autel et des murs ne vient que parfaire le signe initial. L'eucharistie fait le corps du Christ qu'est l'Église parce qu'elle la nourrit. Non seulement elle la nourrit, mais elle rend la présence du Seigneur plus effective. L'Église en tire sa source et s'en nourrit quotidiennement.

Mais au point de départ, il y eut une conversion au Christ, une écoute de sa Parole et une acceptation de son message. Cela a conduit à la réception du baptême et de la confirmation qui aboutit logiquement à la célébration eucharistique et à la communion

⁷ René DUBOSQ, p.s.s., *La Dédicace des Églises ou présentation analytique des rites de leur Consécration*, [Bibliothèque Sacramentaire], Paris, Desclée & Cie, Rome, Tournai, 1948, p. 257.

⁸ Dom Lambert BEAUDUIN, O.S.B., art. "Le culte de Saint Michel", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, tome VII, Louvain, Abbaye du Mont-César, 1922, p. 162.

sacramentelle. C'est tout cela que les rites de la dédicace veulent mettre en valeur pour faire de la cérémonie une longue catéchèse du peuple chrétien rassemblé pour fêter sa propre «nativité». L'eucharistie est et demeurera le rite principal et essentiel à la célébration du peuple rassemblé puisqu'il a déjà vécu à la fois le baptême et la confirmation pour se rassembler ainsi autour de la table de son Seigneur. C'est l'eucharistie qui continue à le rassembler et à raviver ses forces baptismales.

3.3 ... sans les exorcismes

On a rendu à la matière son sens profond. Elle n'est plus considérée comme «vouée à Satan», mais plutôt «vouée à Dieu». En ce domaine, le souhait de Schuster s'est réalisé:

Il serait délicat d'indiquer ici une préférence; nous dirons seulement que le gallican serait plus majestueux que le romain [en parlant des rituels], si cette hantise de l'obsession satanique du temple, qui requiert tant de lustrations épiscopales, ne le cédait à la grandeur du concept romain; lui, sans tous ces exorcismes et expiations, dédie simplement la nouvelle basilique, vivante expression de sa culture religieuse, comptant sur le divin Sacrifice pour que Dieu Lui-même la remplisse de la sainteté de sa présence sacramentelle⁹.

L'univers participe à la sanctification humaine et cette mission est célébrée dans les rites de dédicace d'une façon particulière, comme l'affirmait Rose: «L'office et le rituel de la Dédicace sont de nature à nous faire pénétrer au centre d'une vision sacramentaire de l'univers où tous les éléments sont les symboles des réalités surnaturelles et le reflet du monde transfiguré¹⁰.»

3.4 La participation des laïcs¹¹

La participation des laïcs a évolué. À l'origine, la dédicace des églises était une fête du peuple de Dieu. Au Moyen Âge, cette liturgie était l'œuvre du clergé et les fidèles

⁹ Dom I. SCHUSTER, O.S.B., *Op. Cit.*, p. 193.

¹⁰ A. ROSE, art. "L'autel et l'église dans la liturgie de la Dédicace", dans *Paroisse et liturgie*, 34^e année, no 5, Belgique, Abbaye de Saint-André, sept 1952, p. 269.

¹¹ Ce même point reviendra dans la partie de la conclusion traitant de l'ecclésiologie de l'*Ordo dedicationis* de 1977.

devaient attendre dehors la fin des rites baptismaux; aujourd'hui où le peuple de Dieu est remis en valeur, où l'ecclésiologie a renoué avec ses racines, le peuple de Dieu reprend la place qui lui revient et qui lui avait été enlevée. Il participe à cette cérémonie du début à la fin.

4. Les points faibles de l'*Ordo dedicationis* de 1977

Parmi les points faibles de l'*ordo*, la faiblesse de l'explicitation des rites de l'initiation chrétienne est regrettable. Les faiblesses de chacun des rites principaux de la célébration seront ici énumérées, en plus des rites secondaires qui pourraient présenter quelque carence. Quelques suggestions seront faites au fur et à mesure.

4.1 L'initiation chrétienne n'est pas suffisamment explicitée

Les liens avec l'initiation chrétienne ne sont pas toujours pleinement exploités dans les prières et les monitions de l'*ordo*. Seule l'homélie de l'évêque ou l'intervention d'un commentateur pourrait pallier ce manque dans les paroles liturgiques qui accompagnent les rites. Par contre, les gestes rituels sont très bien représentés. Il suffirait d'ajouter de courtes monitions pour faire ce lien avec les rites de l'initiation chrétienne pour donner sa pleine résonance pédagogique à la cérémonie de l'*ordo*.

4.2 Les rites baptismaux

Puisque les rites de la dédicace contiennent les rites baptismaux parmi les rites principaux de la célébration, il aurait été intéressant, dans les églises qui en sont pourvues, de bénir l'eau d'aspersion à la fontaine baptismale. Heuschen faisait déjà cette suggestion: «L'eau baptismale pourrait être amenée et versée dans les Fonts...¹²» Le lien avec le

¹² Cf. Louis HEUSCHEN, prêtre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Op. Cit., p. 136.

baptême, bien qu'il soit bien explicité, aurait trouvé une force d'expression qu'il n'a pas avec la simple bénédiction de l'eau pendant les rites d'introduction à la cérémonie. La bénédiction des fonts baptismaux aurait trouvé aussi sa place à ce moment de la célébration. De plus, l'*ordo* demeure silencieux au sujet du bénitier: qu'en fera-t-on après l'aspersion? On pourrait le mettre, en évidence, ou encore, on pourrait déposer l'eau bénite dans les bénitiers de l'église ou dans les fonts baptismaux.

4.3 Le rite funéraire

En laissant facultative la déposition des reliques, l'*ordo* voulut renouer avec l'antique tradition romaine qui privilégiait le rite eucharistique comme seul nécessaire à la célébration de la dédicace. «Le mode de reposition des reliques évolua. Tandis que dans les anciennes basiliques, les ossements sacrés occupaient la *confessio*, crypte en dessous de l'autel, au moyen âge on pratiqua le sépulcre dans la base et à l'époque moderne on préféra le sépulcre dans la *mensa*¹³.» Initialement, on plaçait les reliques dans une chapelle à proximité du sanctuaire¹⁴. Cette possibilité aurait pu trouver sa place dans l'*ordo* actuel.

4.4 Les embolismes des Prières eucharistiques

L'embolisme de la troisième prière eucharistique utilisé dans le rituel possède un caractère dédicatoire. En voici le texte:

Écoute les prières de ta famille qui te consacre cette église: qu'elle soit la demeure du salut et le lieu de tes sacrements; qu'on y entende proclamer l'Évangile de la paix, qu'on y célèbre tes mystères et que tes fidèles, fortifiés par la parole de vie et guidés par ta grâce dans leur marche en ce

¹³ Dom Rombaut VAN DOREN, O.S.B., art. "L'autel chrétien", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 13^e année, no 6, Bruges, Desclée de Brouwers, Déc. 1928, p. 326.

¹⁴ Cf. Paul HOUIX, art. "L'évolution de l'autel", dans *Liturgie O.C.S.O.*, no 27, publiée par la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.), 1978, p. 304; Noële MAURICE-DENIS-BOULET, art. "L'autel dans l'antiquité chrétienne", dans *La Maison-Dieu*, no 29, Paris, Cerf, 1952, p. 51.

monde, parviennent à la Jérusalem éternelle où tu rassembleras, Père très aimant, tous tes enfants dispersés¹⁵.

Il n'en est rien de l'embolisme du Canon romain qui, généralement, possède de meilleurs embolismes que les autres prières eucharistiques du *Missale romanum* de Paul VI. L'embolisme se lit comme suit: «Voici l'offrande que nous présentons devant toi, nous, tes serviteurs, et tous ceux qui ont donné de leurs biens et de leurs peines pour bâtir cette église (en l'honneur de N.); dans ta bienveillance, accepte cette offrande¹⁶.» Or, il apparaîtrait souhaitable que le Canon possède un embolisme ayant cet aspect dédicatoire comme c'est le cas pour la troisième prière eucharistique. De tels embolismes existaient dans les anciens sacramentaires. À titre d'exemple, voici l'*Infra actionem*¹⁷ du Sacramentaire de Fulda qui possède ce type d'embolisme dédicatoire:

Cette offrande que tes serviteurs te présentent afin qu'elle soit immolée au cours de cette messe de consécration d'église, daigne, Seigneur, la regarder, que la clarté de ton visage illumine ce lieu, encore indigne des mérites de ton saint martyr, qu'il devienne, par ta miséricorde, digne de tes saints mystères et de la demeure temporelle de la lumière éternelle, que les souillures et les obscurités du monde n'aient aucune prise sur lui, afin que ton peuple, s'y assemblant, obtienne l'effet de sa prière et sente que cet endroit est devenu digne de ta majesté, car il y aura reçu de toi ce qu'il demandait, que pour les bâtisseurs il soit rémission de leurs péchés, ayant été accueilli par toi non à cause du travail qu'ils y ont mis, mais à cause de la dévotion des offrants. Assure toi-même la paix de nos jours...¹⁸

¹⁵ O.D., c.II, no 77:

Votis huius familiæ, quæ hanc tibi dicat ecclesiam, adesto propitius: sit ei domus salutis et aula cælestium sacramentorum; hic resonet evangelium pacis et sacra mysteria celebrentur, quibus fideles tui, verbo vitæ ac divina gratia instructi, per temporalem civitatem peregrinantes ad æternam Ierusalem pervenire mereantur, in qua omnes filios tuos, ubique dispersos, tibi, clemens Pater, miseratus coniungas.

¹⁶ O.D., c.II, no 76: «*Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et famulorum tuorum qui hanc ecclesiam (in honorem N.) fideli tibi obtulerunt animo vel indefesso ædificarunt labore, quæsumus, Domine, ut placatus accipias.*»

¹⁷ On appelle *Infra actionem* la partie du Canon commençant par les paroles *Hanc igitur*. Il s'agit en fait de la pré-épiclese de la prière eucharistique de la famille romaine.

¹⁸ *Sacramentarium Fuldense sæculi X*, Cod. Theol. 231 der K. Universitätsbibliothek zu Göttingen. Text und Bilderkreis (43 Tafeln) Als Festgabe des historischen Vereins der Diözese Fulda, Fulda, Druck der Fuldaer Actiendruckerei, 1912, p. 244, no 382: *missa in dedicatione æ[c]clesiæ*, Prière no 2140:

Infra actionem. Hanc igitur oblationem famulorum tuorum, quam tibi in huius templi sanctificatione offerunt immolandam, quesumus domine dignanter intende, ut aulam, quæ beati martyris tui meritis æquiparari non potuit, tuæ claritatis vultus illustret; fiatque tua propitiatione tuis sacris sanctisque digna mysteriis, sit æternæ lucis habitaculum temporale, nihil hic mundanæ sordes obscuritatesque possideant, ut ueniens huc populus tuus suæ consequatur orationis effectum

En regardant l'offrande du pain et du vin des fidèles, le Seigneur est invité à illuminer le lieu par la clarté de son visage afin qu'il devienne digne de sa présence — «demeure temporelle de la lumière éternelle» — que la prière des fidèles y soit exaucée, et que ces mêmes fidèles sentent la présence divine dans ce lieu dont on célèbre la dédicace. De plus, contrairement à l'embolisme actuel qui se rattache aux intercessions ou *Communicantes* du Canon, cet embolisme du Sacramentaire de Fulda se rattache à la pré-épiclèse ou *Hanc igitur* du même Canon. Sa localisation dans la prière eucharistique a aussi son importance. Il y a une différence entre la commémoration et l'épiclèse d'une prière eucharistique, même s'il s'agit ici d'une pré-épiclèse. S'il y avait amélioration du texte de l'embolisme du Canon dans l'*Ordo dedicationis* de 1977, il y aurait avantage à placer ce nouveau texte à la pré-épiclèse comme on le fait présentement pour les ordinations:

Voici l'offrande que nous présentons devant toi, nous, tes serviteurs, et ta famille entière, en particulier pour ceux dont tu as fait des diacres ou des prêtres ou un évêque. Nous t'en prions, Seigneur, accepte cette offrande: Protège en eux tes propres dons pour qu'ils fassent fructifier par ta puissance ce qu'ils ont reçu de ta grâce¹⁹.

Il en va de même pour la messe des mariages:

Voici l'offrande que nous présentons devant toi, nous, tes serviteurs, et ces nouveaux époux, avec ta famille entière qui prie pour eux: Seigneur, accepte cette offrande avec bienveillance et puisque tu as conduit N. et N. jusqu'à ce jour de leurs noces, (exauce leur désir d'avoir des enfants; et) que ta grâce leur accorde de vivre ensemble longtemps dans le bonheur²⁰.

Voici un autre exemple de ces embolismes du Canon romain concernant la dédicace des églises et qui apparaît nettement consécraire:

dignumque locum hunc tua sentiat maiestate, dum a te postulata fuerit consecutus; sitque aedificantibus imprecatio delictorum, dum a te non pro sui operis quantitate, sed pro offerentium fuerit deuotione suscepta. Diesque.

N.B.: Traduction française de l'auteur.

¹⁹ *Missale Romanum, ex decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1975, p. 570: Messe pour les ordinations.

²⁰ *Ibid.*, p. 578: Messe pour le jour du mariage. On peut aussi consulter les *Hanc igitur* des messes de la consécration des vierges ou de la profession religieuse.

Cette offrande de tes serviteurs que nous te présentons en la dédicace de cette église, accueille-la, nous t'en prions Seigneur, exauce dignement nos prières, que tes yeux soient ouverts sur cette demeure jour et nuit, dédie ce temple érigé pour les saints mystères, en honneur pour tes saints. Consacre-la très aimablement, illumine-la dans ta miséricorde, glorifie-la par ta bienveillante splendeur, et exauce dans ta bonté toute ta famille accourue présentant ces demandes en ce lieu. Accorde pleinement dans ta bonté tous ses souhaits qui sont en accord avec toi, et réponds à leurs vœux, leur accordant des années de vie, et le bonheur des temps, afin que pour de long jours ce lieu respandisse de leur ferveur. Et assure toi-même la paix de nos jours...²¹

Plus besoin d'ajouter de commentaire! Les thèmes du précédent *Infra actionem* se retrouvent sensiblement ici. L'embolisme actuel du *Communicantes* du Canon romain dans l'*Ordo dedicationis* n'équivaut en rien aux embolismes des *Hanc igitur* que possédaient les anciens sacramentaires.

4.5 La procession d'entrée

Dans l'ancien rituel, lors de la procession silencieuse conduisant à la chapelle des reliques, un clerc portait le Saint-Chrême qui serait utilisé pour consacrer le portail au retour avec les reliques et la *confessio* qui recevrait les reliques des martyrs. Cette procession de l'huile sainte est disparue avec le rituel de 1977. Les rites chrismaux font pourtant partie du rituel de la confirmation. Il est également à noter que le transport des reliques est facultatif pour la dédicace de l'autel, car personne n'est empêché de dédier une église s'il n'a pas de reliques. Or, ce n'est pas le cas pour le Chrême puisque les rites chrismaux font partie

²¹ *Das Sacramentarium triplex*. Die Handschrift C 43 der Zentralbibliothek Zürich. Mit Hilfe des Skriptoriums der Benediktinerinnenabtei Varenell untersucht und herausgegeben von Odilo Heiming, Münster Vestfalen, Aschendorfsche Verlagsbuchhandlung, tome 1: Teil: Text, 1968, p. 301, c. CCCXLVIII: *orationes et preces in dedicatione æcclesiæ, ambrosiana*, Prière no 2140:

Infra <actionem>. Hanc igitur oblationem famulorum tuorum quam tibi offerimus ob hanc dedicandam ecclesiam · quæsumus domine ut placatus accipias: nostrasque preces dignanter exaudias: ut sint oculi tui aperti super domum istam die ac nocte: templumque hoc in honore sanctorum tuorum sacris mysteriis institutum · clementissimus dedica · miserator illustra · propitio splendore clarifica · cunctamque familiam tuam ad aulæ huius suffragia concurrentem · benignus exaudi · Eiusdemque conditorum · omnia desideria cordis complacita tibi pius adimple · uotisque responde · augmenta eis annos uitæ · et temporum felicitatem · ut eis per spacia longæua uiuentibus melioribus ornamentis · studio eorum locus ista refulgeat: Diesque nostros.

N.B.: Traduction française de l'auteur.

intégrale de la dédicace des églises. Il aurait été intéressant de garder cette procession de l'huile servant à préparer l'autel à la célébration de l'eucharistie. Elle aurait pu précéder les reliques. Il en va de même pour le lectionnaire ou même pour l'Évangélaire qui serviront à inaugurer l'ambon. Il n'en était pas question dans l'ancien rituel de 1596 puisque la messe de dédicace ne semblait plus dans les faits consacrer l'église. De plus, l'ambon était disparu du mobilier liturgique depuis la Renaissance. Maintenant qu'il a été remis en valeur et qu'il reçoit l'aspersion d'eau bénite — et non une onction! — il serait normal que ce qui inaugure son utilisation puisse être utilisé dans la procession d'entrée dans l'église à dédier. Toutefois, puisque le lectionnaire doit être montré à l'ouverture de la liturgie de la Parole, il était nécessaire de ne pas le montrer pendant la procession. Le chrême, comme les oblats pour l'eucharistie qui ne sont apportés que pour la préparation des dons, ne pourrait l'être pour la procession d'ouverture puisque les rites chrismaux se font plus tard dans la célébration.

Mais, de toutes ces propositions, la meilleure explication demeure celle-ci: le rite de dédicace des églises est une messe inaugurale. Il va de soi de mettre en valeur les composantes des deux parties de cette liturgie, à savoir, le lectionnaire de la liturgie de la Parole et le pain et le vin de la liturgie eucharistique. La procession des reliques étant traditionnelle et nécessaire pour qu'il y ait translation et déposition dans la *confessio*, il fallait ne pas l'omettre de la célébration: elle fait partie de la procession vers l'église, marche de l'Église parmi laquelle se trouve un des nôtres qui est déjà glorifié au ciel.

4.6 Les monitions des prières et des rites

Aucune réelle monition ne figure dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. On a perdu une belle occasion de souligner ainsi le sens profond de cette catéchèse liturgique de la naissance de l'Église, de sa nature et de sa mission. Seule l'homélie de l'évêque peut réussir à faire ce lien entre les rites célébrés dans cette liturgie de dédicace et ce que

signifient ces mêmes rites. Coquin, dans un article de *La Maison-Dieu*²² où il démontrait l'existence de telles oraisons possédant une monition explicative appelée *præfatio* — il s'agit des oraisons du rite gallican —, présente l'oraison *Singulare illud propitiatorum* du *Pontificale romanum* de 1596. Cette dernière était une oraison gallicane transformée en oraison romaine sans monition explicative du rite, ce qui la rendait incompréhensible. Une telle pratique de la liturgie gallicane aurait pu trouver dans l'*ordo* de 1977 une utilité intéressante pour pallier cette carence mentionnée plus haut.

5. La cosmologie sous-jacente à la célébration

La matière comme toutes les choses visibles fut créée par Dieu et comme l'humanité, elle lui est vouée par nature. Elle demeure à son service pour chanter sa louange: «Les cieux racontent la gloire de Dieu, et l'œuvre de ses mains, le firmament l'annonce; le jour au jour en publie le récit et la nuit à la nuit transmet la connaissance²³.» Aussi, par la rédemption offerte à l'humanité par le Christ, la Création tout entière participera à la régénération du salut: «Car la création en attente aspire à la révélation des fils de Dieu: si elle est assujettie à la vanité... c'est avec l'espérance d'être elle aussi libérée de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu.²⁴» Dans l'attente de ce jour de gloire, l'Église consacre symboliquement des éléments de cette matière créée. Le pain et le vin sont ceux qui bénéficient de la plus grande glorification terrestre par l'eucharistie. L'eau servant à la régénération spirituelle des humains par le baptême et l'huile servant à fortifier, à confirmer dans la foi les baptisés, ne sont pas des éléments qui ont été négligés. Le métal reçoit aussi sa consécration à Dieu en servant de vases sacrés contenant le corps et le sang du Sauveur ou en recevant l'image des saints par

²² Cf. René COQUIN, O.S.B., art. "Oraison de la Dédicace (*Singulare illud propitiatorum*)", dans *La Maison-Dieu*, no 78, Paris, Cerf, 1964, pp. 161-175.

²³ Ps 18, 2-3.

²⁴ Rm 8, 19-21.

la fabrication des médailles. Pour sa part, la pierre et le bois reçoivent également une dignité sacrée par l'utilisation que l'Église en fait dans ses constructions ou ses statues. La pierre reçoit aussi le privilège de porter le corps et le sang du Sauveur par sa fonction d'autel dans la célébration eucharistique. Elle reçoit le privilège de protéger des intempéries le corps ecclésial qui se rassemble pour la prière liturgique. Le bois peut partager cette même dignité. La matière reçoit donc sa vocation plénière en Dieu. Le pain qui est nourriture corporelle devient nourriture spirituelle. La pierre qui est un roc sur lequel on peut trouver un appui et un abri devient le figure du Christ-Rocher par l'autel et celui-ci reçoit la vénération de tous les fidèles. La construction n'est plus qu'un simple agencement de pierres matérielles, mais il est le symbole de la construction du temple spirituel qu'est l'Église. Les deux rituels comparés dans ce travail de recherche portaient en eux cette cosmologie.

Toutefois, il demeure une différence fondamentale qui ne pourrait être passée sous silence. Le *Pontificale romanum* de 1596 considérait comme vouée à Satan une matière qui n'était consacrée à Dieu par une cérémonie spéciale. Satan n'était-il pas le «prince de ce monde²⁵»? Ainsi, on procédait à de nombreux exorcismes avant de procéder à la bénédiction ou à la consécration de l'objet. Le bâtiment que l'Église se proposait de vouer à Dieu seul était l'objet d'une série remarquable d'exorcismes de toutes sortes. Cette matière semblait échapper à l'emprise divine et l'Église devait d'abord l'arracher des mains de Satan avant de l'offrir à la bénédiction de Dieu. «Qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui n'amasse pas avec moi dissipe²⁶» disait le Christ. La cosmologie des gens du Moyen Âge se transforma et les contemporains de l'*Ordo dedicationis* ne se seraient pas reconnus facilement dans cette ancienne conception de la matière. Par nature, celle-ci n'est pas mauvaise mais bonne et, par conséquent, elle n'a pas besoin d'être arrachée à qui que ce

²⁵ Cf. Jn 12, 31; 14, 30; 16, 11.

²⁶ Mt 12, 30.

soit. Au contraire, le psaume 18 qui fut cité plus haut rappelle que la Création raconte la gloire divine, elle lui est donc soumise. Elle renvoie l'humanité à Dieu et c'est ce que l'Église célèbre en quelque sorte en utilisant la matière pour le profit spirituel de ses membres. L'*ordo* de 1977 omet donc les multiples exorcismes de l'ancien rituel.

6. L'ecclésiologie sous-jacente à la célébration

Les ecclésiologies sous-jacentes à chacun des rituels sont aussi semblables entre elles. Par les rites des lustrations, des chrismations et de l'eucharistie, l'Église célèbre ce qui la constitue et affirme qu'elle reçoit de Dieu sa nature et sa mission. C'est le baptême qui fait membre du même corps du Seigneur, c'est la chrimation qui configure à l'image du Christ, de l'Oint de Dieu, et enfin, c'est l'eucharistie, mémorial du mystère pascal, nourriture spirituelle par excellence, qui donne la croissance dans l'Esprit-Saint. La différence entre les deux rituels ne se situe pas à ce niveau. On touche ici à l'essence de la liturgie même de la dédicace. Mais un aspect non négligeable de cette liturgie était mis de côté par le *Pontificale romanum* de 1596 et l'*Ordo dedicationis* de 1977 ne l'a pas mise de côté, au contraire. Il s'agit de la participation active du peuple de Dieu. En effet, alors que la liturgie de la dédicace des églises célèbre sa naissance, sa nature et sa mission, le rituel de 1596 excluait d'une bonne part des rites les chrétiens eux-mêmes qui étaient obligés à attendre la fin des rites initiaux des lustrations pour participer plus activement, au moins comme spectateur, à la cérémonie des rites funéraires et des rites suivants.

Le rituel de 1977 remédie à cette carence de la liturgie médiévale. Les chrétiens sont participants dès le début de la célébration. Les *prænotanda*²⁷ conseillaient de choisir le dimanche pour la célébration de la dédicace afin de favoriser la participation en grand nombre des chrétiens de la communauté qui inaugure son lieu de culte.

²⁷ Cf. *O.D.*, c.II, no 7.

De plus, alors que l'eucharistie était devenue un appendice de la célébration, le rituel de 1977 la remet non seulement en valeur, mais à sa véritable place. Elle ne semblait plus jouer un rôle consécuteur dans le *Pontificale romanum* de 1596, elle le retrouve dans l'*Ordo dedicationis* de 1977. C'est elle qui donne la croissance à l'Église, c'est elle qui consacre le lieu de culte, signe de ce corps qu'elle nourrit.

7. L'*Ordo dedicationis* parmi les sacramentaux et autres bénédictions

Les sacramentaux complètent dans un certain sens l'action des sacrements²⁸: le sacramental est le «complément du sacrement²⁹» affirmait Van Wezel. En effet, la bénédiction de l'eau rappelle le bain régénérateur du baptême, les exorcismes précèdent et accompagnent les rites baptismaux, la bénédiction des alliances complètent l'échange des promesses des époux, le lectorat et l'acolytat sont une forme de participation au sacrement de l'ordre. La dédicace des églises vient manifester ce grand sacrement qu'est l'Église, le peuple de Dieu. Elle manifeste par une célébration sa naissance par les sacrements de l'initiation chrétienne et sa nature par son origine divino-humaine. Ces mêmes signes expriment son origine et sa nature puisque la grâce vient de Dieu qui sanctifie et sauve l'humanité en formant le peuple élu.

Les nouvelles bénédictions du *Rituale romanum* ne bénissent plus les objets comme le faisait l'Église dans l'ancien rituel, mais ces bénédictions attirent les grâces divines sur ceux qui se servent des sacramentaux. À titre d'exemple, la bénédiction des rameaux illustre bien cet amorce de changement. La première prière garde cet aspect de la bénédiction de l'objet: «Dieu tout-puissant, daigne bénir ☩ ces rameaux que nous portons pour fêter le Christ notre Roi: Accorde-nous d'entrer avec lui dans la Jérusalem

²⁸ Cf. Dom Romuald VAN WEZEL, O.S.B., art. "La Dédicace des églises", dans *Bulletin Paroissial et liturgique*, 18^e année, no 1, Belgique, Abbaye de Saint-André, 1936, pp. 20-21.

²⁹ Ibid., p. 21.

éternelle³⁰.» La seconde bénédiction possible cependant ne demande pas de bénir les objets, mais plutôt les personnes qui en feront usage: «Augmente la foi de ceux qui espèrent en toi, Seigneur, exauce la prière de ceux qui te supplient: Nous tenons à la main ces rameaux pour acclamer le triomphe du Christ; Pour que nous portions en lui des fruits qui te rendent gloire, donne-nous de vivre comme lui en faisant le bien³¹.» La bénédiction des cendres³² et des cierges³³ ont cette double possibilité: bénédiction de l'objet ou appel de la bénédiction uniquement sur ceux qui se serviront du même objet. Le rituel des bénédictions va plutôt dans le second sens en ne bénissant pas les objets, mais plutôt les personnes. La bénédiction d'une image du Christ par exemple va dans ce sens. On ne bénit pas l'image elle-même, mais plutôt les gens qui la vénéreront: «Nous te prions et supplions, Seigneur: qu'en vénérant cette image du Christ, tes fidèles aient en eux les sentiments même du Christ Jésus...³⁴»

Pour l'*Ordo dedicationis*, l'optique est double. La prière de dédicace demande à Dieu d'envoyer sa bénédiction sur l'autel et l'église: «C'est pourquoi nous te supplions humblement, Seigneur; du haut du ciel, repands ta bénédiction sur cette église: qu'elle soit à jamais un lieu saint; répands ta bénédiction sur cet autel: qu'il soit à tout jamais la table préparée pour le sacrifice du Christ³⁵.» Il va de même pour l'onction de l'autel et des murs de l'église: «Cet autel et cette demeure vont recevoir maintenant l'onction d'huile sainte.

³⁰ *Missale Romanum, ex decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1975, p. 225 (no 283): «*Omnipotens sempiterne Deus, hos palmities tua benedictione ☩ sanctifica, ut nos, qui Christum Regem exultando prosequimur, per ipsum valeamus ad æternam Ierusalem pervenire.*»

³¹ *Ibid.*, (no 284): «*Auge fidem in te sperantium, Deus, et supplicum preces clementer exaudi, ut, qui hodie Christo triumphanti palmities exhibemus, in ipso fructus tibi bonorum operum offeramus.*»

³² *Cf. Ibid.*, pp. 178-179 (no 162-163).

³³ *Cf. Ibid.*, p. 523 (no 696-697).

³⁴ *Rituale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II promulgatum. De benedictionibus*. Editio typica, Typis Polyglottis Vaticanis, 1984, no 999: «*Te igitur, Domine, supplices deprecamur ut fideles tui hanc Christi venerantes effigiem, hoc idem sentiant quod et in Christo Iesu...*»

³⁵ *O.D.*, c.II, no 62: «*Supplices ergo te, Domine, adprecamur: dignare hanc ecclesiam et hoc altare cælesti sanctificatione perfundere, ut locus sanctus semper existat et mensa fiat in perpetuum Christi sacrificio parata.*»

Que le Seigneur les sanctifie par sa puissance pour qu'ils deviennent un signe visible du mystère du Christ et de l'Église³⁶.»

Toutefois, l'encens ne reçoit pas de bénédiction: «Que monte devant toi, Seigneur, notre prière, comme la fumée de cet encens, et comme son parfum dans cette demeure, que ton Église répande par le monde la joie et la grâce du Christ.³⁷» Le texte se borne à donner le sens du rite de l'encensement sans appeler la bénédiction de Dieu ni sur le lieu ni sur les fidèles. Pour la bénédiction de l'eau bénite, l'évêque implore la bénédiction du Seigneur pour cette eau qui rappellera le baptême lors de l'aspersion: «Par la grâce de ta bénédiction, sanctifie cette eau que tu as créée... qu'elle soit le signe de ce bain salutaire...³⁸» Il y a une réelle bénédiction de l'eau d'aspersion. Mais cette prière, sans bénir le lieu lui-même, demande au Seigneur le bonheur de parvenir à l'éternelle patrie: «Accorde à ton peuple ici rassemblé, ainsi qu'à tous nos frères qui viendront en cette église célébrer tes mystères, de parvenir un jour à la Jérusalem du ciel³⁹.» Il y a alors bénédiction à la fois de l'eau et des fidèles par cette eau.

Toute la célébration apparaît beaucoup plus comme une longue catéchèse du peuple de Dieu et une célébration de la nature de l'Église. Le rituel de 1596 ne poursuivait pas seulement cet objectif. En effet, on bénissait bel et bien le bâtiment. Sans délaissier totalement l'ancienne manière de bénir les objets de culte, le nouvel *ordo* s'engage dans la direction empruntée par le rituel post-conciliaire.

³⁶ Ibid., no 64: «*Altare ac domum, quæ nostro linimus ministerio, Dominus sua virtute sanctificet, ut Christi et Ecclesiæ mysterium visibili exprimant signo.*»

³⁷ Ibid., no 66: «*Dirigatur, Domine, oratio nostra sicut incensum in conspectu tuo; et sicut hæc domus suavi repletur odore, ita Ecclesia tua redoleat Christi fragrantiam.*»

Le texte français ajoute «par le monde», ce qui est probablement sous-entendu dans le texte latin.

³⁸ O.D., c.II, no 48: «*Hanc ergo creaturam aquæ tua benedictione ✠ sanctifica, ut... signum existat illius salutaris lavacri...*»

³⁹ Ibid.: «*Nos autem cum omnibus fratribus, qui in hac ecclesia divina celebrabunt mysteria, ad cælestem Ierusalem pervenire concedas.*»

8. Le doublet de la Prière eucharistique et le problème de l'épiclese

Comme il fut mentionné au chapitre quatrième de ce mémoire, la prière de dédicace trouve sa place non comme un doublet, mais comme un heureux complément de la prière eucharistique. Son épiclese implicite donne un aspect que ne pouvait donner la prière eucharistique qui ne consacre pas directement l'autel et l'église mais le pain et le vin et qui, par ricochet, consacre le lieu où les saints mystères sont célébrés. Cet aspect épiclestique de la prière de dédicace n'est pas encore tout à fait clair, bien que ce qui fut exposé à ce sujet dans le quatrième chapitre le suppose. Cet aspect doit-il être considéré ici comme un aspect négatif ou positif? Aurait-il pu être classé parmi les points faibles du rituel ou parmi les points forts? L'étude de la structure des diverses prières eucharistiques ne semble pas encore définitive et les surprises que réserve cette étude pourront éventuellement donner des éléments plus complets sur cet aspect épiclestique de l'*Ordo dedicationis*. L'intuition de Calabuig demeure une avenue non seulement intéressante, mais pleine de sens pour la compréhension de cet *ordo*. Un texte du Père Oury résume bien les fondements de cette liturgie telle qu'elle est véhiculée par le rituel et par cette optique de la présence d'une épiclese dans la prière de dédicace:

... l'habitation de Dieu au milieu des hommes n'est plus le Temple; le lieu privilégié de la rencontre entre l'humanité et son Dieu n'est plus Jérusalem. Le vrai Temple, la vraie demeure de Dieu parmi les hommes depuis l'heure de l'Annonciation est l'humanité du Fils de Dieu incarné⁴⁰.

Cette épiclese de la prière de dédicace ne ferait que réaliser par avance ce que la prière eucharistique réalise en vérité.

⁴⁰ Dom Guy-Marie OURY, O.S.B., art. "L'Église de pierre et son mystère. Regard sur la Dédicace", dans *L'Ami du Clergé*, tome 72, Langres, 1962, p. 643.

BIBLIOGRAPHIE

RITUELS ET SOURCES DIVERSES:

- AMBROISE DE MILAN, *Epist. 20, 26*, dans *P.L. 16, col. 1036*.
- AMBROISE DE MILAN, *Epist. 22 ad Marcellinam, 13-15*, dans *P.L. 16, col. 1066-1067*.
- AMBROISE DE MILAN, *Expositio Evangelii secundum Lucam, Lib. X, 48*, dans *P.L. 15, col. 1815C*.
- AUGUSTIN D'HIPPONE, *Confessionum S. Augustini, c. IX, vii, 16*, dans *P.L. 32, col. 770*: *Œuvres de saint Augustin*, tome 14: Les Confessions (Livres VIII-XIII), [Bibliothèque Augustinienne, 14], texte de l'éd. de M. Skutella, introd. et notes par A. Solignac, trad. de E. Tréhorel et G. Bouisson, Paris, Desclée de Brouwer, 1962, pp. 99-101.
- AUGUSTIN D'HIPPONE, *De eddendis Decimis*, dans *P.L. 39, col. 2266-2268*.
- AUGUSTIN D'HIPPONE, *Tractatus in Iohannis evangelium*, tract. 15, 25, dans *P.L. 35, col. 1519-1520*: La traduction française est empruntée à: *Œuvres de saint Augustin*, tome 71: Homélie sur l'Évangile de saint Jean, I-XVI, [Bibliothèque augustinienne, 71], traduction, introduction et notes par M.-F. Berrouard, Paris, Desclée de Brouwer, 1969, pp. 797-799.
- BASILE LE GRAND, *Homilia 13, 1: Exhortatoria ad sanctum baptisma*, dans *P.G. 31, col. 424*.
- CAGIN, Dom Paul, O.S.B., *L'Eucharistia; canon primitif de la messe ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies*, tome 1, Rome, Desclée et Cie; Paris, A. Picard, 1912, p. 131.
- CÉSAIRE D'ARLES, *Sermo 229: In Dedicacione ecclesie vel altaris consecratione, I*, dans *P.L. 39, col. 2166*: La traduction française est empruntée à: *Œuvres complètes de Saint Augustin, évêque d'Hippone*, traduites en français et annotées par MM. Péronne, Écalle, Vincent, Charpentier et Barreau, tome 20, Paris, Lib. de Louis Vivès, 1873, p. 398.

- Chronicon Paschale, ad ann. 415*, dans *P.G. 92, col. 788*: La traduction française est empruntée à: Pierre DE PUNIET, *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécrations et bénédictions, Paris (VII^e), Mont-César, Desclée De Brouwer et cie, 1931, p. 262.
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Pædagogus I, 6, 25-26*, dans *P.G. 8, col. 280-281*: La traduction française est empruntée à: CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Le Pédagogue*, Livre I, texte grec, introduction et notes de Henri-Irénée Marrou, traduction de Marguerite Harl, [Sources chrétiennes, 70], Paris, Cerf, 1960, pp. 157-159.
- Codex Iuris Canonici*, auctoritate Ioannis Pauli PP. II promulgatus, Libreria editrice Vaticana, 1983, 317 pages.
- Codex Iuris Canonici*, Pii X Pontificis Maximi iussu promulgatus, præfatione Emi Petri Card. Gasparri, et Indice analytico-alphabetico auctus, Romæ, typis polyglottis Vaticanis, 1918, 852 pages.
- Codicis Iuris Canonici Fontes*, Cura et Studio Emi Iustiniani Card. Serédi editi, Volumen IV: Curia Romana, Typis polyglottis Vaticanis, 1926, p. 660.
- Codicis Iuris Canonici Fontes*, Cura et Studio Emi Iustiniani Card. Serédi editi, Volumen VII: Curia Romana, Typis polyglottis Vaticanis, 1935, p. 801.
- CYPRIEN DE CARTHAGE, *Epist. ad Jubaianum 2*, dans *P.L. 3, col. 1078-1079*; cf. *P.L. 4, col. 421*: La traduction française est empruntée à: *Saint Cyprien, correspondance*, tome II, texte établi et traduit par le chanoine Bayard, 2^e éd., [Coll. des Universités de France], publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, Paris, soc. d'éd. «Les Belles Lettres», 1961, pp. 254-255.
- CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catech. 16,4*, dans *P.G. 33, col. 923*.
- Das Sacramentarium triplex*. Die Handschrift C 43 der Zentralbibliothek Zürich. Mit Hilfe des Skriptoriums der Benediktinerinnenabtei Varenzell untersucht und herausgegeben von Odilo Heimig, [Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen, 49], 1: Teil: Text, Münster Vestfalen, Aschendorfsche Verlagsbuchhandlung, 1968, pp. 120 et 301: Prières n° 1307 et n° 2140.
- De antiquis Ecclesiæ Ritibus, collecti atque exornati a Reverendo Patre Domno Edmundo Martène*, Liber II, Caput XIII, Editio novissima, Acentunt I Tractatus de antiqua disciplina indivinis celebrandis Officiis, Antuerpiæ, J.B. Novellus, 1753-1754, tome 1, p. 271.
- DESHUSSES, J., *Le sacramentaire grégorien*, (Spicilegium Friburgense 16), Fribourg, 1971, n° 821.
- DUPONT-SOMMER André et Marc PHILONENKO (dir.), *La Bible, écrits intertestamentaires*, [Bibliothèque de la Pléiade, 337] Tours, Ed. Gallimard, Mame Imprimeurs, 1988, pp. CXI et 1395.

- DURAND, Guillaume, évêque de Mende, *Rationale Divinorum Officiorum, Libri primi, c.6: De Ecclesia dedicatione*, Lugduni, A. Cellier, 1972, pp. 24-32; La traduction française est empruntée à: Charles BARTHÉLEMY, *Rational*, tome 1^{er}, Paris, Louis Vivès, 1854, pp. 81-104.
- ÉPIPHANE, *De mensuris et ponderibus, 14*, dans *P.G. 43, col. 262*.
- ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, introd. et trad. de Hélène Pétré, [Sources Chrétiennes, 21], Paris, Cerf, 1971, p. 265.
- EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Ecclesiasticæ Historiæ, liber X, c. 3-4*, dans *P.G. 20, col. 846-879*: La traduction française est empruntée à: EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, Livres VIII-X et les martyrs en Palestine, texte grec, traduction et notes par Gustave Bardy, [Sources Chrétiennes, 55], Paris, Cerf, 1958, pp. 80-81.
- FÉROTIN, Dom Marius, O.S.B., *Le Liber ordinum en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du cinquième au onzième siècle*, réimpression de l'édition de 1904, et supplément de bibliographie générale de la liturgie hispanique, préparés et présentés par Anthony Ward, sm et Cuthbert Johnson, osb, [Bibliotheca «Ephemerides liturgicæ» subsidia, 83], Roma, edizioni liturgiche, 1996, col. 29-30 (fol. 28-29).
- Graduale sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ. De tempore et de Sanctis. Primum sancti Pii X iussu restitutum et editum. Pauli VI Pontificis Maximi cura nunc recognitum. Ad exemplar «Ordinis cantus missæ» dispositum, et rhythmicis signis a Solesmensibus Monachis diligenter ornatum*, France, Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, Desclée & Cie, 1974, pp. 399-400.
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Oratio 40, 3, 1: In sanctum baptismum*, dans *P.G. 36, col. 361B*.
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Discours 44*, dans *P.G. 36, col. 607*.
- GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria confessorum, 20*, dans *P.L. 71, col. 842-843*.
- GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum, 51, lib. I*, dans *P.L. 71, col. 753*.
- GRÉGOIRE DE TOURS, *De Vitæ Patrum, 8, 11*, dans *P.L. 71, col. 1049*.
- GRÉGOIRE DE TOURS, *Libri Miraculorum, lib. II, De miraculis S. Juliani, 33*, dans *P.L. 71, col. 820*.
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogus, ii, c.38, 2-3*, dans *P.L. 77, col. 204*. La traduction française est empruntée à: GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, tome II (Livres I-III), texte critique et notes par Adalbert de Vogüé, trad. par Paul Antin, [Sources chrétiennes, 260], Paris, Cerf, 1979, p. 247.
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Registrum epistularum liber XI, epist. 76*, dans *P.L. 77, col. 1215A*.

- GRÉGOIRE LE GRAND, *Corpus Christianorum*, series latina, CXL A, *S. Gregorii Magni Opera, Registrum epistularum libri VIII-XIV, appendix*, typographi Brepols, Belgique, 1982, p. 961: liber XI, epist. 56. La traduction française est empruntée à: Pierre BATTIFOL, *Saint Grégoire le Grand*, [Les Saints], Paris, Gabalda et fils, 1928, p. 180.
- HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition apostolique*, c.4 (De l'oblation), [Sources chrétiennes, 11bis], Paris, Cerf, 1984, pp. 46-49.
- JEAN CHRYSOSTOME, *Homil. XX in II Cor.*, 3; dans *P.G. 61, col. 540*: La traduction française est empruntée à: *Œuvres complètes de Saint Jean Chrysostome*, nouvelle traduction par l'abbé J. Bareille, t. 17, Paris, Lib. de Louis Vivès, 1865, p. 561.
- JÉRÔME, *Contra Vigilantium*, c.V, dans *P.L. 23, col. 358-359*.
- JUSTIN, *Apol. 61, 12*, dans *P.G. 6, col. 421*.
- Lectionnaire pour les sacrements et autres célébrations*, Paris, Desclée/Mame, 1979, pp. 99, 115-116, 131-132.
- Liber diurnus romanum pontificum, caput V, titulus VII: De dando beneficio sancti angeli*, dans *P.L. 105, col. 90*.
- Liber Sacramentorum Ecclesiae Romanae, mense Aprili, XXXIV, in dedicatione*, dans *P.L. 55, col. 33*.
- Liber Sacramentorum Sancti Gregorii Magni*, dans *P.L. 78, col. 152C-162C et 231-232*.
- Liturgia horarum iuxta ritum romanum, editio typica, typis polyglottis vaticanis*, tome III, 1977, pp. 768 et 1329.
- MAXIME DE TURIN, *Sermo 77*, dans *P.L. 57, col. 690*.
- Missale ambrosianum, iuxta ritum sanctae Ecclesiae Mediolanensis, ex decreto sacrosancti oecumenici concilii Vaticani II instauratum, auctoritate Ioannis Colombo Sanctae Romanae Ecclesiae Presbyteri Cardinalis Archiepiscopi Mediolanensis promulgatum*, Milan, Marietti, 1981, p. 398 (n° 169/6).
- Missale Francorum*, dans *P.L. 72, col. 328D-330C*; *Missale Francorum* (Cod. Vat. Reg. lat. 257), [Rerum ecclesiasticarum documenta, Series maior, Fontes, 2], Roma, Casa editrice Herder, 1957, p. 17-19.
- Missale Romanum ex decreto sacrosancti concilii Tridentini restitutum, S. Pii V, Jussu editum, Clementis VIII et Urbani papae octavi auctoritate recognitum*, Antuerpiæ, ex architypographia Plantiniana, 1773, pp. xlj-xlij.
- Missale Romanum, ex decreto Sacrosancti Oecumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum*, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1975, 999 pages.
- OPTAT DE MILÈVE, *Contra Parmen. lib. VI, 1*, dans *P.L. 11, col. 1065*.

“Ordo de la dédicace au rite byzantin ancien (*Codex Barberini*)”, dans *La Maison-Dieu*, no 70, Paris, Cerf, 1962, pp. 135-140. Cf. PARENTI, Stefano et Elena VELKOVSKA, *L'Euclologio Barberini Gr. 336*, [Bibliotheca «Ephemerides liturgicæ» Subsidia, 80], Roma, Edizioni liturgiche, 1995, pp. 158-174.

Ordo dedicationis ecclesiae et altaris, Pontificale Romanum ex Decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1977, pp. 31-59.

Ordo confirmationis, Pontificale Romanum ex Decreto Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum, Editio typica, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1971, nn. 24-27.

ORIGÈNE, *Hom. II in Librum Jesu Nave*, dans *P.G.* 12, col. 833.

PÉLAGE I^{er}, *Epist. ad Eleutherium*, dans *P.L.* 69, col. 414-415.

Pontificale G. Durandi, Liber secundus, II, 3: Cf. Michel ANDRIEU, *Le Pontifical Romain au moyen-âge*, tome III: *Le Pontifical de Guillaume Durand*, [Studi e Testi, 88], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1938, p. 456.

Pontificale Romanum. Pars secunda. Editio typica emendata, Città del Vaticano, Typis Polyglottis Vaticanis, 1961, 140 pages.

Pontificale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli P.P. VI promulgatum. Ordo dedicationis Ecclesiae et altaris deque aliis locis et rebus sacrandis, editio typica, Typis polyglottis vaticanis, 1973, 173 pages.

Pontificale Romanum Summorum Pontificum jussu editum a Benedicto XIV et Leone XIII. Pontificibus Maximis, Pars secunda, recognitum et castigatum, Mechliniae, H. Dessain, 1895, pp. 22-148.

Le Psautier romain, traduction et commentaire du *Liber Psalmorum* par Dom Savin Ely, Chartreux, Éditions de l'Œuvre St-Augustin, Saint-Maurice (Suisse), 1948, p. 289.

PSEUDO-DENYS, *De ecclesiast. Hierarchia, c.IV, 12*, dans *P.G.* 3, 483D-486A. La traduction française est empruntée aux: *Œuvres complètes du Pseudo-Denys l'Aréopagite*, trad., préf., notes et index par Maurice de Gandillanc, nouvelle édition avec appendice, [Bibliothèque Philosophique], Montaigne, Aubier, 1943, pp. 291-292.

Recognitiones Clementis, lib. X, 71, dans *P.G.* 1, col. 1453.

RHABAN MAUR, *De clericorum institutione, lib. II, c.45*, dans *P.L.* 107, col. 358-360.

Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe (éd. franç. de l'*Ordo de sacra communione et de cultu eucharistici extra missam* du 21 juin 1973), Paris, A.E.L.F., 1983, pp. 10-11, no 11.

Rituale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II promulgatum. De benedictionibus. Editio typica, Typis Polyglottis Vaticanis, 1984, no 999.

- Rituale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II promulgatum. Ordo Baptismi parvulorum. Editio typica altera, Typis Polyglottis Vaticanis, 1973: Prœnotanda generalia, n. 18: «aqua Baptismi sit naturalis et munda»; Caput I, nn. 49. 91-92; Caput VII, nn. 223-224.*
- Rituale Romanum ex decreto sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II promulgatum. Ordo initiationis christianœ adultorum. Editio typica altera, Typis Polyglottis Vaticanis, 1972, n. 255, p. 95.*
- Rituel de la dédicace, édition typique française, Paris, Desclée, 1988, pp. 17-48.*
- Sacramentarium Fuldense sæculi X, Cod. Theol. 231 der K. Universitätsbibliothek zu Göttingen. Text und Bilderkreis (43 Tafeln) Als Festgabe des historisches Vereins der Diözese Fulda, Fulda, Druck der Fuldaer Actiendruckerei, 1912, p. 244, no 382: missa in dedicatione œ[c]clesiæ, Prière no 2140.*
- Sacramentarium Gelasianum sive Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ a sancto Gelasio primo, papa. Liber primus, dans P.L. 74, col. 1138-1144et 1155C.*
- SICARD DE CRÉMONE, *Mitræ, lib. I, c. 6, dans P.L. 213, col. 28.*
- SOZOMÈNE, *Historiæ ecclesiasticæ, lib. VII, c. 21, dans P.L. 67, col. 1483.*
- SUGER, *Comment fut construit Saint-Denis*, traduction et introduction de Dom Jean Leclercq, O.S.B., [La Clarté-Dieu], Paris, Cerf, 1945, pp. 51-52.
- THÉODORE LE LECTEUR, *Historiæ ecclesiasticæ, lib. II, c. 62, dans P.G. 86, col. 213-214.*
- THÉOPHANE, *Chronographia, dans P.G. 108, col. 499-502.*
- TRENTE, session XXII du 17 septembre 1562: Décret de réformation, chapitre XI, dans *Mansi*, t. 33, col. 137.
session XXV du 3-4 décembre 1563: 2^e décret de réformation, chapitre XII, dans *Mansi*, t. 33, col. 189.
- Vatican II, Les seize documents conciliaires*, texte intégral, ouvrage publié sous la direction du R.P. Paul-Aimé Martin, c.s.c., préface de S. Ém. le Cardinal Paul-Émile Léger, 2^e édition revue et corrigée, [La pensée chrétienne], Montréal & Paris, Fides, 1967, 671 pages.
- VIGILE, *Epist. 1, 4, ad Profuturum, dans P.L. 69, col. 18BC.*
- VOGEL, Cyrille, *Le Pontifical romano-germanique du dixième siècle*, tome I: *Le texte*, (c.XXXIII) [Studi e Testi, 226], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1963, pp. 82-89.
tome III: *Introduction générale et Tables*, [Studi e Testi, 269], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1972, pp. 5-6.
- YVES DE CHARTRES, *Sermo 4: De sacramentis dedicationis, dans P.L. 162, col. 527-535.*

OUVRAGES CONSULTÉS:

- ANDRIEU, Michel, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome I: Les manuscrits, “Spicilegium sacrum Lovaniense”, Louvain, 1931, pp. V et VII.
- ANDRIEU, Michel, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, tome IV: Les textes (suite) (Ordines XXXV-XLIX), “Spicilegium sacrum Lovaniense”, Louvain, 1956, pp. 311-413.
- ANDRIEU, Michel, *Le Pontifical Romain au moyen âge*, tome III: *Le Pontifical de Guillaume Durand*, [Studi e testi, 88], Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1940, pp. 15, 17, 19, 311-320, 455-478.
- BATIFFOL, Mgr Pierre, art. “De la dédicace des églises. Dédicace païenne et Dédicace chrétienne”, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 28^e année, no 1, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1939, pp. 58-70.
- BAUDOT, Dom Jules, O.S.B., *La dédicace des églises*, 3^e édition, Paris, Librairie Bloud, 1909, 63 pages.
- BEAUDUIN, Dom Lambert, O.S.B., art. “Le culte de Saint Michel”, dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, tome VII, Louvain, Abbaye du Mont-César, 1922, pp. 161-166.
- BERNARD, Th., p.s.s., *Cours de Liturgie Romaine. Le Pontifical*, tome 2, Paris, Berche et Tralin, éd., 1902, pp. 1-205.
- BERNARDET, Dom Edmond, O.S.B., *Les plus beaux textes de la liturgie romaine*, préface de Paul Claudel, Paris, Ed. du Vieux Colombiers, 1946, pp. 257-271.
- BOUYER, Louis, *Eucharistie. Théologie et spiritualité de la prière eucharistique*, Deuxième édition, Desclée et cie, Belgique, 1968,
- CABIÉ, Robert, *L'Église en prière*, tome 2: *L'eucharistie*, éd. nouvelle, Desclée, Belgique, 1983, pp. 119-120.
- CALABUIG, Ignazio M., O.S.M., *The Dedication of a church and an altar: a theological commentary*, Washington, D.C., United States Catholic Conference, 1980, 36 pages.
- CALABUIG, Ignazio M., O.S.M., art. “L'«Ordo dedicationis ecclesiae et altaris» appunti di una lettura”, dans *Notitiæ, Sacra Congregatio pro Sacramentis et Cultu divino — Sectio pro cultu divino*, n° 133-134-135, vol. 13, nn. 8-9-10, Città del Vaticano, août-octobre 1977, pp. 391-450.
- CAPELLE, D. B., art. “Ad Sancta Sanctorum introire”, dans *Revue liturgique et monastique*, 23^e année, no 6 (Dédicace), Belgique, Abbaye de Maredsous, 1938, pp. 259-270.
- CEILLIER, Dom Rémy, O.S.B., *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tome 5, Paris, Louis Vivès, 1860, p. 239.

- CHAVASSE, Antoine, *Le Sacramentaire gélasien (Vaticanus Reginensis 316)*, (Sacramentaire presbytéral en usage dans les titres romains au VII^e siècle), [Bibliothèque de théologie], série IV: Histoire de la Théologie, vol. I, Tournai, Desclée et cie, 1958, pp. V et 37-49.
- CHENGALIKAVIL, Luke, “La dedicazione della chiesa e dell’altare (Parte seconda)”, dans *Anàmnesis: Introduzione storico-teologica alla Liturgia*, tome 7: *I sacramentali e le benedizioni*, Genova, Casa Editrice Marietti, 1989, pp. 69-109.
- CHEVROT, Mgr, art. “Dévotion à l’autel”, dans *La Maison-Dieu*, no 2, Paris, Cerf, 1945, pp. 84-92.
- CHRISTOL, Bernard, art. “L’anniversaire de la Dédicace”, dans *Liturgie O.C.S.O.*, nos 22 et 23, publiée par la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.), 1977, pp. 197-222; 305-333.
- COCAGNAC, A.-M., O.P., art. “Zachée, l’Église, et la maison des pécheurs”, dans *Assemblée du Seigneur*, [ancienne série, 91], Bruges, Publication de Saint-André - Biblica, 1964, pp. 39-51.
- COQUIN, René, O.S.B., art. “Oraison de la Dédicace (Singularare illud propitiatorum)”, dans *La Maison-Dieu*, no 78, Paris, Cerf, 1964, pp. 161-175.
- COUNE, Dom Michel, O.S.B., art. “La Jérusalem céleste”, dans *Assemblée du Seigneur*, [ancienne série, 91], Bruges, Publication de Saint-André - Biblica, 1964, pp. 23-38.
- CROQUISON, Dom Joseph, O.S.B., art. “La Liturgie de la Consécration des églises”, dans *Bulletin Paroissial et liturgique*, 18^e année, no 1, Belgique, Abbaye de Saint-André, 1936, pp. 11-18.
- DE BROUWER, P. A., art. “Les rites de la Dédicace”, dans *Revue liturgique et monastique*, 23^e année, no 6, (sur la dédicace), Belgique, Abbaye de Maredsous, 1938, pp. 250-258.
- DELEHAYE, Hippolyte, s.j., *Les origines du culte des martyrs*, 2 éd. revue, [Subsidia hagiographica, 20], Bruxelles, Société des Bollandistes, 1933, pp. 56 et 72-76.
- DE PUNIET, Pierre, O.S.B., “Bénédictions de l’eau”, dans *Dictionnaire d’archéologie chrétienne et de liturgie*, tome 2, vol. 1, Paris, Lib. Letouzey et Ané, 1910, col. 692-695.
- DE PUNIET, Pierre, O.S.B., art. “La consécration des églises”, dans *Revue des questions historiques*, tome 77, 39^e année (Nouvelle série — tome 33), Paris, Bureaux de la Revue, 1905, pp. 596-603.
- DE PUNIET, Pierre, O.S.B., “Dédicace des églises”, dans *Dictionnaire d’archéologie chrétienne et de liturgie*, tome 4, vol. 1, Paris, Lib. Letouzey et Ané, 1920, col. 374-405.
- DE PUNIET, Pierre, O.S.B., *Le Pontifical Romain. Histoire et commentaire*, tome II: consécrations et bénédictions, Paris (VII^e), Desclée De Brouwer et cie, Mont-César, 1931, pp. 229-284.

- DÖLGER, F.J., art. "La sainteté de l'autel chez les chrétiens des Premiers siècles", dans *Les Questions Liturgiques et paroissiales*, tome 20, no 3, Louvain, Abbaye du Mont-César, juin 1935, pp. 131-141.
- DUBOSQ, René, p.s.s., *La Dédicace des Églises ou présentation analytique des rites de leur Consécration*, [Bibliothèque Sacramentaire], Paris, Desclée & Cie, Rome, Tournai, 1948, CIV, 362 pages.
- DUCHESNE, Louis, *Le Liber pontificalis*, texte, introduction et commentaire, tome I, [Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome], Paris, E. Boccard, éd., (1886) 1955, pp. 127 et 321.
- DUCHESNE, Louis, Mgr, *Origines du culte chrétien* (étude sur la liturgie latine avant Charlemagne), 5^e éd. revue et augmentée, Paris, E. du Boccard, 1925, pp. 420-439.
- ÉVENOU, Jean, art. "Le nouveau rituel de la dédicace", dans *La Maison-Dieu*, no 134, Paris, Cerf, 1978, pp. 85-105.
- GOUGAUD, Dom Louis, O.S.B., art. "La dévotion à l'autel", dans *La vie et les arts liturgiques*, no 105, Paris, Librairie de l'art catholique, 1923, pp. 487-494.
- GUÉRANGER, Dom Prosper, O.S.B., *L'année liturgique*, tome VI : le temps après la Pentecôte, dixième édition, Tours, Mame, 1922, pp. 258-292.
- HEUSCHEN, Louis, ptre, *Construire, consacrer et vivre une église*, Introd. par Thierry Maertens, 2^e édition revue et augmentée, Bruges, Publications de Saint-André - Basilica, 1963, 180 pages.
- HEUSCHEN, Louis, art. "La Préparation pastorale d'une dédicace d'église paroissiale", dans *Paroisse et liturgie*, 34^e année, no 6, Belgique, Abbaye de Saint-André, 1952, pp. 355-358.
- HEUSCHEN, Louis et Dom Thierry MEARTENS, art. "Le commentaire d'une dédicace d'église", dans *Paroisse et liturgie*, 36^e année, no 5, Belgique, Abbaye de Saint-André, 1954, pp. 301-313.
- HOUIX, Paul, art. "L'évolution de l'autel", dans *Liturgie O.C.S.O.*, no 27, publiée par la Commission Francophone Cistercienne (C.F.C.), 1978, pp. 301-322.
- JACQUEMET, G., "Épiclèse", dans *Catholicisme*, Letouzey et Ané, Paris, 1956, tome IV, c. 302.
- JOUNEL, Pierre, "Dédicace des églises et des autels", dans *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. I (A-L), (sous la direction de Dominco Sartore et Achille M. Triacca), adapt. franç. sous la direction d'Henri Delhougne, Belgique, Brépols, 1992, pp. 261-271.
- JOUNEL, Pierre, art. "Célébration de la dédicace", dans *La Maison-Dieu*, no 70, Paris, Cerf, 1962, pp. 117-123.

- JOUNEL, Pierre, art. "L'assemblée chrétienne, lieux et rassemblement au premier millénaire" dans *La Maison-Dieu*, no 136, Paris, Cerf, 1978, pp. 13-37.
- JOUNEL, Pierre, "La dédicace des églises", dans *L'Église en prière*, tome 1: *Principes de la liturgie*, éd. nouvelle, Belgique, Desclée, 1983, pp. 223-234.
- JOUNEL, Pierre, art. "Le nouvel ordo de la dédicace des églises", dans *Notes de Pastorale liturgique*, no 38, Paris, Cerf, 1962, pp. 25-30.
- JOUNEL, Pierre, *Dédicace d'une église*, trad.: A.M. Roguet, introductions, monitions, notes : P. Jounel, Paris, Desclée, 1962, XXIV, 168 pages.
- JUNGMANN, Joseph-André, *Missarum sollemnia, Explication génétique de la Messe romaine*, tome 2, [Théologie, 20], Paris, Aubier, 1952, p. 207.
- LECLERCQ, Henri, "Drogon (Sacramentaire de)", dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, tome 4, vol. 2, Paris, Lib. Letouzey et Ané, 1921, col. 1540-1541.
- H. LECLERCQ, "Ordines romani", dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, tome 12, vol. 2, Paris, Lib. Letouzey et Ané, 1936, col. 2402-2403.
- LEROQUAIS, chan. Victor, *Les Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, tome 1, Paris, [s. éd.], 1937, pp. XCIII-C.
- MAERTENS, Dom Thierry, art. "La dédicace des églises", dans *Paroisse et liturgie*, 33^e année, no 6, Belgique, Abbaye de Saint-André, nov.-déc. 1951, pp. 337-345.
- MALDONADO ARENAS, L., art. "Le rituel de la dédicace et de la consécration des églises", dans *Assemblée du Seigneur*, [ancienne série, 91], Bruges, Publication de Saint-André - Biblica, 1964, pp. 7-22.
- MARTIMORT, Aimé-Georges, art. "Nouveau rite de la dédicace", dans *La Maison-Dieu*, no 70, Paris, Cerf, 1962, pp. 6-37.
- MARTIMORT, Aimé-Georges, art. "Rituel de la consécration des églises", dans *La Maison-Dieu*, no 63, Paris, Cerf, 1960, pp. 86-95.
- MAURICE-DENIS-BOULET, Noële, art. "L'autel dans l'antiquité chrétienne", dans *La Maison-Dieu*, no 29, Paris, Cerf, 1952, pp. 40-59.
- NABUCO, Mgr Joaquim, art. "Le nouveau rituel pour la dédicace des églises", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 43^e année, no 1, Louvain, Abbaye du Mont-César, janv.-mars 1962, pp. 40-45.
- OURY, Dom Guy-Marie, O.S.B., art. "L'Église de pierre et son mystère. Regard sur la Dédicace", dans *L'Ami du Clergé*, tome 72, Langres, 1962, pp. 641-647.
- POTTIER, E., "Consecratio", dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, d'après les textes et les monuments, tome 1, 2^e partie, (C), Paris, Lib. Hachette et Cie, 1887, pp. 1448-1451.

- POTTIER, E., "Dedicatio", dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, d'après les textes et les monuments, tome 2, 1^{ère} partie, (D-E), Paris, Lib. Hachette et Cie, 1892, pp. 41-45.
- QUASTEN, Johannes, *Initiation aux Pères de l'Église*, trad. de l'anglais par J. Laporte, tome 1^{er}, Paris, Cerf, 1955, p. 72.
- RAUSCHEN, Dr., *Éléments de Patrologie et d'Histoire des Dogmes*, trad. de l'allemand et adaptés par E. Ricard, Paris, R. Roger et F. Chernoviz, éditeurs, 1911, pp. 47 et 299-300.
- RECK, François Xavier, chan., *Le missel médité, conférences sur les textes liturgiques de la messe*, trad. de l'Allemand par Dom André Noblet, O.S.B., tome troisième: Le commun des saints, H. Dessain, Liège, Belgique, 1913, pp. 506-520.
- ROBERT, Dom Léon, O.S.B., art. "Dédicace", dans *Revue grégorienne*, 32^e année, no 5, France, Abbaye Saint-Pierre de Solesmes (Sarthe), sept.-oct. 1953, pp. 169-176.
- ROSE, A., art. "L'autel et l'église dans la liturgie de la Dédicace", dans *Paroisse et liturgie*, 34^e année, no 5, Belgique, Abbaye de Saint-André, sept 1952, pp. 265-269.
- SANCHIS, Dom Dominique, O.S.B., art. "Le symbolisme communautaire de Temple chez Saint Augustin", dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 37^e année, no 1, Toulouse, 1961, pp. 3-30.
- SCHUSTER, Dom I., O.S.B., *Liber Sacramentorum*, (notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain), tome I: *La Sainte liturgie - notions générales*, Bruxelles, Vromunt et Co, éditeurs, 1925, pp. 167-196.
- VAN DOREN, Dom Rombaut, O.S.B., art. "L'autel chrétien", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 13^e année, no 6, Bruges, Desclée de Brouwers, Déc. 1928, pp. 323-328.
- VAN HOUTRYVE, Dom Idesbald, O.S.B., art. "Lieux de réunion des chrétiens avant l'édit de Milan", dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, tome IV, no 6, Louvain, Abbaye du Mont-César, 31 juillet 1914, pp. 426-447.
- VAN WEZEL, Dom Romuald, O.S.B., art. "La Dédicace des églises", dans *Bulletin Paroissial et liturgique*, 18^e année, no 1, Belgique, Abbaye de Saint-André, 1936, pp. 19-32.
- VOGEL, Cyrille, *Introduction aux sources de l'histoire du culte chrétien au Moyen Âge*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, [s.d.], pp. 32-34 et 159.

APPENDICE I
BÉNÉDICTION AMBROSIENNE
(RITUEL DE 1596)

Première section:

*Sanctificare per verbum Dei, unda
cælestis! Sanctificare aqua calcata
Christi vestigiis; «quæ montibus pressa
non clauderis; quæ scopulis illisa non
frangeris; quæ terris diffusa non deficis».*

Sois sanctifiée par la parole de Dieu, onde céleste! Sois sanctifiée, eau foulée aux pieds par le Christ; «toi qui, chargée de montagnes, n'en es pas emprisonnée; qui, te heurtant aux rochers, n'en es pas brisée; qui, dispersée par toute la terre, n'en es pas épuisée».

*Tu sustines aridam; tu portas montium
pondera, nec demergeris; tu cælorum
vertice contineris; tu circumfusa per
totum, «lavas omnia, non lavaris».*

Tu soutiens les continents, et supportant le poids des montagnes, tu n'en es pas écrasée; tes réservoirs sont dans les profondeurs des cieux; répandue par toute la terre, «tu laves toute chose et n'es lavée par rien».

*Tu, fugientibus populis Hebræorum, in
molem durata constricta es; tu rursum
salsis resoluta vorticibus, Nili accolis
perdis, et hostilem globum freto sæviente
persequeris: una eademque es salus
fidelium, et ultio criminosis.*

C'est toi qui, devant les Hébreux en fuite t'es durcie comme une muraille, et c'est encore toi, qui rendue à tes tourbillons salés, engloutis les habitants du Nil, en poursuivant leurs bataillons ennemis de la fureur de tes vagues; tu es donc à toi seule salut pour les fidèles, en même temps que châtement pour les criminels.

*Te, per Moysen percussa rupes evomuit,
neque abdita cantibus latere potuisti, cum
Majestatis imperio jussa prodires.*

C'est toi qui faillis de la pierre que jadis Moïse a frappée, ne pouvant demeurer au creux du rocher à l'injonction de sa Majesté.

*Tu gestata nubibus, imbre jucundo arva
fæcundas.*

C'est toi, qui, apportée par les nues, fécondes les champs d'une pluie bienfaisante.

«Per te, aridis æstu corporibus, dulcis ad gratiam, salutaris ad vitam potus infunditur.

Tu, intimis scaturiens venis, aut spiritum inclusa vitalem, aut succum fertilem præstas, ne, siccatis exinanita visceribus, solemnes neget terra proventus.

Per te initium, per te finis exultat; vel potius ex Deo est, tuum ut terminum nesciamus».

Deuxième section:

Aut tuorum, omnipotens Deus, cujus virtutum non nescii, dum, aquarum merita promimus, operum insignia prædicamus.

Tu benedictionis Auctor; tu, salutis Origo. Te suppliciter deprecamur ac quæsumus, ut imbrem gratiæ tuæ super hanc domum, cum abundantia tuæ benedictionis infundas: bona omnia largiaris; prospera tribuas; adversa repellas; malorum facinorum dæmonem destruas; Angelum lucis amicum, bonorum provisorem defensoremque constituas.

Domum in tuo Nomine cæptam, te adjutore perfectam, benedictio tua in longum mansuram confirmet.

Tuum hæc fundamenta præsidium; culmina tegumentum; ostia introitum; penetralia mereantur accessum.

Sit per illustrationem vultus tui utilitas hominum, stabilitas parietum.

C'est toi qui fournis aux corps brûlés par la chaleur une boisson, dont la douceur les recrée, dont la salubrité les fait revivre.

C'est toi, qui, circulant par des veines profondes, distribues soit un souffle vital, soit une sève féconde, afin que la terre, épuisée par la sécheresse jusque dans ses entrailles, ne nous refuse pas ses récoltes annuelles.

C'est par toi que le commencement aussi bien que le terme obtiennent leur réussite; mais Dieu n'a pas voulu nous révéler le secret de tes destinées».

Ou plutôt, Dieu tout-puissant, — car tandis que nous publions les mérites de l'eau, nous n'ignorons pas vos vertus — ce sont vos œuvres, dont nous célébrons les exploits.

C'est vous l'Auteur de toute bénédiction; c'est vous l'Origine de tout salut. Aussi nous vous supplions de répandre sur cette maison la pluie de votre grâce, avec l'abondance de votre bénédiction. Accordez-lui tous les biens; dispensez-lui la prospérité; repoussez loin d'elle l'adversité; détruisez le démon des actions mauvaises; établissez l'Ange de lumière comme son ami, le pourvoyeur et le défenseur de ses richesses.

Que votre bénédiction fasse demeurer toujours cette maison, commencée sous vos auspices et achevée par votre secours.

Que ses fondements obtiennent votre sauvegarde, son faite votre protection, ses portes votre entrée, son sanctuaire votre intimité.

Que par l'illumination de votre visage, la stabilité de ses murailles soit bienfaisante aux hommes.

Troisième section:

Sit positis Crux invicta limitibus; utrique postes gratiæ tuæ inscriptione signentur; ac per multitudinem propitiationis tuæ visitatoribus domus sit: pax cum abundantia, sobrietas cum modestia, redundantia cum misericordia.

Inquietudo omnis et calamitas longe recedant; inopia, pestis, morbus, languor, incursusque malorum spirituum tua semper visitatione discedant; ut tua fusa in hoc loco visitationis gratia extensos eius terminos et atria circumacta percurrat; sitque per cunctos ejus angulos ac recessus hujus gurgitis purificatio per lavacrum; ut semper hic lætitia quietis, gratia hospitalitatis, abundantia frugis, reverentia religionis, copiaque sit salutis.

Et ubi invocatur sanctum Nomen tuum, bonorum omnium succedat copia, malorum tentamenta procul effugiant; et mereamur habere nobiscum Angelum pacis, castitatis, caritatis et veritatis, qui semper ab omnibus malis nos custodiat, protegat et defendat.

Per Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum, qui Tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Que l’empreinte de la Croix soit inviolable sur cette porte; que les deux battants soient marqués, Seigneur, du signe de cette grâce; et que tous ceux qui viendront visiter cette maison y trouvent, par ton inépuisable bonté: la paix et l’abondance, la sobriété et la modestie, la richesse et la miséricorde.

Que l’inquiétude et les calamités s’enfuient; que votre visite éloigne à jamais la disette, la peste, les maladies, les langueurs et les attaques des esprits malins; que votre grâce répandue dans ce lieu honoré de votre visite, en parcourt l’enceinte, en inonde le sanctuaire; et que par l’effet de l’aspersion sainte, il soit purifié jusque dans tous ses coins et jusque dans ses plus intimes profondeurs, afin que toujours les fidèles trouvent ici une joie tranquille, une hospitalité bienveillante, des fruits abondants, le respect du culte et les richesses du salut.

Que là où l’on invoque votre saint Nom descende l’abondance de tous les biens, et s’enfuient les tentatives d’iniquité; puissions-nous mériter d’avoir avec nous l’Ange de la paix, de la pureté, de la charité et de la vérité, qui nous garde, nous protège et nous défende contre tous les maux à jamais.

Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec Vous dans l’unité du Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Amen.

APPENDICE II
PRIÈRE DE DÉDICACE DE L'ÉGLISE
(RITUEL DE 1596)

*Dominus vobiscum.
Et cum spiritu tuo.
Sursum corda.
Habemus ad Dominum.
Gratias agamus Domino Deo nostro.
Dignum et justum est.*

Le Seigneur soit avec vous.
Et avec votre esprit.
Haut les cœurs.
Nous les tendons vers le Seigneur.
Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.
Cela est juste et raisonnable.

*Vere dignum et justum est, æquum et
salutare, nos tibi semper et ubique gratias
agere, Domine sancte, Pater omnipotens,
æterne Deus.*

Il est vraiment digne et juste, équitable et
salutaire, que nous vous rendions grâce
toujours et partout, Seigneur saint, Père
tout-puissant, Dieu éternel.

*Adesto precibus nostris; adesto
Sacramentis; adesto etiam piis famulorum
tuorum laboribus, nobisque
misericordiam tuam poscentibus.*

Soyez présent à nos prières; soyez présent
à nos Rites sacramentels; soyez présent
encore aux pieux labeurs de vos
serviteurs, et à Nous, qui implorons votre
miséricorde.

*Descendat quoque in hanc ecclesiam
tuam, quam sub invocatione sancti
Nominis tui, in honorem sanctæ Crucis,
in qua coæternus Tibi Filius tuus
Dominus noster Jesus Christus pro
Redemptione mundi pati dignatus est, —
et memoriam sancti tui N., nos indigni
consecramus, Spiritus Sanctus tuus,
septiformis gratiæ ubertate redundans, ut
quotiescumque in hac domo tua sanctum
Nomen tuum fueri invocatum, eorum, qui
te invocaverint, a te, pio Domino, preces
exaudiantur.*

Que votre Saint-Esprit descende dans
cette église, qui est vôtre, que, sous
l'invocation de votre saint Nom, en
l'honneur de la sainte Croix sur laquelle
votre Fils coéternel, Notre-Seigneur
Jésus-Christ a daigné souffrir pour notre
Rédemption, et qu'en mémoire de votre
saint N..., Nous, indigne, Nous
consacrons, qu'il descende, tout
débordant de la grâce septiforme; afin
que, chaque fois que votre saint Nom
aura été invoqué dans cette maison, qui
est vôtre, les prières de ceux qui vous
auront supplié, soient exaucées par Vous,
Dieu très bon.

*O beata et sancta Trinitas, quæ omnia
purificas, omnia mundas, et omnia
perornas.*

O bienheureuse et sainte Trinité, qui
purifiez tout, nettoyez tout, et donnez à
toute chose son parfait achèvement.

*O beata majestas Dei, quæ cuncta implet,
cuncta contines, cuncta disponis.*

*O beata et sancta manus Dei, quæ omnia
sanctificas, omnia benedicis, omnia
locupletas.*

*O sancta Sanctorum, Deus, tuam
clementiam humilima devotione
deposcimus, ut hanc ecclesiam tuam, per
nostræ humilitatis famulatum, in honorem
sanctæ et victoriosissimæ Crucis, et
memoriam sancti tui N.,
puri^{ficare},
bene^{dicere}, et
conse^{crare},
«perpetua santificationis tuæ» ubertate
digneris.*

*Hic quoque Sacerdotes sacrificia tibi
laudis offerant; hic fideles populi vota
persolvant; hic peccatorum onera
solvantur, fidelesque lapsi reparentur.*

*In hac ergo, quæsumus, Domine, domo
tua, Spiritus Sancti gratia, ægroti
sanentur; infirmi recuperentur; claudi
curentur; leprosi mundentur; cæci
illuminentur; dæmonia ejiciantur.*

*Cunctorum hic debiliū incommoda, te,
Domine, annuente, pellantur, omniumque
vincula peccatorum absolvantur.*

*Ut omnes, qui hoc templum beneficia
juste deprecaturi ingrediuntur, cuncta se
impetrasse lætentur; ut concessa
misericordia, quam precantur, perpetuo
miserationis tuæ munere glorientur.*

*Per eundem Dominum nostrum Jesum
Christum, Filium tuum, qui tecum vivit et
regnat in unitate ejusdem Spiritus Sancti,
Deus, per omnia sæcula sæculorum.
Amen.*

O bienheureuse majesté de Dieu, qui
remplissez tout, contenez tout, ordonnez
tout.

O bienheureuse et sainte main de Dieu,
qui sanctifiez tout, bénissez tout,
enrichissez tout.

O Saint des saints, ô Dieu, avec une très
humble dévotion, nous implorons votre
clémence pour que cette église, qui est
vôtre, par le service de notre humilité, en
l'honneur de votre sainte et très
victorieuse Croix, et en mémoire de votre
saint N..., vous daigniez
pu^{rifier},
bé^{nir}, et
con^{sacrer},
par une «sanctification perpétuelle».

Qu'ici également vos Prêtres vous offrent
un sacrifice de louange; qu'ici les peuples
fidèles acquittent leurs vœux; qu'ici soient
déchargés les fardeaux des péchés, et que
les fidèles tombés soient relevés.

Que, dans cette maison, qui est vôtre,
Seigneur, par la grâce du Saint-Esprit, les
malades soient guéris, les infirmes
rétablis, les boiteux redressés, les lépreux
purifiés, les aveugles éclairés, les démons
expulsés.

Que de tous ceux qui sont faibles, les
infirmités, par votre bienveillance,
Seigneur, soient ici éliminées, et que, de
tous les péchés, les chaînes soient
rompues.

Afin que tous ceux qui entreront dans ce
temple pour implorer, à juste titre, vos
bienfaits, aient la joie de se voir exaucés
en tout, et puissent se glorifier du don
inlassable de votre miséricorde.

Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur,
votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne
avec vous, en l'unité du même Saint-
Esprit, dans tous les siècles des siècles.
Amen.

APPENDICE III
PRIÈRE DE DÉDICACE DE L'AUTEL
(RITUEL DE 1596)

*Dominus vobiscum.
Et cum spiritu tuo.
Sursum corda.
Habemus ad Dominum.
Gratias agamus Domino Deo nostro.
Dignum et justum est.*

*Vere dignum et justum est, æquum et
salutare, nos tibi semper et ubique gratias
agere, Domine sancte, Pater omnipotens,
æterne Deus.*

*et ut propensiori cura et attentiori famulatu
tibi servitutis officia deferamus, hoc
præsertim tempore, quo religiosarum
mentium habitum ultra parietum ornatum
delegisti.*

*Templum istud, in quo sancti tui N.
mentio habetur,
benedicere, et
sanctificare
digneris; per cujus sacram reverentiam et
honorem, sacratissimo Nomini tuo, hoc
Altare dedicamus. Hujus igitur, Domine,
efflagitatus precibus, dignare hoc Altare
celesti sanctificatione perfundere et
benedicere. Assistant Angeli claritatis,
et Sancti Spiritus illustratione perfulgeat.*

Le Seigneur soit avec vous.
Et avec votre esprit.
Haut les cœurs.
Nous les tendons vers le Seigneur.
Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.
Cela est juste et raisonnable.

Il est vraiment digne et juste, équitable
et salutaire, Seigneur saint, Père tout-
puissant, Dieu éternel, que nous vous
adressions nos actions de grâces en tout
lieu et toujours,

et que, serviteurs soumis et fidèles, nous
vous rendions nos devoirs, avec un plus
pieux empressement et une plus humble
déférence, aujourd'hui surtout que vous
préférez les saintes dispositions des âmes
des fidèles à la richesse et à l'ornement
des murs de vos temples.

Ce temple, dans lequel est fait mention de
saint N., daignez
le bénir,
et le sanctifier;
en honorant du reste sa mémoire, c'est à
votre saint Nom que nous faisons la
dédicace de cet Autel. Daignez donc,
Seigneur, vaincu par ses prières, verser
sur cet Autel l'abondance de votre grâce
sanctifiante et de votre bénédiction céles-
te. Que les Anges de lumière l'entourent,
et que l'Esprit-Saint l'illumine de ses divi-
nes clartés.

Sit illius quoque apud te gratiæ, cujus fuit illud quod Abraham, pater fidei, in nostræ figuram Redemptionis, filium immolaturus exstruxit; quod Isaac in conspectu tuæ majestatis instituit; quo Jacob, Dominum magna videns visione, erexit; ut hic orantes exaudias, hic oblata sanctifices, hic que superposita benedicas, hic quoque benedicta distribuas.

Sit ergo Ecclesiæ tuæ titulus sempiternus; sit mensa cælesti spiritualique Convivio præparata.

Tu igitur, Domine, proprio ore tuo, hostias super eam impositas benedicito; et benedictas suscipito; ac nobis omnibus tribue, ut participatione earum vitam acquiramus sempiternam.

*Per Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus Sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum.
Amen.*

Qu'il vous soit agréable comme celui qu'éleva Abraham, le père de notre foi, pour immoler son fils, cette figure de notre Rédemption; qu'il vous soit agréable comme celui qu'Isaac construisit en la présence de votre Majesté; qu'il vous soit agréable comme celui que Jacob dressa, après cette grande vision, où il avait vu le Seigneur; afin que vous exauciez ceux qui viendront ici vous prier, que vous y sanctifiiez les offrandes, que vous y bénissiez les dons, et qu'ainsi bénis, vous les distribuiez.

Que cet Autel soit donc, pour votre Église, un mémorial éternel; qu'il soit une table toujours prête pour le céleste et spirituel Banquet.

Aussi, Seigneur, daignez bénir de votre propre bouche, les hosties qui y seront déposées; après les avoir bénies, recevez-les favorablement; et faites que, par leur participation, nous obtenions tous la vie éternelle.

Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, dans l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.
Amen

APPENDICE IV
PRIÈRE DE DÉDICACE
(ORDO DEDICATIONIS DE 1977)

*Deus, Ecclesiae tuae sanctificator et rector,
nomen tuum nos decet festivo celebrare
præconio,
quia hodie fidelium plebs hanc orationis
domum,*

*ubi te pie veneratur, verbo eruditur, alitur
sacramentis,
sollemni ritu cupit in perpetuum tibi
dicare.*

*Hæc ædes mysterium adumbrat Ecclesiae,
quam Christus suo sanctificavit cruore
ut Sponsam sibi exhiberet gloriosam,
Virginem fidei integritate conspicuam,
Matrem Spiritus virtute fecundam.*

*Ecclesia sancta, electa vinea Domini,
cuius palmitibus mundus omnis impletur,
quæ propagines suas,
ligno baiulante,
suspensas erigit ad regna cælorum.*

*Ecclesia felix, tabernaculum Dei cum
hominibus,
templum sanctum, quod lapidibus vivis
exstruitur,
Apostolorum fundamentis consistens,
Christo Iesu summo lapide angulari.*

Seigneur notre Dieu, toi qui diriges et
sanctifies ton Église,
il convient que nous chantions
la louange de ton nom,
puisqu'aujourd'hui le peuple des fidèles,
dans un liturgie de fête,
désire te consacrer pour toujours cette
maison de prière
où il viendra t'adorer,
s'instruire de la parole
et se nourrir des sacrements.

Ce temple signifie le mystère de l'Église,
elle que le Christ a sanctifiée par son sang
pour en faire son épouse resplendissante,
vierge admirable par l'intégrité de sa foi,
mère féconde par la puissance de l'Esprit.

Église sainte,
elle est la vigne que tu as choisie
dont les sarments s'étendent sur le
monde:
soutenus par le bois de la croix,
ils s'élèvent jusqu'au royaume des cieux.

Heureuse Église,
elle est la demeure de Dieu parmi les
hommes,
le temple saint fait de pierres vivantes,
fondé sur les Apôtres
et qui a pour pierre angulaire le Christ
Jésus.

*Ecclesia sublimis, Civitas iugo montis
erecta,
perspicua cunctis, et omnibus clara,
ubi Agni lucerna fulget perennis
et gratum resonat canticum beatorum.*

Supplices ergo te, Domine, adprecamur:

*dignare hanc ecclesiam et hoc altare
cælesti sanctificatione perfundere,
ut locus sanctus semper existat*

*et mensa fiat in perpetuum Christi
sacrificio parata.*

*Hic unda divinæ gratiæ hominum obruat
delicta,*

*ut filii tui, Pater, peccato mortui
vitæ renascantur supernæ.*

*Hic fideles tui, altaris mensam
circumstantes,
memoriale Paschatis celebrent
et verbi Christi eiusque corporis
reficiantur convivio.*

Hic laudis oblatio iucunda resultet,

*Angelorum concentibus vox hominum
sociata,
ac pro mundi salute iugis ad te ascendat
oratio.*

Hic pauperes misericordiam inveniant,

*oppressi veram consequantur libertatem,
cunctique homines filiorum tuorum
induant dignitatem,
donec ad illam, quæ sursum est,
Ierusalem,
exsultantes perveniant.*

*Per Dominum nostrum Iesum Christum,
Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in
unitate Spiritus Sancti, Deus, per omnia
sæcula sæculorum.
Amen.*

Église de gloire,
elle est la cité bâtie sur la montagne,
clarté attirant tous les regards;
en elle brille à jamais la lumière de
l'Agneau,
en elle résonne le chant de fête des
bienheureux.

C'est pourquoi nous te supplions
humblement, Seigneur;
du haut du ciel, répands ta bénédiction sur
cette église:
qu'elle soit à jamais un lieu saint;
répands ta bénédiction sur cet autel:
qu'il soit à tout jamais
la table préparée pour le sacrifice du
Christ.

Ici, Père très saint,
que les flots de ta grâce recouvrent les
fautes des hommes,
afin que tes fils, morts au péché,
renaissent de la vie d'en haut.

Ici, que tes fidèles,
alentour de la table de l'autel,
célèbrent le mémorial de la Pâque
et se nourrissent au banquet
de la parole du Christ et de son corps.

Ici, que résonne en joyeuse offrande de
louange
la voix des hommes unie aux chœurs des
anges,
et que monte vers toi pour le salut du
monde
une incessante prière.

Ici, que les pauvres rencontrent la
miséricorde,
que les opprimés trouvent la vraie liberté,
que tous les hommes recouvrent la dignité
de tes fils,
dans l'espérance de parvenir un jour,
pleins de joie, à la Jérusalem d'en haut.

Par Jésus Christ, ton Fils, notre Seigneur
et notre Dieu, qui règne avec toi et le
Saint-Esprit, maintenant et pour les
siècles des siècles.
Amen.

APPENDICE V
PRÉFACE EUCHARISTIQUE
(RITUEL DE 1596)

*Dominus vobiscum.
Et cum spiritu tuo.
Sursum corda.
Habemus ad Dominum.
Gratias agamus Domino Deo nostro.
Dignum et justum est.*

*Vere dignum et justum est, æquum et
salutare, nos tibi semper et ubique gratias
agere, Domine sancte, Pater omnipotens,
æterne Deus, per Christum Dominum
nostrum.*

*Per quem majestatem tuam laudant
Angeli, adorant Dominationes, tremunt
Potestates, Cæli, cælorumque Virtutes,
ac beata Seraphim, socia exultatione
concelebrant.*

*Cum quibus et nostras voces, ut admitti
jubeas, deprecamur supplicii confessione
dicentes: Sanctus...*

Le Seigneur soit avec vous.
Et avec votre esprit.
Haut les cœurs.
Nous les tendons vers le Seigneur.
Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.
Cela est juste et raisonnable.

Oui, il est juste et raisonnable, équitable et
salutaire, de vous rendre grâces toujours
et partout, Seigneur saint, Père tout-
puissant, Dieu éternel, par le Christ notre
Seigneur.

Par qui les Anges louent votre majesté,
les Dominations l'adorent, les Puissances
la révèrent, les Cieux et les Vertus des
cieux, ainsi que les bienheureux
Séraphins, dans un commun transport, la
célèbrent.

Unissant nos voix aux leurs, nous vous
conjurons d'ordonner que nous soyons
admis à redire, dans une confession
suppliante: Saint...

APPENDICE VI
PRÉFACE EUCHARISTIQUE
(ORDO DEDICATIONIS DE 1977)

*Dominus vobiscum.
Et cum spiritu tuo.
Sursum corda.
Habemus ad Dominum.
Gratias agamus Domino Deo nostro.
Dignum et justum est.*

*Vere dignum et justum est, æquum et
salutare, nos tibi, sancte Pater, semper et
ubique gratias agere.*

*Qui templum gloriæ tuæ universum
mundum fecisti ut nomen tuum ubique
clarificaretur, sed et loca divinis apta
mysteriis non renuis tibi sacrari: hanc
ergo orationis domum, humano
exstructam labore, maiestati tuæ
exsultantes dicamus.*

*Hic veri Templi adumbratur mysterium et
cælestis Ierusalem prænotatur imago:
Corpus enim Filii tui, ex alma Virgine
natum, templum effecisti tibi sacratum, in
quo inhabitaret plenitudo divinitatis.*

*Ecclesiam autem sanctam constituisti
civitatem, super fundamentum Aposto-
lorum ædificatam, summo angulari lapide
ipso Christo Iesu;*

Le Seigneur soit avec vous.
Et avec votre esprit.
Élevons notre cœur.
Nous le tournons vers le Seigneur.
Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.
Cela est juste et bon.

Vraiment, il juste et bon de te rendre gloire, de t'offrir notre action de grâce, toujours et en tout lieu, à toi, Père très saint, Dieu éternel et tout-puissant.

Car tu as fait de l'univers le temple de ta gloire, pour que ton nom soit partout glorifié; mais tu ne refuses pas que des lieux te soient consacrés pour la célébration de tes mystères. C'est pourquoi nous te dédions dans la joie, Dieu infiniment grand, cette maison de prière que les hommes ont bâtie.

Elle est la figure du Temple véritable et l'image anticipée de la Jérusalem céleste: car le temple que tu t'es consacré, où demeure la plénitude de la divinité, c'est le corps de ton Fils, né de la Vierge bénie;

et la cité sainte que tu as édiflée, c'est l'Église fondée sur les Apôtres et dont le Christ est la pierre angulaire.

*sed electis construendam lapidibus,
Spiritu vivificatis, coagmentatis caritate,
ubi tu per infinita sæcula omnia omnibus
eris et Christi lumen fulgebit perenne.*

Tu ne cesses de la construire en lui adjoignant de nouvelles pierres, vivifiées par l'Esprit, assemblées par la charité, pour en faire la demeure où tu sera tout en tous dans les siècles sans fin, où la lumière du Christ resplendira éternellement.

*Per quem nos, Domine, cum Angelis et
Sanctis universis tibi confitemur, in
exultatione dicentes: Sanctus...*

C'est par lui, Seigneur, qu'avec les anges et tous les saints, nous te rendons grâce, en chantant dans l'allégresse: Saint...